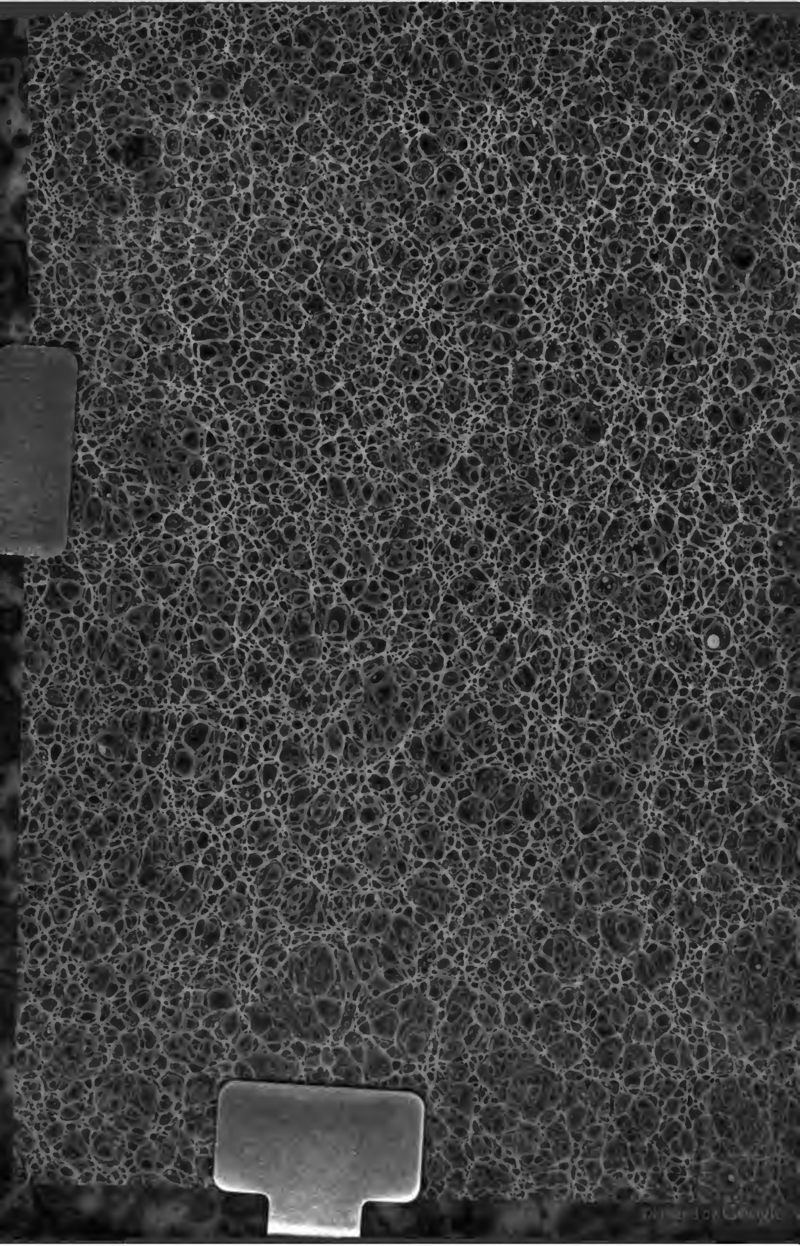
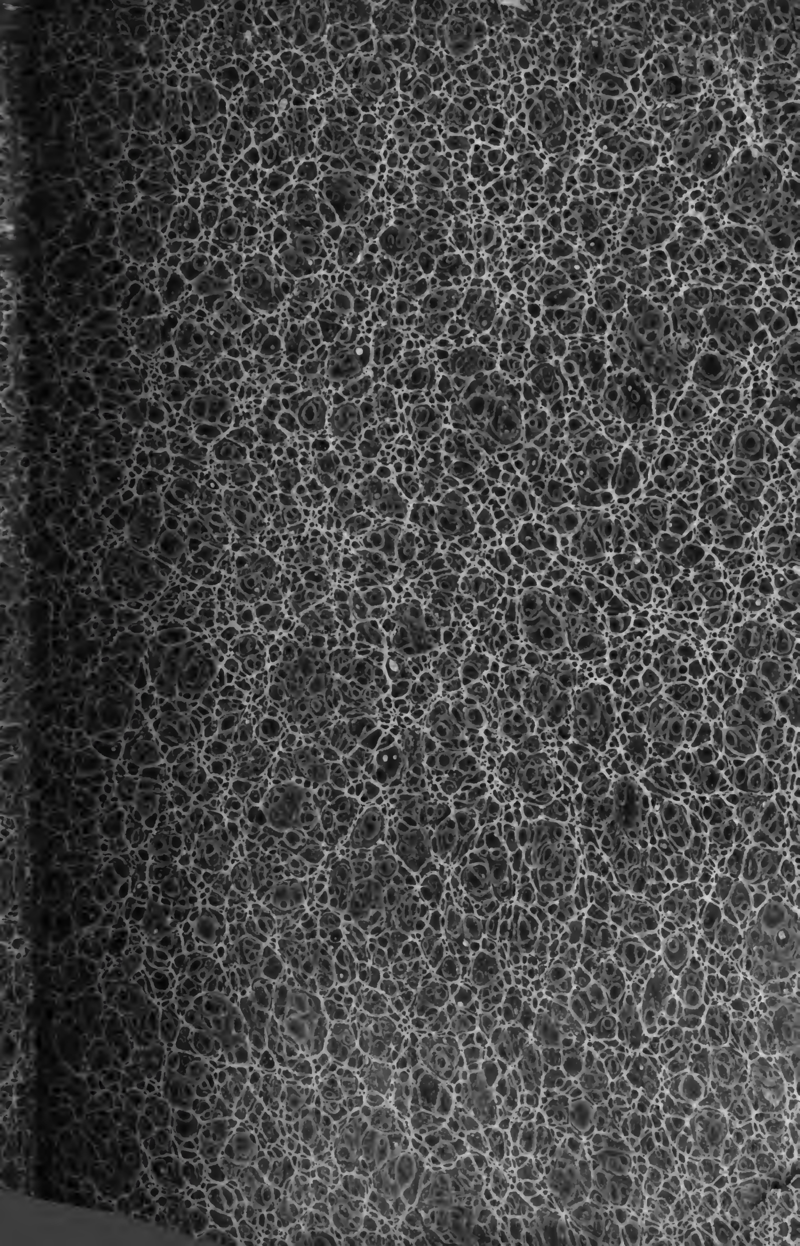






LE BIOGRAPHE UNIVERSEL.

REVUE GÉNÉRALE

BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE.

Egards et Justice pour tous.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE MAISTRASSE ET WIART,
Rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

LE BIOGRAPHE UNIVERSEL.

REVUE GÉNÉRALE

BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE,

Parlementaire, Diplomatique, Nobiliaire, Ecclésiastique,
Politique, Militaire, Administrative, Judiciaire,
Scientifique, Industrielle, Universitaire,
Artistique, Littéraire et Bibliographique,

par

UNE SOCIÉTÉ D'HISTORIENS, DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

Rédacteur en chef,

M. E. PASCALLET.

SIXIÈME ANNÉE.

DOUZIÈME VOLUME. — TOME PREMIER.

Paris.

AU BUREAU DE LA REVUE GÉNÉRALE,

RUE GODOT-DE-MAUROY, 18.

AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE LA PAIX, 6.

1846.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA

BIOGRAPHIE.

LOSTENDE (LE GÉNÉRAL BARON DE).

M. le baron de LOSTENDE (*Grégoire*), maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre grec du Sauveur, chevalier de plusieurs autres, est né le 8 juillet 1786, au château de Reignefort, d'une des familles les plus anciennes et les plus distinguées du Limousin. Son père, capitaine au régiment de Rohan, commandait, au moment de la révolution, une compagnie de la garde constitutionnelle de Louis XVI; il resta à son poste jusqu'à la mort du roi, tandis que trois de ses frères périssaient dans l'émigration. Deux tombèrent sur la plage de Quiberon; l'aîné était colonel du régiment de Picardie (cavalerie).

Le jeune de Lostende entra à l'école militaire de Fontainebleau presque à la création de cette riche pépinière d'officiers, dont Napoléon dota la France; il en sortit en 1805 pour rejoindre au camp de Boulogne, le soixante-quinzième régiment de li-

gne, dans lequel il fit la mémorable campagne qui se termina si glorieusement par la bataille d'Austerlitz. En 1808, il était lieutenant dans l'armée que commandait en Espagne le général Dupont. Prisonnier de guerre à Baylen, il s'échappa à la nage du ponton, *la Vieille-Castille*, et après deux mois de vicissitudes, il parvint à se réfugier, au mois d'août 1809, à la côte d'Afrique, sous la protection de notre consul général au Maroc. Dès que le maréchal Victor vint, au commencement de 1810, mettre le siége devant Cadix, M. de Lostende, et quelques autres Français réfugiés comme lui à Tanger, armèrent un corsaire et traversèrent en plein jour le détroit, à la barbe d'un brick anglais sorti exprès de Gibraltar pour leur barrer le passage.

Il rejoignit, dans les provinces Illyriennes, le dix-huitième léger, où il fut nommé capitaine le 11 mai 1811. Après avoir pris part aux prodigieux succès et aux revers de l'empire en Allemagne, en Espagne et en Russie, il fut décoré, par les mains de l'Empereur, le 22 juillet 1813, et devint peu de jours après aide-de-camp du général Guilleminot.

Fait de nouveau prisonnier de guerre sous les murs de Mayence, après la retraite de Leipsick, M. de Lostende était en Hongrie quand la restauration de 1814 lui rouvrit les portes de la France; mais de la France envahie par l'étranger! Elevé dans les camps impériaux, il ne put sympathiser

avec cette restauration, qui pourtant lui tendait les bras comme à tous les membres des anciennes familles. Waterloo le vit, fidèle à ses principes, dans les rangs de l'armée qui chercha vainement à défendre nos frontières contre la seconde invasion. Il fut nommé chef d'escadron dans cette campagne; mais la restauration refusa de lui reconnaître ce grade. Après le licenciement de l'armée de la Loire, il resta dix-huit mois en demi-solde dans ses foyers. Rappelé de nouveau près du général Guilleminot, qui était alors chargé de la démarcation des frontières, M. de Lostende fut spécialement chargé des travaux de délimitation avec le canton de Genève et le nord de la Savoie.

Au commencement de 1823, la direction de la campagne qui allait s'ouvrir en Espagne, sous les ordres de M. le duc d'Angoulême, fut confiée au général Guilleminot, avec le titre de major-général de l'armée. Depuis dix ans, M. de Lostende était aide-de-camp de cet officier-général, il avait toute sa confiance; cette circonstance le fit choisir pour victime d'une intrigue politique dont le but était de substituer le duc de Bellune au général Guilleminot. A cet effet, une caisse contenant des cocardes tricolores, des proclamations, et l'aigle d'un drapeau impérial lui fut adressée par la diligence de Paris à Bayonne. La police de M. Franchet, *qui en avait fait l'envoi,* ne manqua pas de découvrir et de saisir la caisse au premier relais en sortant de Paris; elle fit un pompeux rapport, par

suite duquel M. de Lostende fut arrêté à Bayonne et conduit en poste à Paris, sous l'escorte de deux gendarmes, tandis que le duc de Bellune partait pour l'armée, pourvu du titre de major-général. Mais le bon sens du duc d'Angoulême et sa fermeté déjouèrent cette intrigue. Ce prince, de son propre mouvement, refusa de recevoir le nouveau major-général; il conserva sa confiance au général Guilleminot qui l'a si bien justifiée. Des régiments, des généraux lui avaient été dénoncés comme prêts à trahir, il en forma son avant-garde; cette noble conduite lui rallia l'esprit de l'armée.

Cependant, M. de Lostende, après avoir passé vingt jours au secret le plus absolu à la prison de la Conciergerie, fut mis en liberté le 16 avril, par une ordonnance de non lieu, et le 23 du même mois, pour que sa justification fût complète, il était définitivement nommé chef d'escadron par ce même ministre de la guerre, duc de Bellune, qui l'avait fait arrêter un mois auparavant sous la prévention de haute trahison. Il se hâta de rejoindre l'armée qui venait d'entrer en Espagne, et reçut le meilleur accueil du prince généralissime. Il servit dans cette campagne de 1823 avec son zèle accoutumé. C'est à lui que sont dues les reconnaissances, par terre et par mer, des approches de Cadix et des forts qui le couvrent, et qui servirent à diriger les attaques contre cette place.

Après la guerre d'Espagne, M. de Lostende fut attaché pendant sept ans à l'ambassade du général

Guilleminot, à Constantinople. Il employa ce temps à parcourir et à étudier l'Orient ; il remplit plusieurs missions diplomatiques, fit des travaux géographiques précieux, et prit part, comme volontaire, à la campagne qui expulsa les Turcs du Péloponèse.

Rentré en France en 1831, il épousa Mademoiselle de Varenne, fille d'un ancien député de la noblesse de Bourgogne aux états-généraux, et sœur de notre ambassadeur actuel à Lisbonne. En 1832, il fut nommé colonel et chef d'état-major de la dix-neuvième division militaire. Il est resté dans cette position jusqu'à sa promotion au grade de maréchal-de-camp (27 février 1841); mais il a été, à plusieurs reprises, distrait de ces fonctions pour remplir diverses missions, soit à l'intérieur, soit à l'étranger; ainsi, il était envoyé en Piémont en 1834 pour étudier l'armée sarde dans son camp de manœuvres. En 1835, il fut envoyé à Londres chargé d'une mission délicate près du gouvernement britannique. En 1838 et en 1839, il fut chef d'état-major de divisions actives commandées par le général Schramm, la première fois sur la frontière de Suisse, la deuxième sur la frontière de Belgique.

Nommé, comme maréchal-de-camp, au commandement du département de la Haute-Loire, le 30 mars 1841, il en fut détaché la même année pour commander une brigade au camp de Compiègne, et le 30 décembre suivant, il passa au com-

mandement du département de Saône-et-Loire, qu'il exerce encore aujourd'hui.

Dans ses nombreux voyages, dans les positions si variées de sa vie aventureuse, M. de Lostende a su mettre à profit l'esprit d'observation qui le caractérise ; il a enrichi le ministère de la guerre d'un grand nombre de plans, de rapports et de mémoires militaires ou historiques. Dans sa longue carrière, il a toujours su mériter les éloges et l'affection de ses chefs, l'amitié de ses camarades, l'estime et le respect des étrangers avec lesquels il s'est trouvé en relation.

J. Duverger.

M. BLAIZE (Louis),

ANCIEN DÉPUTÉ, ANCIEN PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-MALO, NÉGOCIANT ARMATEUR, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL, ADMINISTRATEUR DES HOSPICES, DES PRISONS, DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, ETC, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

M. Blaize (*Louis*), naquit à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 26 juillet 1784, au sein d'une famille qui avait parcouru la carrière du commerce avec succès. Aussi, après avoir terminé ses études classiques, il se livra au commerce, et ne négligea rien pour acquérir les connaissances spéciales qui devaient lui permettre de parcourir cette carrière avec distinction. Son aptitude aux affaires commerciales se développa promptement, et il fut bientôt remarqué autant par la rectitude de son jugement que par la probité et l'exactitude sévère qui régnaient dans toutes ses actions.

Ses affaires prospérèrent, et, aux élections de juin 1830, il fut élu député par ses concitoyens, qui connaissaient son attachement à la charte donnée par Louis XVIII, et avaient la conviction qu'il s'acquitterait, avec loyauté et fermeté, du mandat qu'ils lui confiaient.

Arrivé à Paris le 26 juillet 1830, il resta fidèle au principe dont la manifestation l'avait désigné au choix des électeurs, et il ne crut pas avoir perdu le

caractère de député par l'effet d'une ordonnance inconstitutionnelle. Il alla se réunir à ses collègues, qui s'étaient assemblés le 28 juillet, au matin, chez M. Audry de Puyraveau, et accepta la protestation que ceux-ci avaient déjà rédigée contre les ordonnances de Charles X. Il assista aussi aux réunions qui eurent lieu chez M. J. Laffitte, et se prononça en faveur de la dynastie d'Orléans pour occuper le trône de France.

Les amis de l'humanité tiendront compte, à M. L. Blaize, d'un acte de dévouement qui fut couronné d'un succès complet.

Le 28 juillet 1830, un officier d'état-major et un grenadier étaient menacés de succomber sous les coups de nombreux combattants de juillet qui, dans le paroxisme de la colère, voulaient tirer vengeance sur ces deux militaires, du sang répandu par leurs camarades. Mais le député de Saint-Malo s'interposa courageusement, et ouvrit l'idée de faire prisonnier l'officier d'état-major; cette proposition fut acceptée, et le prisonnier conduit à la Bourse, par l'honorable M. M..., qui intervint. Quant au grenadier, M. L. Blaize parvint à obtenir sa grâce en le couvrant de sa personne et en faisant connaître sa qualité de député.

Sans doute la modération du peuple, au jour de son triomphe, est digne d'admiration, mais il faut convenir aussi que les hommes sages et éclairés qui dirigeaient et modéraient l'élan des classes in-

férieures de la société doivent avoir une grande part dans les éloges qu'il mérite.

Lorsque M. L. Blaize revint à Saint-Malo, les populations des villes et communes de l'arrondissement approuvèrent sa conduite, et le lui manifestèrent en allant au-devant de lui, ayant à leur tête les autorités municipales et la garde nationale; il fut nommé, pour ainsi dire à l'unanimité, président de la première section du collége électoral de Rennes, pour les élections des députés qui se firent en octobre suivant pour remplacer ceux provenant du double vote.

En 1831, M. L. Blaize fut maintenu dans ses fonctions de député, à la presque unanimité des suffrages. En 1833, par suite de la mort de Madame Blaize, son épouse, il donna sa démission pour venir suppléer, par sa présence, au vide irréparable que laissait dans sa famille, la perte de cette femme, qu'un mérite supérieur rendait si chère aux siens, et si respectable à tous ceux qui avaient pu l'apprécier.

M. L. Blaize aimait peu à paraître à la tribune, et ne le faisait que quand les intérêts du pays lui en faisaient un devoir; mais ses mœurs douces, un caractère ouvert, une probité sévère, et le sens parfait de son esprit, lui avaient concilié l'affection et la confiance de ses collègues qui écoutaient toujours son opinion avec faveur, dans les commissions et les diverses réunions où s'agitaient les intérêts du pays.

Depuis 1830 M. L. Blaize a constamment fait partie du conseil-général du département d'Ille-et-Vilaine, qui ne lui impose que de courtes absences, et où sa parole est toujours écoutée comme l'expression concicncieuse d'une sage réflexion et d'une mûre expérience.

Il est aussi demeuré, par la même raison, membre du conseil-général du commerce, dont il a eu l'honneur de présider la commission des vœux généraux dans la session de 1846.

Enfin, M. Blaize a dû à l'estime de ses concitoyens d'être appelé à plusieurs autres fonctions électives, mais il n'en a accepté que de gratuites. Ainsi, il a eu successivement l'honneur d'être nommé président du tribunal de commerce, président de la chambre de commerce, membre du conseil municipal, administrateur des hospices civils, des prisons, de la caisse d'épargne, etc. Il n'a cessé, depuis 1830, de présider le collége électoral pour la nomination du député, toutes les fois qu'il s'est fait, à Saint-Malo, des élections de cette nature.

Il a été décoré en 1836. Le gouvernement, en lui accordant cette distinction, sur la demande de ses anciens collégues, a voulu, sans doute, récompenser, dans sa personne, le député courageux et loyal, le juge intègre, l'administrateur éclairé.

B. Marseille (*licencié en droit*).

DAURIAC (Alexandre).

CAPITAINE DE VAISSEAU EN RETRAITE, OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL D'ISABELLE, LA CATHOLIQUE D'ESPAGNE.

M. Dauriac (*Alexandre*) est né à Bayonne, le 24 juin 1771.

Entraîné par son goût très-prononcé pour la marine, il s'embarqua à l'âge de 13 ans à bord de la gabare du roi *la Sincère*. Il fit ensuite plusieurs voyages sur des bâtiments du commerce, naufragea à Saint-Domingue, et y revint plus tard comme second à bord du trois-mâts les *Trois-Sœurs*.

C'était juste au moment de l'effroyable catastrophe du Cap. Dans ce désastre, où il exposa plusieurs fois sa vie pour sauver celle de ses semblables, il eut le bonheur d'en arracher quelques-uns au meurtre et à l'incendie, et de leur donner asile à son bord où il réussit encore à faire arriver la cargaison du navire.

Fait prisonnier à quelques jours de là, il ne fut rendu sain et sauf à la liberté que grâce à la vive reconnaissance d'un noir qui, en souvenir de ses bontés pour lui, le fit évader sans retard; mais, blessé le lendemain de deux coups de feu à la jambe et au bras, et transporté à bord des *Trois-Sœurs* alors encombré de fugitifs, il quitta ce malheureux pays, et ne revit la France qu'après des contrariétés sans nombre et un combat heureux contre un corsaire.

Nommé enseigne de vaisseau le 3 fructidor an II, après examen, il fit partie de l'escadre de l'amiral Martin; il servit avec distinction dans ses divers engagements avec les Anglais, et notamment dans le combat devant Fréjus, à bord du vaisseau *le Berwick*.

En l'an IV il passe avec le même vaisseau dans l'escadre de l'amiral Richery, participe à la prise du fameux convoi du *Levant* et du vaisseau anglais le *Censor*, puis se fait de nouveau remarquer à l'expédition de Terre-Neuve qui fit tant de mal à nos redoutables ennemis.

Pendant le séjour de cette division navale à Cadix, il contribua de tous ses moyens, mais surtout par sa fermeté et son dévouement, à comprimer la terrible révolte qui éclata dans l'escadre, et pendant laquelle il sauva la vie de l'amiral, en arrêtant lui-même l'assassin qu'il désarma dans la lutte dangereuse qu'il soutint seul contre lui.

A son retour en France il partit sur le vaisseau *la Révolution* pour la malheureuse expédition d'Ir-

lande. Il y eut les mains gelées pendant plusieurs jours, aida beaucoup par ses énergiques efforts à sauver les équipages des deux vaisseaux qui coulèrent en mer, et déploya la résolution d'un homme de cœur et l'expérience d'un vieil officier.

A peine rétabli d'une grave maladie, suite des fatigues de cette rude campagne, il fut embarqué sur la corvette de vingt canons *la Gaieté* qui se rendit à Cayenne. Là, après un vif combat de deux heures contre une frégate anglaise de quarante-quatre, il fut pris et envoyé en Angleterre où, jeté sur un ponton, il se trouva confondu avec des galériens.

Remis en liberté le 25 pluviôse an VIII, il reçut l'ordre d'aller à Rochefort embarquer sur la frégate *l'Africaine*, et fit un voyage à Saint-Domingue. Le 25 pluviôse an IX, il repartit sur *l'Africaine*, qui fit voile pour l'Égypte avec des troupes et des munitions; mais le 30, attaqué par une frégate anglaise et blessé dans l'action, il retombe au pouvoir de l'ennemi après un des plus sanglants combats de l'empire.

Échangé aussitôt par ordre du premier Consul, (23 fructidor même année), qui regardait ce combat comme très-honorable, il fut promu au grade de lieutenant de vaisseau le 4 floréal an X, et envoyé à Ancône pour remplir les fonctions de second à bord de la frégate *la Minerve* qui y prenait armement.

Il se rendit avec cette frégate à Naples, où il fut

momentanément détaché de ce navire pour accompagner dans sa mission à Palerme, près du roi des Deux-Siciles, M. Lebrun, aide-de-camp du premier Consul. Sa conduite dans cette occasion lui attira les remercîments flatteurs de M. l'Ambassadeur de France à Naples. De retour à son poste à bord de *la Minerve*, il fit voiles pour les Antilles et Saint-Domingue, sauva pendant la traversée l'aspirant Pison, tombé à la mer, et prit ensuite une part très-active à la prise du port de Paix, après laquelle il revint en France. C'est pendant cette campagne et en l'absence de son commandant, que dans un moment difficile il fit preuve d'une humanité qui honore autant son caractère que celui de l'amiral qui lui donna sa haute approbation.

Sa sévère probité le fit désigner pour être envoyé à Bordeaux comme adjoint à la commission chargée de surveiller en ce port, la construction d'une partie des bâtiments de la flottille nationale. Il répondit à cette confiance du gouvernement en s'opposant, avec une fermeté soutenue, à la réception de tous les bois qu'il croyait impropres au service, et en repoussant avec dignité toutes les tentatives faites auprès de lui dans le but d'obtenir son consentement.

Sur ces entrefaites, le 4 brumaire an IV, il reçoit l'ordre d'aller à Bayonne, et d'y prendre le commandement de la troisième section de la première division de la flottille de Boulogne. Malgré toutes les croisières anglaises, il traverse le golfe

de Gascogne avec ses 17 navires, mouille à Audierne et rentre enfin à Lorient où il désarma, en 1805, sans avoir jamais été entamé. C'est dans le cours de ce commandement qu'il fut nommé, le 14 juin 1804, membre de la légion-d'honneur.

En septembre 1805 on lui confia le commandement de la Gabare de 18 canons *la Moselle*, chargée d'approvisionner Rochefort et d'escorter les convois qu'on y envoyait de Bayonne. Il conserva trois ans ce commandement, durant lequel il rendit de si utiles services, que lors de son séjour à Bayonne, l'Empereur fit une visite à son bord, le félicita, et se fit accompagner par lui dans tout l'arsenal. Pendant cette inspection, Dauriac répondit avec précision aux nombreuses questions que l'Empereur lui adressa sur la marine, et, arrivés sur la cale du brick *le Consolateur*, Napoléon, satisfait de sa conversation, et en dernier lieu de ses réponses sur les qualités apparentes de ce navire encore sur les chantiers, lui dit : « Eh bien, je vous en donne » le commandement, vous serez prêt dans huit » jours. »

Le Consolateur était destiné à remplir une mission d'une haute importance dans le Rio de la Plata. En effet, huit jours après il était prêt et il partait pour sa destination (30 mai 1808). Long-temps contrarié par des vents debout, Dauriac arrive enfin à l'embouchure de la Plata, traverse hardiment la croisière anglaise, mouille à Maldonado, et y remplit avec succès sa mission. Là, pendant un

calme, il est cerné par les vaisseaux anglais, qui viennent avec la brise, et, après vingt-quatre heures de tentatives infructueuses pour leur échapper, il se décide, suivant les ordres verbaux de l'Empereur, à ne pas laisser tomber dans leurs mains le brick qui lui était confié et ses quarante-cinq hommes d'équipage. Enfin, enveloppé par les nombreuses embarcations de l'ennemi, il se défend vigoureusement, réussit à échouer le brick entre deux roches; et, sous le feu des Anglais qui montent à bord, il se jette à la mer, quittant le dernier son navire, et rejoint à terre son équipagé qu'il avait fait sauver avec armes et bagages. Avant de laisser *le Consolateur* il l'avait crévé et mis dans un tel état que les Anglais, furieux de n'en pouvoir rien faire, l'abandonnèrent après avoir tout haché à bord. Il fit ensuite le sauvetage de ce qui restait.

A peu de jours de là, malheureusement, la nouvelle des hostilités entre la France et l'Espagne parvint à Montévidéo, et il y fut constitué prisonnier avec tout son monde.

Du moment où les vivres que l'on avait pu retirer du brick furent épuisés, il subvint seul à la nourriture de son équipage à l'aide de ses propres deniers, dont il fit un si complet abandon qu'il donna tout jusqu'au dernier.

Pendant cette captivité qui dura deux ans, il fut quelque temps mis à la chaîne et n'échappa à la mort affreuse dont il était menacé chaque jour que grâce à la constante intervention de M. Aldecoa. Cet of-

ficier, auquel Dauriac a voué une profonde reconnaissance, était aide-de-camp du gouverneur Elliot dont il obtint, à force d'instances et à plusieurs reprises, l'autorisation de le faire changer de résidence. Enfin, il contribua à lui faire obtenir son renvoi en Europe, pour laquelle Dauriac partit en janvier 1810, et où, à son arrivée à Cadix, il fut jeté sur le vaisseau ponton *la Castille*.

Une nuit, aidé de quelques camarades, il l'enlève, et malgré la mitraille et les bombes des Anglais et des Espagnols, malgré leurs tentatives d'abordage, il réussit à échouer, sous la protection des batteries françaises, cette masse sans mâts ni voiles, et à sauver ainsi plus de sept cents de ses compatriotes peu d'instants avant prisonniers avec lui.

Reçu à Madrid par le roi Joseph, il rentra, peu de jours après, dans sa patrie, où on le croyait mort, et arriva à Paris. Là, il rendit compte de sa mission, demanda lui-même à passer devant un conseil de guerre, fut acquitté à l'unanimité, et se maria à Rochefort en octobre 1810.

Dix jours après, il est envoyé à Venise, où il prend le commandement du brick *le Simplon* de seize bouches à feu.

L'année suivante, 1811, et devant Parenzo en Istrie, il livra deux jours de suite aux frégates anglaises *l'Alceste* et *la Minerve* un des plus beaux combats de l'empire.

Le premier jour, quatre mai, décidé à se faire

couler plutôt que de se rendre, il cloue son pavillon, s'embosse et répond pendant cinq heures avec une vigueur extrême au feu des deux frégates. Criblé de toutes parts, plein d'eau et menacé de couler à pic, il s'échoue le soir, met à terre des canons dans la prévision d'une attaque de nuit que les Anglais n'osèrent pas tenter, et à la pointe du jour recommence la lutte. Afin d'éviter l'incendie dont il est menacé par les grenades et les fusées de l'ennemi, il jette à la mer son gréement haché par la mitraille, ses voiles, etc, qu'il fait sauver plus tard, et enfin, après sept heures d'un combat opiniâtre contre les deux frégates et les trois batteries établies par elles pendant la nuit sur l'île Saint-Nicolas, il force les Anglais à se rembarquer, s'empare immédiatement de l'île, et oblige les frégates à se tenir au large où, avant de disparaître, elles passèrent trois jours à réparer leurs avaries.

Alors, mais avec peine, il remet le brick à flot, le répare à faux frais, et, aux cris de la population enthousiasmée, quitte Parenzo le 13 au matin, remorqué par plus de quarante barques de pêcheurs.

Le même jour, il fait son entrée à Trieste, salué par la foule qui couvre les quais.

A la suite de ce combat il est nommé capitaine de frégate, le 3 juillet 1811.

Quand il eut réparé et mis son brick en état de prendre la mer, il reçut l'ordre de faire partie de la division de M. Margollé, capitaine de vaisseau commandant *l'Uranie*. Cette division se

rendait à Corfou, chargée de troupes et de munitions. A peine était-elle à la mer, qu'elle fut dispersée par des coups de vents affreux : *l'Uranie* relâcha à Ancône, *la Corcyre* tomba au pouvoir des Anglais. Le brick seul, après avoir vainement cherché à rallier ces bâtiments, et bien que traqué par l'ennemi, parvint, par la hardiesse et la précision de ses manœuvres, à leur échapper et à gagner le port de Brindisi. Là, par suite des fatigues de cette pénible navigation, dans laquelle il venait de déployer une activité incessante, il fut atteint d'une longue et grave maladie.

A peine convalescent, il se fait porter à son bord et rentre à Toulon en mai 1812, après avoir combattu, de concert avec *la Pauline*, une frégate anglaise qui voulait leur couper la route, et qu'ils forcèrent à fuir.

Le Simplon fut alors visité avec soin, et l'état dans lequel on le trouva, était tel, que l'on fut obligé de lui faire subir de grandes réparations. Pendant ce temps et à l'aide de soins infinis le commandant Dauriac réussit à rétablir sa santé.

Il reprit la mer en août et se rendit à St-Tropez, où il protégea pendant dix mois le commerce de la côte, puis, il fut appelé au commandement en chef de la station de la Ciotat alors très-importante. Là, il protége encore le commerce avec plus d'efficacité, empêche les Anglais de s'emparer de l'île Verte, et malgré eux, en vue même de leurs croiseurs, il fait entrer dans le port de Toulon, un

convoi chargé d'approvisionnements considérables pour l'arsenal et l'escadre.

Cet heureux résultat lui valut les éloges les plus flatteurs des amiraux l'Hermitte et Emeriau et de ses camarades.

En juillet 1813 il fut encore chargé, avec *le Simplon*, d'une mission spéciale pour Alger. Il la remplit si bien, en dépit des nombreux obstacles qu'il rencontra, qu'à son retour à Toulon, il reçut, en témoignage de satisfaction, le commandement de la frégate *la Rancune*, qu'il désarma à la paix de 1814.

En mars même année, il sert comme second sur le vaisseau *l'Ajax*, et en mai suivant il en est détaché avec l'ordre de se rendre sur la goëlette *l'Antilope* à l'île d'Elbe, y remplir près de l'Empereur une mission très-délicate. Reçu par Napoléon avec beaucoup de bienveillance il s'entendit parfaitement avec lui sur tous les points de sa mission, répondit avec franchise aux questions qu'il lui fit sur la France, et partit peu de jours après laissant le noble exilé satisfait. A son arrivée à Toulon, il rendit un compte détaillé de sa mission, et fut hautement approuvé dans tout ce qu'il avait fait.

Il reprit alors son service à bord de *l'Ajax*, et le quitta en juin pour passer le mois suivant, avec les mêmes fonctions, sur la frégate *la Dryade*. Pendant la campagne qu'elle fit à Tunis, il donna de nouvelles preuves de sa capacité comme homme de

mer, et le 23 septembre 1814, fut nommé chevalier de St-Louis lors du passage de M. le comte d'Artois à Toulon.

Au commencement des cent jours, il fut envoyé de Rochefort à Bayonne, sa ville natale, avec l'ordre : 1° d'inviter les autorités de la ville à arborer de suite le drapeau tricolore afin d'éviter une effusion de sang. 2° D'arrêter sur-le-champ le départ pour Rochefort d'un nombreux convoi destiné à l'approvisionnement de l'arsenal.

Il part, arrive à Bayonne, voit partout sur ses murs flotter les couleurs nationales, et descend à l'instant même au port où il arrête aussitôt la sortie du convoi. Le zèle et la rapidité qu'il mit à remplir cette mission à une époque où les événements et les hommes passaient si vite, furent ainsi couronnés de succès; et lui se sentit heureux d'avoir pu arriver assez tôt pour conserver à son pays le matériel important qui allait infailliblement tomber dans les mains des Anglais dont les navires bloquaient déjà la côte.

Le 12 mai 1815, il est nommé au commandement du 28e équipage de haut-bord en garnison à l'île d'Aix. Il court à son poste, fait des soldats de ses matelots, et apprend coup sur coup avec douleur le désastre de Waterloo, l'abdication de l'Empereur et son arrivée à Rochefort. Mais alors les marins éclatent. Ils brisent leurs fusils, courent aux batteries des remparts et pointent les canons pour couler les frégates qui changeraient de pavil-

lon. « L'Empereur ou notre congé, criaient-ils, » pas de Bourbons ! pas de Drapeau blanc ! » La position était affreuse. Cependant Dauriac est au milieu d'eux, cherchant à les calmer. Il est à peine écouté d'abord, mais il leur parle leur langage, leur patois même.... Ces hommes l'aimaient déjà ; ils l'écoutèrent enfin, et les batteries furent abandonnées. Ils comprirent aussi que s'ils perdaient l'Empereur, la France restait toujours à défendre, puisque l'ennemi était là en force, menaçant toujours, et ils reprirent peu à peu leurs exercices.

Néanmoins il fallut agir avec beaucoup de réserve jusqu'au moment où l'Empereur refusant toute offre qui pouvait le sauver, quitta cette île d'où Dauriac le vit avec tant de regret partir pour l'Angleterre.

Il fut alors desservi auprès du nouveau gouvernement, et mis en non-activité pendant dix-huit mois, après lesquels il fut rappelé au cadre actif.

Nommé en 1818 au commandement de la corvette *la Bonite*, et en même temps à celui de la station du Levant, il conserva ce poste pendant deux ans, et sut y protéger avec fruit les intérêts du commerce et y faire respecter le pavillon français. La manière distinguée dont il s'en acquitta lui fit conférer le grade de capitaine de vaisseau, le 22 août 1821.

De 1823 à 1825, il commanda la corvette *la Diane*. Parti pour Alexandrie, il remplit auprès du vice-roi d'Égypte, Mehemet-Ali, une mission dont

il avait été chargé par le roi, et à son retour il fit partie de la division des côtes d'Espagne. Il y commanda quelque temps la station de Cadix, contribua puissamment à la prise de Tarifa, et reçut peu après la décoration de Commandeur de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne.

Dans les derniers mois de 1825, il prit à Rochefort le commandement du vaisseau de 74 canons *le Breslaw*, fit un voyage aux Antilles, se rendit ensuite à Cadix, où il commanda la station, et vint désarmer à Brest en avril 1827. En novembre de la même année, il fut nommé officier de la Légion d'Honneur.

Le 14 septembre 1828, il fut appelé de nouveau à un commandement, celui de la frégate de 60 canons *la Caroline*, en armement à Rochefort. Il fit avec ce navire un voyage aux Antilles, ayant sous ses ordres plusieurs bâtiments chargés de troupes. Pendant cette campagne, durant laquelle il éprouva de violents coups de vent, il montra encore toute cette énergie et cette habileté de marin dont il a constamment fait preuve.

En avril 1829, il laissa le commandement de *la Caroline*, et en 1830, il fut nommé directeur des mouvements du port à Rochefort, où il continua à rendre de bons et utiles services.

Il occupait encore ce poste au mois de mai 1832, lorsque par suite de modifications apportées dans les cadres de la marine, il fut mis en retraite à l'âge de soixante-et-un ans, encore capable de servir activement.

Sa vie privée, comme sa vie militaire, offre des traits qui sont aussi fort honorables. En maintes circonstances, il n'hésita pas un instant à exposer volontairement ses jours pour sauver ceux de quelques personnes en danger, entr'autres à Toulon; c'était en 1815 et dans un moment d'effervescence populaire. Tranquille au milieu de sa famille, il entend des cris, des menaces terribles proférées sous ses fenêtres, reconnaît un officier d'administration de la marine entouré d'une foule exaspérée qui déjà le maltraitait et le menaçait de l'écharper s'il ne se soumettait à ses exigences : il descend aussitôt, s'élance au milieu de ces exaltés, et après quelques paroles pleines d'à propos, il saisit cet officier, le pousse dans le corridor d'une maison, ferme la porte sur lui et reste seul au milieu de tous ces furieux stupéfaits de son audace et de sa présence d'esprit. Leur fureur se change aussitôt en admiration, des cris de *vive le commandant Dauriac !* se font entendre, ils veulent l'entraîner au café, mais sur ses instances ils le laissent partir pour rejoindre sa femme qui, témoin de sa fenêtre de la scène qui venait de se passer, était en proie à une cruelle inquiétude.

Bon, juste, sévère, toujours disposé à rendre service, il a su se faire aimer et respecter de ses inférieurs qui, à chaque séparation, lui témoignaient de leurs regrets par une vive et sincère émotion. Modeste, loyal et dévoué, il a constamment joui de la haute estime de ses chefs. Son

caractère et sa sévère probité lui ont fait pendant sa longue carrière repousser tout ce qui répugnait à son cœur noble et droit.

Aujourd'hui, il réside à Brest avec ses enfants, au nombre de cinq, dont deux filles : ses trois fils servent dans la marine royale, l'aîné Alexandre François Dauriac, lieutenant de vaisseau depuis 1840, chevalier de la Légion d'Honneur ; le second François Dauriac, aussi lieutenant de vaisseau depuis 1845, et le plus jeune Louis Charles Dauriac, commis de la marine depuis 1839.

M. DE SILLEGUE (JEAN-RENÉ),

MARÉCHAL-DE-CAMP, COMMANDANT LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE, GRAND-OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Il naquit au cap Français (île de Saint-Domingue) le 15 août 1788, et embrassa la carrière des armes, dont les périls et les vicissitudes avaient toujours souri à son imagination vive et ardente. Entré à l'École militaire de Fontainebleau le 20 juillet 1803, le jeune de Sillègue en sortit sous-lieutenant le 9 janvier 1805, et fut incorporé au 66e régiment d'infanterie de ligne. Nommé lieutenant le 4 mai 1807, puis lieutenant-adjudant-major le 1er juillet de l'année suivante, il fut le 1er janvier 1810 élevé au grade de capitaine-adjudant-major. Il assista à toutes les campagnes de l'Empire (1), et

(1) M. le général de Sillègue a fait les campagnes de l'an XIII et de l'an XIV, de 1806 et de 1807, dans les îles à l'entrée de la Charente-Inférieure, celles de 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812 en Espagne et en Portugal, et enfin celles de 1813 et 1814 à la grande armée.

donna des preuves signalées de son courage, de sa présence d'esprit et de son intelligence des opérations militaires. Promu au grade de chef de bataillon le 12 mai 1813, il servit successivement en cette qualité dans le 1er régiment d'artillerie de marine et dans le 15e régiment d'infanterie de ligne. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 14 juin, le 16 octobre suivant, il reçut un coup de feu dans les reins à la bataille de Leipsick, et fut le 19 novembre créé officier de la Légion-d'Honneur. C'est dans cette position que le trouvèrent les événements de 1814 et de 1815, qui, sans rien diminuer de notre gloire, nous précipitèrent de ce haut degré de force et de puissance où nous étions parvenus, grâce au génie du chef de l'état et à l'admirable dévouement de son armée.

Le chef de bataillon de Sillègue, dont le patriotisme semblait s'être accru avec la gravité des circonstances, fit, le 1er février 1814, à la bataille de Brienne, une très-vigoureuse attaque à la tête de son bataillon pour enlever une ferme occupée par l'ennemi en forces supérieures. Il se conduisit également de la manière la plus distinguée à l'affaire du 2 du même mois, à Rosnay, où il commandait le premier bataillon, lorsque le régiment (15e d'infantérie de ligne) enlevait à la baïonnette un plateau occupé par 3,000 Autrichiens. Dans la journée du 14 suivant, M. de Sillègue se trouvant avec les 150 hommes du premier régiment qui, sous les ordres du colonel Maury, firent mettre bas

les armes à deux bataillons prussiens, mérita les plus grands éloges.

Malgré tant de prodiges d'héroïsme, il fallut céder. Mis d'abord (1815) en non activité par suite du licenciement, M. de Sillègue entra bientôt dans les rangs de la nouvelle armée, et, le 27 mars 1816, il fut reçu comme chef de bataillon dans la légion de la Mayenne. Nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 18 août 1819, il passa avec son grade, le 17 novembre 1820, dans le 12e régiment d'infanterie légère.

C'est en cette qualité que M. de Sillègue fit la campagne de 1823 en Espagne, dans laquelle il fixa sur lui par sa valeur et son dévouement l'attention de tous ses frères d'armes. A l'affaire du Pla de Salinas, le 14 juin, cet officier, sous les ordres de M. le maréchal-de-camp vicomte de Saint-Priest, fit mettre bas les armes, devant le deuxième bataillon du 12e régiment d'infanterie légère qu'il commandait, à la première brigade du corps de Mina, composée de deux bataillons forts de 800 hommes, et commandée par le général constitutionnel Guerra. Le rapport adressé par M. le lieutenant-général Donnadieu, le 18 du même mois, à M. le maréchal Moncey, cite M. de Sillègue comme ayant eu la plus grande part au succès de cette journée, et comme ayant conduit son bataillon avec un ordre et une intelligence admirables.

En récompense de ses brillants services, M. de Sillègue fut promu au grade de lieutenant-colonel

à la suite (29 juin 1823), puis admis en pied le 3 septembre suivant, il passa, peu de temps après, avec ce grade, au 19e régiment d'infanterie de ligne (16 janvier 1824). Enfin le 27 décembre 1829, il fut promu au grade de colonel et placé à la tête du 6e régiment d'infanterie légère. Le 25 novembre 1823, M. de Sillègue avait été autorisé par S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême à accepter et porter la décoration de chevalier de 2e classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne. Promu au grade de maréchal-de-camp le 11 novembre 1837, il fut peu après investi du commandement du département des Bouches-du-Rhône, qu'il exerça jusqu'en septembre 1841, à la pleine satisfaction du gouvernement, et où il sut s'acquérir des titres à la reconnaissance des troupes placées sous ses ordres, et aux vives sympathies des populations au milieu desquelles il avait constamment maintenu l'ordre et la tranquillité.

A cette époque, M. de Sillègue fut appelé en Afrique pour y commander une brigade. Voici comment un journal de Marseille, interprète fidèle de la pensée de cette grande cité, exprimait la pénible sensation qu'y avait fait éprouver la nouvelle de son départ :

« M. le maréchal-de-camp de Sillègue, comman-
» dant des Bouches-du-Rhône, vient d'être appelé
» en Afrique, où il recevra le commandement d'une
» brigade. Pendant le peu d'années que M. de Sil-
» lègue a occupé le second poste militaire de notre

» ville, son caractère honorable et la dignité de sa » conduite lui ont concilié l'estime générale; les » regrets et les vœux de Marseille le suivront dans » les combats auxquels il va prendre part. »

Le 1er décembre 1841, le général de Sillègue prend le commandement de la subdivision de Sétif.

Trois bataillons d'infanterie, cent cinquante hommes de cavalerie, une section d'artillerie, étaient les seules forces dont il put disposer.

Maintenir les Kabyles, rallier à nous les tribus du Tell, soumettre celles de l'Ouennouga, établir les communications entre Constantine et Alger par Medeah, tel fut, en présence d'aussi faibles ressources, le but que se proposa le général de Sillègue, et qu'il atteignit au bout de trois ans de travaux incessants, travaux que n'ont point enregistré des bulletins pompeux, mais qui sont écrits en toutes lettres dans les pays qu'il a commandés.

Alliant la prudence du politique au savoir militaire du général, il fit agir successivement les ressorts de la politique et la puissance des armes, s'attachant, dans ce dernier cas, à frapper rarement, mais fort et juste. Il commença par étudier à fond le pays, l'esprit des tribus, leurs divisions, leurs haines, leurs intérêts, afin de se servir virtuellement des unes contre les autres, système qui a réussi à la puissance turque pendant si longtemps, et qui explique seul comment, avec d'aussi faibles moyens, ils ont pu contenir dans l'o-

béissance, des populations si nombreuses et si remuantes.

En 1842, au milieu du plus rude hiver, le général de Sillègue marche sur M'cila, parcourt le petit désert et fait rentrer sous notre domination toutes les tribus révoltées.

Pendant son absence, les Kabyles s'étaient réunis, le territoire de Sétif avait été insulté. Le général marche sur eux, le 25 août, pénètre dans le pays affreusement difficile des Amouchas, y trouve un rassemblement de deux à trois mille hommes qu'il attaque, sans hésiter, et qu'il met en déroute après lui avoir tué plus de cent hommes. Le 16 septembre suivant, il défit la cavalerie d'Achmet, ex Bey de Constantine : ce combat, livré au pied du Djbel-Bou-Taleb, eut pour résultat l'anéantissement complet de l'influence d'Achmet, sur les tribus du Tell.

En 1843, les tribus de l'Ouennouga se remuaient sous l'influence occulte des agens d'Abd-el-Kader; par une marche forcée, le général de Sillègue se porta au milieu d'elles; en sa présence, tout se disperse et se soumet dans moins de quinze jours; il arrive ensuite aux limites du Hamza, après avoir traversé un pays où jamais colonne française n'avait mis le pied; mais à peine rentré à Sétif, le général apprend que des rassemblements s'étaient formés plus formidables derrière lui. Il repart incontinent, prend Mensourak, M'sita, Casbah, foyers de la rebellion, et perchés comme des

nids de vautours dans des positions presque inaccessibles. De là il entre de nouveau dans le Hamza, où il fait jonction avec les troupes de la subdivision de Medeah, et les deux colonnes réunies marchent sur les Ksor, immenses villages, habités par des tribus redoutables, et ces deux colonnes détruisent de fond en comble ces repaires de brigands.

Le général envoie un détachement de sa colonne chercher un ravitaillement à Medeah, et muni de vivres pour six semaines, il se dirige sur Bouçada, ville située à l'extrémité méridionale du petit désert ; il y arrive le 26 octobre, après des fatigues inouies : dans cette ville, la plus grande de la contrée, importante non-seulement par sa population, mais aussi par son commerce et ses relations avec l'intérieur de l'Afrique dont elle est l'entrepôt, le général organise fortement notre autorité ; établit une garde urbaine et frappe une contribution de 15 000 francs.

L'hiver de 1844, bien que très rude, ne put l'empêcher de tenir la campagne pendant la brillante expédition de S. A. R. M. le Duc d'Aumale, sur Biskra ; il eut ordre de manœuvrer sur le flanc gauche de la colonne du prince et de maintenir les Ouled-Soltani.

Pendant cette mission toute pénible et toute passive, le camp du général de Sillègue enseveli sous les neiges soutint, pendant sept jours, les attaques de l'ennemi.

Le 24 avril suivant, il commandait l'infanterie

du prince au vigoureux combat que livra S. A. R. dans les montagnes des Ouled-Soltani. Sa coopération, pendant cette brillante campagne, lui valut de la part de S. A. R. la citation suivante : « J'ai eu beaucoup à me louer de M. le général de Sillègue, de son zèle, de son énergie et de son empressement à accomplir toutes les missions qui lui ont été confiées. »

De telles paroles dans la bouche d'un prince, si juste appréciateur du mérite, sont la plus douce récompense d'un homme qui, avec les ressources matérielles les plus restreintes, sut soumettre, conserver, gouverner cinq à six cents lieues carrées d'un pays inconnu à nos armes; qui a su convertir le camp aride de Sétif, en une ville naissante, qui comptait à son départ plus de cent maisons, une église, des bains, un hôpital, des casernes superbes, un théâtre, des jardins délicieux, des promenades, un musée, une pépinière modèle, des fermes, des moulins, des fontaines publiques, tous les éléments enfin d'une grande cité, et cela il l'a fait avec des officiers intelligents, des troupes dévouées, et sans emphase, sans bruit, sans fatiguer la France du récit de ses travaux et de ses exploits.

Après les plus pénibles expéditions, dès qu'il avait déposé l'épée il reprenait la pioche; de soldat il se faisait planteur; aucun détail ne semblait indigne de son attention. Il voyait tout par ses yeux, entendait tout par ses oreilles, et même pour les colons, pauvres gens que quelque éruption volca-

nique avait lancés si loin de la société, il avait toujours les paroles les plus affables, les soins les plus touchants.

Aussi le jour où il quitta cette colonie qu'il avait créée, soldats, colons, Arabes, tout le monde voulut-il l'accompagner jusqu'au plus loin : « Général, lui dit le maire de Sétif, d'une voix émue,
» en vous perdant nous perdons notre père et notre
» frère... » — « Seigneur, lui dit le chef des Ammets,
» avant ton arrivée, l'on ne pouvait aller d'une
» tente à l'autre sans avoir deux fusils chargés, et
» maintenant un enfant irait jusqu'à Bouçada avec
» un bâton. » Manière d'exprimer combien était grande la sécurité dont on jouissait sous son commandement.

Juste, ferme, sévère au besoin, indulgent en temps opportun, son commandement était de nature à captiver les Arabes, peuple intelligent, sensible, impressionnable, dont la conduite demande surtout un tact infini. Leur confiance en sa justice, dont la réputation s'étendait au loin, était telle, que l'on vit des Arabes de tribus tout-à-fait en dehors de notre sphère d'activité, venir le prendre pour arbitre de leurs différents.....

Après un séjour de trois ans, signalé par des travaux qui auront une large place, quelque jour, dans l'histoire du pays, il fut élevé à la dignité de grand Officier de la Légion d'Honneur, rappelé en France, et nommé au commandement du département de la Dordogne,

Tous ceux qui ont servi ou servent encore sous les ordres du général de Sillègue, se plaisent à rendre hommage à sa haute impartialité, à la douceur de son commandement, qui n'exclut pas une inébranlable fermeté dans les circonstances graves et un profond attachement aux règles de la discipline, et à ses vastes connaissances théoriques et pratiques dans l'art auquel il a consacré sa vie.

H. DE LESTRÉES.

COMTE (Louis-Christin-Emmanuel-Appollinaire),

PHYSICIEN DU ROI, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE DU THÉATRE DES JEUNES ÉLÈVES.

De toutes les célébrités artistiques renfermées dans Paris, aucune n'est plus justement populaire que celle dont nous allons essayer de raconter l'origine et les progrès; aucune n'a fait sur l'imagination de la génération actuelle une impression plus durable; sa place était donc naturellement marquée dans un ouvrage destiné à perpétuer le souvenir soit des services rendus au pays, soit des talents utiles ou agréables.

Le prestidigitateur le plus extraordinaire des temps modernes, celui devant qui la réputation de Comus et de tant d'autres s'est rapidement éclipsée, et que n'ont jamais pu faire oublier les Ollivier, les Bosco, les Philippe, les Robert-Houdin; celui qui le premier apporta à Paris, sous forme de spectacle, les prodigieux effets de la fantasmagorie, Louis-Christin-Emmanuel-Apollinaire Comte naquit à Genève le 22 Juin 1788.

Quoique peu riches (son père était horloger) ses parents voulurent le faire jouir des bien-

faits d'une bonne éducation, et tout jeune encore, le firent entrer au collége. L'enfant, dès son plus jeune âge, sentit s'éveiller en lui le goût des choses, en apparence, surnaturelles et des spectacles; aussi parvint-il, à moins de huit ans, à se construire un petit théâtre sur lequel il faisait, avec une intelligence peu ordinaire, manœuvrer des marionnettes qu'il rendait les interprètes de petits drames de sa composition ou de ceux dont fourmillent les œuvres de Berquin. Directeur, machiniste, compositeur et souffleur, il faisait la joie de son collége, où pédagogues, élèves, cuisiniers, maîtres de quartiers et marmitons applaudissaient avec transport aux essais du jeune magicien, à ses fantastiques ombres chinoises. Aux bons jours il gratifiait son auditoire de scènes de ventriloquie à faire pâmer d'aise, alors qu'elles n'épouvantaient pas, avec leurs mystérieux effets, les écoliers ses camarades.

Quatre années s'étaient à peine passées dans ces joyeux ébats qu'éprouvant le besoin d'une scène plus vaste, d'un produit plus certain, d'une réputation plus grande, le jeune Comte s'échappait de la maison de son père pour aller exercer dans les fêtes des villages voisins et dans les châteaux des alentours sa précoce industrie. Ses progrès furent rapides; des combinaisons nouvelles, des études approfondies et incessantes, une adresse remarquable dans le jeu des muscles de la main, firent bientôt de l'enfant, lancé à douze ans, seul et sans guide, sur ce vaste théâtre qu'on appelle le mon-

de, un des premiers prestidigitateurs engastrimythes du pays. Cependant tout n'est pas roses dans le métier de sorcier, et si plus tard, ainsi que nous le dirons tout-à-l'heure, M. Comte parvint, à l'aide de sa magie, à se faire ouvrir certaines portes qui restaient obstinément fermées devant lui, il trouva dans sa première jeunesse une occasion où il faillit payer de sa vie quelques instants d'une bonne humeur inopportune.

Il rentrait un soir à Fribourg, l'esprit agréablement occupé des bravos que venaient de lui valoir ses remarquables talents déployés devant la comtesse chatelaine d'Affry, quand un orage violent le força de chercher un refuge dans la première masure qui s'offrit à ses regards. C'était la cabane d'un pauvre ouvrier charron. Mari, femme, enfants, s'empressèrent autour du jeune voyageur qui, voulant payer en sa monnaie cette touchante hospitalité, se mit à contrefaire la voix sépulchrale d'un mort demandant des prières. L'éclair à chaque instant fendait la nue, le tonnerre ébranlait la cabane à chaque minute, une épouvante indicible s'empara aussitôt des paysans, qui, ne comprenant pas qu'il pût n'y avoir dans tout cela qu'une cause fort naturelle, repoussèrent avec énergie et obstination les explications et les tentatives de démonstrations du physicien, le mirent à la porte de leur chaumière après lui avoir fendu la tête de deux coups de hache en le menaçant de le précipiter dans un four ardent. Transporté tout sanglant au

couvent de Fribourg, M. Comte mit six mois à se rétablir des suites de cette équipée.

Arrivé à Paris en 1809, il n'avait déjà plus de rivaux dans son art et ses devanciers étaient oubliés. Toutefois il avait besoin que l'on parlât de lui, et force lui fut de gagner les journalistes à sa cause. L'un des plus renommés de l'époque, celui dont les feuilletons publiés, si mes souvenirs sont exacts, dans le *Journal de l'Empire* aujourd'hui *Journal des Débats*, étaient chaque matin dévorés par des milliers de lecteurs, M. de Jouy enfin, gardait sur le compte du prestidigitateur de vingt ans un silence bien fait pour le désespérer. Révérences, soins, visites, rien n'avait pu l'adoucir. Un jour, qu'une fois encore, M. Comte, dans sa douleur, s'était rendu chez l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin* pour essayer de l'attendrir, il attendait depuis une heure dans l'antichambre, quand tout-à-coup des cris affreux se font entendre dans la rue : — Au feu! au feu! s'exclament mille voix. — Où est le feu ? demande-t-on. — Là haut, au troisième, dans l'appartement de M. de Jouy, est-il répondu. — L'homme de lettres sortit effrayé de son cabinet et se trouva dans son antichambre face à face avec un jeune homme de vingt ans qui, debout, le chapeau à la main, lui dit de l'air le plus poli du monde : Je n'avais, monsieur, que ce moyen un peu hétéroclite de vous rencontrer et de vous présenter de vive voix mes très-humbles hommages ; excusez-moi de l'avoir em-

ployé. M. de Jouy pour toujours désarmé prit très-bien cette plaisanterie, et s'empressa, dans un charmant feuilleton, d'en transmettre le récit à ses nombreux lecteurs.

M. Comte s'était établi rue de Thionville, à la salle des Jeunes Élèves, et sa vogue augmentant chaque jour, il vint à quelque temps de là se fixer à l'Hôtel des Fermes, rue de Grenelle-saint-Honoré. Chaque journal alors s'occupait avec un soin constant de ses agréables soirées, et il n'y eut pas un Parisien, pas un étranger, de tout rang, de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui ne voulût voir au moins une fois l'homme habile dont les talents hors ligne avaient forcé la renommée à emboucher toutes ses trompettes. Bientôt on ne fut plus satisfait d'admirer sur un théâtre public la prodigieuse dextérité du physicien, il devint de bon ton de l'avoir à ses soirées, et les grandes dames de l'empire se disputèrent, quelquefois avec acharnement, sa présence dans leurs salons dorés.

La restauration de la maison de Bourbon qui ne tarda pas à s'accomplir, fut pour M. Comte une occasion nouvelle d'une vogue plus grande encore et qui devint bientôt universelle. Décoré par Louis XVIII, qui l'applaudit avec enthousiasme, du titre de *Physicien du Roi*, il vit les applaudissements unanimes des souverains alliés (1) se

(1) L'Empereur Alexandre lui envoya une bague à son chiffre enrichie de diamants, et le Roi de Prusse lui remit la médaille d'or des Arts et des Sciences de Berlin.

joindre à ceux du monarque français. Depuis deux ans déjà, à cette époque, notre aimable sorcier avait réalisé en partie, du moins, un projet qu'il nourrissait depuis longtemps et dont l'exécution sur une échelle des plus modestes avait marqué ses premiers pas dans la carrière. Nous voulons parler du *Théâtre des Jeunes Comédiens,* dont il jeta les premiers fondements en 1812, comprenant que les jeux de la scène, excellents pour l'éducation de l'esprit et du cœur chez les adultes, conviennent peu aux enfants, quand ils ont pour objet de reproduire une action qui dépasse les limites de leur jeune intelligence, et quand ils leur montrent des images qui, sans danger pour les hommes faits, peuvent porter chez eux la perturbation des idées, des sens et de l'esprit. Il avait donc résolu de faire représenter, par des acteurs enfants, des pièces spécialement destinées aux enfants, dont l'intrigue pût les intéresser toujours sans danger, et dont la morale, simple et facile, fût toujours à leur portée.

Le ministre lui avait permis de faire représenter des pièces complètes *derrière un rideau de gaze transparente*, mais ce spectacle, établi dans la rue de Monthabor, eut peu de succès, peut-être à cause de la froideur que ce malencontreux rideau derrière lequel agissaient les jeunes artistes de M. Comte, jetait sur les spectateurs, peut-être à cause de l'emplacement du théâtre , peut-être encore à cause des préoccupations de toute espèce auxquelles chaque

esprit était alors en proie. Quoi qu'il en soit, l'artiste ne tarda pas à abandonner la salle de la rue Monthabor pour retourner à l'Hôtel des Fermes, où le plus légitime succès avait toujours payé ses efforts. A peine y était-il réinstallé qu'abandonnant à un régisseur le soin de son théâtre enfantin, il se mit à parcourir l'Europe.

Chaque capitale, chaque ville, chaque bourgade où il consentit à donner un échantillon de son savoir-faire fut le théâtre d'un nouveau triomphe, et bientôt la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre retentirent du bruit de ses prodiges de fantasmagorie, de prestidigitation et de ventriloquie. A peine de retour à Paris, il sollicita avec ardeur, du gouvernement royal, la permission d'ériger un théâtre destiné à l'enfance et où rien ne vînt mettre obstacle à la production de sa pensée, c'est-à-dire où il lui fût donné de faire disparaître ce rideau de gaze transparente qui jusque là avait ôté leur plus grand charme à ses représentations. Le ministère de la restauration, qui ne regardait pas comme de nature à gâter les mœurs et l'esprit des enfants ce qui, au contraire, était destiné à les corriger et à les instruire, accorda le privilége demandé, et alors s'éleva, dans le passage des Panoramas, un charmant petit théâtre où de charmants petits acteurs se mirent, sous la direction éclairée de notre célèbre physicien, à représenter chaque soir de charmantes petites pièces écrites exprès pour l'enfance par la plume exercée de nos plus agréa-

bles compositeurs. M. Comte n'avait pas non plus renoncé à ses succès personnels, et c'était toujours avec un nouveau plaisir qu'on lisait sur l'affiche du nouveau théâtre l'annonce de scènes de prestidigitation, d'engastrimysme et de fantasmagorie, exécutées par le directeur renommé du théâtre des Jeunes Élèves.

La vogue attachée à ce théâtre, l'exiguité de son local, forcèrent M. Comte à chercher un nouvel emplacement pour les ébats de sa troupe enfantine. Le passage Choiseul mettant en communication directe la rue Neuve-des-petits-Champs avec le boulevart des Italiens, ouvert en 1826, était à peine livré à la circulation, qu'il y transporta ses pénates. Là, une salle décorée avec un goût exquis, à la distribution confortable, et deux fois grande comme celle qu'elle remplaçait, reçut, le 26 décembre, les acteurs et les spectateurs de M. Comte pour la première fois.

Vingt années seront bientôt écoulées depuis cette dernière émigration ; plus d'une génération s'est succédé dans cette véritable bonbonnière, et tout lui faisait présager un succès de plus en plus grand, quand une ordonnance ministérielle qui défend d'enrôler désormais pour des représentations théâtrales des enfants au dessous de seize ans, est venue mettre en question, pour cette entreprise, la possibilité d'une continuation d'existence (1).

(1) Cette notice était sous presse quand nous avons appris

Grand nombre d'artistes de mérite sont sortis de son théâtre formés par les mains habiles de M. Comte. La liste est longue des écrivains remarquables qui ont trouvé chez lui une arène précieuse pour leurs premières armes, elle serait beaucoup plus nombreuse encore, celle qui nommerait tous les enfants que les représentations du théâtre des Jeunes Élèves ont servi à instruire ou à corriger.

M. Comte est, dit-on, sur le point de céder son théâtre et de se reposer enfin de ses longues fatigues après trente-cinq années de travaux assidus.

Francis Roch.

que prenant égard aux services rendus et aux droits acquis, le ministre venait d'accorder à M. Comte une autorisation positive et indéfinie, en lui assurant que sa longue possession serait respectée.

ANGLÈS (Jean-François),

AVOCAT AU PARLEMENT DE GRENOBLE, PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR ROYALE DU MÊME SIÉGE, MEMBRE ET PRÉSIDENT D'AGE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Né à Veynes, le 4 septembre 1736, *Jean-François* Anglès appartenait à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles des Hautes-Alpes. Reçu avocat de bonne heure il se fit inscrire au barreau du parlement de Grenoble, et bientôt il devint un des avocats les plus distingués de ce siége, autant par l'extrême pureté de ses mœurs et par sa scrupuleuse probité que par l'éclat de sa parole et l'étendue de ses connaissances.

La juste réputation que M. Anglès s'était acquise au barreau marquait sa place parmi les conseillers au parlement de Grenoble. Il fut appelé à ces importantes et honorables fonctions, et il les occupait au moment où la révolution de 1789 vint bouleverser la face politique de l'Europe après avoir passé sur la France avec

son épouvantable cortége de pillages, de meurtres et d'échafauds.

Les hautes vertus de l'homme privé, le dévouement à l'ordre précédemment établi étaient pour certains démagogues de l'époque un titre certain de proscription. Aux soupçons que la réunion de ces circonstances faisait planer sur M. Anglès vint se joindre cette particularité que c'était dans son cabinet d'avocat que s'étaient formés à l'étude et à la pratique du droit, deux hommes qui, admirés et portés en triomphe au début de la révolution, étaient alors maudits et exécrés, l'un pour avoir reculé devant les conséquences de l'œuvre qu'il avait le plus contribué à former, l'autre, pour avoir déserté la cause de la liberté après l'avoir servie avec un rare talent : Mounier et Barnave.

Suspecté de complot contre la sûreté et l'indivisibilité de la république, M. Anglès fut jeté dans les prisons d'Orange, et ne dut son salut qu'au triomphe de la faction thermidorienne qui, menacée de devenir bientôt victime du terrible comité de sûreté générale, parvint à le renverser, et avec lui, le comité de salut public.

Rendu à la liberté après le 9 termidor, il se tint soigneusement à l'écart, et refusa toujours les offres des divers gouvernements qui se suc-

cédèrent, jusqu'à la restauration de la maison de Bourbon sur le trône de ses pères.

Nommé alors, par le roi Louis XVIII, premier président de la cour royale de Grenoble, il fut envoyé à la chambre des députés par le département des Hautes-Alpes en 1816, et appelé à présider la chambre à l'origine de chacune des sessions jusqu'en 1822, époque de sa mort. Il avait pris, du reste, une part assez active aux travaux de la chambre pendant six années, et toujours il s'était montré ami sincère de l'ordre et de la mornarchie.

V. de Jozet, *avocat.*

ANGLÈS (Jean-Baptiste-Jules, comte),

MINISTRE D'ÉTAT ET DE LA POLICE DU ROYAUME, MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, DU CONSEIL PRIVÉ DU ROI, COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR ET DE L'ORDRE DU MÉRITE CIVIL DE BAVIÈRE.

Né à Grenoble, département de l'Isère, le 28 juillet 1778, et fils de M. Jean-François Anglès, avocat, puis conseiller au parlement de Grenoble, premier président de la cour royale du même siége, membre et président d'âge de la chambre des députés, *Jean-Baptiste-Jules* Anglès, d'abord destiné à la magistrature, fit d'excellentes études dans cet ordre d'idées; mais bientôt l'esprit exclusivement militaire qui s'empara de la jeunesse française, vint changer cette vocation, et M. Anglès entra à l'école polythchnique. Encore une fois ses espérances furent trompées, et ce fut la carrière de l'administration publique qu'il vit s'ouvrir devant lui au sortir de l'école dont il avait été un des élèves les plus distingués.

Auditeur au conseil d'état en 1806, il fut envoyé, par l'empereur Napoléon, dans la Silésie prussienne pour diriger l'administration de cette province. Peu de temps après, M. Anglès passa,

en la même qualité, dans la province de Saltzbourg, puis dans la basse Autriche. Il avait administré avec un rare mérite et une distinction marquée ces diverses provinces alors sous la domination française, quand l'empereur Napoléon l'ayant rappelé à Paris, le créa baron le 15 novembre 1809, et le fit en même temps maître des requêtes au conseil-d'état et directeur du troisième arrondissement de la police générale de l'empire. Cette direction avait son siége à Paris, et dans cette position comme dans la précédente, bien qu'elle fut plus difficile et plus pénible, M. le baron Anglès se vit bientôt l'objet de l'estime et de la vénération universelles.

Cinq ans plus tard l'empire français était détruit, et le gouvernement provisoire appelait M. Anglès au ministère de la police générale, qu'il occupa jusqu'au retour du roi.

Elevé par le roi Louis XVIII au titre de comte, M. Anglès fut nommé conseiller d'état en service ordinaire par ordonnance royale du 9 juillet 1814; et lorsque Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, vint reprendre aux Tuileries le trône impérial auquel il avait volontairement renoncé, M. Anglès suivit à Gand la famille royale exilée.

Louis XVIII, rentré en France après la bataille de Waterloo, nomma M. le comte Anglès

ministre d'état, membre du conseil privé, et président du collège électoral du département des Hautes-Alpes, berceau de sa famille. Ce collége le choisit pour député, et M. le comte Anglès vint, dès l'année 1815, prendre siége à la chambre. Peu après il voulut bien accepter, sous le premier ministère de M. le duc de Richelieu, les fonctions fort importantes et extrêmement difficiles pendant ces années de réactions et d'émotions populaires, de préfet de police, que déjà il avait refusées plusieurs fois. Il garda cet emploi six années, et s'efforça toujours d'adoucir autant qu'il était en lui la rigueur de son ministère par les formes les plus douces, l'urbanité la plus exquise.

L'assassinat de S. A. R. le duc de Berry, amena le renversement du ministère Decazes, et remit le pouvoir aux mains de M. de Richelieu. M. le comte Anglès ne partageant pas les principes politiques du nouveau cabinet, ne crut pas devoir conserver les fonctions de préfet de police, et fit agréer sa démission au roi.

D'immenses bienfaits; de nombreuses mesures d'ordre et d'utilité, parmi lesquelles nous devons signaler en première ligne les garanties assurées aux citoyens arrêtés préventivement, avaient marqué son passage à la préfec-

ture de police ; il avait fait abandon, au profit des pauvres de Paris, de la plus forte partie de son traitement de préfet pendant la disette de 1816 et de 1817, et avait, d'accord avec l'autorité judiciaire, organisé le petit parquet de M. le procureur du roi de Paris de manière à ce que tout individu arrêté pût être interrogé dans les vingt-quatre heures de son incarcération. On lui doit aussi l'établissement, sous le titre de *Maison de refuge*, d'un asile destiné aux jeunes condamnés, et organisé de manière à les rendre meilleurs.

Retiré des affaires, M. le comte Anglès mourut dans sa famille le 16 janvier 1828.

V. DE JOZET, *avocat.*

MONTGRAND (LE MARQUIS DE).

ANCIEN MAIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE.

Nous ne pourrions proposer à ceux qui se chargent de la mission délicate et difficile de servir leurs concitoyens dans les fonctions municipales un modèle plus accompli, un guide plus sûr que le magistrat dont nous allons esquisser la vie.

Il descend d'une de nos plus nobles et de nos plus anciennes familles. La terre seigneuriale de Montgrand, située dans le Vivarais, fut possédée vers le milieu du treizième siècle par une famille d'une ancienne noblesse de ce nom, qui a pour tige Guillaume de Montgrand, qualifié de damoiseau dans un titre de 1275. Depuis ces temps reculés, la famille de Montgrand a vécu en Vivarais d'une manière distinguée, ayant donné plusieurs officiers aux armées de nos rois, des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et fait de bonnes alliances.

Les premiers de cette famille qui s'établirent en Provence furent : 1° Simon de Montgrand,

dont la branche est éteinte; 2° Dominique de Montgrand son frère, seigneur de la terre et marquisat de Lanapoulle, qui, de son mariage avec Marguerite de Bionneau, fille de Jean-Baptiste de Bionneau, seigneur d'Eyrargues, eut de nombreux enfants, et parmi eux ces sept frères qui, joints à six de leurs cousins, fils de Simon, constituent pour cette famille un genre d'illustration sans doute bien rare : treize Montgrand à la fois dans les armées, presque tous chevaliers de Saint-Louis, et presque tous aussi morts sur le champ de bataille ou des suites des blessures qu'ils y avaient reçues.

L'aîné des fils de Dominique fut Jean Baptiste de Montgrand, seigneur de Lanapoulle, brigadier des armées du roi, inspecteur-général des milices garde-côtes de Provence, et qui, marié en 1724 avec Marie Anne de Carfeuil, fille de noble Joseph de Carfeuil de la ville de Marseille, donna lui-même le jour à plusieurs enfants, dont l'aîné, Joseph-Jean-Baptiste de Montgrand de Lanapoulle, maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, avait épousé en 1770 Marie-Philippine Le Coigneux de Bélabre, de la famille de Jacques Le Coigneux, grand-président au parlement sous Louis XIII. C'est de ce mariage qu'est issu le marquis de Montgrand, auquel est consacrée cette notice.

Celui-ci, né à Marseille en 1776, avait déjà perdu ses parents lorsque les premiers orages de la révolution de 1789 engagèrent les personnes auxquelle son enfance était confiée à le conduire hors de France, résolution qui, en le sauvant des dangers personnels auxquels sa fortune l'eût peut-être exposé malgré son jeune âge, fut cause qu'il fut, à treize ans, porté sur la liste des émigrés, et par suite dépouillé de la majeure partie de ses biens. Rentré dans sa patrie dès les premiers moments où l'ordre parut y renaître, et après avoir épousé à Véronne en Italie la fille du comte Mosconi de cette ville, il vivait exclusivement livré aux soins de sa famille et à l'étude, dans un modeste domaine dont il avait pu rentrer en possession, lorsque, sous Napoléon, il fut, au mois de mars 1813, appelé aux importantes fonctions de maire de Marseille, fonctions qu'il remplit avec une entière fidélité envers l'Empereur jusqu'au moment où, par la déchéance de ce prince, il fut dégagé de ses serments. Confirmé par le roi Louis XVIII dans la place de maire, il voua au gouvernement de la Restauration toute sa foi et ne tarda pas à en donner des marques saillantes par les efforts qu'il fit, avec une entière abnégation de toute son existence, pour maintenir la ville de Marseille sous l'autorité royale, lorsque Napoléon, de retour de l'île

d'Elbe, opéra son débarquement non loin de ces parages. Après avoir déployé dans cette grave circonstance une énergie peu commune, et avoir fait prolonger la résistance de Marseille pendant plus de vingt jours encore après l'entrée de Napoléon à Paris, ce courageux fonctionnaire fut assez heureux ensuite pour se dérober au ressentiment de l'homme redoutable qu'il avait osé braver dans sa fatale entreprise. Il reparut à l'instant même où Marseille, devançant toutes les autres contrées, se replaça avec un si vif enthousiasme sous les lois de la Restauration, et ce fut alors qu'un journal du temps publia sur son compte les lignes suivantes : « M. le marquis de Montgrand, dont les aïeux tiennent un rang honorable dans les fastes de cette ville, autant par les services qu'ils lui rendirent que par l'éclat de leurs lumières et de leurs vertus, s'est, par la force qu'il a déployée et par la bonne conduite qu'il a tenue, placé pour toujours à côté d'eux dans les annales et dans le cœur de ses habitants. »

Presque aussitôt après son retour, le marquis de Montgrand fut, d'après les dispositions arrêtées par monseigneur le duc d'Angoulême, investi *par interim* des fonctions de préfet des Bouches-du-Rhône qu'il exerça jusqu'à l'arrivée de M. le comte de Vaublanc, nommé par le roi titulaire de ces

hautes fonctions. Il reprit ensuite celles de maire, pour ne les plus quitter jusqu'au 4 août 1830, époque où, par sa démission, il en marqua le terme. Durant cette période de plus de dix-sept années passées, par quatre réélections successives, dans un poste dont la difficulté n'était pas moindre que son importance, M. de Montgrand ne cessa de se consacrer tout entier au bien de la cité. Par ses soins et sa vigilance, dans des conjonctures souvent fort épineuses, toute agitation fut écartée, et l'ordre public constamment maintenu. En même temps il s'étudia, autant que le pouvaient permettre les ressources municipales encore très-bornées par suite des événements qui venaient d'avoir lieu, à embellir la ville, à la doter de nombreux établissements propres à en augmenter la splendeur. C'est à lui qu'est dû le majestueux arc de triomphe qui en décore la principale entrée. Par lui encore, et entre autres œuvres remarquables par leur utilité et leur importance, de brillantes fontaines s'élevèrent sur les places publiques; ces places et nombre de rues furent agrandies et régularisées, les promenades restaurées, et tout le service d'édilité proprement dite, sagement ordonné et suivi de manière à y obtenir dans chaque partie d'heureuses et successives améliorations. C'est aussi sous son administration et avec son concours que

s'opérèrent la grande construction de la digue devant former le port sanitaire de Ratonneau, et celle de l'hôpital en dépendant sur l'île de ce nom ; d'un autre côté, et appuyé en toutes choses par son digne chef et ami, l'excellent comte de Villeneuve qui avait succédé à M. de Vaublanc dans la préfecture des Bouches-du-Rhône, M. de Montgrand fonda à Marseille de nombreuses écoles primaires pour les deux sexes, un *museum* d'histoire naturelle qui, depuis, a pris rang parmi les plus remarquables du royaume, une école de musique, et bien d'autres établissements analogues qui, joints à ceux déjà existants, ont constitué dans cette ville un précieux assemblage de tout ce qui peut servir à faire fructifier de plus en plus les connaissances humaines et les mettre à portée de toutes les classes de citoyens.

Parmi les faits qui ont mérité à M. de Montgrand la gratitude de ses concitoyens, on ne saurait omettre les sages et vigoureuses mesures qu'il prit pour les préserver de la fièvre jaune, lorsque ce fléau désolait Barcelone et déjà menaçait Marseille à ses portes où le maire eut le bonheur de l'étouffer.

Protecteur éclairé des lettres et des sciences, M. de Montgrand montra qu'il n'était pas lui-même étranger à leur domaine, et trois fois appelé à la présidence de l'Académie de Marseille,

il prouva qu'il était digne de cette flatteuse distinction.

M. de Montgrand, pendant sa longue administration, avait reçu à Marseille presque tous les membres de la famille royale qui ensuite, dans ses nombreux voyages à Paris, soit pour les affaires de la ville, soit pour la représenter dans les grandes solennités de l'État, daignaient, ainsi que le roi Louis XVIII lui-même, lui donner des marques précieuses de leur bienveillance. Déjà, en 1814, S. A. R. Monsieur, comte d'Artois l'avait, à Marseille même, promu au grade d'officier de la légion d'honneur (il avait été nommé chevalier de cet ordre par Napoléon), voulant ainsi lui marquer tout à la fois la satisfaction du gouvernement pour ses services, et l'intérêt personnel qu'il voulait bien lui accorder. Plus tard, et lorsque ce prince fut appelé au trône, M. de Montgrand fut de sa part l'objet d'une nouvelle faveur; Charles X, de sa propre volonté, ainsi qu'il daigna le dire lui-même, le nomma l'un de ses gentilhommes de la chambre.

De l'une à l'autre de ces époques, Madame la duchesse de Berry, que M. de Montgrand avait eu l'honneur, le premier parmi tous les maires du royaume, de recevoir lorsqu'elle aborda sur les rivages de la France, demanda pour lui à son auguste père un témoignage de bienveillante

satisfaction, et en effet la croix de l'ordre Constantinien des Deux-Siciles lui fut bientôt envoyée par Sa Majesté le roi de Naples, accompagnée d'un diplôme spécial conçu dans les termes les plus flatteurs.

M. de Montgrand a présidé plusieurs fois le collége électoral de Marseille, et toujours avec une impartialité et une fermeté qui n'ont pu qu'être applaudies.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, M. de Montgrand, à la révolutio de 1830, est rentré volontairement dans la vie privée, emportant l'estime de ceux même qui se trouvaient parmi ses adversaires politiques, forcés de rendre hommage à sa loyauté et à ses talents, et la considération publique y est universellement son partage.

H. DE LESTRÉES.

M. ALBERT (JOSEPH).

NÉGOCIANT, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA VILLE DE TOULOUSE.

Parmi les négociants qui se sont entourés d'une grande considération, par leurs vertus publiques et privées, nous devons citer, en première ligne, M. ALBERT (*Joseph*), président actuel du tribunal de commerce de Toulouse, chef d'une maison qui fait, dans cette ville, un commerce très-étendu de denrées coloniales.

M. Albert est né à Toulouse (Haute-Garonne), le 3 février 1785, de parents qui ont parcouru la carrière du commerce avec distinction, et lui ont transmis un nom respecté. Son père, après avoir rempli pendant douze années les fonctions de juge du tribunal de commerce, avait été lui-même appelé au fauteuil de la présidence qu'il occupa jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Destiné de bonne heure à la profession du commerce, M. Albert se prépara, par des études spéciales à la parcourir avec succès.

Il se familiarisa avec la législation commerciale, par l'étude de la théorie, et surtout, par la pratique habituelle des affaires de commerce.

Dès son début, il révéla la justesse de ses vues et la droiture de ses sentiments. Il marcha sur les

traces de ses ascendans, et fit revivre les traditions de probité, de bienfaisance et d'honneur qu'il trouvait dans sa famille.

Une exactitude parfaite dans l'accomplissement de ses promesses, et une grande activité étendirent rapidement ses relations commerciales et son crédit. Sa considération s'accrut, en même temps que sa fortune.

Il étendit son influence par le développement qu'il donna à ses opérations de commerce, et par la protection généreuse qu'il accorda aux industries naissantes.

Aussi, M. Albert est-il devenu l'une des notabilités du département de la haute-Garonne, sur qui compterait le plus, dans un moment de crise, la population de cette contrée. On doit regretter qu'il borne son ambition au rôle, d'ailleurs si utile et si honorable qu'il remplit au sein de la ville de Toulouse.

Assurément, s'il voulait user de son influence et faire servir sa popularité à son élévation politique, il pourrait se faire un nom, en dehors du mouvement commercial; mais, jusqu'à présent, il n'a recherché que l'estime et l'affection de ses concitoyens, qui ont toutes ses sympathies. Ce fut en 1842 qu'il accepta le témoignage de confiance que lui décerna l'assemblée des notables, en l'appelant à présider le tribunal de commerce, dont il faisait déjà partie.

Après avoir pris possession de la présidence,

M. Albert a persévéré dans la voie qu'il s'était tracée; il a manifesté le même zèle, dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, la même sollicitude pour les intérêts de la justice, la même ardeur pour le bien public.

Par son exemple, il a excité la noble émulation de ses collègues et la prompte expédition des affaires arriérées, en a été déjà le résultat.

Pendant de longues et ennuyeuses audiences on l'a vu toujours aussi attentif, aussi bienveillant, pour entendre les parties ou leurs délégués, aussi scrupuleux observateur des formes tracées par la loi, pour découvrir la vérité et garantir les droits des justiciables.

Cette conduite honorable lui a déjà mérité, plusieurs fois, les éloges de la presse locale et continue d'accroître la considération publique dont il est environné, et aussi, trouverait-il certainement un puissant appui chez ses confrères, si jamais il aspirait à d'autres honneurs.

M. Albert est également membre de la chambre de commerce.

Ses concitoyens l'ont toujours aussi nommé membre au conseil municipal, depuis 1830, et le roi l'a appelé deux fois à l'administration municipale où il a exercé les fonctions de maire provisoire pendant quelque temps.

B. Marseille (*licencié en droit.*)

M. F.-G. D'OLINCOURT,

Ingénieur civil et Inspecteur des travaux communaux de la Meuse; Membre de la Société royale des Beaux-Arts de Naples, de la Société royale des Sciences d'Anvers (Belgique), de l'Académie pontificale des Beaux-Arts de Bologne (Italie), des Académies royales de Metz, de Nancy, et d'un grand nombre de Sociétés savantes, littéraires et agricoles.

G. D'OLINCOURT (*Frédéric-J.-E.-A.*), issu d'une ancienne, nobiliaire et très-honorable famille, qui occupait les premiers emplois en Picardie, naquit à Douay, département du Nord, le 5 septembre 1797. Élève de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers (Académie de Saint-Luc), fondée par Rubens, il y a obtenu divers prix pour l'ornement et l'architecture. Dès son enfance, entre onze et douze ans, il se faisait remarquer chez Monsieur son père, homme d'un grand savoir, qui était alors Ingénieur en chef du cadastre dans le département des Deux-Nèthes (Belgique), par la correction de ses travaux et par la sévérité de ses opérations pour

le calcul graphique des plans; aussi, dès cet âge, s'était-il attiré la bienveillante protection des personnes éclairées en ces matières scientifiques. Quelque temps après, il eut l'honneur de travailler à l'immense projet et pour l'établissement d'un vaste système de fortifications pour la défense de la place d'Anvers, projet confié par Napoléon à M. le colonel Bernard, projet qui a déterminé le prompt avancement de ce colonel du génie. A partir de cette époque, M. le baron Bernard a daigné conserver de M. F. d'Olincourt le souvenir le plus honorable; il correspondait avec lui, même étant en Amérique, et, malgré la différence d'âge, il l'appelait affectueusement *son compagnon;* jusqu'à sa mort, il lui a voué un véritable attachement, et la perte douloureuse du baron de Bernard, que l'Empereur appelait l'homme le plus vertueux de l'empire, a privé son protégé des encouragements et des récompenses qu'il pouvait lui obtenir.

M. F. d'Olincourt suivit pendant quelques années la carrière du cadastre; dès 1811 (à quatorze ans), il était employé comme géomètre de seconde classe dans les Deux-Nèthes (Belgique), et il fut commissionné le 1er mai 1819 (à 21 ans), géomètre de première classe du cadastre, par M. le préfet de la Meuse. De nombreuses communes ont été levées parcellairement par lui, et ses travaux ont été trouvés d'une scrupuleuse exactitude. Il est le premier qui ait lié, dans la Meuse, les triangulations communales entr'elles, de manière à former,

par leur réunion, un vaste réseau d'opérations trigonométriques pour la composition d'une carte exacte. Les certificats qui lui ont été délivrés au sujet de ces fonctions portent : » qu'il possède à un » degré supérieur tous les talents que requièrent » ses fonctions ; — qu'il a rempli ces mêmes fonc- » tions d'une manière distinguée ; — enfin qu'il » s'est acquis la confiance et l'estime de ses chefs, » ainsi que de ses confrères et de ses subordonnés. »

En 1823, il a été chargé, par la préfecture de la Meuse, de travaux d'architecture, et, le 4 janvier 1827, il a été nommé Architecte de la 1re division de la Meuse. Jamais ses travaux en construction n'ont conduit, pour omissions, à la rédaction d'un seul devis en surcroît, et ils n'ont donné lieu à aucune plainte ou poursuite pour vices ou défaut de solidité, ce qui démontre avec quel soin ses projets étaient médités.

Le 10 mars 1830, il a été nommé ingénieur civil et directeur de la succursale établie à Bar-le-Duc, par la société générale pour le forage des puits artésiens et la recherche des mines, pour les départements de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges, et il a exécuté des forages de la plus grande difficulté, principalement dans les calcaires jurassiques; aussi l'Académie française de l'industrie lui a-t-elle décerné une médaille d'honneur, grand module, en argent, « pour ses intéressants travaux » en forage, les procédés ingénieux dont il a fait

» usage, et le succès de son puits artésien de Jean-
» d'heurs (Meuse). »

Après quatorze années d'exercice dans la Meuse, comme architecte et ingénieur civil, M. F. d'Olincourt a été nommé secrétaire-rapporteur de la Commission départementale des bâtiments civils, par arrêté du 1er septembre 1837, et, pendant un an et demi, il est resté seul chargé de tous les examens des travaux publics et communaux de la Meuse, où il s'en est exécuté alors pour environ un million de francs par an. Au sujet de ses fonctions de secrétaire-rapporteur, M. le comte d'Arros, préfet du département, lui a écrit:
« que son talent devait être loué sans réserve, que
» ses rapports se faisaient remarquer par une très
» bonne rédaction, des observations bien raison-
» nées, etc., et qu'ils ont été extrêmement utiles
» à la Commission, aux architectes et aux com-
» munes. »

Ses services passés l'ont fait nommer, le 26 décembre 1844, inspecteur des travaux communaux de la Meuse, et, depuis cette époque, par une activité indomptable et le zèle dont il n'a cessé de fournir des preuves, il a donné la meilleure impulsion aux ouvrages d'art de ce département, et l'on peut dire qu'il parviendra à régénérer le service des travaux communaux dans la Meuse. C'est une mission fort honorable à accomplir, et cette tâche n'est pas au dessus des efforts et du talent de M. F. d'Olincourt.

Porté par goût vers l'étude des lettres et des sciences, il fit plusieurs publications fort intéressantes, où l'on reconnaît un écrivain instruit et faisant preuve de goût et d'une facilité remarquable. Il fut le fondateur d'un journal politique et littéraire, qui prit bientôt place entre les journaux des départements et ceux de la capitale; ce journal, dont il était le propriétaire et le rédacteur en chef, prit successivement les titres de *Revue de l'Est* et de *Revue Provinciale*, et il a toujours été rédigé dans un sens d'utilité et de modération des plus louables. Sa lutte, dans le journalisme, était franche, loyale et sans arrière-pensée, et bien souvent ceux qui ne pensaient pas comme lui ne purent s'empêcher de rendre justice à son courage civil, et de l'admirer à l'égal du courage militaire. Par ses journaux, il s'est révélé le publiciste et l'économiste de bonne foi, un vrai philanthrope, et pendant onze ans qu'il a publié *le Père de Famille, journal d'instruction populaire, la Revue de l'Est,* et *la Revue provinciale*, on a été à même de connaître son âme tout entière dans ses écrits. Les choses les plus variées ont été traitées par lui avec talent, et une foule de questions nationales et de questions utiles au pays qu'il habite ont tour-à-tour été approfondies dans les longues pages de ses journaux, qu'il remplissait souvent seul, avec une facilité remarquable et qui indiquait combien il était maître des sujets sur lesquels sa plume facile s'exerçait. Par le *Journal progressif de l'instruction popu-*

laire, que M. F. d'Olincourt a publié au modique prix de 4 francs par an, y compris l'envoi par la poste, il a contribué, autant qu'il était en lui, aux développements intellectuels dans les départements du nord-est de la France; toutes les parties de l'enseignement doivent être successivement traitées dans ce joural, en-suivant la loi sur l'instruction primaire, de manière à former, en dix volumes in-8°, une bibliothèque complète de l'instituteur. Ce journal a été approuvé par l'académie royale de Metz, et il a été adopté par l'académie royale de la jeunesse, en sorte que sa nouvelle série paraîtra sous le titre de *Revue de l'Académie royale de la jeunesse* et *Journal progressif de l'instruction populaire.*

Doué d'une grande activité et d'une grande puissance de travail, M. d'Olincourt, par la multiplicité de ses productions et de ses entreprises, est devenu un des hommes les plus utiles de son département. Il a fondé, dans la Meuse, un établissement lithographique, lorsqu'il n'en existait encore aucun dans nos départements du nord-est; puis, une imprimerie typographique et une librairie étendue, le tout établi sur les meilleures conditions de succès. Au début de son établissement, M. F. d'Olincourt a fait de nombreuses recherches de pierres lithographiques dans la Meuse, et il a découvert, comme étant préférable à tous autres, pour cette localité, le calcaire de Chassey, sur les frontières des Vosges. On doit à M. F. d'Olincourt l'application des cylindres

en fer aux grandes presses lithographiques, moyen qui l'a conduit à donner aux épreuves de ses planches lithographiées, comme l'a exprimé le *Recueil industriel*, la pureté, la netteté et la vigueur des gravures sur cuivre. Un rapport très honorable sur ses dessins a été fait à l'exposition de Valenciennes; une mention honorable lui a été décernée à l'exposition générale des produits de l'industrie, à Paris, en 1834, et une autre mention honorable à l'exposition d'Alençon. De nombreux et beaux ouvrages sont sortis des presses de M. F. d'Olincourt, et l'on doit citer entr'autres son *Choix d'édifices publics et particuliers*, magnifique ouvrage grand in-folio, et les ouvrages publiés sous le nom de M. Humbert, orthopédiste à Morley, pour lesquels la croix de la Légion-d'Honneur a été décernée à cet orthopédiste. Tous les dessins de ces ouvrages étendus, puisqu'ils forment six volumes in-8° et trois atlas in-4°, sont l'œuvre personnelle de M. F. d'Olincourt, et le texte lui-même, pour toute la partie mécanique, a été rédigé par lui, M. Humbert n'ayant pu fournir que de simples renseignements. Plusieurs des appareils de M. Humbert ont été perfectionnés par M. F. d'Olincourt, et, pour faciliter le dessin de ces machines et appareils, il a inventé un *horamagraphe* extrêmement simple, également propre au dessin de la perspective.

Comme ingénieur, on doit à M. d'Olincourt l'invention d'un nouveau système de projection du globe, simple et mathématique, destiné à faciliter

puissamment l'étude de la géographie. Il a publié un mémoire complet sur cette projection nouvelle, et sur son examen de toutes les projections connues, dans le *Journal progressif de l'instruction populaire*. Ce travail, après avoir été soumis au Congrès scientifique de Metz, a été approuvé par la société française de statistique universelle.

Dans toute sa carrière, et partout dans ses écrits, on remarque que M. F. d'Olincourt a cherché à faire descendre la science pour la mettre à la portée de tous, et surtout du peuple et des ouvriers. En tout et partout, on le voit, il vise aux applications utiles, et met son plus grand savoir à éclairer les autres; il gémit sur les tendances scientifiques, sur les airs du professorat, sur le ton de *savantasse* qu'on se donne à notre époque, et tout cela tend, il est vrai, à créer deux classes distinctes et peut-être deux langues, comme en Chine, l'une pour le peuple, et l'autre pour les savants. M. d'Olincourt, lui, reste toujours fidèle à ces pensées : qu'il faut fuir le savoir qui aveugle et chercher celui qui éclaire; — qu'il faut dédaigner la science qui éblouit et rechercher celle qui sert; — paraître ignorer la théorie et mettre partout en relief la pratique éclairée du flambeau de cette théorie; — préférer la lumière au flambeau, et ce qui est utile à ce qui est brillant. Ces pensées jaillissent de tout ce qu'il a publié, de son *Journal progressif de l'instruction populaire*, — du *Traité de Géométrie*, *de Trigonométrie rectiligne*, *d'Arpentage et de Géodésie pra-*

tique qu'il a rédigé avec M. Jeannet,—de son ouvrage sur *la Construction des écoles primaires en France et sur l'établissement de leur mobilier,*— de ses publications sur le *Système métrique,* — de son *Cahier régulateur de l'écriture,* et surtout de son immense ouvrage, en cours de publication, qui a pour titre : *Choix d'Édifices publics ou particuliers construits ou projetés dans les départements*; *Modèles de Décorations intérieures et extérieures; Études architecturales,* etc. Plus de vingt ouvrages ont été successivement publiés par M. F. d'Olincourt, et il s'occupe en ce moment d'un *Atlas des Écoles primaires*, rédigé pour servir à l'enseignement de la géographie dans toutes les écoles. Il avait projeté la rédaction d'un *nouvel Atlas national de la France,* et d'une *Statistique générale, en tableaux annuels par département*, mais les ordres du ministère n'ont pas permis de mettre ce projet à exécution, avec le concours de MM. les ingénieurs en chef du cadastre, sans doute à cause de l'exécution de la grande carte de France par le bureau de la guerre. M. d'Olincourt possède en outre plusieurs ouvrages en manuscrits, au nombre desquels nous devons citer d'immenses *Tables pour faciliter les calculs des superficies et des cubes,* et un *nouveau Dictionnaire de l'Ingénieur et du Constructeur*. Les publications et les travaux de M. F. d'Olincourt ont jusqu'alors été encouragés par des citations et des mentions honorables, par onze médailles en bronze, en argent, en platine et en or, décernées par la société de statistique uni-

verselle, par l'académie royale de la jeunesse, par l'académie française de l'industrie, et par S. M. Charles XIV, Jean, roi de Suède et de Norwège; la médaille adressée à M. F. d'Olincourt, par ce souverain étranger, est en or, grand module, du poids de 105 grammes, et porte cette inscription : *Illis quorum meruere labores*, comme un hommage rendu aux excellents et utiles travaux de notre savant compatriote. Plus de trente sociétés savantes, littéraires et agricoles de la France et de l'étranger ont voulu compter M. F. d'Olincourt parmi leurs membres, et, dans ce nombre, nous devons citer les académies royales de Metz et de Nancy, les premières sociétés de la capitale, l'académie pontificale des beaux-arts de Bologne, en Italie, la société royale des Sciences d'Anvers, dans la Belgique, et l'académie royale des beaux-arts de Naples, qui a accueilli les travaux de M. F. d'Olincourt avec tant de faveur qu'elle s'est empressée de le recevoir à l'unanimité, et cette nomination a été approuvée par le décrêt du 27 septembre 1844 de S. M. Ferdinand II, roi des Deux-Siciles. Dans plus de cent ouvrages et publications, M. F. d'Olincourt est cité avec distinction, ce qui est un indice assuré de l'étendue de ses travaux et du mérite de ses productions, et nous ne résisterons pas au désir d'en extraire les citations suivantes : Dans les *Éléments d'Histoire naturelle*, in-4°, 1835, page 44, M. F. d'Olincourt est mentionné au nombre des personnes qui ont perfectionné la lithographie; — le *Journal*

des Beaux-Arts, n° 16, 1er mai 1836, p. 256, en fait l'éloge comme de l'un des meilleurs imprimeurs; — la *Revue de la Lorraine*, n° 6, page 432, cite tout ce qu'il a fait en faveur de l'instruction populaire et pour décentraliser les sciences et les arts; — le *Mémorial encyclopédique*, juillet 1836, le cite pour son talent de rédaction; — dans le *Courrier Belge* du 31 août 1843, il est cité parmi les hommes de cœur et de dévouement, après MM. Blanqui, Séguier, etc., et avant MM. André, de Breuvery, de Las Cases, etc.; — dans le *Traité de nouvelle Économie sociale*, publié à Bruxelles, par le savant directeur du musée de l'industrie belge, page 320, il est cité pour l'éloquente part qu'il prend à la défense des réformes pacifiques; enfin *l'Écho de la Littérature et des Beaux-Arts dans les deux mondes*, pages 97 et 98, 5e année, dit que le *Choix d'Édifices* de M. F. d'Olincourt, magnifique recueil, est l'œuvre d'un ingénieur instruit et d'un artiste qui emploie les divers styles avec une égale facilité; il ajoute que ce beau livre, qui honore les presses de la province, élève son auteur au rang de nos premiers architectes.

Tout ce qui a été écrit ou publié par M. F. d'Olincourt est rempli de conseils utiles, de réflexions sages, et, pour tous, il a été l'exemple du travail et du labeur; il s'est élevé par ses œuvres, et seul il s'est créé sa carrière, il a été l'auteur de ce qu'il est et de ce qu'il possède. Ne se livrant pas aux plaisirs frivoles de la société, fuyant les hommes de loisirs,

c'est dans l'austérité de la vie privée qu'il est heureux et qu'il trouve le moyen de remplir, avec un infatigable dévouement, les multiples devoirs d'ingénieur, d'écrivain, de journaliste, d'industriel et de philantrope; mais c'est surtout vers les beaux-arts et la technologie qu'il s'est senti poussé par une vocation prononcée. Dans ses diverses fonctions, comme architecte, comme secrétaire-rapporteur de la commission des bâtiments, puis comme inspecteur des travaux communaux, le sentiment de ses devoirs a toujours prédominé sur toutes les autres considérations. Doué d'une âme forte, d'un cœur sensible et d'un caractère droit, il remplit sans crainte la mission qui lui est donnée, et, au milieu des désordres et des aberrations du siècle, sa vie semble être un combat continuel, une lutte contre ce qui est mal, ou contre ce qui est injuste ou vicieux; au milieu des difficultés, c'est avec courage qu'il poursuit sa route et défie l'adversité. Ses progrès, ses pas en avant lui ont suscité parfois des envieux, des concurrents, qui n'avaient ni son talent, ni son honneur; en vain ils employèrent la médisance et la calomnie contre lui, M. F. d'Olincourt, en voyant tant d'oppositions ameutées, paraissait sourire des efforts impuissants de ses ennemis, et ces seuls mots sortaient de sa bouche : « Justice arrive à qui sait attendre. » Ses ennemis lui occasionnaient-ils une perte dans ses entreprises, dans ses affaires commerciales : « Qu'est-ce autre chose qu'un coup de vent fâ-

» cheux, disait-il ; ne nous en inquiétons pas, pour-
» suivons notre route, l'archipel des pirates se
» franchira et nous arriverons à une navigation
» sans écueils. » Sa lutte contre l'adversité ou contre les difficultés fait preuve d'une énergie peu ordinaire, et ce qui est plus louable encore, c'est qu'il sait oublier jusqu'au nom de celui qui a agi contre lui de la manière la plus blâmable. Il se place en quelque sorte au dessus des misères humaines, sait tout pardonner, et semble vivre en un monde à part, en un monde meilleur. Par ses goûts, par ses pensées généreuses, M. F. d'Olincourt était peu fait pour une carrière industrielle, aussi l'a-t-on vu constamment combattre les abus du commerce et vulgariser ces mille falsifications et sophistications dont la société est victime. Ami des réformes utiles, lentes, et sagement progressives, il est partisan de la liberté commerciale, qui serait obtenue par une réduction graduée, en trente années, par exemple, du tarif des douanes, et, quand il était secrétaire de la chambre du commerce et des manufactures de Bar-le-Duc, il a publié un mémoire fort intéressant sur les questions de douanes, qui a été reproduit par un grand nombre de journaux. Par divers écrits, il a cherché à démontrer la nécessité d'accorder le droit perpétuel d'invention en littérature, dans les sciences et dans les arts, ou LA PROPRIÉTÉ DES IDÉES, problème dont la solution a été méditée avec tant de bonheur, en Belgique, par le savant M. Jobard, qui voulait,

lui, par la propriété des inventions, organiser l'industrie, moraliser le commerce et discipliner la concurrence, ou créer la PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Ces deux systèmes avaient tant de points de ressemblance, qu'ils paraissaient se confondre, aussi MM. F. d'Olincourt et Jobard cherchent-ils maintenant en commun la solution de leur problème pour la création de la propriété intellectuelle.

Bar-le-Duc, ville assez importante, et dont le principal commerce est celui des cotons filés, compte un grand nombre d'ouvriers peu aisés, qui, dans les moments de crise industrielle, sont exposés aux plus grandes privations; alors, on le conçoit, le besoin peut pousser le père au désespoir et au suicide, la fille à la dépravation, le fils au déshonneur.... Dans la vue de sauver toutes ces victimes, M. F. d'Olincourt a conçu l'idée de faire établir des salles ou maisons de refuge, où le malheureux pourrait trouver les *derniers secours* qui sauvent de la honte ou de la mort, les *secours du moment*, les *secours discrets*. On ne saurait trop louer les efforts que M. F. d'Olincourt a fait pour obtenir la fondation de ces refuges du malheur, où, par la charité, l'homme peut être rendu à la foi et à l'espérance. Par des pétitions, des mémoires, des articles dans les ouvrages périodiques, etc., il a constamment réclamé cette ressource pour l'infortune arrivée à son dernier période.

En dehors de toutes ses attributions, M. F. d'O-

lincourt a trouvé moyen de se livrer à la science de l'agriculture, aux arts, à des études géologiques, etc., et de savantes observations ont été consignées par lui dans un grand nombre de journaux et de publications scientifiques; aussi sa collaboration est-elle recherchée par les auteurs qui apprécient toute l'utilité de sa coopération.

Homme de goût et véritable dessinateur, M. F. d'Olincourt donna, il y a quelques années, dans son journal, un article fort remarquable sur un précieux objet d'art qui se trouve dans l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc, le mausolée de Réné de Châlons, sculpture de Richier, élève de Michel-Ange, représentant un squelette d'une effrayante vérité. Si la critique sert à faire ressortir les beautés d'une œuvre capitale, en signalant les défauts réels de cette œuvre qui échappent aux yeux du vulgaire, on peut dire que l'article remarquable de M. F. d'Olincourt rehausse le mérite de l'œuvre de Richier, en faisant ressortir toute la gloire qui revient au sculpteur, à son inappréciable ciseau, et en signalant les défauts du dessinateur, les défauts de l'anatomiste.

Nous ne pouvons dire, dans une simple notice, tous les sujets utiles, d'art, de littérature ou de science dont s'est occupé M. F. d'Olincourt, mais en rappelant seulement les principaux faits de sa vie active, nous ne craignons pas d'assurer que comme ingénieur, écrivain, homme public, il a

constamment servi les intérêts de son pays et ses compatriotes avec un zèle et un désintéressement qui lui méritent la confiance et l'estime de tous les gens de bien. Tout récemment, M. F. d'Olincourt cherchait à céder son imprimerie et sa librairie, pour se vouer tout entier à des fonctions publiques; nous ne doutons pas qu'il ne soit plus à même alors de faire valoir ses talents et les excellentes intentions dont il est animé.

HENRI DE MONTFÉAL.

M. GLANDAZ,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES AVOUÉS, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

On sait que le mot avoué dérive du latin *advocatus* (appelé au secours), et nous ne pouvons mieux faire, en traçant la notice d'un homme qui s'est acquis la plus haute considération parmi les officiers ministériels, que de donner un extrait de la définition du titre d'avoué, qui se trouve dans un des meilleurs recueils modernes.

« Au moyen-âge, malgré le caractère belliqueux
» de certains ecclésiastiques, dit l'*Encyclopédie des*
» *Gens du Monde,* la plupart étaient incapables de
» défendre les possessions des églises contre la
» rapacité de voisins puissants. De là, naquit une
» nouvelle espèce de relation et de tenure féodale.
» Les églises et les riches abbayes choisissaient un
» défenseur ou *avoué,* qu'elles chargeaient de sou-
» tenir leurs intérêts dans les cours séculières, et,
» s'il en était besoin, sur le champ de bataille.
» Charlemagne et Pépin portèrent le titre d'*avoués*
» *de l'église de Rome*; c'est, il est vrai, un exemple
» en grand; mais dans les cas ordinaires, l'avoué

» d'un monastère était quelque seigneur voisin » qui, en retour de sa protection, jouissait de plu- » sieurs priviléges lucratifs, et, le plus souvent, de » terres considérables qu'il tenait à fief de ses » clients ecclésiastiques. Ils étaient les dépositaires » de la bannière ou *gonfalon* de l'église, et comman- » daient les hommes qu'elle était tenue d'envoyer » à l'armée.....

» Il est difficile de fixer l'époque où les églises » commencèrent à se donner des avoués, et l'on » ne sait trop sur quelles autorités s'appuient ceux » qui les font remonter à l'an 420 ou 425.....

» Aujourd'hui, et en France, les avoués sont des » officiers ministériels dont les fonctions consis- » tent à représenter les parties devant les tribu- » naux, à postuler et à conclure pour elles, c'est- » à-dire à faire tout ce qui est nécessaire à l'ins- » truction du procès, à rédiger les actes, à rem- » plir les formalités prescrites par la loi, à présen- » ter enfin aux tribunaux les diverses questions » sur lesquelles ils doivent prononcer. Quand » l'instruction est ainsi faite, il ne reste plus qu'à » développer les moyens des parties ; c'est la mis- » sion des avocats ; dans quelques cas, cependant, » les avoués peuvent plaider aussi. Ils ont rem- » placé les procureurs de l'ancien régime ; mais » entre les uns et les autres existent de notables » différences.

» La révolution de 1789, en renversant les an- » ciennes institutions judiciaires, avait laissé sub-

» sister, auprès des tribunaux de nouvelle créa-
» tion, les officiers ministériels chargés d'y repré-
» senter les parties. Le nom seul avait été changé.
» Ce sont les lois du 29 janvier, 20 mars 1791, 29
» janvier, 11 février 1791 qui substituèrent le titre
» d'avoué à celui de procureur. Cette dénomination n'était pas entièrement nouvelle, ainsi
» qu'on vient de le voir par ce qui précède. »

Si l'on se rend bien compte des attributions des avoués, du rôle qu'ils sont appelés à remplir dans les affaires et dans ces transactions de tout genre qui se multiplient à l'infini dans une ville comme celle de Paris, on ne pourra s'empêcher de reconnaître certain mérite à l'homme qui s'est fait une réputation si honorable dans cette partie et qui, *primus inter pares*, a non-seulement conquis l'estime de tous ses collègues, mais encore celle de ses clients et la confiance générale.

Glandaz (*Antoine-Sigismond*), né à Paris, le 8 novembre 1792, fit ses études au collége de Charlemagne et y obtint, en 1808, le prix d'honneur et le grand prix de l'Institut. Au sortir de ce collége, il suivit les cours de la Faculté de droit et se fit recevoir avocat. Porté par goût vers l'étude des questions judiciaires, et possédant une profonde connaissance de notre législation, il devint avoué en remplacement de son père et arriva dans cette profession à une réputation qui n'a point été surpassée comme homme capable et de probité. Nommé bientôt membre de la chambre des avoués, il fut élu

quatre fois président de cette chambre, honneur qu'il n'avait été donné à personne d'obtenir avant lui ; en 1832, il fut décoré de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, pour services rendus dans l'exercice de sa profession.

En 1839, lorsque le gouvernement jugea convenable de réunir une commission chargée de préparer une loi sur les officiers ministériels, les questions les plus graves qui touchèrent à l'existence de ceux qui en étaient pourvus furent profondément engagées.

M. Glandaz fut appelé à faire partie de cette commission ; il défendit avec bonheur les droits des corporations, et il eut la satisfaction de faire triompher les idées que sa longue expérience avait rendu familières pour lui.

Possédant la plus belle étude de Paris, M. Glandaz n'a jamais manqué, dans une affaire de grande importance, d'être appelé, comme conseil, par l'une ou l'autre des parties. Doué d'une grande puissance de travail et d'une aptitude extrême à trouver le véritable sens des questions les plus épineuses, c'est en travaillant seize heures au moins sur vingt-quatre, depuis nombre d'années, qu'il a pu se faire et soutenir la réputation dont il jouit.

On comprend facilement que dans une existence toute de travail et de dévouement, dont l'intelligence fait tous les frais, il y ait peu à dire. Mais si les faits ne sont pas saillants et ne ressortent pas en relief, pour rendre la carrière brillante, on n'en

aperçoit pas moins la continuelle utilité et l'honorable emploi de chaque moment, de chaque heure, de chaque jour.

Comme praticien et comme légiste, M. Glandaz se trouve placé en dehors de tous ses collègues. frère de M. l'avocat général Glandaz, dont le nom est justement considéré dans la magistrature, M. Glandaz (Sigismond) s'est attaché à mériter cette réputation d'intégrité si précieuse pour celui qui se trouve chargé de tant d'intérêts divers, et son caractère et ses travaux honorent tout à la fois l'homme et la profession à laquelle il appartient.

B. Marseille, *licencié en droit*.

LE NOURY (Henri-Marie, baron),

LIEUTENANT-GÉNÉRAL EN RETRAITE, GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, DE LA COURONNE DE FER ET DE L'ORDRE DE SAINT-MAXIMILIEN DE BAVIÈRE.

Né à Cracouville, département de l'Eure, le 6 novembre 1771, *Henri-Marie* Le Noury fut admis, le 1er septembre 1789, à l'école d'artillerie de Metz, en qualité d'élève sous-lieutenant, et passa avec le grade de lieutenant en second au septième régiment d'artillerie à pied, le 1er avril 1791. Promu le 6 février de l'année suivante, au grade de lieutenant en premier et à celui de capitaine, le 26 juillet aussi de l'année suivante, il fut envoyé en 1793 à l'armée du Nord, se rendit en l'an II à l'armée de l'Ouest, fit en l'an V partie de l'armée d'Angleterre, et postérieurement, jusqu'en l'an IX, de l'armée d'Italie.

Le 7 floréal de l'an X, il reçut le grade de chef de bataillon au huitième régiment d'artillerie à pied, fut envoyé alors en détachement à l'île d'Elbe, y demeura jusqu'au 1er floréal an XI, et la quitta alors pour entrer au premier régiment d'artillerie à cheval avec le grade de chef d'escadron. Le 3 prairial de la même année, il reçut le grade

de major au cinquième régiment de son arme, et alla servir à l'armée des côtes de l'Océan.

Membre de la Légion-d'Honneur le 4 germinal de l'an XII, il fut appelé en l'an XIV au commandement des réserves des camps de cavalerie, et fut fait officier de la Légion-d'Honneur le 5 nivôse.

Passé à ce moment dans les rangs de la grande armée d'Allemagne, il fit à Austerlitz des prodiges de valeur qui lui firent obtenir le grade de colonel du deuxième régiment d'artillerie à pied. Détaché comme chef d'état-major de l'artillerie du cinquième corps le 24 avril 1806, et grièvement blessé à Ostrolenka le 6 février 1807, il fut envoyé à l'armée d'Espagne en 1808 avec le cinquième corps, et il reçut le grade de général de brigade pour sa belle conduite à la prise de Sugolla le 23 mars 1809. Le 2 septembre suivant, il retourna à la grande armée d'Allemagne et y prit le commandement de l'artillerie du corps de Saxons sous les ordres du général Régnier.

Napoléon venait de décerner au général Le Noury le titre de baron de l'empire français, quand il le renvoya dans la péninsule ibérique le 20 janvier 1810. Chargé d'y commander en second l'artillerie du septième corps formant l'armée de Catalogne, le général Le Noury se fit particulièrement remarquer au siége et à la réduction de Figuières, puis il partit pour prendre part à la fatale expédition de Russie, dans laquelle, ainsi que dans la campagne de Saxe qui suivit, il commanda l'ar-

tillerie du douzième et du septième corps. Les batailles de Dresde, de Leipzig et de Hanau furent pour lui de nouvelles occasions de bravoure et de dévouement qu'il ne laissa pas échapper. Général de division le 25 novembre 1813, il prit le commandement de l'artillerie du premier corps le 22 décembre, et fut chargé de mettre en état de défense les places frontières du Nord.

Louis XVIII, restauré sur le trône de ses pères, le créa chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 29 juillet 1814, et l'éleva, le 5 août, au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur. Le baron Le Noury servit à l'armée du Nord pendant les cent-jours, et après avoir été chargé en 1816 (10 février) d'une inspection générale, il entra au comité central de l'artillerie.

Grand officier de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821, et appelé au comité consultatif ainsi qu'à l'inspection générale du personnel et du matériel de l'artillerie, il fut placé le 15 août 1839 au cadre de réserve de l'état-major général de l'armée. Il retourna alors se fixer au lieu de sa naissance, où il mourut bientôt après, le 25 septembre 1839.

V. de Jozet.

BAGNERIS (FRANÇOIS, BARON).

MARÉCHAL DE CAMP EN RETRAITE, ANCIEN COMMANDANT DU DÉPARTEMENT DU GERS, COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

Né à Auch, département du Gers, le 4 juillet 1774, *François* BAGNERIS entra au service militaire comme volontaire au troisième bataillon de son département, le premier mars 1793, et fut immédiatement envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. Le général en chef Muller, qui l'admit auprès de lui en qualité de secrétaire, le fit nommer adjoint aux adjudants-généraux, le 8 frimaire de l'an II. Bientôt après, Bagneris, qui alla rejoindre en cette qualité le général Lamarque, se fit remarquer à l'affaire du 26 vendémiaire an III, à la prise de Bilbao, à celle de Vittoria, et passa, le 22 germinal an III, au seizième bataillon de la Gironde avec le grade de capitaine, en conservant néanmoins ses fonctions d'adjoint aux adjudants-généraux.

Postérieurement employé à l'armée de la Vendée, et attaché à la division du général Desaix, il alla remplir, le 20 vendémiaire an IV, dans la onzième division militaire, les fonctions d'aide-de-camp provisoire du général Moncey.

Revenu auprès du général Lamarque, dans

son ancienne position, le 20 pluviôse an VII, il alla servir, un peu plus tard, à l'armée des côtes de l'ouest, puis à l'armée d'Angleterre. Il eut un cheval tué sous lui le 22 thermidor an VII, au moment où il était employé à réprimer des troubles qui avaient éclaté dans le département de la Haute-Garonne, et perdit un œil par suite de cinq coups de sabre qu'il reçut dans cette affaire.

Chef de bataillon le 7 germinal an VIII, il fut envoyé à l'armée du Rhin, et de nouveau, il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Moeskirch, alors qu'il commandait les troupes chargées d'enlever le village. Il trouva, au passage du Danube et à Oskek, de nouvelles occasions de se signaler, et fut adjoint à l'état-major du général Moreau.

Le 11 germinal suivant il passa, en qualité d'aide-de-camp, auprès du général Morand, qui commandait Alexandrie, en Piémont, et servit sous ce général jusqu'en l'an XIII comme chef d'état-major. Le 25 prairial de l'an XII, il avait été créé membre de la légion-d honneur.

Le 7 juillet 1807, il fut fait commandant chef d'état-major du camp volant de Pontivy, et passa avec ce camp à l'armée de Portugal. Sous-chef de l'état-major de cette armée, il fut chargé, avec plusieurs officiers supérieurs, de présider à

l'embarquement des troupes françaises, lorsque le 30 août 1808, le duc d'Abrantès se décida à rendre Lisbonne aux Anglais. Il se rendit à Londres à cette occasion avec le général Kellermann, et parvint à lever les difficultés qui s'étaient opposées à l'embarquement projeté. Au retour, l'empereur le créa commandeur de la Légion-d'Honneur en témoignage de sa haute satisfaction.

Employé à l'armée d'Espagne en 1809, puis à l'armée du centre et à l'armée du midi, il reçut le commandement d'un corps de partisans chargé d'agir sur le Tage, et remplit successivement les fonctions de chef d'état-major de la division polonaise du général Dessoles, de la troisième division d'infanterie, de la division de cavalerie légère et de l'avant-garde.

Général de brigade le 10 mai 1813, il rejoignit la grande armée, et y prit le commandement de la deuxième brigade de la vingt-troisième division d'infanterie; commandant en second à Erfürt, pendant le blocus de cette place, il fut fait baron de l'empire français le 18 février 1814.

La restauration le mit en non activité le 18 septembre 1814. Depuis quelques jours il avait été créé par le roi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le 30 décembre, il fut chargé d'une inspection générale d'infanterie;

organisa les gardes nationales de la cinquième division militaire dans les cent-jours, et fut attaché à l'armée des Pyrénées jusqu'au premier octobre 1815.

Mis en demi-solde au second retour du roi, il fut classé le premier octobre parmi les officiers-généraux disponibles, et fut rappelé deux mois plus tard au commandement de la première subdivision de la vingtième division militaire. Replacé en non-activité le 13 janvier 1819, il y était encore au moment où éclata la révolution de 1830. Le 10 août il fut chargé du commandement du département du Gers; et, compris, le 21 mars, dans le cadre d'activité de l'état-major-général de l'armée, il fut admis à la retraite en vertu de l'ordonnance royale du 5 avril 1832. Depuis cette époque il a vécu dans sa ville natale.

Il est mort à Auch, le 9 mai 1839.

V. de Jozet.

TABLETTES NECROLOGIQUES.

NÉCROLOGIE DU MOIS DE JUIN 1846.

M. BONPLAND (Aimé), célèbre naturaliste français, mort aux États-Unis.

M. le général LATOUR, commandeur de la Légion-d'Honneur, mort à Paris.

S. S. Grégoire XVI, mort au Quirinal, à Rome.

M. BEUZENBERG (Jean-Frédéric), célèbre professeur d'astronomie et de physique, mort à Dusseldorf (Prusse).

M. LEBRUN, comte de La Houssaye, lieutenant-général en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, mort à Paris.

M. DAVID, député du Calvados, ancien consul-général de France à Alexandrie.

Madame de MEULAN, belle-sœur de M. Guizot, morte à Paris.

M. DEBURAU, le célèbre pierrot du théâtre des Funambules, mort à Paris.

M. le duc de FITZ-JAMES, mort à Paris.

M. TOPFFER, l'ingénieux auteur du *Voyage en Zigzag*, mort à Genève.

M. James MARSH, célèbre chimiste, inventeur de l'appareil pour reconnaître la présence de l'arsenic, appareil généralement employé maintenant par la médecine légale, mort à son domicile de Boresfort Street-Woolwich.

M. de SAINT-DIDIER, receveur-général du département de Seine-et-Oise.

M. le maréchal-de-camp en retraite baron CORNEBIZE,

commandeur de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, mort à Belleville, près Paris.

Madame la comtesse Suzanne de LAMARTINE DE VILLARS, ancienne chanoinesse du chapitre de Salles, et tante de M. A. de Lamartine.

M. le baron PORET DE MORVAN, auditeur au conseil-d'état, sous-préfet de l'arrondissement de Mortain.

M. de LASSAULX, ancien élève de l'Ecole polytechnique, mort aux États-Unis d'Amérique.

M. le duc de DAMAS, mort à Paris, à l'âge de 93 ans.

E. J. B.

THÉATRE DES JEUNES ÉLÈVES.

Le joli théâtre Comte, qui est maintenant remis à neuf et décoré avec un goût exquis, donnera, pour les vacances, des soirées aussi variées qu'amusantes : les premières représentations de *Peau-d'Ane*, féerie à grand spectacle, ornée d'une multitude de tableaux, changements à vue, transformations, intermèdes, prestiges, surprises et métamorphoses; et de *Riquet à la Houppe*, vaudeville-féerique; terminées par la nouvelle fantasmagorie animée par M. Comte.

S'adresser au théâtre Choiseul pour la location des loges et des stalles, de midi à quatre heures.

(Places gratis aux Élèves couronnés de Paris et des départements. S'inscrire deux jours à l'avance.)

F. R.

REVUE GÉNÉRALE

BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE.

Egards et Justice pour tous.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE MAISTRASSE ET WIART,
Rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

BIOGRAPHIE.

M. DE BEAUFORT,

Ancien chef de bataillon, ancien député du département de la Haute-Marne, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, Chevalier de Malte.

Il naquit à Frampas, près Vassy (Haute-Marne), en 1786, d'une famille noble et ancienne et dont les membres, à diverses époques, avaient parcouru avec distinction la carrière militaire; plusieurs trouvèrent une mort glorieuse sur les champs de bataille, notamment aux journées de Crécy, Azincourt, Marignan, Cerizoles. Le jeune de Beaufort fit des études solides et brillantes qu'il dirigea ensuite vers les sciences propres à former l'homme de guerre et à développer rapidement son expérience. A peine âgé de dix-huit ans, il accourut dans les rangs de l'armée, se distingua par son courage, sa présence d'esprit et sa haute intelligence, assista à toutes les campagnes de l'empire en Allemagne et en Russie, et après avoir passé par les grades inférieurs de la hiérarchie, fut promu à ce-

lui de chef de bataillon au douzième régiment de ligne.

M. de Beaufort avait été nommé par l'Empereur même, sur le champ de bataille, capitaine de grenadiers à Wagram, chef de bataillon à Valontina, près Smolensk, et officier de la Légion-d'Honneur à la Moskowa.

C'est dans cette position que le trouva la révolution de 1814, qui brisait le brillant avenir militaire auquel il était réservé.

Il quitta le service militaire après le licenciement de l'armée de la Loire.

M. de Beaufort, rentré dans la vie civile, fut bientôt en possession de la plus honorable popularité par l'aménité de ses manières, et le plus généreux emploi de sa fortune. Nommé membre du conseil général, il en fut plusieurs fois élu président.

Les électeurs du collége de Vassy lui donnèrent, en 1835, un témoignage éclatant d'estime et de confiance, en le proclamant député; et ils lui maintinrent ce mandat aux élections générales de 1837 et de 1839, par une distinction d'autant plus flatteuse que nos annales parlementaires n'en offrent que de rares exemples.

Reçu à la Chambre, M. de Beaufort prit la part la plus active à ses travaux et se prononça hautement pour toutes les mesures propres à maintenir l'ordre et la tranquillité au dedans, à consolider les institutions monarchiques qui sont le premier be-

soin des Français, en même temps qu'à mettre hors de toute atteinte la dignité et l'indépendance nationales.

Après la session de 1842 et la dissolution de la chambre, sa santé, gravement altérée, l'obligea à renoncer à l'honneur d'une nouvelle candidature. M. de Beaufort fut remplacé à la Chambre par M. Peltereau Villeneuve, maître de forges.

Indépendant par sa position comme par son caractère, et ne cédant qu'aux généreuses inspirations de sa conscience, M. de Beaufort a déployé dans l'exercice de son mandat parlementaire le patriotisme le plus éclairé.

J. Duverger.

M. NICOD DE RONCHAUD (JOSEPH-ALEXIS),

ANCIEN CONSEILLER DE PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU JURA, ANCIEN DÉPUTÉ.

Il naquit à Besançon, le 5 mars 1781, d'une famille honorable et considérée. Dès son jeune âge il se fit remarquer par des goûts studieux, un esprit solide et réfléchi et par une exactitude sévère dans l'accomplissement de ses devoirs. Appelé de bonne heure à faire partie du conseil-général de son département, il ne tarda pas à y conquérir l'estime de ses collègues par l'étendue de ses connaissances, la justesse de son esprit, son assiduité au travail, et plus encore par la droiture, l'impartialité et la modération, dont il ne cessa de donner des preuves. Parmi les nombreux travaux dont il s'acquitta avec autant de talent que de zèle, on remarque surtout le rapport qu'il présenta en 1818 sur l'état du cadastre. Ce rapport qui renfermait des vues générales sur la répartition de l'impôt foncier, fut imprimé par ordre du conseil, et obtint l'approbation du ministre des finances. M. de Ronchaud fut membre du conseil-général depuis 1812 jus-

qu'en 1820, époque à laquelle il résigna ses fonctions par suite de leur incompatibilité avec celles de conseiller de préfecture qu'il remplissait depuis 1816.

Comme conseiller de préfecture, il accrut l'opinion qu'on s'était formée de ses talents et de son caractère; son intégrité, sa fermeté et son esprit de conciliation lui acquirent de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens. Investi de la confiance des préfets qui se succédèrent dans le Jura, ce fut toujours à lui qu'ils déléguèrent leurs fonctions lorsqu'ils eurent à s'absenter. A la mort de M. Moreau de la Rochette, l'un d'entr'eux, il fit, comme préfet, un intérim de sept mois.

M. de Ronchaud avait déjà présidé deux fois le collége électoral de Saint-Claude, et deux fois le collége électoral départemental du Jura, lorsqu'il fut appelé pour la troisième fois, en 1823, à la présidence de ce dernier collége, où il fut proclamé député à une très-grande majorité. Après la dissolution de la chambre il présida de nouveau à Lons-le-Saunier, en 1824, et fut réélu.

Il prit la part la plus active aux travaux législatifs et apporta souvent à la tribune les fruits de son expérience et de ses consciencieuses études.

Parmi les nombreux discours qu'il prononça,

nous citerons surtout ceux sur les projets de loi relatifs à la circulation des vins en cercle, aux chemins communaux, à l'indemnité, à la liberté de la presse, au jury, qui furent écoutés avec un vif intérêt. L'ascendant d'une raison ferme et droite lui valut à la chambre une influence qui croissait tous les jours, et dont il n'usa jamais que pour le bien général. Il ne négligeait pas non plus les intérêts particuliers du département qu'il était chargé de représenter; Lons-le-Saunier lui doit l'établissement de son séminaire, et l'achèvement de la route de Bellevevre. Après le succès du discours sur la circulation des vins, le retour de M. de Ronchaud dans le Jura fut une véritable ovation.

Aux élections générales de 1826, il présida encore une fois le collége départemental du Jura, qui le renvoya à la chambre. Mais il ne devait plus reparaître dans cette enceinte qui avait retenti de ses accents nobles et généreux. Bien qu'il eût le droit de compter sur de longs jours encore, il fut enlevé à ses amis et à sa famille le 16 décembre 1827. Les regrets de tous les bons citoyens l'accompagnèrent dans la tombe; une affluence considérable de peuple le suivit dans le trajet qui sépare le lieu de sa mort de celui où il avait voulu être enseveli. Les tablettes francomtoises du mois de janvier 1828 contiennent

l'expression de la douleur inspirée par cette mort inattendue, et rendent un juste hommage à sa mémoire, qui sera longtemps vénérée dans le Jura.

M. de Ronchaud aimait les lettres et leur consacrait tous les moments qu'il pouvait dérober aux affaires publiques; il avait un goût sérieux pour l'histoire et se proposait d'écrire sur des matières historiques lorsque la mort vint mettre fin à ses études, et éteindre une intelligence qui devait se révéler peut-être avec éclat. Il fut, avec son ami et compatriote Charles Nodier, l'un des premiers membres de la société d'émulation du Jura, fondée en 1817, et auprès de laquelle il accepta les fonctions de secrétaire perpétuel remplies longtemps par lui; plus tard il en fut élu président. On peut dire de lui qu'il s'efforça d'être utile à son pays par tous les moyens en son pouvoir, et qu'il employa à ce seul but les avantages du talent et ceux de la fortune.

M. de Ronchaud avait été nommé en 1821, chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur.

H. de Lestrées.

M. RÉMY DE CAMPEAU,

RECEVEUR-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Il naquit à Douai (Nord), le 18 mars 1788, d'une famille ancienne et considérée. Il entra par goût, en 1811, dans l'administration des finances, et il était receveur particulier de l'arrondissement de Villefranche (Rhône), lorsque la révolution si inopinée de 1814 éclata; il resta dans cette position jusqu'en 1821.

A cette époque, il fut nommé receveur-général du département des Hautes-Alpes, et en 1830, chargé par le nouveau gouvernement de la recette générale de la Charente, qu'il occupa jusqu'en mai 1842. Il passa alors receveur-général d'Eure-et-Loir. Enfin, au commencement de 1844, les mêmes fonctions lui ont été conférées d'abord dans le département de Saône-et-Loire,

ensuite, dans celui de l'Aisne, où il les exerce encore aujourd'hui.

Depuis longtemps M. Rémy de Campeau est considéré comme un des membres les plus distingués de cette branche de l'administration des finances, qui a pour objet la perception de l'impôt et l'acquittement des dépenses publiques sur tous les points du pays. Dans notre organisation financière, les attributions d'un receveur-général sont de la plus haute importance, puisqu'elles consistent à faire recouvrer les contributions directes, sous sa responsabilité, par les percepteurs, à recueillir les produits réalisés par les divers agents de la perception, et à donner aux fonds qui en proviennent les directions qui lui sont tracées pour assurer l'acquittement des dépenses; les attributions du receveur-général se résument donc dans ces trois points : direction et surveillance du recouvrement des contributions directes, centralisation des recettes, mouvement des fonds.

Pendant la période de plus de trente-six ans que M. Rémy de Campeau sert son pays, soit comme receveur particulier, soit comme receveur-général, il s'est trouvé quelquefois dans les circonstances les plus difficiles par suite des chances de la guerre et des crises que le commerce et l'industrie agricole et manufacturière ont

éprouvées à divers intervalles, mais il est toujours parvenu à les dominer par la solidité de son jugement, la justesse de ses prévisions et un crédit presque sans limites fondé sur une fortune considérable et sur une haute moralité.

Pendant qu'il occupait la recette particulière de Villefranche, cette portion du département du Rhône devint le théâtre de la guerre et fut en proie à toutes les calamités. Quinze mois après, une seconde invasion ramena pour elle les mêmes souffrances. L'argent y était devenu d'une rareté excessive, les affaires étaient suspendues et les propriétaires succombaient sous le poids des charges et des sacrifices qui leur étaient imposés, soit par le gouvernement, soit par l'ennemi. M. Rémy de Campeau satisfit cependant à toutes les exigences du service, et se montra plein d'égards, de modération et de bienveillance envers les contribuables ; il leur fit même souvent l'avance des sommes qu'ils avaient à verser au trésor, attendant pour son remboursement des circonstances plus heureuses.

Sa conduite, après la révolution de juillet, dans le département de la Charente, fut empreinte du même caractère de générosité.

Les commerçants, dans les diverses circonscriptions où il a exercé ses fonctions, n'ont ja-

mais eu qu'à se louer de leurs rapports avec lui ; ceux d'entre eux dont le crédit était le plus compromis ont toujours pu placer auprès de lui des effets qui leur avaient été généralement refusés, et ont ainsi échappé à une ruine certaine.

Comme receveur-général et présidant à un grand mouvement de capitaux, M. Rémy de Campeau est loin d'avoir été étranger à la fondation du crédit en France ; le crédit, cette puissance toute moderne, qui n'existait pas encore en 1816, et qui a imprimé un si rapide essor à tous les éléments de prospérité matérielle que renferme notre pays dans son sein.

M. Remy de Campeau a également concouru à faire prévaloir, après 1830, les idées de paix, d'ordre et de conservation dont l'application ne pouvait qu'accroître les biens que nous avions amassés pendant quinze années d'une profonde tranquillité.

Les divers ministres qui se sont succédé aux finances, depuis que M. Rémy de Campeau appartient à l'administration des finances, ont tous apprécié sa sagesse, sa perspicacité et le zèle avec lequel il a mis à leur disposition, aux jours et aux lieux qu'ils lui avaient fixés, les sommes dont ils avaient besoin. Aussi, lorsqu'il s'est présenté quelqu'une de ces questions ardues, dans

la solution desquelles ils hésitaient, ont-ils tenu à avoir son opinion.

La cour des comptes, dont il est justiciable, et à laquelle il rend compte chaque année des recettes et des dépenses qu'il a effectuées conformément aux lois et réglements, a toujours rendu hommage à la parfaite régularité de ses opérations et à cet esprit d'ordre qui le caractérise éminemment.

M. Rémy de Campeau a reçu, en 1819, en récompense de ses services, la décoration de la Légion-d'Honneur.

L. Valter.

M. VERNOY DE SAINT-GEORGES,

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PRÉFET DES DEUX-SEVRES.

M. Vernoy de Saint-Georges est né en 1810, à Paris, département de la Seine, d'une famille honorable et distinguée.

Destiné, jeune encore, à la carrière militaire, il fut admis, après un brillant concours, à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr ; mais préférant la carrière diplomatique à celle des armes, il renonça aux espérances qu'il avait conçues dans sa jeunesse et fut attaché aux légations de France, près les villes Anséatiques. C'est dans cette position qu'il parvint à procurer au gouvernement français des documents importants sur les forts et citadelles que les Anglais faisaient construire à l'embouchure du Weser, pour dominer, avec le fort d'Eligoland, la navigation de l'Elbe et du Wéser.

Étant allé de là aux États-Unis comme attaché à l'ambassade de France, il y était encore lorsqu'éclata la révolution de juillet 1830. La légation fut en quelque sorte abandonnée pendant quelque temps, et il remplit avec la plus grande distinction le poste de chargé d'affaires.

Revenu en France dans le courant de l'année 1832, il y rapporta le traité du 4 juillet 1831; alors cédant aux sollicitations de ses parents et de ses amis, il se décida à quitter la diplomatie pour entrer dans la carrière administrative.

Sur ces entrefaites, il contracta une riche et honorable alliance en épousant la fille du général Bernard, ancien aide-de-camp de l'Empereur, qui avait résidé longtemps en Amérique, et qui fut depuis, en France, aide-de-camp du roi et deux fois ministre de la guerre.

En 1835, il fut nommé sous-préfet de Nogent-sur-Seine. Il sut, dans ce poste inférieur, faire preuve d'une activité, d'un zèle et d'une aptitude qui, pour l'ordinaire, ne sont que le résultat d'une longue expérience. Honoré de l'estime et de la confiance de tous ses administrés, lorsque trois ans après, en 1838, il fut appelé à la préfecture du département des Deux-Sèvres, où il se trouve encore aujourd'hui, les habitants de Nogent-sur-Seine lui manifestèrent hautement leurs regrets en lui offrant en signe de reconnaissance et de satisfaction, une médaille d'or, qu'il fut autorisé à accepter par ordonnance du roi du 27 octobre 1838.

Un an après son installation à Niort, M. Vernoy de Saint-Georges eut besoin de faire preuve d'énergie dans une circonstance difficile et qui aurait pu avoir des suites funestes. La cherté des grains occasionna en 1839, dans la ville de Niort et les environs, des troubles qui, grâce à l'activité et à

l'énergie de M. le préfet, furent promptement étouffés.

Depuis, M. Vernoy de Saint-Georges n'a pensé qu'au bien-être général de son département. Le conseil-général, d'après ses rapports, a voté à diverses reprises les sommes nécessaires pour la fondation de plusieurs établissements d'utilité publique. Les routes royales et départementales ont été, ainsi que les chemins vicinaux, entretenus avec un soin tout particulier; de grands travaux furent entrepris pour l'amélioration de la navigation de la Sèvre niortaise. Par ce moyen, les relations commerciales, en devenant plus faciles, ont été plus fréquentes.

Les arts et l'industrie ont aussi trouvé en lui un protecteur infatigable; c'est sous son administration que furent créées les expositions départementales des produits des arts et de l'industrie, les associations musicales de l'Ouest furent aussi placées sous son patronage.

Les comices agricoles ont attiré plusieurs fois son attention, et le conseil a voté des sommes pour les faire prospérer. C'est encore sous son administration que fut fondée à Niort la grande association agricole de l'Ouest.

Ce qui a été surtout l'objet de la sollicitude de M. Vernoy de Saint-Georges, c'est l'instruction primaire.

Persuadé que l'instruction est le plus sûr moyen de répandre, dans les plus petites localités, les

bienfaits de la civilisation, il a fait fonder une école primaire dans presque toutes les communes de son département, et s'est associé à la création d'un grand nombre de salles d'asile. Mais le plus grand service que M. le préfet des Deux-Sèvres ait rendu à ses administrés, c'est d'être venu à bout de calmer les esprits dans un département si souvent agité par la guerre civile ; il est parvenu à cet heureux résultat en s'appliquant à mériter l'estime et la considération des hommes honorables de tous les partis, et en montrant, dans les circonstances difficiles, un esprit ferme et conciliant tout à-la-fois.

En résumé, M. Vernoy de Saint-Georges est un administrateur recommandable sous tous les rapports ; il ne doit qu'à son mérite personnel la haute position qu'il occupe, et, jeune encore, il est destiné à un brillant avenir.

Le roi l'a nommé, en 1842, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, depuis, il a été nommé officier du même ordre.

NICOLAS VINCENT.

M. GUYOT DU VIGNEUL,

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MAIRE DE LA VILLE DU LUDE (SARTHE).

M. Guyot du Vigneul (Augustin), est né à La Flèche (département de la Sarthe), le 13 avril 1787. Son père était conseiller du roi au siége de l'élection de La Flèche.

Entraîné comme presque toute la jeunesse d'alors, par un généreux patriotisme à la défense de nos frontières menacées, le jeune Augustin du Vigneul s'engagea comme volontaire au quatre-vingt seizième régiment de ligne, le 13 germinal an XI (3 avril 1802). Il n'avait pas encore quinze ans. Le 4 messidor suivant il reçut le grade de caporal. Il fit, sur les côtes de l'Océan, les campagnes de 1803 et de 1804. Le 13 germinal de cette dernière année, son courage et son instruction lui valurent, malgré son âge, le grade de fourrier. La bravoure était chose si commune en ces temps héroïques, que les promotions sur les champs de batailles sont autant de gages éclatans de gloire et de mérite. M. Guyot du Vigneul, fit avec son régiment, les

mémorables campagnes de 1805 et 1806 en Autriche, puis celle de 1807 en Prusse et en Pologne. Nommé sergent le 1er novembre 1808, il suivit le quatre-vingt-seizième de ligne en Espagne, où il resta jusqu'en 1812. A Burnos, il reçut au genou gauche une forte contusion, et eut l'honneur d'être employé à la batterie Napoléon devant Cadix, où il commanda cinquante canonniers auxiliaires; sa belle conduite, dans un grand nombre d'affaires importantes, et souvent sous les yeux des commandans supérieurs, le fit nommer sergent-major le 1er octobre 1812 (1).

Il passa ensuite en Saxe, au quatrième bataillon du quatre-vingt-seizième régiment, et il y fit la campagne de 1813, avec le grade de sous-lieutenant qui lui avait été conféré le 10 avril de cette même année.

Fait prisonnier devant Dresde (2) (11 novembre 1813), il ne put rentrer en France que le 17 juin 1814, et il rejoignit son régiment, devenu alors le quatre-vingtième de ligne, le 7 août suivant.

Un décret du 25 avril 1815, ayant rétabli ce ré-

(1) Sur le champ de bataille de Victoria, M. Guyot du Vigneul commanda sa compagnie; le capitaine avait été tué et le lieutenant blessé.

(2) M. du Vigneul faisait partie de la capitulation de la garnison de Dresde, qui fut violée quatre jours après à Altinberg, de sorte qu'au lieu de laisser rentrer en France nos prisonniers comme il avait été convenu, on les dirigea sur la Basse-Hongrie.

giment sous le numéro 96, il prit part à l'affaire de Ligny, le 17 février 1815, où M. Guyot du Vigneul eut le bras gauche percé d'une balle. Le 17 janvier précédent, il avait reçu la décoration de la Légion-d'Honneur, récompense depuis long-temps méritée par ses services (1).

Après le désastre de Waterloo et la deuxième rentrée des Bourbons, M. Guyot du Vigneul ne voulut pas servir sous un drapeau qui n'était pas le sien, et rentra dans ses foyers.

Il se retira d'abord à La Flèche, son pays natal, puis s'étant marié en 1818, il vint dès-lors fixer sa résidence dans la ville du Lude, de l'arrondissement de La Flèche, où des soins domestiques et les affections de la famille occupèrent presque tous ses instans. Cependant ne pouvant se résoudre à être complètement inutile à ses concitoyens, il accepta le titre de capitaine des sapeurs-pompiers, et plus tard, enfin, consentit à entrer au conseil municipal du Lude, où l'affection et l'estime des habitans l'avaient appelé. Il fit en même temps partie du bureau de bienfaisance.

Lorsqu'après la révolution de juillet, les trois couleurs reparurent, elles réveillèrent toutes les sympathies de M. Guyot du Vigneul ; et bientôt il

(1) Napoléon, en rentrant de l'île d'Elbe, annula toutes les décorations de la Légion-d'Honneur accordées par Louis XVIII. Mais M. Guyot du Vigneul ne tarda pas à recevoir l'avis que l'Empereur lui avait rendu le titre de chevalier de cet ordre par décret du 19 mai 1815.

accepta les fonctions de chef de bataillon commandant la garde nationale du Lude; il fut reconnu deux fois en cette qualité : la première, le 17 juillet 1831; la deuxième, le 11 mai 1834.

Enfin sa bienveillance, sa probité, la confiance dont il jouissait parmi ses concitoyens, le firent choisir pour maire dans deux élections consécutives; et deux ordonnances royales confirmèrent, le 1er octobre 1840 et le 20 octobre 1843, cette honorable et judicieuse distinction. Il n'est point douteux, qu'aux élections qui se succèderont, M. Guyot du Vigneul ne reçoive long-temps encore de ses administrés, la consécration nouvelle d'un mandat, dont il n'use que pour veiller à leur bien-être, défendre leurs intérêts et les entourer de toute la sécurité qu'il est en son pouvoir.

L. Valter.

M. THIEULLEN,

PRÉFET DES CÔTES DU NORD.

M. Thieullen est né à Rouen, département de la Seine-Inférieure, où son père, le baron Thieullen, est mort en 1811 premier président de la cour impériale, commandeur de la Légion-d'Honneur dès la création de l'ordre, et particulièrement distingué de l'Empereur.

En 1811, M. Thieullen ayant à peine atteint l'âge de vingt-un ans, était auditeur au conseil-d'état et sous-préfet de chef-lieu à Caen.

Il fut successivement appelé à plusieurs sous-préfectures importantes, et particulièrement à celle de Dieppe.

Il était depuis plusieurs années rentré dans la vie privée, lorsqu'en 1830, après l'établissement de la dynastie constitutionnelle de juillet, il fut nommé à la sous-préfecture du Havre; quelques jours après, le 20 août, il était nommé préfet des Côtes-du-Nord; trois jours plus tard préfet du Var, et enfin, le 27 août, de nouveau préfet du département des Côtes-du-Nord, où il est encore aujourd'hui.

Les fastes administratifs offrent peu d'exemples d'une pareille stabilité; elle prouve à la fois les excellents rapports de l'administration et des administrés.

Créé successivement chevalier, officier, commandeur de la Légion-d'Honneur, M. Thieullen a recueilli ainsi d'incontestables témoignages de la satisfaction du gouvernement, et la preuve nous est faite que ces témoignages ont été ratifiés par l'opinion publique.

M. Thieullen s'est voué tout entier au pays dont l'administration lui est depuis si longtemps confiée : il s'est fait Breton.

Nous n'entrerons pas dans les détails des résultats qu'il a poursuivis et obtenus.

Nous croirons avoir surtout honoré ses efforts et sa vie en nous bornant à publier textuellement les sentiments qui lui ont été, chaque année, exprimés par le conseil-général électif de son département.

1837. — « Spontanément et à l'unanimité, à » l'instant de se séparer, le conseil, qui s'est tou- » jours fait une loi d'exprimer toute sa pensée, » vote des remerciments à M. le préfet sur son ad- » ministration sage et paternelle; il déclare à » M. Thieullen qu'il possède l'estime, la confiance, » l'attachement du département; qu'il doit à son » caractère personnel cette influence morale, » seule possible dans les Côtes-du-Nord, et que les » Bretons accordent difficilement. »

1838.— « .... Cette prospérité, le conseil-géné-
» ral y a sans doute peu de part ; son loyal concours
» au moins n'a jamais manqué à l'excellent magis-
» trat placé à la tête du département.

» A chaque session, le conseil apprécie davan-
» tage tout ce qu'il y a d'habileté et de dévoue-
» ment dans l'administration du préfet, et malgré
» l'égoïsme qu'il y a peut-être à le retenir long-
» temps dans ce pays, lorsque son mérite peut
» l'appeler à une position encore plus élevée, le
» conseil ne peut s'empêcher d'exprimer avec quel
» chagrin il se verrait jamais séparé d'un préfet qui
» a acquis des droits si mérités à sa confiance et à
» son affection. »

1839. — « Le zèle de l'habile administrateur
» que la confiance du roi a placé à la tête du dé-
» partement ne s'est pas ralenti depuis la dernière
» session. Le conseil a pu apprécier les heureux
» résultats de son administration sage et éclairée ;
» il ne peut que renouveler l'expression de ses sen-
» timents de confiance, d'estime et d'affection,
» déjà si souvent mentionnée sur ses registres. Les
» membres du conseil lui expriment la part qu'ils
» ont prise au coup affreux qui l'a frappé cette an-
» née.... »

1840. — « Le conseil consigne spontanément à
» son procès-verbal la déclaration suivante :

» L'administration de M. le préfet étant toujours
» la même, les sentiments du conseil à son égard
» ne peuvent varier. »

1841. — « Quant à la direction de nos affaires, » le conseil exprime un dernier vœu qui les résu- » me tous, au point de vue de la bonne et pater- » nelle administration de ce département. C'est » d'y conserver longtemps encore le digne préfet » dont la vie laborieuse a été depuis onze ans si » réellement, si utilement consacrée au bien pu- » blic. »

1842. — « Soyons fiers d'être les élus d'un si » bon pays, où tout est calme, tout est régulier, » tout est facile, suivant les paroles du magistrat » qui depuis douze années se dévoue sans relâche » aux plus chers intérêts du département. »

1843. — « Nous nous plaisons d'ailleurs à lui » dire (au préfet) que son dévouement à nos inté- » rêts, son zèle soutenu, ses efforts constans pour » ménager nos ressources pécuniaires lui assurent » de nouveaux droits à notre haute estime. »

1844. — « ..... Cet heureux résultat est dû à la » sage administration qui s'applique avec un soin si » studieux à ménager nos ressources pécuniaires. » Plus nous avons approfondi, plus nous avons » scruté, comme nous le devions, les actes de cette » administration, et plus nous avons été convain- » cus de son esprit d'économie, de son dévoue- » ment et de ses efforts laborieux pour le bien du » pays.

» Le conseil se plaît à répéter, après quatorze » ans, que M. Thieullen garde l'estime et la con- » fiance du département. »

1845. — « Une part de ces heureux résultats » revient au premier magistrat de ce département. » Il vous disait, en ouvrant cette session, que no» tre bon pays, devenu le sien, avait tous ses inté» rêts (famille et fortune), toute son affection, » tout son dévouement. Nous lui disons, nous » aussi, ou plutôt nous lui répétons, que M. Thieul» len a toute notre estime, tout notre attachement, » et que le département apprécie depuis quinze an» nées sa bonne et loyale administration. »

Enfin en 1846, dans la session qui vient de se terminer, le conseil-général a dit :

« Nous savons d'ailleurs que ce grand intérêt » (le plus grand de tous) excitera au plus haut de» gré la sollicitude du premiér magistrat du dépar» tement ; il nous l'a dit en ouvrant cette session, » et nous avons foi dans ses paroles : *Son dévoue» ment profond pour le pays n'a d'autre borne que celle » de ses forces.* »

C. Duval d'Yerres.

M. PONTBRIAND (LE VICOMTE TOUSSAINT-MARIE DU BREIL DE).

Toussaint-Marie DU BREIL *vicomte de* PONTBRIAND, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, colonel d'infanterie, commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, naquit à Dinan le 2 septembre 1776. Il était le troisième fils de messire Joseph-Victor du Breil, comte de Pontbriand, seigneur de la Caunelaye en Corseul, chevalier de Saint-Louis, qui avait servi pendant près de trente ans et fait toutes les guerres du Hanôvre, et de demoiselle Agathe du Plessis, fille de Charles-Marie du Plessis, marquis de Grenédan, l'une des maisons les plus anciennes et les plus distinguées de la Bretagne. M. de Pontbriand comptait également, du côté de son père, une longue suite d'aïeux qui ont figuré honorablement dans les fastes de cette province. Depuis le douzième siècle, la famille du Breil dont le nom est exprimé en latin par *du Buillo* dans les anciennes chartes, par *Breillus armoricus*, dans l'histoire de M. de Thou, a fourni plusieurs hommes éminents dans la robe et l'épée, entre autres au quinzième siècle, messire Olivier du Breil, procureur-général de Breta-

gne, qui défendit avec tant de caractère et d'honneur le malheureux prince Gilles de Bretagne ; — Charles du Breil de Pontbriand, qui, seul avec le seigneur de Montauban, fut choisi pour accompagner la duchesse Anne au château de Langeais où elle épousa Charles VIII, en 1491 ; — au seizième siècle, François du Breil qui se distingua aux siéges de Saint-Quentin et d'Abbeville et dont Brantôme fait mention ; — et Jean du Breil de Pontbriand qui, bien que catholique, tint le parti de Henri IV et soutint, en 1590, un siége de vingt-un jours dans son château du Pontbriand, contre les troupes du duc de Mercœur et les bourgeois des villes de Saint-Malo et Dinan. Jean ne consentit à capituler qu'après que le canon eut renversé une partie des tours de son château et qu'il eut été lui-même grièvement blessé. Cette capitulation rapportée dans les preuves de l'histoire de Bretagne par Dom Maurice, est un monument honorable pour la famille du Breil. Ce fut en mémoire de cet événement que son fils, René du Breil, obtint en 1650, des lettres-patentes du roi portant érection en comté de la terre et château du Pontbriand. Celui de ses descendants dont nous allons esquisser la vie, perdit son père à l'âge de neuf ans et fut placé sous la tutelle de sa mère, femme d'une rare capacité qui, malgré les difficultés des circonstances, sut procurer à ses huit enfants tous les avantages d'une éducation honorable. Fils d'un soldat de Fontenoy, nourri dès l'enfance parmi les souve-

nirs d'une famille alliée au sang de Duguesclin et dans laquelle l'honneur et le courage étaient héréditaires, Toussaint du Breil, connu plus spécialement entre tous ses frères, sous le nom de vicomte de Pontbriand, manifesta de bonne heure un goût prononcé pour la carrière des armes; car cette partie était devenue plus que jamais la profession des hommes de cœur à une époque de révolutions et de batailles, où la France allait étonner le monde par une série d'incroyables triomphes auxquels nos annales n'ont rien à opposer de plus surprenant, si ce n'est l'histoire de nos propres malheurs.

M. de Pontbriand n'avait que seize ans accomplis lorsque la royale couronne de France devint celle du martyre. Déjà malgré son extrême jeunesse il avait pris part aux tentatives faites par les gentilshommes de Bretagne pour sauver l'honneur de la patrie en la préservant de l'attentat du 21 janvier, et il avait été, dès 1790, aggrégé à l'association bretonne formée à cet effet par le marquis Tuffin de la Rouarie, dont la mort suivit de près celle de l'infortuné Louis XVI. Ce fut pour servir cette noble conspiration de la fidélité, qu'en 1791, il alla rejoindre en Angleterre ses deux frères aînés M. le comte Auguste et M. le chevalier Louis du Breil de la Caunelaye, émigrés depuis l'année précédente. Mais le jeune vicomte pensant avec raison que les serviteurs de Dieu et du roi, deux noms unis alors plus que jamais par la consécration de l'héroisme et du malheur, n'étaient pas à leur

place sur la terre étrangère, se hâta de repasser la mer et de revenir à ses frères d'armes. En débarquant sur les côtes de Saint-Malo, d'où il se disposait à se rendre au château de la Guyomaraye, près Lamballe, où était alors le marquis de la Rouarie, il fut pris et arrêté le 25 décembre 1792. — Les supplications, j'allais dire les enfantillages dont il se servit fort adroitement en cette occasion pour conserver quelques bagatelles, entre autres une charmante petite frégate tout équipée qu'il rapportait d'Angleterre, et qui rentrait dans la catégorie des objets prohibés à la douane, le firent considérer comme un enfant.

Son voyage en pays ennemi, qualifié de folle étourderie de jeune homme plutôt que d'un acte d'émigration proprement dit, ne lui valut d'abord qu'une détention provisoire au château de Saint-Malo, attendu que la fouille minutieuse à laquelle il avait été soumis, n'avait amené d'autre résultat, en fait d'articles compromettants, que la saisie d'une épître en vers des plus innocentes et de quelques pièces de monnaie anglaise, toutes choses aussi peu dangereuses pour la République que le joli vaisseau confisqué et qui certes ne constituaient pas un délit passible de la guillotine. Il y eut quelque chose de providentiel dans l'arrestation de M. de Pontbriand; car ce fut probablement à cette circonstance qu'il dut l'avantage de n'être pas enveloppé dans la destinée de plusieurs des infortunés associés de M. de la Rouarie, qu'il revit

une fois encore avant d'être séparés d'eux pour jamais. Deux mois après son emprisonnement au château de Saint-Malo, où il avait été incarcéré avec son ami M. Duplantis, il partagea la captivité de ceux dont il n'avait pu partager les dangers, et le malheur le réunit durant quelques jours aux nobles victimes de la conjuration bretonne. Dans le court intervalle qui séparait alors la prison de l'échafaud, il eut le temps d'offrir encore les consolations de la foi et de l'amitié à trente-cinq des généreux compagnons de la Rouarie, qu'il avait laissés prêts à combattre et qu'il retrouvait prêts à mourir. Enfermés d'abord au château de Saint-Malo, ils furent traînés ensuite à Paris, où, après avoir été traduits devant le tribunal révolutionnaire, presque tous eurent l'honneur de finir comme le roi qu'ils n'avaient pas eu le bonheur de sauver (1).

Après le départ de ses malheureux amis, Pont-

(1) Parmi les prisonniers qui, par suite de la découverte des papiers et correspondances relatifs à la coalition de la Rouarie, devinrent un instant les compagnons de captivité de M. de Pontbriand, nous citerons les noms si honorables de M. Picot de Limoëlan, de mesdames Dezsiles, de Virel, de la Fouchais; de MM. Fournier d'Alérac, de Launay, de Grandville, Thomaseau père et fils, Marchand et sa fille, d'Hérouville, Grout de la Motte, de la Vigne Dampierre, Micault de Mainville, l'Arsonneur, Vincent, Briot père et fils, Gourneuf et de la courageuse madame Thérèse de Mollien dont ses bourreaux mêmes ne purent se défendre d'admirer l'héroïsme.

briand fut transféré à la tour de Solidor qui défend l'entrée du port de Saint-Servan. Mais comme il arrivait rarement que, sous le règne de Robespierre, la geôle ne fût pas le premier degré de l'échafaud, surtout pour les prisonniers qui portaient des noms de gentilshommes, le jeune captif au bout de huit mois de détention ne put éviter une condamnation à mort. On sait qu'une sentence et une exécution n'étaient plus, pour ainsi dire, qu'une seule et même chose sous le régime qui avait aboli le recours en grâce et fait du représentant de la justice, le fournisseur du bourreau. L'arrêt prononcé, il ne restait plus au prisonnier d'autre ressource que la fuite. Mais quel moyen de s'évader d'une tour gardée à la fois par les flots et par les sbires des tyrans ? D'ailleurs le condamné, eût-il réussi à tromper ses geôliers, ne fût parvenu qu'à échanger les cachots contre la liberté du proscrit, qui n'offrait guère moins de périls que les maisons d'arrêt dans ces temps de délations, de guillotine et de terreur. Le jeune homme, quoi qu'il en soit, ne se laissa point abattre par le triste dénouement de son aventureuse expédition, et, grâce à l'énergie de son caractère et à l'heureux enjouement de son esprit, il sut entretenir l'espérance, presque la joie au fond de cette prison où il n'entrait que des condamnés, d'où il ne sortait que des victimes. C'étaient les souffrances de ses amis plutôt que la crainte de la mort qui troublaient et déchiraient son âme, chaque fois que l'arrivée du sinistre con-

voi hebdomadaire lui annonçait le départ de quelques compagnons d'infortune coupables comme lui d'avoir conservé l'honneur ou la foi. Sous le poids d'une sentence mortelle, il ne doutait pas que son tour n'arrivât bientôt, et il attendait le lendemain avec le calme d'une conscience exempte de remords sans songer à se plaindre de la providence à qui appartient la vie de l'homme chargé de fers, comme celle du citoyen libre. — Dieu vint au secours du prisonnier. — Un soir, quelques heures avant le départ d'une voiture funèbre où sa place était désignée, le jeune vicomte est conduit mystérieusement dans une pièce secrète de la tour où il est interrogé par un agent du pouvoir public. — Ton nom, lui dit le représentant du peuple? — Toussaint du Breil de Pontbriand, répondit le prisonnier. — Ton âge? — Dix-sept ans moins deux mois. — Tu es trop jeune, repartit l'officier public et tu n'as que faire à Paris. Tu es soldat dans le quatrième de hussards où tu es enrôlé sous le nom de *Lebreton.* Tu vas recevoir ton uniforme et ta feuille de route, et tu partiras demain pour aller joindre ton régiment. — Cet incident qui prouve que dans notre France la générosité est de tous les partis, resta toujours un mystère pour le gentilhomme royaliste, et depuis cette époque le vicomte du Breil chercha vainement à découvrir le nom de l'homme qui, en s'honorant par une action si rare, voulut se dérober à l'expression de la reconnaissance.

Attaché pendant vingt mois au régiment où l'avait placé son libérateur inconnu, M. de Pontbriand y apprit le métier des armes, y donna des preuves de bravoure, gagna l'affection de ses chefs et parvint, en peu de temps, au grade de maréchal-delogis. Étant un jour de planton chez son colonel, qui était à table, il fut mandé par cet officier parfaitement instruit de la position fâcheuse où se trouvait le prétendu Lebreton. — « Je connais vo» tre véritable nom, lui dit son colonel ; vous figu» rez sur la liste des émigrés, et je sais que vos » biens sont sous le séquestre et vont être mis en » vente. Vos intérêts exigent donc impérieusement » que vous retourniez dans votre pays. Mon désir » est de vous rendre service. Toutefois mes pou» voirs ne me permettent pas de vous accorder un » congé de plus de quinze jours ; profitez-en, et si » vous êtes ensuite dans l'impossibilité de rejoin» dre mon régiment, je vous donne ma parole de » ne jamais vous réclamer. — Voici, ajouta-t-il, un » rouleau de soixante-six francs, dont il faut gar» nir votre ceinture de route. »

A l'aide de cette permission qui lui fut délivrée à Troyes, M. de Pontbriand reprit le chemin de la Bretagne et fit à pied ce long trajet pendant lequel il eut à traverser toute sorte de mésaventures. Il partit avec un militaire qui lui avait promis de l'accompagner, et, au bout de la seconde journée de marche, il déposa sur son lit sa ceinture de voyage et s'endormit en toute sécurité auprès de

son compagnon de route. — Mais qu'on juge de son désappointement, quand, au réveil, il s'aperçut que le compagnon et la ceinture avaient disparu pendant la nuit! Obligé d'abandonner une partie de ses vêtements en paiement de sa dépense, il se remit en route aussi intrépidement que peut le faire un voyageur sans argent et sans pain, et le jour suivant il vint tomber épuisé de lassitude et de besoin à la porte d'une chaumière habitée par une pauvre veuve dont le fils servait aussi dans les armées de la République. Touchée de compassion à l'aspect d'un malheur qui pouvait frapper également l'objet de ses plus tendres sollicitudes, et espérant qu'un acte de charité porterait bonheur à celui qu'elle aimait, la bonne paysanne recueillit l'étranger que lui adressait la providence, lui offrit de grand cœur son toit hospitalier et sa table frugale, le traita comme son enfant, et versa des pleurs quand elle vit partir le soldat breton. En quittant la chaumière, M. de Pontbriand, ne pouvant s'acquitter envers celle qui lui avait sauvé la vie, la pria d'accepter, à titre de souvenir, une petite croix d'or qu'il tenait de sa mère, et qui, jusqu'alors, l'avait préservé dans tous ses dangers. La pieuse femme ne crut pas devoir refuser la bénédiction du malheur, et en présence de son hôte, elle suspendit cette relique au cou d'une statuette de la Vierge, au pied de laquelle elle ne cessait de répandre pour son fils sa prière et ses larmes, puis elle munit le sac de l'étranger de quelques provisions qui

ne tardèrent pas à s'épuiser. C'est alors que manquant de tout et préférant la mort à l'idée d'implorer la commisération du passant, le voyageur se vit réduit à vivre, pendant trois jours, des épis de blé qu'il cueillait dans les champs et des cressons qu'il trouvait au bord des fontaines. Il était dans le dénûment le plus complet quand il arriva à Rennes où il se présenta presque mourant dans la retraite de son cousin, M. le comte du Plessis de Grenédan, maire de cette ville en 1792, mais qui payait alors par la proscription, l'honneur d'avoir protesté publiquement contre l'assassinat du roi-martyr. Grâce aux soins de l'amitié et à la vigueur de son tempérament, M. de Pontbriand se remit bien vite de ses longues souffrances, et peu de temps après, il se vit en état de reprendre les armes et de marcher enfin du côté où l'appelaient sa foi, ses sentiments et son cœur.

On préparait en ce moment la funeste expédition de Quiberon, dont les deux frères émigrés de M. de Pontbriand devaient faire partie. Mais le vicomte qui avait toujours conservé l'espoir que la patrie serait préservée d'une invasion et la royauté rétablie par des mains françaises, ne songea plus à rejoindre ses aînés. Entre l'exil où se retranchaient les rois et quelques braves, et la France où coulait le sang des héros et des victimes, le jeune homme n'hésita pas ; il s'arma de la croix et de l'épée et se hâta de gagner le champ-d'honneur où combattaient, sur la terre de Bretagne, les che-

valiers de la religion et d'une infortune auguste.

Alors venait d'éclater, dans les pays de Fougères, Ernée et Vitré, la seconde insurrection royaliste qu'avaient provoquée les mesures sanglantes exercées par les agents de la convention à la suite de l'expédition vendéenne vers les côtes de la Manche. Ce fut dans cette campagne si pleine à la fois de gloires et de désastres, que le corps des volontaires bretons et manceaux, connu sous le nom de *petite Vendée*, soutint avec tant d'honneur les guerriers de Larochejacquelein jusqu'au jour où les croisés Vendéens, entraînant leurs chefs vers une patrie où la plupart d'entre eux n'avaient plus rien à espérer pas même un tombeau, passèrent par les massacres du Mans et de Laval pour aller dans les champs de Savenay achever d'expier la faute immense qu'ils avaient commise en laissant échapper le fruit des gigantesques victoires de Pontorson et de Dol. Durant les premiers mois qui suivirent ce lamentable épisode de nos guerres civiles, les tristes débris de la *petite Vendée* errèrent dans les forets du Pertre, du Maine et de Fougères, où ils vécurent cachés au fond des souterrains qui devinrent comme les catacombes de la chrétienne et fidèle Bretagne. Vers le mois de février 1794 on en vit sortir nos guérillas armés pour protéger contre la terreur les populations de nos campagnes qui conservèrent toujours des autels pour le prêtre et des asiles pour les proscrits.

Cette première chouannerie interrompue par

une trève de six semaines au mois d'avril 1795, se montra principalement avec des alternatives de revers et de succès dans les arrondissements de Fougères et de Vitré où elle reconnut pour chefs principaux, M. Dubois de Couasbouc, colonel, et surtout M. Aimé Picquet du Boisguy, général de brigade et confirmé dans ce grade en 1814. Ce jeune capitaine d'une incomparable vaillance, était neveu de notre célèbre marin La Motte Picquet, et il déploya des talents vraiment supérieurs dans cette guerre de partisans, d'embuscades, de coups-de-main et de surprises. Si cet officier eût été nommé général en chef des armées catholiques et royales de l'ouest à la place du comte de Puisaye, personnage, assure-t-on, plus recommandable par son esprit que par sa bravoure, et célèbre par sa défaite de Pacy en 1793, où il commandait l'armée départementale de l'Eure. Il y a lieu de penser que les opérations des divers chefs de division et de canton eussent reçu l'impulsion d'ensemble et d'unité qui seule pouvait en assurer le succès. Mais, obligé de reconnaître l'homme qui continua d'être investi de la confiance des princes, même après l'affaire de Quiberon où l'ancien membre de l'assemblée constituante ne gagna, comme on sait, qu'une célébrité des plus équivoques, du Boisguy se contenta toujours de défendre le territoire des paroisses royalistes de Fougères et de Vitré dont il fit une division sous le commandement de M. de Couasbouc, après avoir

gardé pour lui celle de Fougères qui marcha spécialement sous ses ordres.

Ce fut à la fin du mois de mai 1795 que M. de Pontbriand fut présenté au général du Boisguy qui, n'ayant pas tardé à apprécier son courage et son admirable activité, le chargea de remplacer, dans le Bas-Maine, les frères Cottereau (1), dont le plus célèbre si connu sous le nom de Jean Chouan, avait été tué en juillet 1794, ainsi qu'un autre chef d'une vaillance éprouvée, appelé Coquereau. Mais le successeur de ces braves, ayant bientôt reconnu la difficulté qu'il y avait à faire passer en Bretagne les paysans manceaux qui semblaient perdre le goût de la discipline avec la vue de leur clocher, leur préféra les volontaires bretons, et entra avec le titre de chef du canton d'Argentré dans le district de Vitré où il fut rejoint, peu de temps après, par son ami et camarade d'enfance, M. Henri du Boishamon nommé chef de canton d'Izé. Ces deux officiers de mérite se partagèrent le commandement des paroisses royalistes de Vitré où ils organisèrent une milice régulière dans laquelle un assez grand nombre de gentilshommes de la contrée se firent honneur de prendre du service. Cette divi-

(1) Le dernier de ces trois frères, Réné Cottereau qui suivit l'expédition des Vendéens à Grandville, et prit une part active aux insurrections du Bas-Maine où il se distingua toujours par une rare intrépidité, vient de mourir au mois de mai de cette année 1846, à l'âge de 82 ans, dans la commune de Saint-Ouen-des-Toits.

sion eut trois colonnes de troupes qui occupaient tout l'arrondissement et se réunissaient, suivant le besoin des circonstances, sous les ordres de M. de Couasbouc. Mais l'âge de ce colonel qui d'ailleurs était meilleur soldat que capitaine, l'ayant rendu peu propre à la conduite d'une guerre qui exigeait beaucoup de sang-froid et d'activité, M. de Pontbriand commanda presque toujours la division de Vitré de concert avec le lieutenant-colonel Coster de Saint-Victor et son ami M. du Boishamon. Tout en établissant en ce quartier le point central de ses opérations, il ne laissa pas de se joindre fréquemment à M. du Boisguy, et d'entreprendre, de temps à autre, soit du côté du Maine où agissaient MM. de Scepeaux et Tretton, dit *Jambe d'argent*, soit du côté de la Normandie où combattait M. de Frotté avec M. Tuffin de la Rouarie, neveu du chef de la coalition bretonne, des expéditions souvent heureuses et toujours honorables. Ses forces réunies formaient un effectif de quatorze à quinze cents hommes. Mais afin d'avoir toujours des réserves fraîches et de ne pas attirer sur le même point tous les efforts de l'ennemi, M. de Pontbriand évitait de marcher avec ses compagnies au complet, si ce n'est dans les occasions importantes. Du reste il est facile de concevoir que, dans un pays accidenté de côteaux, de rivières, de vallées profondes, convert de marécages, de taillis, de champs de genêt, de fossés garnis d'épines, le sang-froid, la ruse et l'esprit pussent suppléer au nom-

bre et déconcerter la tactique la mieux exercée qui devenait presqu'inutile au milieu de ces expéditions pleines de rencontres imprévues et d'aventures dont le récit semble appartenir au roman plutôt qu'à l'histoire. L'espace nous permet à peine de donner un court abrégé des campagnes de M. de Pontbriand dont les éphémérides seraient fort curieuses, chacun de ces jours de luttes et de combats ayant été marqué par un nouveau fait d'armes.

Au mois de septembre 1795, il signale son intrépidité à l'affaire de Carnet près Saint-James. Surpris par les bleus dans une ferme où une circonstance l'avait forcé de s'arrêter, il fut obligé de fuir par une porte de derrière sans avoir eu le temps de remettre sa chaussure, et il ne dut son salut qu'à l'extrême souplesse avec laquelle il franchit pieds nus trois haies d'épines hautes de six pieds. Ayant rejoint son bataillon assez à temps pour le prévenir de l'approche de l'ennemi, il prit, avec beaucoup de sang-froid, les dispositions stratégiques qui devaient lui assurer la victoire. Secondé par deux braves officiers bretons, MM. Duplantis et Renou, il met en déroute une colonne de cinq cents Républicains sortis d'Avranches pour surprendre M. Tuffin de la Rouarie qui occupait les côtes maritimes de l'arrondissement de cette ville. — Il assiste aux combats du bois de Blanche-Lande, de la Pélerine et du rocher de Bouliers près Fougères. Dans cette dernière action les Royalistes, commandés par le général du Bois-

guy, avaient la supériorité du nombre et ils firent éprouver une perte de trois cents hommes aux carabiniers républicains placés sous la conduite du chef-de-bataillon Jozé. Cet intrépide officier qui avait gagné ses épaulettes dans les campagnes d'Amérique, qui s'était mesuré contre les Prussiens et les Autrichiens, mais qui ne s'engageait pas sans répugnance dans les guerres de Bretagne où il eut souvent l'honneur d'être battu, assurait n'avoir pas vu d'affaire plus rude ni rencontré de plus vaillants ennemis. Le combat qui eut lieu en novembre aux environs du chateau de Boucé près Saint-James, fut également très meurtrier pour les Républicains auxquels ces quatre rencontres coûtèrent plus de neuf cents hommes. Les Royalistes en eurent cent-cinquante tués ou blessés.

A la fin d'octobre 1795, M. de Pontbriand, au passage du pont de Cantache, sur la route de Châteaubourg à Vitré, fit mettre bas les armes à un nombreux corps d'infanterie escortant un approvisionnement destiné pour le camp placé sur la hauteur qui domine ce pont, et qui fut évacué le lendemain par suite de la victoire des volontaires royaux. Au moment de la prise du détachement républicain, un soldat de dix-sept ans qui se battait avec vaillance, allait tomber sous les coups des assaillants, lorsque se voyant abandonné de ses camarades, il se jette aux pieds de M. de Pontbriand et lui demande la vie au nom de sa mère. — Retourne ton habit, lui répond ce chef, et ne me quitte

pas. — Il obéit, et tant que dura le combat, le conscrit se tint à côté du commandant en conservant son fusil désarmé. L'action terminée, le prisonnier présente au capitaine royaliste, une lettre de sa mère qui lui recommandait, sur toutes choses, de ne jamais se départir des principes religieux qu'elle lui avait donnés, et de garder sur son cœur, comme un excellent bouclier, la médaille de Sainte-Anne, patronne et protectrice des Bretons. L'officier chrétien touché des sentiments exprimés par la piété maternelle, traita avec les plus grands égards son jeune captif qu'il plaça dans la compagnie d'élite de Saint-Mhervé où il servit courageusement jusqu'à la fin de la guerre. Après la pacification M. de Pontbriand lui ayant fait obtenir un congé, s'empressa de le renvoyer à sa mère avec une lettre où il lui retraçait les détails de cette circonstance d'autant plus notable, que dans la même affaire un second prisonnier fut aussi trouvé porteur d'une lettre de sa mère dans laquelle on lisait ces mots : « Surtout ne fais jamais de quartier aux *brigands de la Vendée ni aux soldats des calotins !* » — Cette lettre tomba malheureusement entre les mains du chef de division lequel, malgré les réclamations de Pontbriand qui demandait grâce au nom de la magnanimité chrétienne et des exemples donnés par Bonchamp, fit à l'instant fusiller ce malheureux. — Mais si, dans cette occasion, un fils paya de ses jours le fanatisme de sa mère, du moins la vie d'un autre enfant et le bonheur d'une

autre mère furent la récompense de la foi qui depuis long-temps n'en connaissait point d'autre que le martyre.

Le 5 novembre M. de Pontbriand, à la tête de quatre cents hommes d'élite, taille en pièce, entre la Gravelle et Vitré, un bataillon de onze cents soldats de ligne envoyés par le général Humbert pour escorter une diligence où se trouvait un conventionnel régicide nommé Beaugeard qui n'échappa à la rude étreinte du guerrier royaliste, qu'en abandonnant son manteau entre ses mains. La voiture contenait aussi des effets importants qui furent rendus aux voyageurs, et plusieurs caisses d'assignats, dont la plupart, qui étaient des billets de mille francs, tombèrent dans le désordre au pouvoir des paysans vainqueurs lesquels, n'appréciant guère la valeur encore réelle de ces chiffons, en firent des pipes et des ornements pour leur chapeaux. — Peu de temps après, Pontbriand arrêta un courrier qui portait des journaux de Paris où se lisait un rapport assurant que cette diligence avait été arrêtée par plus de quatre mille chouans.

A la fin du mois de décembre 1795, eut lieu la seconde affaire du rocher de la Piochais près Landéan, où Jozé et du Boisguy se mesurèrent en bataille rangée et à peu près à forces égales. Ce dernier, qui avait réuni une partie de la division de Vitré à celle de Fougères, comptait ce jour-là deux mille huit cents combattants sous ses drapeaux. M. du Boisguy admirablement secondé par ses nobles

compagnons d'armes, tels que MM. de la Tuolais, du Pontavice, et surtout M. Hay de Bontville et le brave chevalier de Saint-Gilles justement surnommé *Duguesclin,* fut assez habile pour paralyser les manœuvres de son adversaire sur un terrain déjà glorieux pour lui et arrosé plus d'une fois pendant cette guerre par le sang des serviteurs du roi (1). Tout en présentant à la ligne ennemie un front imposant et hérissé de baïonnettes, il prit soin de dérober une partie de ses gens, en les plaçant à l'abri des haies qui environnaient les abords du champ de bataille. Déjà quelques-uns des pelotons de Jozé avaient été détruits, lorsque ce chef de bataillon ayant massé son corps d'armée et formé, sous le feu de l'ennemi, un carré qui semblait impénétrable, s'avança en bon ordre en foudroyant à droite et à gauche tous les voltigeurs qui essayaient de l'entamer. Alors M. du Boisguy démasque ses batteries, et les Royalistes postés de l'autre côté du chemin ouvrent, sans perdre un seul de leurs coups, de larges trouées dans le bataillon républicain, pendant que MM. de Bontville et de Saint-Gilles qui commandent le centre et la droite, descendent des hauteurs et chargent impétueusement à la baïonnette. Ce mouvement décide le succès de la journée. Une colonne du carré républicain,

(1) A la première affaire du rocher de la Piochais, le 28 juillet 1795, ce général avait perdu son frère aîné, M. Guy du Boisguy tombé glorieusement au champ d'honneur, victime de son courage et de sa témérité.

forte de quatorze cents hommes, est presqu'entièrement anéantie ; le soir, il n'en rentra pas à Fougères deux cents soldats sans blessures. Les Royalistes perdirent quatre-vingt-dix hommes tués ou blessés principalement dans les charges à la baïonnette. Jozé laissa sur le champ de bataille mille trois cents morts et presque tous ses carabiniers, ce qui força le général Humbert de venir précipitamment à Fougères, pour réorganiser la garnison de cette ville où il amena huit cents hommes de troupes fraîches.

M. de Pontbriand eut l'honneur d'achever cette éclatante victoire en attaquant, quelques jours après, au mois de janvier 1796, le nouveau corps de Jozé qui venait de reconduire le général Humbert retourné à son commandement de Vitré. Jozé se défendit avec sa bravoure accoutumée ; mais ayant été tué après deux heures de combat, ses troupes lâchèrent pied, et nombre de fusils qui, le matin, avaient éclairci les rangs des paysans bretons, le soir, avaient changé de maîtres et lançaient des balles sur les gardes territoriaux en fuite. — Dans le même mois M. de Pontbriand essuie un grave échec près de Bourgon où il perdit son bras droit, le brave capitaine Malhère. Mais, en février, il prit de glorieuses revanches aux affaires de Bréal et de Bais qui lui fournirent une grande quantité d'armes et de cartouches. En mai 1796, les combats de Champeaux, du Boisbide, de Saint-Jean sur Vilaine, de la Croixille, de Saint-

Mhervé, de Pintourteau, contre les troupes du général Spithal, ne furent pas moins brillants pour le chef royaliste qui fit honneur au brevet de lieutenant-colonel qu'il venait de recevoir au nom de Louis XVIII.

La difficulté des communications dans un pays dont les ponts et les rivières étaient soigneusement gardés, permettait rarement aux chefs d'opérer la jonction de toutes leurs forces. Ils avaient à triompher en même temps des obstacles du terrain, d'un ennemi infatigable et toujours renouvelé, et des préjugés de leurs propres soldats auxquels l'esprit de clocher faisait croire qu'ils changeaient pour ainsi dire de cause en changeant de paroisse, et qu'ils n'avaient pas le droit de frapper un ennemi contre lequel ils ne se sentaient pas de griefs personnels. Les généraux commandaient moins des colonnes militaires proprement dites, que des tribus moitié guerrières, moitié agricoles, armées à la fois de l'épée et du hoyau, et qui croyaient ne devoir leur sang qu'aux campagnes déjà fertilisées de leurs sueurs. Laboureurs et soldats, les volontaires bretons se regardaient comme perdus ou maudits, dès que, loin des champs qui leur fournissaient des subsistances, loin du cimetière où reposaient les ossements de leurs aïeux, loin des fermes où ils entendaient, durant la bataille, les cris champêtres de leurs troupeaux et les accents si doux de la famille, on les menait guerroyer sur une terre où leur cœur n'était pas. Aussi,

les officiers, tenant compte de cette impérieuse nécessité, s'engageaient rarement en des expéditions lointaines; ils s'attachaient surtout à diviser l'ennemi comme ils l'étaient eux-mêmes, à harceler les colonnes mobiles par des marches forcées et des engagements de tirailleurs, et à livrer sur différents points une foule de petites escarmouches qui, en obligeant les commandants républicains de dégarnir les cantonnements et d'éparpiller leurs troupes, produisaient plus d'effet qu'une guerre en rase campagne. M. de Pontbriand, qui avait parfaitement jugé le seul mode efficace de résistance que les insurgés pussent opposer à la tactique de généraux habiles et exercés, excellait à faire des diversions dont le résultat était de ruiner l'ennemi en détail, pendant que du Boisguy, disposant de forces plus considérables, livrait aussi des combats plus décisifs.

En novembre 1795, il donna une preuve de son savoir-faire en ce genre, le jour de l'affaire de Tremblay où les Royalistes, pour venger la mort de quelques-uns de leurs frères lâchement assassinés dans les champs par des gardes territoriaux de cette paroisse, remportèrent une victoire malheureusement trop sanglante. Tandis que MM. du Boisguy et de Saint-Gilles allant à l'assaut des fortifications élevées autour de l'église de Tremblay située sur la route de Rennes à Antrain, font marcher en tête de leurs colonnes, afin d'arrêter la fusillade de l'ennemi, les femmes et les enfants qu'ils

ont pris dans les maisons du bourg ; tandis que les mêmes chefs se voient réduits, par l'opiniâtreté des assiégés et l'inutilité de leurs sommations, à la nécessité de faire lancer sur les redoutes une grande quantité de fagots, lesquels ayant pris feu produisent un effroyable incendie qui dévore en peu de moments l'église pleine de combattants et de victimes, M. de Pontbriand se rend, d'une manière moins tragique, utile à la cause de la royauté. Il occupe pendant toute la journée la garnison de la ville de Fougères, qu'il attire adroitement dans un combat où il lui fait éprouver des pertes considérables d'hommes et de munitions. Accompagné de l'un de ses officiers, nommé Boismartel, il poursuivit les soldats de Jozé jusque dans les faubourgs de cette ville, où il dîna avec ses troupes (1).

(1) Dans une circonstance presque semblable à l'affaire de Tremblay, le jour du combat du bourg de Bais, en février 1796, M. de Pontbriand aima mieux abandonner le champ de bataille que de l'acheter par l'incendie d'un lieu saint. Au reste, si l'on ne doit pas chercher à justifier d'une manière absolue les actes de représailles dont l'histoire d'une noble cause offre des exemples heureusement si rares, on ne doit pas non plus déguiser les procédés de l'ennemi qui les rendirent parfois nécessaires. En juin 1796, la compagnie de Princé commandée par le capitaine Picot, périt presqu'en entier dans l'incendie d'une ferme de la Valette, à laquelle le général Malbran fit mettre fe feu durant la nuit. M. de Pontbriand qui couchait à cinquante pas de là dans une étable faisant suite aux bâtiments embrasés, ayant entendu, vers deux heures du matin, un voix sinistre qui criait : Messieurs, sauvez-vous, le feu est partout! — se leva précipitament, aperçut

M. de Pontbriand sut effectuer une diversion plus heureuse encore en avril 1796, à l'époque d'une expédition royaliste dans la Basse-Normandie si-

les flammes et les bleus, réveilla ses camarades, au nombre de trente qui, comme lui, épuisés de fatigue dormaient d'un profond sommeil, et leur recommanda le silence, parce qu'il supposait la maison cernée. Ils sortirent baïonnette au bout du fusil, résolus à se faire jour au milieu des ennemis qui, par bonheur, étaient tous occupés en ce moment par l'incendie de la ferme et la défense désespérée du capitaine Picot et de ses braves dont M. de Pontbriand ignorait la position, et qu'il croyait rendus au lieu désigné pour le rassemblement en cas d'alarme. — Cinq minutes après la sortie du chef royaliste, l'édifice qu'il venait d'évacuer avec les siens fut rempli de militaires. — Dans le mois de mai précédent, l'un des plus braves soldats de Pontbriand lui avait demandé la permission d'aller voir son père, demeurant au bourg de Princé. Mais le soir même ce soldat fut reconnu et saisi au foyer paternel par un détachement de trois cents gardes territoriaux, qui, sous les yeux et malgré les cris de détresse du vieillard, exercèrent contre son fils des actes d'une vengeance sauvage et lui brûlèrent, à petit feu, la plante des pieds et la peau du corps. Lorsqu'il commençait à défaillir, on le ranimait en lui faisant avaler de force des verres d'eau-de-vie qui prolongeaient ses souffrances ; puis, recommençant avec des cris de joie féroce l'office de tourmenteurs, les bourreaux livraient ce malheureux à des tortures inouies depuis celles des martyrs que l'infortuné rappelait par sa patience et sa résignation. Vers trois heures du matin, la victime meurtrie et sanglante, fut emportée par ces forcénés qui, apercevant un calvaire sur la route, s'écrièrent : « Ce fils de nonne et de » chouan nous a répété toute la nuit qu'il s'était battu pour » son Dieu, eh bien ! qu'il meure comme lui ! crucifions-le, » et que la croix nous venge aujourd'hui de la potence des

gnalée par la brillante affaire de la Croix-Avranchine où MM. de Bontville et du Boisguy firent périr douze cents Républicains. Pendant ce temps-

» aristocrates et des rois ! » L'horrible conseil allait être exécuté en présence du malheureux père traîné à la suite de son enfant et défiguré par la douleur, lorsque survint un officier de ligne accompagné de quelques militaires, auxquels il donna l'ordre de mettre un terme à cette scène de sang, de honte et de larmes, en fusillant le paysan.

Hâtons-nous d'ajouter qu'en général on n'eut à reprocher ces traits de barbarie qu'à des gardes territoriaux qui cachaient sous l'uniforme civique des âmes vindicatives et lâches et que les soldats, au contraire, qui toujours ont l'instinct de l'honneur, s'empressèrent de reconnaître hautement la clémence et la générosité que les royalistes témoignaient envers leurs prisonniers. — Au mois de mai 1796, MM. du Boisguy et de Saint-Gilles avaient mis en déroute, au village de Villechien, dans la commune de Carnet, un détachement du corps de cinq mille hommes commandé par le général Quantin envoyé pour pacifier la Normandie, et avaient fait prisonnier, avec six des siens, le chef de ce détachement, nommé La Soif, qui allait prendre le commandement de Saint-James. L'affaire terminée, du Boisguy fit venir le prisonnier, et après quelques paroles sur la situation respective des parties belligérantes : — Capitaine, lui dit-il, si vous m'aviez pris, qu'eussiez-vous fait de moi ? — Je n'aurais pas été maître de votre sort et je vous aurais remis entre les mains de mon général, répondit La Soif. — Qui sans doute m'eût fait fusiller sur-le-champ, répartit du Boisguy ? — Hélas ! j'aurais eu tout lieu de le craindre, répliqua le capitaine, car la loi eût été contre vous. — Eh bien ! Monsieur, reprit le général, le droit des représailles m'autorise à vous traiter de la même manière vous et les vôtres ; mais cette loi n'est pas faite pour nous. Voulez-vous me donner votre parole d'honneur

là, leur vaillant camarade et un autre lieutenant-colonel, M. Coster de Saint Victor, se mesuraient à Juvigné, près Ernée, contre un adjudant-général,

que vous ne combattrez plus contre les Royalistes, et je vous rends, ainsi qu'à vos soldats, votre épée et la liberté? — Je vous la donne, général, et quoi qu'il puisse en advenir de funeste pour moi, je fais serment de ne jamais tourner contre vous l'épée que vous m'aurez rendue! — Il est trop tard, Monsieur, lui dit du Boisguy, pour retourner ce soir à Pontorson; vous passerez la nuit avec nous; demain, vous irez retrouver votre général auquel vous rendrez compte de notre conversation; je vous charge de lui faire mes compliments et de lui dire que j'espère bientôt mériter son estime sur le champ de bataille. — Le lendemain le capitaine La Soif se rendit avec ses six soldats à Pontorson, et de là à Avranches où il fit au général Quantin le rapport exact de ce qui s'était passé, en le priant de demander pour lui du service dans une autre armée, parce qu'il était résolu d'exécuter la promesse faite à un ennemi généreux. Ce général, rempli d'honneur donna des éloges à son subalterne, et s'employa de tout son pouvoir pour le mettre à même de remplir son engagement. Il envoya complimenter M. du Boisguy, et déplora vivement les persécutions auxquels le capitaine La Soif fut en butte pour la fidélité qu'il mit à tenir sa parole.

D'ailleurs, si le drame de nos guerres civiles fut trop souvent assombri par de douloureux et sanglants épisodes, combien aussi de faits d'armes héroïques mirent noblement en relief les deux honneurs de la patrie alors en présence? — C'est ainsi qu'au mois de juin 1795, pendant le combat du bois de Béziers qui ressembla plutôt à un tournois qu'à une bataille et qui fut interrompu vers le milieu du jour par une suspension d'armes, effet de la lassitude, on vit les deux généraux ennemis, Humbert et du Boisguy, s'aborder à la façon des chevaliers, faire entre eux un échange de paroles

surnommé le grand Pierrot, commandant une colonne mobile de neuf cents vieux soldats parfaitement exercés à ce genre de guerre qu'ils avaient faite avec le plus grand succès contre les insurgés du Bas-Maine. Cet officier avait formé, entre autres, une compagnie de voltigeurs composée de coureurs si intrépides et si adroits, qu'il était difficile de leur échapper. Sa colonne renforcée d'un détachement d'artillerie à pied et des gardes territoriaux d'Ernée, complétait, ce jour-là, un corps de quatorze à quinze cents hommes. Pendant que Saint-Victor disposait les siens et leur donnait l'ordre ordinaire de ne tirer qu'à bout portant, le vicomte du Breil envoya l'un de ses officiers, nommé Picquet, avec une trentaine de gens déterminés, pour escarmoucher l'ennemi et l'attirer dans une embuscade qu'il avait préparée. L'adjudant-major, après avoir poursuivi avec précaution ce petit détachement, s'aperçoit à temps du piége qui lui est

généreuses et courtoises terminées par un toast porté de part et d'autre à l'honneur et au bonheur de la France. — Une demi-heure après, l'affaire recommençait plus chaude que jamais, et le soir, en faisant sa retraite sur Vitré, après avoir essuyé une perte de trois cents hommes, le général Humbert disait publiquement : « Camarades, il n'y a pas de » honte pour nous ; nous avons abandonné le champ de ba- » taille à des Français ! » — On nous pardonnera la longueur de cette note incidente qui nous a paru nécessaire pour éclaircir la position des deux partis, mais qui ne pouvait entrer que comme hors-d'œuvre dans le corps de notre récit concernant la vie militaire de M. de Pontbriand.

tendu, et, en présence des Royalistes qui se déploient en cercle pour l'envelopper, il entre en lice et ouvre de tous côtés des feux de pelotons très-bien nourris. Sur un signe de M. de Pontbriand, MM. du Boishamon, Couasbouc et Chabert découvrent leurs compagnies embusquées, et abordent les derrières de l'ennemi, pendant que notre lieutenant-colonel exécute de front une vigoureuse charge à la baïonnette qui enfonce le corps du centre et détermine la déroute. Près d'un moulin distant de trois quarts de lieue, le chef républicain rallie les fuyards et fait de nouveau bonne contenance. Mais ses troupes démoralisées, ne peuvent tenir contre l'impétuosité des vainqueurs qui les culbutent et les poursuivent l'épée dans les reins jusques dans le faubourg d'Ernée. Le comte de Puysaie, qui n'avait pas paru durant l'affaire, survint au moment de la victoire pour arrêter Pontbriand qui allait se rendre maître de la ville dont les portes étaient ouvertes et la garnison débandée. Les Royalistes n'eurent que dix tués et vingt-deux blessés; la perte des Républicains fut de plus de quatre cents morts parmi lesquels se trouva le nommé Marie ancien président du comité de salut public de Laval, homme sanguinaire et qui avait fait tant de victimes que les habitants du pays vinrent de fort loin pour s'assurer s'ils n'avaient plus rien à craindre de lui.

Il arrivait souvent que dans ces terribles joûtes les chefs fussent obligés de faire le métier de sol-

dat et de frapper d'estoc et de taille à la manière des rudes batailleurs du temps de Duguesclin. En plus d'une rencontre, M. de Pontbriand montra que nul n'eût mieux porté que lui le casque, le gantelet et la dague des chevaliers. Un jour au château de la Barollière, il disperse, presque seul, une troupe de bandits qui venaient de piller cette demeure et menaçaient les jours de la famille de Couasnon. Quelques heures après, il court au bourg de Juvigné, délivrer madame de Valois livrée sans défense aux insultes d'une bande de malfaiteurs et pourfendre à coups de sabres ce ramas de brigands conduits par un nommé Chartrain dont les violences et les excès de tout genre déshonoraient la cocarde blanche. — Au combat de Piré, en juin 1796, le vieux colonel Couasbouc entouré d'ennemis, n'avait plus qu'un fusil sans cartouche muni d'une baïonnette sanglante avec laquelle il se défendait comme un lion aux abois. Mais un soldat vient de mettre la main sur le fusil du royaliste et déjà le tourne contre la poitrine de celui-ci, lorsque Pontbriand arrive au pas de course. Il renverse le soldat d'un coup de crosse, puis sabrant à droite et à gauche, faisant voler bras et têtes, soutient seul, pendant une demi-heure, les efforts du détachement d'ennemis stupéfait de tant d'audace, jusqu'à l'arrivée de ses compagnies qui achèvent la déroute. C'est alors que le vieux Couasbouc, s'adressant à celui qui l'avait sauvé : « Pontbriand, lui » dit-il avec une énergie toute pittoresque, savez-

» vous que vous ne pouviez arriver plus à propos?
» car sans vous, foi de gentilhomme, je crois que
» ces gredins-là allaient *m'occire* et m'embrocher
» comme un vieux coq! »

M. de Pontbriand avait l'habitude de licencier son corps d'armée tous les dix jours afin que ses soldats pussent changer de linge et se pourvoir des choses indispensables. La durée de ces licenciements qui variait selon les circonstances, était ordinairement de trois jours, sauf le temps des récoltes et des grands travaux agricoles où rarement pourtant, elle excédait une semaine. Il fixait le jour et le lieu du premier rassemblement, et consignait les capitaines de paroisses dont les compagnies devaient former la prochaine expédition. Durant cette vacance de la guerre, il ne gardait auprès de lui que les soldats étrangers, déserteurs ou autres avec les officiers de son état-major, afin d'avoir toujours des gens sous la main en cas d'alerte, et des courriers prêts à faire partir en ordonnances. Les commandants de place profitaient souvent de ces licenciements pour expédier les convois ou surprendre les états-majors royalistes. Au mois de novembre 1795, le général Humbert ayant eu avis que M. de Pontbriand venait de congédier sa troupe, sortit de Vitré pour aller chercher des grains. Le chef royaliste et son aide-de-camp Hubert n'ayant pu réunir plus de vingt combattants, ne laissèrent pas, à la tête de cette poignée de braves, d'arrêter, pendant plus de deux heures, le gé-

néral républicain au passage d'un pont sur la Vilaine, non loin du bourg de la Chapelle-Erbrée. Mais le général ayant trouvé moyen de faire passer trois cents militaires par un autre pont, déjà prenait entre deux feux la petite troupe de Pontbriand, lorsqu'une femme lui cria : Voici les bleus derrière moi, sauvez-vous ! — Alors au milieu des balles républicaines, le vicomte du Breil manœuvre avec tant de sang-froid et de bonheur, qu'il effectue sa retraite sans perdre un seul des siens. — Cependant ayant, vers le soir de ce même jour, rassemblé quatre-vingt-dix hommes, il fondit brusquement, par une nuit orageuse et noire, sur le convoi qui rentrait à Vitré. Cette soudaine attaque, mêlée de cris et d'une effroyable fusillade, fait croire aux bleus qu'ils ont affaire à toutes les compagnies de la division, et bientôt est suivie d'un pêle-mêle affreux et d'un sauve-qui-peut général. Les rangs sont rompus, une partie des charrettes chargées de blés abandonnées, et le nombre vaincu cette fois encore par le courage et l'audace.

Si les accidents de terrain procuraient quelques avantages aux partisans royalistes dans une guerre de détail où l'art de dresser des embûches jouait un rôle immense, il faut convenir que ces avantages étaient bien compensés par les difficultés qui existaient pour s'approvisionner de munitions. Il est vrai que l'ennemi leur en fournissait, mais il fallait commencer, comme les Vendéens, par le battre à l'arme blanche, avant d'avoir le plaisir de riposter

à son feu, et plus d'une fois, M. de Pontbriand ayant attaqué sans avoir plus de deux ou trois cartouches par soldat, ne réussit à passer sur le ventre de l'ennemi qu'en commandant à propos d'impétueuses charges à la baïonnette qui manquaient rarement leur effet. Ceci explique aussi l'extrême attention que prenait ce chef de placer ses meilleurs tireurs en tête dans les embuscades où ils attendaient les assaillants à portée de pistolet, ce qui rendait les premières décharges très-meurtrières et les déroutes très-productives pour les tirailleurs royalistes armés et vêtus à la légère. Car les fuyards n'avaient alors d'autre ressource pour échapper à l'agilité de ces intrépides coureurs, que de leur jeter, afin de les occuper un moment, les sacs et les gibernes où les vainqueurs trouvaient le profit de la victoire et le moyen de continuer la guerre sainte.

Dans ces luttes héroïques d'un peuple désarmé contre la tyrannie, les femmes, qui toujours ont le génie du dévouement, devenaient des fournisseurs remplis d'intelligence et d'adresse. Les unes parcouraient les hameaux recrutant au nom de Dieu et de la Vierge, de jeunes *gars* vaillants et forts et appelant aux armes tous ceux qui, ayant conservé leur foi, aimaient mieux mourir sous les balles que sous le couperet des guillotines ; les autres entraient dans les villes, se mêlaient aux marchés, aux foires, aux assemblées, recueillaient les nouvelles, extorquaient les secrets importants et les mots d'ordre, pénétraient dans les casernes et les cantonnements,

achetaient de la poudre au péril de leur vie, employaient mille séductions, mille ressources ingénieuses pour se rendre agréables au soldat avec lequel elles échangeaient contre les productions champêtres ou même la carotte de tabac, ce pain quotidien du laboureur et du militaire, la cartouche qui brûlait contre lui dans l'affaire du lendemain.

Sans subsides et sans arsenaux, les chefs royalistes n'avaient pas même assez d'argent pour fournir des souliers à leurs soldats. Au plus fort de la guerre, au mois de septembre 1795, M. de Pontbriand osa se rendre à Rennes où il sollicita des secours de ses amis et échangea des assignats à la caisse des escomptes. Un jour de ce même mois, il poussa la témérité jusqu'à entrer à Vitré en plein midi sous les yeux du général Humbert qui le connaissait. Il dîna chez le plus riche propriétaire de cette ville et du pays, dont il obtint six cents francs et des promesses. Reconnu et signalé dans cette place, il ne dut son salut qu'à un bonheur providentiel (1).

(1) M. de Pontbriand trouva dans plusieurs membres honorables de la noblesse et de la bourgeoisie de Vitré, tels que MM. de La Plesse, des Néthumières et autres, des amis empressés à fournir des secours qui cependant ne répondaient pas toujours aux plus pressants besoins des Royalistes dont les poudrières et les gibernes se vidaient fort aisément. Les Républicains eux-mêmes s'exposaient tellement quand ils essayaient de se procurer de la poudre, que les bourgeois des

Dans le commencement de la guerre, les peaux de chèvres dont était vêtus les volontaires royaux, suivant la mode usitée de temps immémorial parmi les paysans des environs de Vitré, servaient de prétexte aux vengeances des gardes territoriaux du pays, qui très-souvent, pour assouvir leurs haines personnelles, massacraient au milieu des campagnes, les laboureurs couverts de ce manteau devenu suspect à titre d'uniforme de chouan. Dans l'espoir de faire cesser les dangers auxquels cette communauté d'habits exposait les habitants de leurs paroisses, MM. de Pontbriand et du Boishamon résolurent de vêtir leurs gens d'un costume uniforme et distinctif. L'idée, certes, était pleine d'à-propos ; il ne manquait plus qu'une chose et la plus importante, c'est-à-dire l'argent indispensable pour la mettre à exécution. La nécessité qui porte conseil inspire alors à notre colonel dont l'esprit était rarement à court d'expédients, le

villes ne pouvaient en envoyer qu'une très-petite quantité. Il y avait alors plus de périls pour ceux qui achetaient de la poudre que pour le soldat qui la brûlait dans les batailles. Pontbriand en reçut un jour quatre-vingts livres avec quelques centaines de cartouches. L'une des personnes qu'il avait chargées de cette dangereuse commission, lui répondit : « La » poudrière étant gardée par la guillotine, je me vois dans » l'impossibilité de satisfaire à votre demande. » — Au lieu de cartouches l'honnête bourgeois expédia au chef royaliste une petite caisse contenant six bouteilles de liqueur des Iles, et au lieu de poudre, quatre louis d'or enveloppés dans un papier sur lequel était écrit : *achetez-en !*

moyen le plus simple, le plus ingénieux en même temps et le plus équitable qui pût alors se pratiquer. Il décida donc que, pour cet effet, on mettrait à contribution les acquéreurs de biens nationaux qui ayant dans ce pays comme dans tous les autres réalisé, grâce aux circonstances, des profits énormes, pouvaient être imposés sans injustice et supporter sans gêne les centimes additionnels de la guerre. Les deux chefs firent dresser par les capitaines de paroisses la liste des acquéreurs de chaque canton; puis, après avoir établi le revenu proportionnel des biens nationaux de ces communes, ils mandèrent à leurs possesseurs d'avoir à envoyer dans un délai convenu, la quantité de drap gris et vert nécessaire pour habiller le nombre de soldats auquel chacun d'eux était taxé suivant l'importance de son revenu, avec du drap rouge pour gilets et chapeaux, et du cuir pour confectionner des chaussures. Les lettres portaient qu'en cas de refus on ferait vendre dans les fermes des grains et du cidre jusqu'à concurrence de la valeur des articles demandés. Le régime des baux à moitié existant généralement en ces contrées, favorisa beaucoup le succès de la mesure adoptée par les officiers royalistes qui, en outre, firent publier défense à tous les fermiers de biens nationaux de porter aucune denrée à leurs nouveaux propriétaires, sans une permission expresse, et jamais défense ne fut mieux observée. Le stratagème de M. de Pontbriand fut donc couronné d'un plein succès. Les acquéreurs

se trouvant trop heureux de conserver à ce prix le produit de leurs terres, s'empressèrent d'expédier de Vitré, de Rennes et d'ailleurs, les objets exigés, de sorte qu'au bout de très-peu de temps, tous les soldats et officiers des deux chefs se trouvèrent très-convenablement équipés. La bonne grâce avec laquelle les acquéreurs s'exécutèrent en cette occasion, produisit encore l'excellent résultat de les réconcilier avec leurs fermiers généralement très-mal disposés à leur égard et qui commencèrent, à partir de cette époque, à les considérer comme leurs maîtres légitimes. Ainsi les deux gentils-hommes bretons, en cherchant un moyen de continuer honorablement la guerre, trouvèrent en même temps l'occasion de faire un acte de politique conciliatrice.

M. de Pontbriand fort attentif à maintenir la discipline, punissait avec sévérité les infractions aux règlements établis, comme le prouvent l'exécution du brigand Chartrain qu'il fit condamner à mort peu de temps après la rude leçon qu'il lui avait donnée lui-même à coups de sabre au bourg de Juvigné, et celle de l'un de ses adjudants, surnommé La Poule, qui paya de sa tête un acte éclatant de révolte et de sédition dont le lieutenant-colonel ne se rendit maître qu'à force d'énergie et de sang-froid. Ce fut bien à regret que le vicomte du Breil, sur l'avis d'un nombreux conseil de guerre, se vit forcé de prononcer la sentence de mort contre cet officier qui termina par un supplice mérité, une

carrière noblement commencée dans l'expédition vendéenne de Granville. Cependant, de tous les chefs royalistes, M. de Pontbriand fut peut-être celui qui se fit aimer davantage des soldats paysans parce que mieux que tout autre, il savait témoigner une intelligente sollicitude pour tous leurs besoins, et accorder les exigences de la vie militaire avec celles de la vie de laboureur que la plupart de ses hommes menaient simultanément. Avec une physionomie qui portait l'expression de la loyauté, une parole énergique et fortement accentuée, il faisait aisément partager aux jeunes gens l'enthousiasme qui le possédait lui-même. Imbu dès l'enfance de la maxime si française que *noblesse oblige*, il semblait personnifier en lui les deux vertus caractéristiques de l'ancienne France : l'honneur et la foi, et il acceptait avec joie une vie de combats et de sacrifices qu'il pouvait couronner comme Bayard par la mort des braves, ou comme ses rois Louis IX et Louis XVI par la mort des confesseurs et des martyrs. Les paysans aimaient à voir briller la croix sur la poitrine de celui qui maniait la lance et l'épée à la manière des preux compagnons de Jeanne de Montfort. Ne voyant dans ses adversaires que des concitoyens égarés mais restés ses frères par la vaillance, ne sachant frapper l'ennemi que sur le champ de bataille, le pieux gentilhomme donnait à l'heure du combat l'exemple du courage et du sang-froid, puis, au moment de la victoire, celui de la grandeur d'âme en chargeant ses chi-

rurgiens de panser tous les blessés, sans distinction de cocarde, et les prêtres catholiques qui marchaient à la suite de ses colonnes, d'adoucir les derniers instants de ceux dont l'âme pouvait encore être sauvée. Car sur tous les points du théâtre de ses combats, M. de Pontbriand avait disposé des retraites sûres pour les ecclésiastiques persécutés qui, à toutes les heures du jour et de la nuit, se tenaient prêts à voler au secours des malades et des blessés. Grâce à l'ingénieux dévouement du frère breton des Bonchamp et des Cathelineau, les divers corps de troupes qui marchaient sous ses ordres pouvaient assister régulièrement à la messe que l'on célébrait les jours de fête sur des autels improvisés et couronnés de faisceaux d'armes. Ainsi, Dieu fut toujours au milieu de ces religieux combattants qui luttaient sans peur dans la plaine, pendant que Moïse priait pour eux sur la montagne, et dans ces jours de deuil et de terreur cette partie de la chrétienne Bretagne ne connut l'interrègne ni de sa foi, ni de son culte. Parmi les prêtres si dignes de ce beau et saint nom, qui suivirent les colonnes de M. de Pontbriand, nous remarquons surtout M. de la Guérétrie, recteur de Vitré, dont le dévoûment et les nobles exemples soutinrent tant de fois les royalistes contre les dangers, le désespoir et la mort, et M. l'abbé de Frétigny, plus tard curé de la paroisse de Sougeal près Pontorson, prêtre et médecin, dont la contrée qu'il servit avec tant de zèle, ne perdra jamais le souvenir. Les

soins tout particuliers que prit M. de Pontbriand pour entretenir dans l'esprit de ses gens les croyances et la foi qu'ils ne pouvaient trouver dans les armées de la République où l'on ne connaissait que le génie de la victoire, lui gagnèrent plus de cœurs et de popularité que des levées ne lui eussent fait gagner d'hommes. Comment les Bretons n'eussent-ils pas apprécié les qualités d'un chef dur pour lui-même, rempli pour les autres d'une bienveillante affection, partageant la couche et le pain noir du soldat, et qui, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, soutenait l'esprit de ses rustiques combattants par les inépuisables saillies de sa gaîté pleine de verve et d'entraînement? Aussi les compagnies de M. de Pontbriand se faisaient-elles remarquer par une excellente tenue, et tel était leur respect pour ce chef, que plus d'une fois on vit ces gens honnêtes et simples venir s'accuser eux-mêmes quand ils avaient commis des fautes ou s'étaient laissé entraîner à quelques pillages. Il était rare qu'un seul de ses compagnons d'armes ne répondît pas à l'appel les jours de rassemblements; ces volontaires eussent manqué plutôt à des rendez-vous de fête ou d'amour qu'à ceux de la guerre et de l'honneur où les appelait, par la voix de leur commandant, la cause de Dieu et de la patrie.

M. de Pontbriand, secondé de plusieurs officiers de mérite, Coster de Saint-Victor, du Boishamon, de Chappedelaine et Cintré commandant le corps qui avait reçu de Monsieur, frère du roi, le titre de

chevaliers catholiques, eut l'honneur de terminer, par une brillante affaire, la seconde insurrection bretonne. Le 15 juin 1796, il attaqua, sur la lande de Toucheneau, près Vitré, un détachement de neuf cent cinquante hommes, conduit par un colonel qui, après avoir perdu trois cents morts, dont cinq officiers, se retira en désordre du côté de la Guerche. La pacification de l'Anjou survenue quelques jours après, ayant permis au général Hoche d'envoyer vingt mille hommes dans les arrondissements de Vitré et de Fougères qui le premier fit sa soumission, les chefs de la division vitréenne entrèrent en pourparlers avec le général Spithal, et les propositions ayant été acceptées de part et d'autre, ils déposèrent les armes le 30 juin 1796; le traité de paix fut signé le 14 juillet suivant.

M. de Pontbriand, rentré dans ses foyers, retrouva, pendant deux ans, sous le toit du château paternel dévasté par la guerre civile, les charmes de la paix et de la vie de famille. Si la royauté proscrite ne pouvait envoyer à ses fidèles de la Vendée et de la Bretagne, autre chose que des encouragements et des espérances, Dieu se chargeait de récompenser les héros du malheur et de la foi, et, en déposant son épée pour un temps inutile, M. de Pontbriand put reposer son cœur sur un souvenir vivant et doux de la guerre sainte qui lui valut pour compagne et pour épouse mademoiselle Colette du Boisguy. La sœur des braves et des frères d'armes de Pontbriand était bien digne de séduire

un tel cœur; car elle devait apprécier le courage, elle qui avait appris à le connaître au milieu des balles et de la mitraille, alors qu'avec sa mère et madame de Lescure elle suivit l'armée de la Rochejaquelein dans le glorieux et douloureux voyage de Granville et de Dol d'où ne revint que le convoi de la Vendée. Le mariage de M. le vicomte du Breil de Pontbriand et de mademoiselle Picquet du Boisguy eut lieu le 2 septembre 1796, deux mois après la pacification.

En 1798, les odieuses et tyranniques mesures exercées par les agents du directoire dont le génie du vainqueur des Pyramides allait bientôt délivrer la France, provoquèrent en Bretagne de nouveaux soulèvements, et cette fois, l'insurrection de l'ouest qui reconnaissait pour chef Georges Cadoudal, fut organisée avec assez d'ensemble. Pendant que le Morbihan se levait à la voix de Georges, et que M. de Frotté dirigeait avec talent et succès les opérations militaires dans la Basse-Normandie, M. du Boisguy, qui continua de commander les arrondissements de Fougères et de Vitré, nomma M. de Pontbriand chef de la division de Dinan où il leva une nombreuse légion pour surveiller les côtes et favoriser les débarquements de troupes et de munitions annoncées de l'Angleterre.

Le 2 octobre 1799, du Boisguy lui envoya le brevet de colonel qui lui fut confirmé depuis par le général en chef. Les secours qui lui étaient promis de l'Angleterre se réduisirent à un simple envoi de

cinq cents fusils et de vingt barils de cartouches. Par ailleurs M. de Pontbriand ne dut compter que sur son dévouement et celui de ses trois frères restés en France, MM. Marie-Ange, Jérôme et Joseph du Breil qui servirent sous ses ordres avec le titre de capitaine et amenèrent sous les drapeaux un assez grand nombre de gentilshommes. Le colonel, se trouvant chargé presque seul des frais d'une guerre ingrate et périlleuse, fit sur son crédit des achats considérables de draps et d'effets, et ne tarda pas à épuiser ses ressources pour équiper ses soldats, les entretenir et pourvoir à leur subsistance.

Cependant des affaires brillantes avaient lieu sur les différents points du théâtre de la guerre. Dans le Morbihan, le général Mercier tenait en échec la garnison de Vannes forte de quatre mille hommes, pendant que Cadoudal opérait à Sarzeau un débarquement d'armes considérable. Le même Georges à la tête de vingt mille volontaires, combattait glorieusement à Grand-Champ près Auray, et n'abandonnait le champ de bataille jonché des cadavres de neuf cents Royalistes, qu'après avoir tué deux mille hommes de l'armée commandée par le général Brune. Le 21 janvier 1800, du Boisguy fêtait l'anniversaire de la mort du roi par la victoire de Vanzel sur la route de la Croix-Avranchine à Saint-James, et assisté de ses braves amis MM. de Bonteville, Louvières, de Lambilly, Bertrand de Saint-Gilles, faisait éprouver au général Dumoulin une perte de six cents hommes restés sur la place.

De son côté, M. de Pontbriand livrait, dans les montagnes du Menez, aux environs de Moncontour, des combats qui furent sans résultat et dont les deux partis s'attribuèrent le succès. Le chef de la division royale de Dinan avait établi son quartier-général à Plancoët (1), petit port situé sur la rivière d'Arguenon, où il était à même de surveiller les côtes et d'aviser aux événements qui pouvaient survenir à chaque instant. Son séjour en ce lieu fut marqué par l'un de ces incidents extraordinaires qui se détachent comme de sombres épisodes sur le fond si dramatique de nos guerres civiles, et que nous croyons devoir rapporter ici.

A la fin de l'année 1799, une suspension d'armes avait eu lieu, et le 22 janvier 1800, M. de Pontbriand, qui croyait encore à l'existence de la trève, faillit être surpris dans ses cantonnements de Plancoët et lieux voisins par trois fortes colonnes sorties en même temps des villes de Dinan, Saint-Malo et Lamballe. L'avant-garde de la colonne dinannaise, ayant été arrêtée par un poste avancé à une demi-lieue de Plancoët, cette affaire donna le temps au colonel d'évacuer ce bourg et de réunir le soir, sur un autre point, ses corps de troupes dispersés. Les trois colonnes fortes de deux mille cinq cents hom-

(1) C'est à l'ancienne abbaye de Nazareth, dont l'église fait aujourd'hui partie de la commune et ville de Plancoët, que notre illustre Chateaubriand passa quelques années de son enfance, comme il le rapporte dans un fragment de ses *Mémoires d'outre-tombe*.

mes occupèrent Plancoët où elles furent retenues toute la journée par une pluie affreuse qui les empêcha d'inquiéter la retraite des Royalistes.

Le même jour deux soldats de Pontbriand qui avaient été dépêchés en ordonnances, ignorant que cette petite ville fût au pouvoir des Républicains, y rentrèrent sur le soir en toute sécurité. L'un d'eux, appelé Bonnier, jeune Dinannais d'une intrépidité sans pareille, avait été surnommé l'*Eboqueur*, parce que dans les combats il avait l'habitude de courir sur l'ennemi en criant : *éboque qui m'éboque*, ce qui signifiait sant doute : *renvoyons la balle à qui nous l'adresse !* — Pris et arrêté avec son compagnon, il fut conduit au bord de la rivière, où un officier (1), qui peut-être avait intention de présenter à ce pays, jusqu'alors exempt de telles horreurs, une idée des *mariages à la Carrier*, ordonna de dépouiller les deux prisonniers, de les lier ensemble, de les tuer à coups de baïonnette, puis de les précipiter dans le fleuve. Car cet homme qui en férocité comme en lâcheté se modelait sur son patron de l'entrepôt de Nantes, craignait que le bruit de la fusillade n'eût donné l'éveil aux Royalistes cantonnés dans les environs. Donc l'ordre est impitoyablement exécuté à la faveur des ténèbres qui protégent les démons, les oiseaux de proie et les âmes honteuses, et les deux

(1) Cet officier n'était pas originaire de la Bretagne, mais néanmoins, nous croyons devoir taire son nom dans la crainte d'affliger d'un souvenir pénible les personnes auxquelles ce nom pourrait n'être pas étranger.

malheureux assommés et criblés de blessures sont poussés à coups de pied dans la rivière qui doit, en entraînant les victimes, ensevelir pour jamais au fond de l'Océan les traces de ce hideux forfait. La mer était haute et la nuit assez noire. Cependant, après l'immersion des deux corps que l'on croyait sans vie, l'officier ayant distingué des clapotements dans l'ombre et des mouvements qui ressemblaient à ceux d'un nageur, commande sur les eaux une décharge qui jette un éclair sinistre parmi les ténèbres, puis il abandonne sa double proie à la merci des vagues moins sauvages que lui-même. L'instinct de la cruauté n'avait point trompé le Républicain ; c'était bien sa victime qui se débattait sous les flots, et ce n'était point un corps mort que ses balles venaient de frapper une dernière fois. Quoique le blessé, par un dernier instinct de vie, eût essayé de plonger, deux balles fracassèrent le bras du jeune Bonnier qui déjà percé de quatre coups de baïonnette dont deux le traversaient de part en part, ne laissait pas, grâce à son étonnante énergie musculaire, de nager avec des efforts désespérés et d'entraîner vers la mer son pauvre camarade. De temps en temps, Bonnier lui demandait à voix basse : es-tu mort ? — Le malheureux ne répondait rien ; mais à chacune de ses paroles, l'Ébogueur croyait sentir une faible étreinte de son compagnon qui flottait sur la lame et ne nageait pas. Pensant que le froid avait engourdi ses membres, Bonnier lui répétait souvent : ils sont partis et nous aussi !

Dieu et la marée sont pour nous; courage! — Et le sentiment de l'amitié rendait au blessé de l'espérance et des forces. Après avoir suivi pendant une demi-lieue le cours de la marée et s'être mis à l'abri des coups de fusil, Bonnier tout épuisé de fatigue, toucha la rive droite de l'Arguenon et déposa sur la grève son cher camarade dont il était parvenu à briser les liens. S'oubliant alors pour son frère d'armes, il s'assied à côté de lui, lui parle, essaie de le réchauffer, lui presse les bras et les mains; mais la lune s'étant levée sur cette scène de douleur et d'amitié, Bonnier reconnaît avec effroi qu'il n'a sauvé qu'un cadavre. Ne pouvant emporter le corps de son ami, le malheureux soldat s'efforce de le rouler vers le rivage sous une petite grotte de granit, et lui-même se remet à l'eau et nage encore jusqu'à une ferme voisine où il vient implorer du secours. Mais tout était fermé, personne ne répondit. Le fugitif craignant que cette maison ne logeât des Républicains, ne cherche pas à se faire entendre. Il aperçoit une échelle, escalade un grenier à foin, s'enveloppe avec du linge mouillé et des habits de femme que les métayers avaient caché dans la paille, et consumé d'efforts et de souffrances, tombe dans un assoupissement profond. Le lendemain vers neuf heures du soir, le soldat, au bout de vingt-quatre heures d'évanouissement, se réveilla sous ses habits de femme, et les douleurs aiguës que lui causaient ses blessures lui rendirent la connaissance et le souvenir confus de l'horrible

scène dont il était échappé seul. Alors il descendit dans la maison où il raconta son aventure. Touchés de compassion les paysans se hâtèrent d'aller prévenir un des frères de M. de Pontbriand qui par bonheur, se trouvant à peu de distance, put envoyer sur-le-champ un médecin, M. Morel de Plancoët qui prodigua toutes sortes de soins au blessé. Le docteur ne pouvait rendre son étonnement à la vue de cet homme échappé vivant de la mitraille et des flots et respirant encore après une telle série de misères, de tortures, d'efforts violents et surhumains. Il paraît que le froid et l'eau de mer avaient arrêté le sang; bref, les ressources de l'art médical étant venus en aide à l'énergie vitale de cette constitution robuste, peu de jours après, Bonnier, portant son bras en écharpe, était redevenu l'*Éboqueur* et ne songeait plus qu'à rejoindre sa colonne.

Pendant ce temps-là, M. de Pontbriand s'étant replié vers les montagnes du Menez où il avait opéré sa jonction avec les compagnies de M. Duval Le Gris, engageait une affaire très-chaude contre une colonne sortie de Saint-Brieuc, et au milieu de cette joûte qui dura deux heures, excitait les siens à bien faire en leur disant : Voilà les meurtriers du brave l'*Éboqueur!* ce souvenir électrisa ses gens qui firent des prodiges. — Trois semaines après, les Royalistes forcés de poser les armes, s'étaient réunis dans la commune de Saint-Corné près Dinan, pour traiter de la pacification. Le 12 février de l'an-

née 1800, le colonel soupait avec deux de ses frères et les principaux officiers de sa division au château du Chesne-Ferron, lorsque pendant le repas on vint avertir M. Joseph du Breil que quelqu'un demandait à lui parler. Pontbriand redoutant une surprise, engagea son frère à ne pas sortir sans précautions, et il le fit suivre à quelque distance par deux amis dévoués. M. Joseph du Breil armé d'une carabine, s'avança résolument sous les grands sapins qui ombrageaient l'avenue du château et cria : *qui vive?* — *l'Ébogueur!* répondit une voix joyeuse et martiale. — Imposture ou trahison! reprend l'officier royaliste; l'Ébogueur est mort, et si à l'instant tu ne me déclares ton vrai nom, jamais, qui que tu sois, tu n'en prononceras d'autre! — M. du Breil n'avait pas achevé sa phrase, qu'il se sentit comme étouffé par l'étreinte violente d'une sorte de fantôme qui l'embrasse avec véhémence et lui répète tout exalté : Mille bombes, mon capitaine! vous ne reconnaissez pas l'Ébogueur, étrillé, lardé, pourfendu par le fer des sans-culottes, mais qui a lavé ses blessures dans un bain de sang et d'eau bien fait pour rafraîchir le courage! je porte un drôle d'uniforme, pas vrai? La faute en est aux tailleurs qui ne vont pas si vite en besogne que nos patriotes qui m'ont mis nu comme un ver et ne m'ont laissé que le cœur. *Ébogue qui m'ébogue*, mon capitaine! — Vive le roi! où est le commandant? — Aucun doute n'était possible après de telles paroles. C'était bien en effet le brave soldat dont ces

messieurs ignoraient la résurrection, et qui avait voulu reparaître devant ses chefs avec les habits sous lesquels il s'était réveillé le lendemain de son naufrage et de son martyre. M. du Breil le prit par la main et le produisit dans la salle du banquet royaliste en saluant de ces mots l'hôte inattendu : *ébogue qui m'ébogue*, ce qui veut dire aujourd'hui : honneur au revenant! — Cette apparition porta la joie au milieu des convives réunis qui entendirent avec saisissement le récit d'une telle aventure rendue plus émouvante encore par la vue du costume et des cicatrices du soldat qui s'attendrissait en parlant du malheureux camarade dont il n'avait pu sauver que les restes.

Cependant, les conséquences de l'immense événement du 18 brumaire qui avait changé la face des choses, s'étaient fait sentir dans toute l'étendue du territoire français. Les conférences de Pouancé entre les chefs royalistes et les commissaires du dictateur de la République, les propositions du général Hédouville chargé d'annoncer de la part du premier consul, le retour des prêtres, la réouverture des églises, la réconciliation de la France avec son antique mère l'Église romaine, et peut-être aussi d'insinuer qu'une restauration politique pourrait en être la suite, produisirent plus d'effet que des victoires sur l'esprit des provinces de l'ouest armées principalement pour la défense du culte catholique. — On apprit alors la soumission de l'Anjou et du Morbihan, et M. de Pontbriand com-

prenant l'inutilité d'une plus longue résistance, se rendit à la tête de sa division au château du Chesne-Ferron près Dinan, où il signa, le 13 février 1800, à des conditions honorables pour les Royalistes, le traité de paix qui fut approuvé par le général Labarollière, commandant la première division, et il fut assez heureux pour déterminer M. du Boisguy à accepter cette paix.

Peu de jours après la signature du traité, le colonel se rendit à Rennes avec le même M. du Boisguy, son beau-frère, qu'il présenta au général Brune dont ils reçurent l'accueil le plus flatteur.

Au nom du vainqueur d'Arcole, le futur maréchal de l'empire fit aux deux chefs royalistes les sollicitations les plus pressantes pour les engager à prendre du service. Tous les deux conserveraient en entrant dans l'armée les grades dont ils étaient revêtus dans les légions royales. M. du Boisguy resterait général de brigade, M. de Pontbriand maintenu au rang de colonel aurait le choix de son régiment; tous les services des volontaires qui avaient marché sous leurs ordres seraient comptés et soldés, les pertes et les sacrifices compensés et au-delà par les libéralités du premier consul dont la plus haute ambition, ajoutait le général, était de cicatriser les plaies de la patrie et de rendre la France invincible en lui donnant de tels hommes pour défenseurs. — Mais les deux frères d'armes surent rester fidèles au noble plan de conduite qu'ils s'étaient tracé durant la croisade. Rien ne

put ébranler ces mâles caractères, ni la certitude d'un côté de perdre tous les fruits de leurs travaux, ni l'assurance de l'autre d'obtenir un rapide avancement, ni l'idée même de la gloire qu'il eût fallu payer en ajoutant deux couleurs à la cocarde royale. Il y avait deux hommes en M. de Pontbriand, le chevalier et le chrétien. Si l'un ne connaissait qu'un autel et qu'une foi, la foi de Jésus-Chrit et de son vicaire, l'autre ne connaissait aussi qu'une religion politique, le droit ou le malheur des Bourbons qui lui semblaient supérieurs à la fortune du plus grand capitaine des temps modernes. Dans aucune circonstance de sa vie le Royaliste *quand-même* ne démentit cette inébranlable fermeté de principes et de conduite et nul autre ne sut mieux que lui prononcer le vers de l'antique poëte :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni !

M. de Pontbriand se contenta donc d'appeler l'attention du général Brune sur le sort des braves qui avaient honorablement servi sous ses ordres, et pour lui il ne réclama d'autre grâce que la délivrance immédiate des Royalistes qui gémissaient depuis longtemps dans les prisons de Rennes. Cette faveur lui ayant été accordée, il passa la nuit à dresser la liste des détenus, et, autorisé à ouvrir lui-même la porte des cachots, le lendemain il rendit à la liberté quatre-vingt-douze prisonniers. Ainsi, le serviteur de Dieu et des rois se

crut dignement récompensé de tant de sacrifices, le jour où il lui fut donné d'essuyer quelques larmes.

Sous l'empire, il vécut ignoré, fidèle aux conditions de la paix qu'il avait souscrites, occupé à réparer autour de lui les tristes suites de la guerre civile et à recueillir les débris d'une fortune sacrifiée trop généreusement peut-être au service d'une cause que l'on croyait alors sans avenir. C'est là qu'il sembla renouveler instinctivement le bel exemple de patriotisme donné par le roi Jacques II faisant chanter un *Te Deum* à Saint-Germain le lendemain de la bataille de la Hogue qui lui faisait perdre une couronne, mais ajoutait une glorieuse page à l'histoire de sa patrie; car on vit l'officier breton applaudir du fond de sa retraite aux victoires de la France, qui, hélas! faisaient saigner une autre partie de son cœur. — L'année 1814 le rappela sous les drapeaux avec le grade de colonel, la croix et le titre de chevalier de Saint-Louis dont il se montra digne dans une occasion critique où il sut, au péril de sa vie, maintenir dans la ville de Rennes l'ordre sérieusement troublé par des hordes d'anarchistes.

A l'époque du retour de l'empereur, il reçut du prince de la Trémouille, des pouvoirs et des instructions pour commander l'arrondissement de Dinan et enrôler au nom du roi des corps de volontaires dans tout le pays compris entre cette ville et Moncontour. Une foule de jeunes gens de famille et de paysans qu'il équipe encore à ses frais répondent à son appel, et cette fois, il a le bonheur de

placer lui-même sur la tête de trois de ses fils, MM. Edmond, Isidore et Camille de Pontbriand, une cocarde qu'ils ont honorée comme leur père par une inviolable fidélité. Après avoir improvisé sa colonne, le vicomte du Breil, accompagné de ses fils et de ses frères, donne le signal de l'insurrection, parcourt dans tous les sens la plus grande partie du département des Côtes-du-Nord, étonne par la rapidité de ses marches, tombe à la Malhoure, près Lamballe, sur un corps de la fédération qui se disperse aux premiers coups de fusil (1), opère un débarquement d'armes au port de Dahoët, défendu par une division nombreuse, et trouve le temps de gagner une gloire véritable et sans remords pendant les trois mois qui séparent le 20 mars de Waterloo. Dirigée principalement contre l'invasion étrangère et l'anarchie intérieure, cette levée de boucliers produisit des résultats que des cœurs français ne sauraient trop apprécier; et si,

(1) Peu d'instants après l'affaire de la Malhoure, M. de Pontbriand et ses amis, devenus maîtres du village de ce nom, y trouvèrent un vieillard de soixante-dix ans, garotté et attaché à un poteau. Témoin des apprêts de son supplice, ce paysan, nommé *Eloquo*, se lamentait très-piteusement, lorsque le corps de troupe royaliste arriva fort à propos pour dissiper la bande très-peu militaire des fédérés et les inquiétudes fort légitimes du bonhomme *Éloquo* qui, passant tout-à-coup de l'excès de la frayeur au paroxisme de la joie, s'attacha, tout le reste de la campagne, à la suite de la colonne royale, en chantant jour et nuit d'une manière risible : *Gloire à mes libérateurs!*

plus heureuse que tant d'autres provinces traitées par les Prussiens en pays conquis, la plus grande portion de la patrie de Duguesclin et de la Noüe, *Bras de fer,* eut le rare privilége de n'être pas blessée par les regards et l'uniforme de l'étranger, elle le dut aux généreux efforts de M. de Pontbriand, couronnés par la convention si honorable qu'il signa le 14 septembre 1815 avec le général prussien baron de Wrangel. Dictée par un beau sentiment de patriotisme, cette convention valut à son auteur l'estime générale de tous les partis et fit le plus grand honneur au chef des volontaires royaux du département des Côtes-du-Nord dont la devise était déjà : *Tout pour la France et par la France.*

Chargé, au mois de novembre 1815, de créer la *légion dite des Côtes-du-Nord,* le colonel en très-peu de temps la forma, l'organisa et la mit sur un excellent pied, puis il reçut, au mois de mars 1816, l'ordre d'aller commander la *légion du Jura.* Mais les affaires de cet officier, alors fort dérangées par les pertes qu'il avait essuyées pendant la guerre, ne lui permettaient pas de longues absences, qui ne pouvaient que les compromettre de plus en plus. Se voyant d'ailleurs victime des machinations de quelques intrigants qui, redoutant les excès de son zèle, l'avaient dépeint à la cour comme un homme bouillant et d'une exaltation dangereuse, le vicomte du Breil crut devoir réclamer contre une nomination qu'il avait lieu de regarder comme une disgrâce, et demander à passer dans l'état-major. Envoyé d'a-

bord aux îles d'Yères, en Provence, avec le titre de colonel lieutenant du roi, il reçut, bientôt après, au mois de novembre 1816, le commandement de l'île de Ré, où il résida plusieurs années.

En 1823, M. de Pontbriand ayant, par les conseils et l'intermédiaire de son cousin, M. le comte du Plessis de Grenédan, alors député d'Ille-et-Vilaine, présenté au roi Louis XVIII un mémoire dans lequel il exposait avec une noble simplicité et ses différents états de services et les sacrifices sans nombre qu'il avait faits à la cause de la monarchie, obtint l'autorisation de suivre le duc d'Angoulême en Espagne, où il donna des preuves nouvelles de ses talents militaires et du sang-froid qui ne l'abandonnait jamais aux instants critiques. Vers le milieu du mois d'août, il fut chargé, par le duc de Reggio, du commandement militaire de la ville de Tolède, qui était alors dégarnie de troupes et fort exposée. Laissé tout seul dans cette grande cité, où il ne trouva d'autre auxiliaire actif que l'un de ses fils, M. Victor de Pontbriand, jeune officier plein de zèle et de courage, il parvint néanmoins à composer une milice, à rétablir le bataillon provincial, et à mettre la place à l'abri d'un coup de main. Pendant trois jours et trois nuits, il ne cessa de parcourir Tolède dans tous les sens, d'occuper tous les postes, de faire circuler les patrouilles comme dans une ville assiégée, et il sut contenir les flots d'une multitude frémissante prête à forcer les portes des prisons et à faire main-basse

sur les détenus politiques à la garde desquels il se plaça lui-même l'épée nue à la main. L'esprit de désordre échoua contre cette conduite pleine d'une mâle prudence, qui désarma les vengeances populaires et préserva du pillage la seconde cité de la nouvelle Castille, menacée à la fois par l'anarchie et par les bandes farouches du brigand Locho, qui, malgré son inimitié pour les Constitutionnels, ne laissait pas d'être redouté comme un fléau dans la ville la plus royaliste des Espagnes. Ce fut en mémoire de l'immense service qu'il rendit en cette circonstance que, peu de temps après, le colonel reçut du roi d'Espagne le cordon de commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand, et du duc d'Angoulême la croix et les insignes de chevalier de la Légion-d'Honneur. Après la prise du Trocadéro et la délivrance de Ferdinand VII, il fut préposé au gouvernement de l'île de Léon près Cadix, où il resta jusqu'à la fin de l'occupation française, au mois de juin 1828, consacrant à d'intéressantes études sur les monuments, les mœurs et les curiosités du pays, les instants de loisir que lui laissaient ses fonctions militaires, et consignant avec le plus grand soin les résultats de ses recherches sur des livres de notes qu'il destinait à l'instruction de ses enfants. Car, bien qu'à trois cents lieues de sa famille, M. de Pontbriand sut toujours concilier ses devoirs et ses sollicitudes de père avec ses obligations de serviteur du roi et de la patrie.

Le grade de général de brigade qui lui était pro-

mis comme récompense était le terme de son ambition et de ses vœux. Mais la Restauration, quoi qu'on en dise, cherchait plutôt à se faire des créatures qu'à reconnaître le mérite et le dévouement de ses véritables serviteurs qui, après avoir sacrifié fortune, avenir, position au culte de la fidélité, ne recueillaient souvent pour prix de tant d'abnégation que le témoignage d'une conscience sans reproches. M. de Pontbriand fut de ce nombre, et l'officier breton, qui payait de sa personne au jour du danger, puis s'oubliait toujours pour faire valoir les exploits des autres, trouvait, au bout de vingt-cinq ans d'un service si pénible et si rude, l'ingratitude chez les hommes pour lesquels il avait tant de fois bravé la mort et l'anéantissement presque complet de sa fortune. La révolution de 1830 vint y mettre le comble. Placé dans l'alternative de perdre une retraite justement méritée ou de prononcer une parole en désaccord avec sa vie entière, le colonel, qui ne sut jamais transiger avec sa conscience, ne put se résoudre à reconnaître, en vue d'un intérêt matériel, le drapeau que sous l'empire il n'avait pas voulu suivre pour la gloire. Il fut mis, durant quelques années, à la solde de réforme, puis rayé des cadres de l'armée pour refus de serment; il perdit son traitement et garda l'honneur. — Mais Dieu n'oublie pas comme les hommes, et celui qui avait inspiré et soutenu tant de dévouement inspirait aussi, vers l'année 1830, à un parent fort éloigné de M. de Pontbriand l'heu-

reuse pensée de récompenser un désintéressement si rare par le legs d'une fortune considérable qui, certes, ne pouvait être placée entre des mains plus nobles et plus dignes.

Rentré pour toujours dans la vie privée, le bon colonel, c'est ainsi qu'on l'appelait, partagea ses journées entre les devoirs du père et les occupations du chrétien. Il consacra désormais au service des pauvres une activité dont les rois n'avaient plus besoin et voulut que l'indigence fût de moitié dans le bénéfice de la richesse qu'il tenait du ciel.

Mettant heureusement en pratique les connaissances médicales qu'il avait acquises par étude et par expérience sur les champs de bataille, où souvent, à la manière des chevaliers ses aïeux, il pansait de sa main les plaies de l'ennemi qu'il avait abattu, le pieux vicomte imita la conduite de l'un de ses ancêtres, M. de la Garaye, et, à l'exemple de cet homme charitable et vénéré, il fit de son château de la Villerobert la maison des infirmes et des malades de la contrée, qui trouvaient en ce lieu la générosité d'un bienfaiteur et les soins affectueux d'un ami. Une épidémie venait-elle ravager les villages voisins de sa demeure, M. de Pontbriand était toujours le premier, comme autrefois dans les combats, partout où il y avait des larmes à essuyer, des blessures physiques ou morales à guérir. Pas un accident n'affligeait les hameaux d'alentour, pas un coup de vent ne portait la désolation dans une famille de pauvres pêcheurs que le bon génie du

manoir hospitalier n'en fût instruit tout d'abord comme la providence de la contrée. Telle fut l'heureuse influence du dévouement chrétien, que les médecins eux-mêmes, trop souvent indisposés contre la charité et les fondations pieuses, consultaient sans respect humain M. de Pontbriand, et lui adressaient des *sujets* désespérés qui, presque toujours, rapportaient de chez lui la santé, la reconnaissance et l'admiration. Aussi les gens de bien de tous les partis et ceux-mêmes qui, parmi les fonctionnaires publics, se montraient le plus exaltés contre la ligne politique de M. de Pontbriand, ne pouvaient s'empêcher de prononcer avec respect le nom d'un homme que les malades et les pauvres appelaient leur bienfaiteur et leur père. — En 1832, époque où des appréhensions de troubles civils placèrent quelques parties de la Bretagne sous un régime exceptionnel, une visite domiciliaire, conduite d'ailleurs, il faut le reconnaître, avec tous les égards dus à la vertu et à l'estime universelle dont jouissait M. de Pontbriand, eut lieu au château de la Villerobert, qui passait, bien à tort, pour servir de retraite à des réfractaires et à des hommes compromis. Il s'y trouvait seulement un certain nombre de malades en voie de guérison que le colonel se plaisait à soigner lui-même en se faisant assister par un médecin des environs. En parcourant les diverses pièces d'un pavillon séparé où M. de Pontbriand avait établi l'infirmerie, l'un des commissaires qui procédait à la visite vint à remarquer un

jeune homme qu'il prit pour un blessé. Pensant que ce pouvait être un partisan venu du Morbihan ou du pays de Vitré, où l'on avait eu à déplorer des rencontres armées, il le fit dépouiller devant lui de tous ses vêtements, et s'assura que le prétendu blessé n'était qu'un pauvre malade dévoré d'humeurs froides et d'écrouelles, misérablement contrefait et rabougri par l'effet de ce mal rongeur et condamné par tous les médecins, lorsque la charité du colonel était venue en aide à l'insuffisance de l'art (1). Frappé de la belle et généreuse conduite du vicomte, l'officier chargé de la visite domiciliaire le félicita sur son inépuisable dévouement à l'humanité souffrante, l'engagea fortement à poursuivre cette utile et pacifique mission, et adressa à l'autorité supérieure le rapport le plus favorable sur le résultat de sa descente au château de la Ville-robert, où il était venu chercher des conspirateurs,

(1) M. de Pontbriand, admirablement secondé par le dévouement de ses filles, qui avaient appris de leur père à toucher comme il faut les plaies du malheur, et qui étaient de moitié dans tous les services qu'il rendait aux malades, traita celui-ci pendant quinze mois, et eut la satisfaction de réussir complètement dans la cure qu'il avait entreprise. Réduit à la plus triste situation, privé depuis plusieurs années de l'usage de ses jambes, ce jeune homme, nommé Plessis, jouit aujourd'hui d'une santé parfaite, et il a pu reprendre la vie de pêcheur, qui était l'état de sa famille. Il suivit avec une pieuse reconnaissance le convoi de Pontbriand, auquel il devait une guérison que des hommes de l'art ont déclarée plusieurs fois inexplicable.

où il n'avait trouvé que des chrétiens. Instruit de ces faits, le préfet des Côtes-du-Nord répondit un jour au sujet de quelques dénonciations nouvelles dont M. de Pontbriand avait été l'objet : *Pourquoi n'avons-nous pas un plus grand nombre d'ennemis tels que celui-là?*

Ainsi la vie du chrétien, dont la foi se montrait par des œuvres, couronnait dignement la carrière du soldat. Dix ans, il affronta la mort pour des princes malheureux ; il ne changeait pas de cause aujourd'hui, c'était toujours le malheur qu'il servait, mais un malheur plus illustre encore, celui des pauvres ou de Jésus-Christ. Aussi la prière de la souffrance consolée retombait du ciel en bénédictions sur l'homme de bien qui en était l'objet. Plus qu'aucun autre il goûta les joies si pures de la paternité dont les patriarches répandirent les premiers parfums sur la terre ; car, par un privilége providentiel, les délices de cette nature semblent réservées à la vertu, qui seule peut les apprécier dignement et les sanctifier.

Après les guerres de la révolution, échappé aux mille dangers des combats et des camps, M. de Pontbriand retrouva sous le toit paternel deux sœurs et cinq frères, dont les deux aînés, M. le comte Auguste et M. le chevalier Louis du Breil de la Caunelaye, revenaient de l'exil. Cette tempête de dix années n'avait altéré ni leurs sentiments, ni leurs convictions, ni leur courage. Le château de la Caunelaye, encore habité aujourd'hui par le chef

et l'aîné de la famille, ne perdra point les souvenirs précieux de cette fête du retour où les six frères bretons retrempèrent sur les tombeaux de leurs aïeux ces traditions de noblesse, de vaillance, de courtoisie qu'ils n'avaient point égarées dans les champs de l'exil, et s'épanouirent tous ensemble à l'air vivifiant de la contrée natale, qui mêlait pour eux les charmes de l'amour antique aux saintes émotions de la patrie retrouvée. La réunion bretonne inspira des vers d'une poésie pure et suave qui, en mémoire de cette circonstance touchante, furent conservés religieusement aux archives de la famille (1).

Trente ans après, au mois de septembre 1834, les six frères bretons se retrouvaient encore tous ensemble sous ce même toit paternel qui les avait reçus après les mauvais jours, tout brillants de jeunesse, de force et de gaîté. Le passage des années n'avait point assombri le beau rayonnement de ces physionomies chevaleresques et franches. Rien n'était changé sur ces têtes, si ce n'est la couleur des cheveux, qui montrait aujourd'hui l'autorité de l'âge unie à la noblesse des souvenirs écrite en cicatrices sur leurs fronts. Il n'y avait de plus que la paternité et onze familles nouvelles élevant au chiffre de cinquante le nombre des enfants portant le même nom, j'allais dire le même cœur. Une messe

(1) Qu'on nous permette d'ajouter que ces gracieuses stances, intitulées *le Toit paternel*, furent chantées par le père et composées par la mère de celui qui écrit ces lignes.

d'actions de grâces fut chantée dans l'église de Corseul, près Dinan, et le soir la famille entière se rendit en pélerinage aux tombeaux de ses ancêtres, qui s'élevaient autour de cette église parmi les ruines celtiques et les antiquités romaines. — Dieu avait béni les six frères de la bénédiction qu'il donnait aux patriarches (1).

Mais, entre tous ses frères, le colonel parut honoré plus particulièrement par les prérogatives glorieuses de la paternité. Héritiers de ses sentiments et de ses vertus, ses sept enfants, presque tous établis à peu de distance du pays qu'habitait leur père, perpétuaient pour lui les nobles jouissances de la famille, et chaque année lui présentaient quelques fruits nouveaux de la bénédiction qui continuait en eux. Au-dessus de cette riante génération de figures innocentes et blondines resplendissait, comme l'olivier tout entouré de ses rejetons, la tête blanche du vieillard, qui déjà se plaisait à émouvoir ces jeunes imaginations par les scènes les plus saisissantes de l'histoire de nos guerres et de nos malheurs. Car M. de Pontbriand possédait un répertoire inépuisable d'aventures et de récits,

(1) Depuis l'année 1835, la mort a fait de cruels ravages dans cette famille, et des six frères bretons il ne reste aujourd'hui que l'aîné, M. le comte du Breil de la Caunelaye, époux de mademoiselle de Bouteville, et le quatrième, M. Marie-Ange du Breil, veuf de mademoiselle Marie-Anne-Perrine du Plessis de Grénédan, dont nous avons parlé dans la note précédente en faisant mention des stances sur *le Toit paternel*.

fruit d'une excellente mémoire et du soin qu'il eut toujours de noter chemin faisant toutes les circonstances de sa vie de soldat et de voyageur. Aussi, lorsque la joie des banquets de famille réchauffait en lui les souvenirs et la verve de gaîté qui lui était si naturelle, on aimait à l'entendre retracer avec mille saillies originales et piquantes les épisodes si curieux de ses campagnes, sur lesquelles il a laissé de précieux manuscrits qui recevront quelque jour, nous l'espérons, les honneurs de la publicité dont ils sont dignes.

A ces paisibles réunions de parenté et de voisinage, où, grâce à la joyeuse humeur du vicomte, ne paraissait jamais la tristesse, se joignait souvent l'un des camarades d'enfance, l'un des plus fidèles compagnons de fortune du colonel, frappé comme lui par la révolution de 1830, vivant comme lui dans la retraite, où il donnait aussi l'exemple des vertus chrétiennes après avoir donné celui du courage, M. Henri du Boishamon, devenu le voisin de campagne de M. de Pontbriand, comme il avait été jadis son frère d'armes. Au milieu d'un siècle de vicissitudes et d'apostasies, il y avait je ne sais quoi de majestueux et de vénérable dans cette fraternité de fortune, de malheur, de loyauté unissant jusqu'au tombeau deux têtes blanchies au service de la même cause et qui portaient dignement le poids des années sans avoir connu jamais celui d'un serment de plus (1). — Qu'on se figure au jour de la fête des

(1) La mort n'a pas détruit la touchante fraternité de ces

étrennes ou du gâteau des rois, la table du gentilhomme breton entourée de ses vingt-huit enfants et petits-enfants contemplant avec l'émotion de la tendresse et de l'orgueil cette physionomie toute rayonnante de la joie du cœur qui n'avait jamais changé de maîtres! Pour nous, qui avons pu jouir longtemps d'un spectacle aujourd'hui trop peu commun, nous avouons avoir éprouvé rarement d'impression plus profonde et plus douce, si ce n'est lorsque nous vîmes ces mêmes enfants priant autour du lit de douleur où le chrétien mourant et nourri du Viatique de l'éternité rassemblait ses dernières forces pour bénir tant d'espérances. Car la félicité du pieux serviteur de Jésus-Christ et des rois venait d'être comblée. Dieu avait ménagé pour les derniers jours de M. de Pontbriand une de ces gloires ou de ces joies si bien faites pour couronner une telle vie, pour remplir un tel cœur. En 1843 le cadet des fils du vicomte du Breil avait eu l'honneur de contracter une union qui personnifiait en lui les souvenirs des deux guerres saintes de la Bretagne et de sa sœur d'outre-Loire; M. Stanislas de Pontbriand avait épousé la petite-nièce du saint de la Vendée, et le 19 février 1844, veille de la mort du vertueux colonel, mademoiselle de

deux hommes que la foi et l'honneur avait unis, et M. de Boishamon, enlevé subitement à ses amis le 20 janvier 1845, repose à côté de son compagnon d'armes dans le cimetière de Pluduno, près Plancoët, Côtes-du-Nord.

Bonchamp lui mit entre les bras le premier fruit de l'alliance vendéenne et bretonne, un dernier petit-fils qui reçut au baptême la bénédiction de l'honneur et de la mort. Quelques heures après, le Siméon royaliste, dans les regards duquel brillait comme un rayon de tendresse et de larmes, s'endormait sur le cœur de Jésus et de Marie à l'âge de soixante-sept ans et quelques mois, en exprimant l'aspiration suprême de son amour et de sa foi par cette parole du saint vieillard : *Nunc dimittis servum tuum, Domine!* — Et tous les témoins de cette scène d'espérance, d'attendrissement et de douloureux bonheur, répondirent instinctivement : *Ecce sic benedicetur qui timet Dominum!*

Le 22 février 1844, un immense cortége où il n'y avait ni opinions, ni partis, ni couleurs politiques, où l'on ne remarqua que l'attitude générale du deuil et l'expression de la prière, suivit silencieusement, à travers ces hameaux qu'il avait tant de fois consolés, la bière du pieux colonel, du modèle des pères, du serviteur de Jésus-Christ et des pauvres. Pas une épée, pas une des décorations militaires dont il était revêtu ne brilla sur la châsse de celui qui avait dit avec l'humilité de saint Louis mourant sur la cendre : « Mes enfants, aujourd'hui » je n'ai plus qu'un maître. Gardez comme souve» nir ces croix d'or qui sont pures mais dont je n'ai » pas besoin pour paraître devant mon juge. Ho» norez mes restes en leur accordant pour dernière » faveur la sépulture et le cercueil de l'indigence,

» seule parure qui convienne au plus humble des » enfants de l'église et du Dieu de l'étable et de la » croix! » — Cette dernière recommandation fut religieusement observée. Le peuple, profondément ému à ce spectacle de l'humilité volontaire, se chargea, par sa ferveur et son recueillement, de rendre honneur à cette simplicité de la vertu chrétienne dont rien ici-bas, pas même la gloire, ne saurait égaler la grandeur. Il y avait quelque chose de triste à la fois et de doux dans la tenue respectueuse de cette multitude dont toutes les physionomies exprimaient le sentiment de ce qui pleure dans le cœur de l'homme, de ce qui prie et espère dans le cœur du chrétien. Au retour de cette fête de la mort, un poëte résumait par ces deux vers le caractère de cette cérémonie, où l'espérance brillait à côté des larmes :

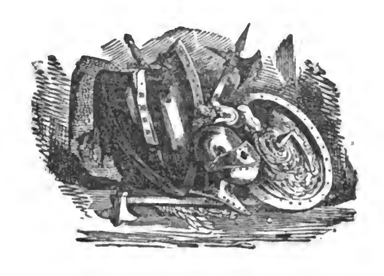
La foule recueillie en son pieux maintien
Pleurait le chevalier et priait le chrétien.

Le poëte disait vrai. Car au milieu du concert de regrets qui honora le convoi de M. le vicomte du Breil de Pontbriand, tout attesta que l'on portait envie à la destinée éternelle de celui qui n'inspire à ses amis aucune inquétude, mais que l'on déplorait la perte de l'un de ces représentants de l'honneur, du dévouement, de la charité qui laissent un si grand vide quand ils disparaissent de la terre, fût-ce pour retourner au ciel.

Telle fut en abrégé la vie du chevalier sans reproches, telle fut la fin du chrétien sans remords. Il mérita les pleurs de tous ceux dont il mérita l'estime et l'affection celui qui sut allier tant de vertu à tant de fidélité, et aux larmes de la piété filiale s'unirent sur sa tombe, comme une bénédiction lointaine, les regrets des augustes proscrits qu'il n'avait pu, peu de mois auparavant, visiter une dernière fois sur la terre de l'exil.

Les armes de la famille du Breil de Pontbriand sont d'argent au lion d'azur lampassé et armé de gueules.

Du Breil de Marzan.



TABLETTES NECROLOGIQUES.

NÉCROLOGIE DU MOIS DE JUILLET 1846.

M. Duvivier, ancien ministre des finances de Belgique.

S. A. R. le prince Victor de Hesse-Philippsthal-Barchfeld.

M. le comte de La Bourdonnaye, mort dans le département de l'Yonne.

M. Luizi, receveur particulier, à Pithiviers.

M. Auguste, marquis de Suffren, chef de bataillon et officier de la Légion-d'Honneur, mort à Salon (Bouches-du-Rhône).

M. Santerre des Boves, ancien sous-préfet, mort près Magny (Seine-et-Oise).

M. Trouillebert, juge-de-paix du 7e arrondissement de Paris.

Monseigneur le cardinal Joseph Bernet, archevêque d'Aix.

M. l'amiral sir Robert Waller-Olway, baronnet.

M. Clausel de Coussergues, mort au château de Coussergues (Aveyron).

M. Flieger, député du Haut-Rhin.

M. Imbart-Latour, membre du conseil-général de la Nièvre, maire de Fours.

M. Ruelle, doyen des conseillers de la Cour royale de Dijon.

M. le comte de Tully, adjoint au commissaire du roi près la Monnaie de Paris.

M. Fourrier de Serres, consul de France à Édimbourg.

M. Lefèvre, membre du conseil-général de la Seine-Inférieure.

M. le vicomte de Royères, l'un des fondateurs des courses hippiques dans le Limousin.

M. le baron Schobert, maréchal-de-camp en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, mort à Sarrelouis ; il était le doyen des généraux de l'armée.

M. Anglès, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, mort dans la commune d'Anjou.

J. B.

REVUE GÉNÉRALE

BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE.

Egards et Justice pour tous.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE MAISTRASSE ET WIART,
Rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

BIOGRAPHIE.

M. THOMAS,

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PRÉFET DU JURA, ANCIEN PRÉFET DE LA CORRÈZE ET DE LA SARTHE.

M. THOMAS (*Napoléon-Théodore-Frédéric*) est né au Mée, près Melun (Seine-et-Marne), d'une famille honorable qui ne négligea rien pour lui faire donner une instruction solide et complète. Élève du collége royal Henri IV, d'où sont sortis des hommes éminents dans les lettres, dans l'administration et dans la carrière politique, M. Thomas s'est occupé de bonne heure d'études sérieuses, et a su constamment mettre à profit, dans le silence du cabinet, les loisirs de la vie privée et l'expérience de la vie publique.

Jeune encore, M. Thomas se livra aux opérations commerciales, afin d'arriver à la connaissance réelle des affaires, et c'est dans cette position que vint le trouver une ordonnance royale, en date du 26 février 1832, qui l'appela à la sous-préfecture de Trévoux. Il passa, la même année, à la sous-préfecture de Sedan, où il ne tarda pas à se faire distinguer par son dévouement aux intérêts de l'arrondissement.

Le début de M. Thomas dans la carrière administrative fut secondé par un concours de circonstances qui contribuèrent à faire ressortir son aptitude aux affaires publiques, et, le 22 juillet 1833, il fut nommé préfet de la Corrèze.

Encouragé par les sympathies et l'affection des habitants de ce département, M. Thomas se dévoua entièrement à leurs intérêts moraux et matériels. Pendant son administration, qui dura près de cinq ans, il poursuivit avec la plus honorable persévérance les améliorations introduites par son prédécesseur, M. le vicomte de Bondy. Homme de progrès et d'une activité remarquable, il ne négligea aucune des circonstances qui purent contribuer à la prospérité du département dont l'administration lui était confiée; il ne recula devant aucune difficulté pour atteindre le but louable qu'il s'était proposé; tous les services administratifs furent simultanément l'objet de sa constante sollicitude.

C'est aux soins et aux efforts de M. Thomas que le département de la Corrèze est redevable de ses principales améliorations. Sous son administration, les travaux publics reçurent une impulsion extraordinaire; toutes les lacunes des routes royales disparurent, et vingt-deux lieues en furent ouvertes ou rectifiées. Un pont suspendu, établi sur la Dordogne, à Beaulieu, reçut de la reconnaissance des habitants de cette ville le nom de M. Thomas; divers autres ponts furent construits sur les routes

royales ; deux sont plus particulièrement remarquables, l'un à Tulle sur la Corrèze, et l'autre à Treignac sur la Vézère. D'autres projets furent étudiés sous sa direction, et le département voit s'exécuter en ce moment le plus important, la rectification de la route royale n° 89, entre Tulle et Brive, suivant le cours de la Corrèze.

De grands travaux furent entrepris sur les routes départementales ; deux nouvelles communications furent ouvertes ; plusieurs ponts furent établis, et notamment ceux de Varetz, de Meyssac, de Bort et de la Diège.

Le service vicinal attira spécialement l'attention de M. Thomas et fut l'objet de ses efforts les plus soutenus ; il était depuis longtemps organisé dans la Corrèze lorsque la loi salutaire du 21 mai 1836 fut promulguée. Deux cents lieues de chemin de grande communication avaient déjà été classés en 1834 ; et, quatre ans après, en quittant le département, le préfet emportait la satisfaction d'en voir cent lieues entièrement ouvertes à neuf et sur des directions qui avaient changé la face du pays. Trente-neuf ponts communaux, réclamés depuis longtemps par les populations intéressées, avaient été construits. Tous ces travaux, immenses dans leurs détails et par leurs résultats, avaient été entrepris avec les ressources les plus restreintes et n'avaient été amenés à bonne fin que par la force de volonté et l'influence de l'habile administrateur qui présidait à leur exécution avec l'appui du conseil-

général, le concours des administrations municipales, le dévouement et l'enthousiasme des populations.

Le cours de la Dordogne mettait en péril la vie des mariniers et causait des pertes considérables au commerce. M. Thomas poursuivit et fit exécuter le balisage de cette voie fluviale. Les passages les plus dangereux disparurent, et, grâce à cette importante amélioration, les transports prirent une extension qui s'accrut de plus en plus chaque jour. Un projet de canalisation de cette rivière jusqu'à la Loire fut étudié et rédigé sur une étendue de quatre-vingt onze lieues, la dépense en fut évaluée à 32 millions de francs. L'ouverture des lignes de chemins de fer est venue changer le mode de communication et faire ajourner ce projet, comme tant d'autres de la même nature.

Les édifices publics eurent aussi leur large part d'amélioration ; et parmi les constructions nouvelles dues à l'administration de M. Thomas, on peut citer le palais de justice de Brive, qui est un des plus beaux ornements de cette ville, et le palais épiscopal élevé à Tulle.

C'est sous la même administration active que le bel établissement de Pompadour redevint haras royal ; que les courses publiques, enlevées au département de la Corrèze, y furent rétablies. Un incendie ayant détruit une partie du superbe château de Pompadour, le préfet obtint son rétablissement immédiat. Aussi le nom et le souvenir de M. Tho-

mas sont-ils conservés avec reconnaissance dans ce magnifique établissement, qui lui doit, en grande partie, sa restauration et son état florissant.

La manufacture d'armes de Tulle reçut fréquemment des marques de la sollicitude de M. Thomas pour sa prospérité. L'intervention active de cet administrateur contribua souvent à faire élever, dans l'intérêt des ouvriers de la manufacture, le chiffre des armes commandées par le gouvernement, et à faire doter l'établissement de constructions et d'usines qui ont accru son importance.

Aucun des services publics ne demeura stationnaire sous la direction de M. Thomas; le progrès et les améliorations se firent sentir partout. La dépense des enfants trouvés, qui s'était élevée dans le département de la Corrèze au chiffre énorme de plus de 60,000 francs, fut ramenée successivement à celui de 16,000 francs par l'application des mesures préparées et mises en pratique par son prédécesseur, et par la répression d'abus dans l'exposition des enfants trouvés. Deux établissements particuliers d'aliénés, pour chacun des deux sexes, furent créés dans le département, sous le patronage de M. Thomas; avant l'apparition de la loi bienfaisante du 30 juin 1838, un service départemental fut organisé par lui pour venir au secours de la plus affligeante des infirmités humaines.

Sous l'active et intelligente administration de M. Thomas, l'instruction publique ne pouvait

manquer de recevoir tout le développement que comportaient les ressources locales. Une école normale primaire, fondée et organisée au chef-lieu par M. de Bondy, son prédécesseur, avant la loi du 28 juin 1833, fut l'objet de sa sollicitude toute particulière, et devint, sous son habile et honorable directeur, M. Bentz, une école modèle ; les écoles communales se multiplièrent et furent plus fréquentées ; l'enseignement primaire pénétra partout où les obstacles ne furent pas insurmontables. Les écoles publiques d'application ouvertes dans plusieurs villes du département de la Corrèze, en faveur de la classe ouvrière, reçurent les encouragements de M. Thomas. Une école départementale d'accouchement pour les sages-femmes fut créée et organisée par ses soins au chef-lieu, et cet établissement, perfectionné et amélioré sous l'administration de son successeur, répand chaque jour ses bienfaits dans les campagnes.

Tous les ressorts, tous les éléments de prospérité furent mis en jeu et en œuvre par M. Thomas, dans l'intérêt du département de la Corrèze ; aucun sacrifice ne lui coûta, aucune difficulté ne l'arrêta dans la voie d'amélioration où il était entré et dans son désir de faire le bien. Le pauvre et le malheureux trouvèrent toujours dans le premier magistrat du département un bienfaiteur, et le faible et l'opprimé, un défenseur; ses encouragements et ses protections ne firent jamais défaut au mérite et au talent.

Aussi, lorsque, le 20 octobre 1838, le gouvernement appela, en témoignage de satisfaction pour tant de services et de dévouement, M. Thomas à la préfecture plus importante de la Sarthe, ce magistrat, en quittant la Corrèze, emporta la plus douce des récompenses : les regrets, la reconnaissance et l'affection de ses administrés.

Le peu de temps que M. Thomas administra le département de la Sarthe ne lui permit pas de mettre à exécution les plans qu'il avait conçus dans le but de favoriser le commerce et l'industrie et de développer la prospérité de ce département.

Une ordonnance royale, en date du 10 août 1839, le fit passer de la préfecture de la Sarthe dans celle du Jura.

Dans ce dernier poste, qu'il occupe encore aujourd'hui, M. Thomas s'est livré avec la même ardeur, avec le même dévouement aux intérêts du département du Jura.

Quelques mois après son installation à Lons-le-Saunier, le 4 avril 1840, des désordres d'une nature assez grave eurent lieu dans cette ville, sous prétexte d'un prétendu accaparement de pommes de terre fait au nom d'un riche industriel d'une commune voisine que ses habitudes et ses relations avaient rendu impopulaire. A la suite du pillage de quelques sacs de pommes de terre, la populace, enhardie par un premier succès, se porta sur le château de Courlans, qui fut dévasté en quelques instants. M. Thomas, à la tête d'une demi-compa-

gnie de grenadiers, qui formait seule toute la garnison, et de quelques gardes nationaux recrutés à la hâte, se rendit immédiatement sur le théâtre du pillage, et, grâce à la fermeté de sa contenance et à l'énergie de ses paroles, il imposa aux perturbateurs, fit triompher l'autorité un instant méconnue, et rétablit l'ordre et la tranquillité, qui depuis lors n'ont été troublés sur aucun point du département.

Toutes les branches du service administratif confié à la direction de M. Thomas ont reçu successivement de notables améliorations dans le département du Jura. L'instruction primaire, déjà si répandue dans cette partie du royaume, prend chaque jour plus de développement. L'école normale des instituteurs, établie à Salins, a reçu toute l'extension dont elle était susceptible; plus de quarante élèves internes acquièrent chaque année dans cet établissement les connaissances théoriques et pratiques exigées pour la carrière de l'enseignement primaire. Une école normale d'institutrices a été créée et organisée à Lons-le-Saunier par les soins de M. Thomas; plus de trente élèves internes y reçoivent l'instruction. Une salle d'asile et une école d'application en forment le complément. Ce précieux établissement, objet de toute la sollicitude de l'administration départementale, est cité aujourd'hui par MM. les inspecteurs-généraux comme une école modèle.

Sous cette administration féconde en améliora-

tions, les travaux publics ont eu leur large part. Des rectifications importantes de routes royales ont été entreprises sur les divers points du département; les crédits annuels affectés à ces travaux ont été plus que doublés, grâce aux incessantes démarches de M. Thomas, qui a su exposer et faire comprendre à l'administration supérieure les besoins du Jura. Les routes départementales ont dû recevoir la même impulsion, et cet administrateur a pu arriver à faire entreprendre des rectifications indispensables et attendues depuis longtemps: une imposition extraordinaire a été votée jusqu'en 1852; un emprunt départemental a été réalisé; et ces travaux si importants touchent déjà à leur fin. Plusieurs ponts ont été construits: les plus remarquables sont celui de Parcey sur la Loue, de cent mètres d'ouverture, et le pont suspendu de Saint-Claude, véritable monument jeté miraculeusement sur la vallée profonde du Tacon, d'un rocher aux anciennes fortifications de la ville, séparés par un espace de cent cinquante mètres. Le percement de la Faucille, haute montagne qui, couverte de neiges pendant la majeure partie de l'année, sépare la France de la Suisse, a déjà été l'objet d'études, et d'un projet dont l'exécution, poursuivie avec persévérance, formera le complément d'une communication directe entre Saint-Claude et Genève.

Depuis bien des années les populations des vallées fertiles du Doubs et de la Loue appellent de tous leurs vœux l'exécution des travaux défensifs

contre les dévastations ruineuses de ces deux rivières torrentielles. Un projet d'endiguement de ces voies fluviales vient d'être dressé, sur la demande de M. Thomas, par un habile ingénieur, M. Polonceau. Ce vaste travail est aux enquêtes et va être soumis à l'examen et à la sanction de l'administration supérieure. Un premier crédit de 100,000 francs a été voté, à titre de subvention, par le conseil-général, et tout fait espérer qu'il sera prochainement mis à exécution avec le concours puissant de l'État.

L'amélioration du flottage de l'Ain et de la Bienne, l'endiguement et la régularisation du cours de la Seille, la navigation de plusieurs cours d'eau ont fait l'objet d'études entreprises par les ordres de M. Thomas et de projets réguliers dont la mise à exécution est poursuivie avec persévérance par cet administrateur. Sous la même direction, six lignes de chemins de fer ont été étudiées sur le territoire du département (1): deux, celle de Dijon à Mulhouse, par Dole, et celle de Dole à Salins, ont déjà été sanctionnées par une loi; parmi les autres, une troisième recevra nécessairement son exécution.

(1) De Dijon à Mulhouse par Dole; de Lyon à Besançon par le pied du Jura, c'est-à-dire par Saint-Amour, Lons-le-Saunier, Poligny et Arbois; de Bourg à Dole par Lons-le-Saunier; de Lons-le-Saunier à Châlons-sur-Saône; de Lons-le-Saunier à Tournus par Louhans; et de Dole à Salins.

Le service vicinal, si important dans le Jura, puisqu'il donne lieu à une dépense qui ne s'élève pas annuellement à moins de 1,150,000 francs, a été entièrement réorganisé et amélioré; il est, de la part du premier magistrat du département, l'objet d'une surveillance infatigable et d'une direction donnée par l'expérience.

Les édifices publics participent aux améliorations générales. Les bâtiments des prisons et de la cour d'assises, commencés depuis quinze ans à Lons-le-Saunier, étaient demeurés inachevés jusqu'à l'administration de M. Thomas, qui vient de les faire compléter. Ces prisons sont aujourd'hui appropriées au nouveau système cellulaire; le bâtiment de la cour d'assises a été converti en palais de justice par son agrandissement et la réunion des divers services judiciaires du chef-lieu; la cathédrale de Saint-Claude a été réparée et a reçu un orgue complet; les églises qui ont un caractère monumental et historique ont été dotées de subventions du gouvernement, et celles de Saint-Anatoile de Salins et de Chissey reçoivent en ce moment une restauration appropriée à leur style architectural; l'hôtel de la préfecture a été presque entièrement restauré et décoré intérieurement; il va être augmenté d'un grand bâtiment déjà en construction, pour archives départementales, avec salle du conseil-général et accessoires; les prisons de Dole vont être agrandies et appropriées; celles d'Arbois seront prochainement re-

construites entièrement, et celles de Saint-Claude vont être appropriées au nouveau système sur des plans qui ont déjà reçu la sanction du conseil-général et de l'administration supérieure; les dépendances du palais de justice de Saint-Claude vont recevoir un agrandissement; une caserne de gendarmerie a été construite à Morez, une acquise et appropriée à Salins, une autre va être construite à Chemin; une imposition extraordinaire a été votée pour faire face à ces diverses dépenses. Grâce au patronage et à l'influence de M. Thomas, un beau théâtre, dont les frais sont en partie couverts par des actions souscrites dans le département, s'élève sur la place principale de Lons-le-Saunier, en remplacement des ruines d'une église qui ne fut jamais achevée.

Les services des aliénés et des enfants trouvés ont été aussi améliorés dans leurs détails. Le service forestier est des plus compliqués dans le Jura, à cause de la grande étendue des forêts domaniales et communales, qui n'est pas de moins de 115,352 hectares et produit plus de 3 millions de francs annuellement (1); il donne lieu à de nombreuses et grandes difficultés qui sont la conséquence des droits d'usage, si divers dans leur application, dont

(1) En 1842, les produits forestiers ont été, savoir :

Bois communaux. . .	2,095,752 fr.	45 c.
Forêts domaniales. . .	1,306,142	25
Total. . .	3,401,894 fr.	70 c.

sont affectés les 31,908 hectares des forêts de l'État. Le service municipal, si étendu par ses détails, à cause de la richesse des 584 communes du Jura et de l'emploi de leurs ressources, est souvent l'objet de difficultés qui, grâce à l'esprit conciliant et aux mesures de modération du préfet actuel, s'applanissent et deviennent de plus en plus rares chaque jour.

L'agriculture, les arts, le commerce et l'industrie sont constamment l'objet des encouragements et de la protection bienveillante de M. Thomas.

Tant de zèle, tant de dévouement sont appréciés par le gouvernement et par les habitants du Jura, qui recueillent en paix les fruits d'une sage et paternelle administration, et rendent à M. Thomas, en reconnaissance et en affection, tout ce que ce magistrat prodigue, depuis plus de sept ans, de soins incessants et de sollicitude pour leurs intérêts.

E. P. DE SAINT-SERNIN.

ROCHEMORE (ANNE-JOACHIM-JOSEPH, LE MARQUIS DE),

MARÉCHAL DE CAMP, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, ANCIEN DÉPUTÉ, COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Il naquit à Nîmes (Languedoc), le 22 juillet 1766, d'une des familles les plus anciennes de la province de Languedoc. La maison de Rochemore a produit plusieurs personnages recommandables dans plusieurs carrières, et elle remonte, par actes authentiques jusqu'à Guillaume de Rochemore, qualifié d'*homme illustre* dans plusieurs chartes du comte Raymond de Saint-Gilles. Ce Guillaume de Rochemore fit, en 1092, une donation à l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille. Le même Guillaume signa aussi une donation du comte Raymond quelques jours avant son départ pour la première croisade, en 1096, où il l'accompagna; cette vérité est reconnue par la mention qui en a été faite au musée de Versailles, où, parmi les armoiries des croisés on voit celles de Rochemore telles qu'ils les portent encore: *Trois rocs d'échiquier d'argent sur un fond d'azur*. Au-dessus desdites armoiries on lit: Guirinus de Rochemore, 1096 (1).

(1) On aurait dû mettre Guilinus, qui est la véritable traduction de Guillaume dans l'ancienne langue romane. La preuve est qu'il y a en Languedoc plusieurs bourgs et villages qui portent le nom de Saint-Guilin, pas un seul n'est connu sous celui de Saint-Guillaume.

Jacques de Rochemore, un autre des membres les plus distingués de cette noble maison, né à Lunel, vers 1520, et auteur de la branche de Rochemore d'Aigremont qui subsiste encore et est représentée aujourd'hui par M. Maurice, vicomte de Rochemore d'Aigremont, ancien chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, cultiva les lettres avec un grand succès, et s'occupa plus spécialement de la littérature espagnole, dont il traduisit plusieurs écrits; sa seconde épouse, Marguerite de Cambis, qui partageait ses goûts, s'adonna surtout à l'étude de la langue italienne, et fit passer dans la nôtre quelques ouvrages italiens.

On pense généralement que Jacques de Rochemore mourut en 1571.

Louis de Rochemore, auteur de la branche de Gallargues, fut chargé par Henri IV de plusieurs négociations et traités avec la reine, sa femme, et sa belle-mère. Il tint, en 1590, les états du Velay, et reçut, en 1595, des pleins pouvoirs pour négocier l'accommodement du duc de Joyeuse. Cet accommodement, auquel il travailla d'abord seul, et ensuite, conjointement avec le marquis de Mirepoix, soumit tout le Languedoc à l'autorité légitime. L'année suivante, il fut de nouveau commis par le roi avec le marquis de Mirepoix pour réunir le parlement de Castel-Sarrazin à celui de Toulouse. L'incendie du château de Gallargues a privé la maison de Rochemore des lettres originales de

Henri IV; mais l'histoire de Languedoc contient le résultat, en détail, des différentes négociations de Louis de Rochemore.

Jean-Baptiste-Louis-Timoléon marquis de Rochemore, de la même branche de Guallargues, né en 1695 et mort en 1740, ami intime du marquis d'Argental et de Gresset, se fit connaître par plusieurs pièces de vers pleines de grâce et d'intérêt.

Le marquis de Rochemore (Alexandre-Henri-Pierre), né à Nîmes en 1728, fut surveillé dans son éducation, à Paris, par son oncle, qui la dirigea principalement vers la littérature. Il mourut en 1770, secrétaire perpétuel de l'Académie-Royale de sa ville natale. Poëte, érudit, historien, antiquaire, il publia quelques *odes* et un mémoire sur les anciens Volces arécomiques et sur Nîmes, capitale de ces peuples, extrait d'un grand ouvrage sur les antiquités de Nîmes, entrepris en société avec le docteur Razoux. Il est, en outre, l'auteur des ouvrages suivants : *Discours sur l'origine de la ville de Nîmes et le dieu Nemausus, avec les inscriptions qui s'y rapportent;* d'une tragédie imitée de l'*Othello* de Shakespeare; d'un poëme intitulé *Nemausus;* d'une vie d'Apollonius de Thiane, et des mémoires sur le règne de Ptolomée Soter.

Tous ces ouvrages, à l'exception du premier, sont restés manuscrits.

Pierre-Joseph de Rochemore, son frère, vicaire-général de Nîmes pendant cinquante ans, ne cessa de témoigner son zèle religieux pendant les plus

mauvais moments de la révolution. Nommé évêque de Montpellier en 1802, il refusa constamment de quitter la ville de Nîmes ; il y mourut en 1810, vicaire-général du Gard (l'évêché de Nîmes n'a été recréé qu'en 1820) ; il était aussi curé de la cathédrale, où il fut inhumé dans le caveau des anciens évêques. Il a laissé dans cette ville une mémoire chérie et vénérée.

Henri, comte de Rochemore, oncle paternel des précédents, officier de marine très-distingué, mourut à Toulon, en 1778, lieutenant-général des armées navales et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Le marquis de Rochemore, dont nous nous proposons d'esquisser ici la vie publique, fils d'Alexandre-Henri-Pierre, marquis de Rochemore, et de Barbe de Vogüé, sa digne épouse, avait à peine atteint l'âge de quatre ans lorsqu'il eut le malheur de perdre son père; mais sa mère, femme d'un mérite éminent, ne négligea rien pour atténuer les effets de ce douloureux événement. Il fut élevé à Paris, au collége du Plessis, depuis 1775 jusqu'en 1782, époque à laquelle il entra au service comme sous-lieutenant dans le régiment de cavalerie royal-cravate; il fut nommé capitaine en 1787 (1).

(1) Un premier biographe, qui a été suivi par tous les autres, a placé la mort du père de Anne-Joachim-Joseph marquis de Rochemore en 1790, au lieu de 1770. Cette erreur de date rend d'autant plus ridicule l'anecdote tout-à-fait controu-

Sous la première restauration, le marquis de Rochemore fut nommé maître des cérémonies de France. Il était premier lieutenant chef de brigade de la compagnie des chevau-légers lorsqu'il fut promu au grade de maréchal de camp par ordonnance royale du 3 août 1814.

Au commencement de l'année suivante, il fut nommé commissaire du comité de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, et assista, comme maître des cérémonies de France, au transport des restes précieux du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette dans les caveaux de la basilique de Saint-Denis.

Au mois de mars 1816, il fut chargé également, en sa qualité de maître des cérémonies de France, par le roi Louis XVIII, d'aller recevoir à Marseille S. A. R. *Madame*, duchesse de Berry, et de lui faire rendre les honneurs dus à son rang.

Aux élections générales de cette même année, il se présenta comme candidat à la chambre des députés pour l'arrondissement de Saint-Calais.

On le voit, en 1819, accompagner le duc de Glocester lors de sa visite aux tombeaux de Saint-Denis, et signer l'acte de naissance de S. A. R. Mademoiselle, fille du duc de Berry.

En 1820, il rédigea le procès-verbal de la trans-

vée, du reste, qui lui donna sa mère pour première maîtresse de latin. En effet, d'après la fausse date donnée à la mort de son père, il aurait eu alors vingt-quatre ans, et c'était un peu tard pour commencer ses études.

lation du cœur de S. A. R. monseigneur le duc de Berry à la chapelle de Rosny, qu'il plaça, après l'avoir signé, dans une boîte de vermeil déposée par lui derrière le maître-autel de ladite chapelle.

Le 29 septembre suivant, il signa l'acte de naissance de S. A. R. le duc de Bordeaux, et fut chargé par le roi de notifier cette naissance aux deux préfets et au conseil-général de la ville de Paris.

En 1821, il fut investi de la présidence du collége électoral d'Indre-et-Loire, et y fut proclamé député.

Il fut honoré du même mandat aux élections de 1822 et de 1824.

Il prit une part active aux travaux de la Chambre, dans les bureaux surtout, où il se fit remarquer par la solidité de son jugement, la modération et la sagesse de ses opinions. Affermir le pouvoir royal, le mettre à l'abri des attaques incessantes d'ambitieux tribuns masquant un sordide intérêt personnel des apparences d'un patriotisme loyal, tels furent le sens et l'esprit de tous les votes du marquis de Rochemore.

La dissolution de la Chambre élective, en 1827, mit fin à son mandat, dans l'exercice duquel il s'était acquis les sympathies de ceux même de ses collègues qui ne partageaient point ses opinions politiques, et dont les suffrages l'avaient fait nommer membre des commissions chargées d'examiner le projet de loi tendant à autoriser la levée des jeunes gens de la classe de 1823, à la session de

même année, et les projets de loi sur une imposition extraordinaire de la Sarthe et sur l'acquisition de l'établissement des Bonshommes (session de 1827).

Le marquis de Rochemore avait été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur en 1821 et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1823; il était alors commandant de la subdivision de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Il rentra dans la vie privée à la révolution de juillet, faisant des vœux sincères pour sa patrie, qu'il voyait, avec une profonde anxiété, engagée dans la voie périlleuse des révolutions.

Le marquis de Rochemore n'a donc point laissé s'effacer dans ses mains l'éclat du nom qu'à si juste raison il s'honore de porter.

M. le marquis de Rochemore, marié le 15 février 1790 avec mademoiselle de Fesques de la Roche-Bousseau, famille très-ancienne, et dont le père était maréchal de camp des armées du roi, a eu de ce mariage: Louis-Camille Hermingaud, comte de Rochemore, ancien chef d'escadron, chevalier de la Légion-d'Honneur et ancien aide des cérémonies de France, marié en 1830 à mademoiselle Adrienne Randon-Duthil; et trois filles: la marquise d'Argence, la baronne de Saint-Croix et la comtesse de Costart.

C. de Viverolles.

DE FALETANS (Alias), DE FALLETANS
(Marie-Nicolas marquis de).

Ancien maréchal de camp, inspecteur des gardes nationales du département du Doubs, et directeur du Haras royal de Blois (Loir-et-Cher), chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Saint-Georges de Franche-Comté, M. le marquis de Faletans descend en ligne directe des sires de Phaletans, dont la maison est l'une des plus anciennes de nom et d'armes du comté de Bourgogne. Cette maison, suivant plusieurs auteurs, vint d'Italie, dans le comté de Bourgogne, à la suite d'un duc de Méranie, Otte Guillaume, premier comte de la Franche-Comté, par l'abandon que lui en fit, vers l'an 990, le duc Henry, dépourvu d'héritiers.

Otte Guillaume concéda aux seigneurs venus d'Italie avec lui le droit de prendre ses armes et couleurs en variant les émaux et le fond; ces armes étaient de gueules à l'aigle éployée d'argent. La maison des sires de Phaletans prouve par titres authentiques, depuis le XI[e] siècle, qu'elle est la

seule qui ait porté les armes pleines et entières des comtes de Bourgogne.

Aussi voit-on par ces titres originaux que déjà au XI[e] siècle cette maison avait fondé et donné son nom, qui alors s'écrivait Phaletans, à un village proche Dôle (Jura), dont elle a continué à posséder la seigneurie jusqu'en 1668, époque à laquelle cette terre fut confisquée par le roi d'Espagne sur Claude-Louis de Faletans, gouverneur de l'ordre de Saint-Georges et quartier-maître général des troupes de guerre du comté, qu'il suspectait d'être favorable à la France. Réunie au domaine de la couronne d'Espagne, cette terre passa dans le domaine de celle de France à la seconde conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, et ce fut Louis XV qui, en 1760, en rendit la seigneurie, par grâce spéciale, à Jean-Prosper de Faletans, marquis de Faletans, comte de Digoine, et aïeul du marquis Marie-Nicolas de Faletans, qui, au moment de la révolution de 1789, jouissait encore de la haute, moyenne, basse justice et du four banal de Faletans, seuls biens qui aient pu être restitués; le château, les terres et les bois avaient été rasés et vendus lors de la confiscation.

Marie-Nicolas marquis de Faletans naquit à Besançon en juin 1763 : il entra au service comme sous-lieutenant dans Lanans-Dragons, en 1778; capitaine en 1786, major en second en 1789, il émigra en 1791, et servit comme major à l'armée de Condé, où il fut blessé. Rentré en France en

1802, il ne reprit du service qu'en 1814, au retour de Louis XVIII, qui le nomma maréchal de camp et inspecteur des gardes nationales du département du Doubs. C'est en cette qualité qu'il assista, le 13 novembre 1815, à la cérémonie de la pose du buste du roi au fort Griffon sur un piédestal préparé dans le bastion qui fait face à la ville de Besançon.

Le marquis de Faletans, dans ce nouveau poste, se montra digne de ses antécédents, et sut communiquer aux gardes nationaux l'enthousiasme qui l'animait lui-même. Sa justice, son impartialité, son esprit de bienveillance lui concilièrent d'ailleurs toutes les sympathies. Réunissant la douceur du commandement à un respect inviolable pour la discipline, il arriva bientôt à une réorganisation complète des corps disséminés dans les villes de quelque importance, et partout le service se fit avec la plus grande exatitude et dans le meilleur esprit. Les gardes nationales offrirent d'ailleurs une garantie puissante à la tranquillité publique; elles comprimèrent les hommes pervers qui ne rêvait que trouble et révolution. Enfin, sous l'habile direction de l'inspecteur-général, elles se firent distinguer par leur attachement à la maison des Bourbons; ce qui est certifié par les différentes lettres authographes qu'adressa au marquis de Faletans Sa Majesté Charles X, alors comte d'Artois et colonel-général des gardes nationales du royaume.

En 1819, le marquis de Faletans fut nommé par Sa Majesté Louis XVIII à la direction du haras

royal de Blois; il y resta jusqu'en 1830, époque à laquelle il se retira dans la vie privée.

NOTA. — Il ne faut pas confondre la maison de Faletans, descendant directement des sires de Phaletans, avec la famille Garnier, de Dôle (Jura), annoblie en 1552, comme on le voit à la bibliothèque de Besançon. Cette famille, par suite de la confiscation de la terre et seigneurie de Faletans sur la maison de Faletans, par la couronne, de 1698 à 1760, s'adjoignit un nommé Lemaire et plusieurs autres engagistes pour affermer la seigneurie de Faletans, et prit, dès lors, la qualification de seigneur de Faletans, sans y ajouter celle d'engagiste, terme qu'ils étaient cependant tenus d'y adjoindre pour qu'il fut constant qu'ils n'étaient que fermiers d'un domaine de la couronne. Dans la suite, malgré le retrait de cette seigneurie par Louis XV, en 1760, pour la restituer à ces anciens seigneurs, ils continuèrent encore, dans des actes privés, à ajouter le nom de Faletans à leur nom patronimique Garnier : c'est ce qui a obligé le marquis Marie-Nicolas de Faletans à leur intenter un procès afin qu'ils eussent à quitter le nom de Faletans; mais le tribunal de Dôle, la cour royale de Besançon et la cour de cassation, s'appuyant sur ce que messieurs Garnier avaient possédé pendant cinquante-huit ans une partie de la seigneurie de Faletans, les ont autorisé à ajouter comme qualification à la suite de leur nom patronimique Garnier, celui de cette seigneurie, leur interdisant, toutefois, le droit de prendre jamais isolément le nom de Faletans.

L. VALTER.

TURPIN DE CRISSÉ (Lancelot-Théodore, le comte).

Le peintre estimable dont nous esquissons la vie est fils du marquis de ce nom, colonel des hussards de Berchini, en 1789, lequel émigra, rentra en France, y fut arrêté, perdit sa fortune et alla mourir à Saint-Domingue.

Le jeune Théodore, né en 1782, avait accompagné son père dans son émigration en Angleterre. Resté seul auprès de sa mère après la mort de celui-ci, et se trouvant sans ressources, il en chercha dans l'étude de la peinture, qu'il n'avait jusque là cultivée que comme délassement. Il travailla en artiste et parvint à se faire un nom dans cette carrière si différente de celle où ses pères avait illustré le leur.

Encouragé par le comte de Choiseul-Gouffier, ami de sa famille, aidé de sa bourse et de ses conseils, il fit, en 1803, un premier voyage en

Suisse, et en 1807 et 1808 un voyage en Italie ; il avait reçu la médaille d'or à l'exposition du salon de 1806, comme peintre de paysage et d'architecture.

En 1809, il fut attaché, avec le titre de chambellan, à la maison de l'impératrice Joséphine, cette bonne et gracieuse protectrice des arts et des artistes. Il obtint la décoration de commandeur de l'ordre du mérite de Bavière et resta à Navarre et à la Malmaison jusqu'au moment où la restauration obligea l'impératrice déchue à se séparer, avec des larmes amères, des officiers de sa maison qui l'idolâtraient, et à leur rendre leur serment, qu'ils avaient été si heureux de tenir.

M. Turpin de Crissé avait épousé, en 1813, sa cousine, mademoiselle de Lesparda. Il hérita alors de la belle fortune de M. le marquis de Lusignan, conjointement avec sa sœur et le général Lafayette, et reprit, en amateur, sa palette, qu'il avait quelque peu négligée depuis quelques années. Des voyages fréquents, le goût éclairé des belles collections, l'arrangement de sa maison, dont il fit un véritable musée, les séances de l'Académie des Beaux-arts, de l'Institut, dont il faisait partie depuis la réorganisation comme académicien libre, la publication de son *Voyage à Naples*, l'occupèrent pendant

une période de douze à quinze ans. Il fut nommé successivement membre du conseil des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine, et membre du conseil des musées royaux. En 1825, il reçut enfin la croix de la Légion-d'Honneur, et fut attaché à la maison du roi Charles X (qui l'honorait d'une estime toute particulière) comme inspecteur général des Beaux-Arts et comme gentilhomme honoraire de la chambre.

Ces fonctions, M. de Crissé les a remplies jusqu'à la révolution de juillet, qui l'a cruellement froissé dans ses affections comme dans ses intérêts, mais à laquelle il s'est loyalement soumis, heureux tant qu'il lui reste assez de force pour tenir sa palette et pour occuper sa vie du culte des arts, qui en a toujours été la passion. Satisfait de la solitude de son atelier, on le voit, de temps en temps, malgré ses soixante-quatre années, s'en échapper pour aller consoler d'augustes infortunes à Édimbourg, à Gratz et à Goritz.

Ses œuvres sont nombreuses et quelques-unes n'ont point passé inaperçues. Qu'on nous permette de citer :

Une *Vue prise de Rome, sous l'arc de Janus, d'une partie des Cascatelles de Tivoli, du château de l'OEuf, etc; la Maison carrée;*

Au salon de 1822: *Le Chasseur de l'Apen-*

nin; — Une Vue de Naples; Apollon enseignant la musique;

Au salon de 1827 : *Syrinx, poursuivie par le dieu Pan, se réfugie dans les bras du fleuve Ladon, son père; — Le Berger et la Mer; — Une Vue prise aux environs de Naples; — Le quai de la Mergellina, à Naples;*

Au salon de 1835 : *La Journée du Pêcheur napolitain; — Une Vue de l'Église Saint-Georges, à Venise.*

Il a aussi publié plusieurs ouvrages gravés ou lithographiés. En 1828 : *Les Souvenirs du golfe de Naples,* dédiés à Madame la duchesse de Berry; — En 1833 : *Le Vieux Paris,* dédié à Monseigneur le duc de Bordeaux.

FRÉDÉRIC **DEVILLE.**

SAINTE-CROIX (Marie-Louis-Henri DESCORCHES, marquis de).

M. le marquis de Sainte-Croix, ancien maréchal de camp, ambassadeur, préfet, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé au château de Sainte-Croix, commune de Survie, département de l'Orne, le 2 septembre 1830, était né à Sainte-Croix, ancien baillage d'Exmes, province de Normandie, le 17 septembre 1749.

Destiné à suivre la carrière militaire, il fut nommé, à dix-sept ans, en 1766, sous-lieutenant au régiment de Bourbon, infanterie, et passa en 1767, officier aux gardes-françaises; mais comme il avait la vue très-basse, il dirigea ses études vers la diplomatie. Il obtint de travailler dans les bureaux des archives étrangères, consacra plusieurs années de travail assidu à son noviciat diplomatique, et après avoir fait à ses frais

plusieurs voyages à l'étranger, accrédité auprès de nos ambassadeurs, il fut, en 1780, breveté du grade de colonel d'infanterie, et en 1781, nommé ministre plénipotentiaire à Liége.

L'élection du prince évêque allait avoir lieu, cette circonstance donnait de l'importance au choix du ministre représentant la France ; l'élection du prince fut faite selon les vues du cabinet français, malgré la rivalité et l'opposition flagrante du cabinet autrichien.

Nommé chevalier de Saint-Louis en 1784, ministre plénipotentiaire en Pologne en 1790, maréchal de camp en 1792, envoyé extraordinaire près la Porte Ottomane et commissaire civil dans le levant en 1793, M. Descorches fut assez heureux pour rendre des services notables à son pays : partout il s'acquitta de ses missions avec zèle, avec honneur et avec cette rigide probité qui lui valut constamment l'estime des honnêtes gens.

Ses opinions politiques furent celles dites américaines, basées sur les principes d'indépendance, de liberté, de régénération sociale, opinions dominantes au commencement de 1789, dans ces jours de vrai, de pur patriotisme, alors que n'étaient pas encore apparus la fougue des passions anarchiques qui amenèrent bientôt le régime affreux de la terreur et tous les crimes et les

horreurs dont la pensée repousse jusqu'au hideux souvenir.

Rappelé de Constantinople par suite d'une intrigue tenant à l'agitation, à la faiblesse du gouvernement, aux fréquents changements des hommes qui occupaient le pouvoir, M. Descorches revint en France.

Le consulat ne devait pas tarder à succéder au directoire; la France ne comptait pas un allié; un espoir se présenta de renouer des négociations avec la Turquie, M. Descorches fut nommé, en l'an VI (1798), ambassadeur à Constantinople, mais cette mission ne put s'accomplir.

En l'an VIII, Bonaparte lui confia une mission spéciale en Égypte, mission dont le but principal était d'amener le retour en France de l'armée française. — Le général Kléber fut assassiné; le général Menou, son successeur, capitula. — M. Descorches était parti de Toulon, la frégate qui le portait rencontra près des côtes de France le parlementaire parti d'Alexandrie, porteur de la capitulation. — Ordre fut donné de rentrer à Toulon. M. Descorches revint alors à Paris, où peu de temps après une circonstance imprévue mit fin à sa carrière diplomatique.

Des brigandages inquiétants avaient lieu dans les départements méridionaux, spécialement en-

tre Lyon et Marseille; ces manifestations se liaient à des intrigues politiques, à des projets de tentatives pour une restauration en faveur des Bourbons. Napoléon, alors premier consul, jugea à propos d'extirper ce foyer qui paraissait prendre consistance; M. Descorches fut envoyé à cet effet en l'an IX (1801), comme préfet du département de la Drôme, avec des pouvoirs extraordinaires. Un tribunal exceptionnel mixte, moitié juges militaires et moitié juges civils, fut établi à Valence; des colonnes mobiles parcoururent le pays, firent la chasse aux brigands, dont les plus fameux périrent sur l'échafaud ou les armes à la main : de nombreuses arrestations de courriers, de diligences avaient eu lieu; de nombreux assassinats avaient été commis : quelques mois suffirent pour anéantir ce brigandage organisé dans un but politique.

Administrateur éclairé, esclave de ses devoirs, sachant allier la fermeté à la bonté, avec les formes d'une politesse et d'une prévenance exquises, ayant eu le bonheur d'user du pouvoir arbitraire remis entre ses mains, sans commettre ni erreur ni injustice, M. Descorches recueillit l'estime, l'attachement général des populations de la Drôme. Lui-même s'attacha, s'identifia tellement au pays, qu'il refusa toute autre préfecture et demeura préfet à Valence pendant quatorze ans, jus-

qu'en 1815. Durant son administration préfectorale, il fut nommé successivement chevalier, puis officier de la Légion-d'Honneur et baron de l'empire.

Survinrent les événements orageux de 1815; au retour de l'empereur de l'île d'Elbe, des mutations générales eurent lieu dans les préfectures. M. Descorches fut nommé à Carcassonne, département de l'Aude. Il n'accepta point, abandonna les affaires publiques et se retira chez lui à Sainte-Croix, dans une profonde et sévère solitude, où il s'occupa uniquement de faire du bien aux pauvres, entouré de sa famille, qui le respectait et l'aimait.

Là il vit s'écouler en sage, sans y prendre part, les événements précurseurs d'une nouvelle révolution. — Il avait quatre-vingt-un ans, était souffrant, lorsque le canon de juillet 1830 vint à tonner. — Aux premières nouvelles qu'il reçut du combat, des fusillades engagées entre Français, ses paroles furent de sinistres prévisions; le coup était porté, il reçut, peu de temps après, le 2 septembre 1830, avec calme et résignation, celui de la mort.

Ainsi s'éteignit sans souffrance l'homme intègre, l'homme de bien qui se dévoua toujours et entièrement à sa patrie, qui sut vivre dédaignant faveurs de cour, rêves d'ambition, rêves

de richesses, qui mourut laissant pour mémoire un de ces rares exemples de vertus, de patriotisme, de désintéressement poussé jusqu'au fanatisme.

M. le marquis de Sainte-Croix a eu quatre enfants, une fille (1) et trois garçons, qui tous trois suivirent la carrière des armes.

L'aîné, *Henri Descorches de Sainte-Croix*, capitaine de frégate, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier de marine très-distingué, ayant beaucoup navigué, classé comme excellent capitaine, fut chargé de plusieurs commandements et missions particulières.

Il commandait la frégate *la Libre* lorsque, sorti d'un des ports de la Hollande et obligé, par suite de voies d'eau, de se diriger vers Rochefort, il fit rencontre de deux frégates anglaises. — Le combat s'engagea, se prolongea longtemps; il était parvenu à aborder une des frégates ennemis, mais l'équipage de *la Libre*, composé, en grande partie, de matelots novices, Hollandais d'origine, ne sauta pas franchement à l'abordage : la frégate française succomba, et fut prise après un brillant combat.

(1) Mlle de Sainte-Croix a épousé M. de Montagu Humphrys, Anglais d'origine, naturalisé Français, qui habite le château d'Osmond, commune d'Aubry-le-Panthou (département de l'Orne).

Le commandant anglais combla d'égards et de félicitations les officiers français.

Henri Descorches, conduit en Angleterre, fut laissé en liberté sur parole. — Il se fixa dans une petite ville voisine des côtes; il fut bientôt échangé contre un colonel anglais, par cartel spécial d'échange proposé d'après les ordres de l'empereur.

De retour en France, il reprit sur-le-champ du service actif : nommé commandant de la frégate *la Danaë*, armée à Toulon, il prit la mer de conserve avec une autre frégate : malgré la chasse à elles donnée par des forces supérieures anglaises, les frégates françaises remplirent leur mission et relâchèrent à Corfou.

Ce fut en rade de ce port que le capitaine Henri Descorches, quoique chéri de son équipage, subit la fatalité de sa destinée, victime d'un atroce assassinat commis sur lui, à bord même de la frégate, par un Piémontais d'origine, canonnier sur *la Danaë*.

Le second fils de M. de Sainte-Croix, *Charles de Sainte-Croix*, comte de l'empire, officier de la Légion-d'Honneur, grand'-croix d'ordres militaires étrangers et officier général d'une haute distinction, fut tué dans la campagne de 1811, en Portugal. — Il commandait alors trois

régiments de dragons formant la cavalerie du huitième corps d'armée (général en chef, le duc d'Abrantès). Cet officier avait fixé particulièrement l'attention de l'empereur dans la campagne d'Allemagne de 1809.

Colonel, premier aide-de-camp du maréchal Masséna, lors de la rupture des ponts du Danube et tout le temps que dura la position criti- des troupes françaises situées dans les îles de ce fleuve, le colonel Sainte-Croix passait chaque jour le Danube dans un batelet, venait rendre compte à l'empereur, à Schoëmbrun, du résultat des reconnaissances du matin, et reportait ses ordres au maréchal.

Cité plusieurs fois dans les bulletins de la grande armée, blessé grièvement à la bataille de Wagram, après avoir eu deux chevaux tués sous lui dans cette journée, il fut successivement nommé, dans cette campagne, officier de la Légion-d'Honneur, général de brigade comte de l'empire avec dotation, commandeur, grand'-croix des ordres militaires de Bade et de Hesse.

Il n'avait que vingt-huit ans lorsqu'un boulet parti d'une chaloupe canonnière sous voile dans le Tage trancha les jours du jeune général, qui s'était acquis la réputation d'homme supérieur sous tous les rapports, et qui s'annonçait devoir un

jour être classé au nombre de nos grandes gloires militaires (1).

Le plus jeune des trois frères, *Robert*, aujourd'hui marquis de *Sainte-Croix*, chevalier de la Légion-d'Honneur, était sous-lieutenant dans un des régiments de dragons de la brigade commandée par son frère. — L'empereur, en apprenant la mort du général Sainte-Croix, ordonna la transmission de son titre de comte d'empire et de ses dotations sur la tête du jeune Sainte-Croix, sous-lieutenant de dragons.

Cet officier, nommé lieutenant en 1811, quitta l'Espagne, revint en France, fut incorporé dans

(1) Mort du général Sainte-Croix. — La journée d'avant-garde touchait à sa fin; le bivouac de la brigade de dragons était indiqué; survient le général comte Montbrun, commandant en chef toute la cavalerie de l'armée; il désire visiter les avant-postes, le général Sainte-Croix l'accompagne; quelques officiers, un détachement de guides les suivent.

Comme ils revenaient, cheminant à une faible distance du Tage, une colonne d'infanterie s'avance; des tirailleurs français engagent une légère fusillade avec des soldats portugais placés sur l'autre rive; alors, des chaloupes canonnières portugaises, qui étaient sous voile dans le Tage, manœuvrent et dirigent leur feu sur l'infanterie française.

Un boulet égaré porte sur un rocher, s'enlève, et par un ricochet oblique vient frapper en pleine poitrine le général Sainte-Croix.

Second exemple dans la même famille d'une bien cruelle fatalité!

un régiment de chasseurs à cheval, rejoignit son régiment dans la Pologne et fit la campagne de Russie de 1812. Il venait d'être nommé capitaine à l'état-major général du prince de Neuchâtel, maréchal Berthier, lorsqu'à la bataille de la Moscowa il eut une jambe emportée d'un coup de boulet.

Sa blessure empêcha cet officier d'être évacué sur la Pologne avant la retraite de Moscou; dès lors, il partagea toutes les chances désastreuses et les cruelles souffrances de la grande armée.

Plus heureux que tant de milliers de braves, blessés ou non blessés, qui succombèrent ou furent faits prisonniers, luttant en vain contre les armes, les glaces et les neiges moscovites, le jeune Sainte-Croix parvint à sauver sa vie et sa liberté par des circonstances providentielles, par son courage, par une continuité d'énergie peu commune, et fut du nombre des premiers officiers qui abordèrent enfin le sol français.

Robert de Sainte-Croix fut ensuite nommé auditeur au conseil d'état et sous-préfet.

A la chute de l'empire, rentrant dans la vie privée, il se retira dans son pays natal, à Sainte-Croix, département de l'Orne.

Plus tard, il devint maire de sa commune, et fut nommé, sous Charles X, membre du conseil-

général du département, fonctions dont il donna sa démission après les événements de 1830.

Il a depuis accepté de nouveau la mairie de la commune où il réside, fonctions municipales qu'il a exercées pendant plus de vingt ans et qu'il exerce encore présentement.

H. DE LESTRÉES.

HOLANDRE (J.-JOSEPH-JACQUES),

ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF DE LA VILLE DE METZ, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

M. Holandre est fils de J.-B.-Ant. Holandre, ancien magistrat, prévôt de Fresne-en-Woivre, avant la révolution, et auteur de divers ouvrages; il est neveu de F. Holandre, ancien médecin de marine et directeur du cabinet d'histoire naturelle du prince des Deux-Ponts, puis médecin des hôpitaux militaires de la ville de Metz, membre de plusieurs sociétés savantes et auteur de plusieurs ouvrages, entre autres d'un *Abrégé d'histoire naturelle des quadrupèdes, vivipares et des oiseaux,* 8 volumes in-8°.

Le savant M. Lasaulce, dans sa *Notice sur les progrès des sciences naturelles dans le département de la Moselle,* a consacré au descendant de ces deux hommes remarquables, à M. J.-J.-Jacques Holandre, dont il va être question dans cette notice, un hom-

mage presque biographique. Il dit tout ce qu'on peut dire d'un savant modeste et distingué, qui a cultivé la science par amour pour la science, sans rechercher une brillante renommée ni une popularité factice.

Initié de bonne heure à l'étude de l'histoire naturelle par son oncle, il quitta, en 1806, le poste de pharmacien de l'hôpital militaire d'instruction de Metz, qu'il avait sollicité (thermidor an IV) pour payer le tribut à l'époque orageuse encore où toute la jeunesse française était appelée au service militaire. Là il suivit les différents cours sur les sciences médicales, à l'occasion desquels il reçut des attestations très-honorables de la part des professeurs; mais voulant embrasser une autre carrière plus conforme à ses goûts, il partit avec M. Payssé, savant chimiste, qui était appelé en Styrie à la direction de diverses forges, l'aida dans ses travaux, et quand, en 1809, les provinces illyriennes furent réunies à la France, il devint directeur des forêts des mines d'Idria, en Carniole. On trouve encore dans les archives de la Légion-d'Honneur, qui avait alors l'administration de cet établissement, des pièces qui constatent d'importantes améliorations que M. Holandre y a introduites.

Il profita de son séjour dans ces contrées intéressantes pour les explorer avec cette ardeur de jeunesse et cette investigation curieuse qui est le propre du naturaliste. Botanique, zoologie, orni-

thologie, entomologie, minéralogie, géologie, il a tout embrassé avec cette patience d'observateur et cette sûreté de coup-d'œil qui permettent de constater une foule de faits et de déterminer plusieurs espèces nouvelles qui enrichissent la science.

Les événements politiques de 1814 ayant forcé les administrations françaises à quitter ce pays pour rentrer en France, M. Holandre revint à Metz, où, vers 1817, l'administration municipale lui proposa de mettre en ordre les collections d'histoire naturelle qui avaient servi aux cours de l'école centrale, et qui étaient devenues la propriété de la ville, afin de réunir et de classer ces éléments épars pour en former un cabinet d'instruction, besogne laborieuse, rude, pénible, ingrate, dont il s'acquitta avec cet esprit d'ordre et de méthode qui frappe tout d'abord l'étranger admis dans son propre cabinet à la vue des belles collections qu'il renferme et qui toutes ont été recueillies par ses soins.

M. Holandre fut nommé, l'année suivante, conservateur du musée de Metz, et fit, dès lors, un cours gratuit de botanique au jardin des plantes de cette ville, cours qu'il ne discontinua point jusqu'en 1832. Enfin, les fonctions de bibliothécaire en chef de la ville, qu'il remplit depuis 1823, lui permirent d'acquérir, pour cette belle collection qui honore le département de la Moselle, un grand nombre de bons ouvrages spéciaux, propres à entretenir et à propager dans le pays le goût de l'étude de l'histoire naturelle.

M. Holandre a cessé, en 1840, ces fonctions de bibliothécaire, au grand regret de tous ceux qui avaient su apprécier son esquise politesse et son savoir si aimable et si varié. Il avait hâte de consacrer ses dernières années à des travaux de cabinet trop longtemps suspendus.

Pendant ces dix-sept années, M. Holandre s'occupa d'abord d'un nouveau classement de tous les livres, d'en refaire entièrement le catalogue, pour y intercaler tous les ouvrages acquis depuis la formation de cette bibliothèque et pour en distraire tous ceux qui s'y trouvaient en double ou inutiles. Il entreprit ensuite le classement des rares et nombreux manuscrits que possède cet établissement et d'en former aussi le catalogue. Enfin, la ville ayant acquis plusieurs riches collections numismatiques, il les classa, aidé par le savant numismate M. de Saulcy, aujourd'hui membre de l'Institut, et les disposa de manière à ce que ces collections pussent être consultées et utilisées facilement.

Depuis cette époque, il s'est occupé aussi particulièrement de la culture de plantes rares et des fleurs; et, conjointement avec plusieurs autres amateurs de l'art horticole, il a créé à Metz, en 1844, une société d'horticulture dont il est encore président aujourd'hui et dont les bulletins déjà publiés contiennent de lui plusieurs articles, tels que des *Observations sur la culture des tulipes*, une *Notice sur la culture des chrysanthèmes de l'Inde*, un *Discours dans une séance publique* (1er décembre

1844) *pour la distribution des médailles décernées par la société d'horticulture*, etc.

Dans cette même séance, le préfet de la Moselle, en exprimant à la société sa satisfaction des résultats déjà obtenus par elle, et sa conviction des nouveaux services qu'elle est encore destinée à rendre, se complut à témoigner tout particulièrement à M. Holandre ses remercîments les mieux sentis pour la part active que, dans sa tâche de président, il n'avait cessé de prendre à une œuvre si éminemment intéressante. Des acclamations unanimes prouvèrent combien ce témoignage était mérité.

Nous citerons plusieurs fragments de ce discours qui nous ont paru les plus propres à exciter à la propagation d'un art aussi utile qu'agréable : « Parmi les moyens, dit M. Holandre, qui pouvaient plus particulièrement concourir à notre » but, des expositions publiques ont paru à la société un des meilleurs stimulants pour les amateurs et les jardiniers, et elle s'est empressée de » provoquer celle du mois de mai dernier et celle » qui vient d'avoir lieu sous vos yeux. C'est dans » ces brillantes réunions de fleurs et de produits » divers que l'on peut reconnaître les perfectionnements qui ont été opérés et les nouveautés récemment introduites.

» L'horticulture, Messieurs, cette branche importante de l'économie sociale, comprend, comme l'on sait, plusieurs parties, dont la plus utile,

» celle qui a rapport aux plantes potagères et aux » arbres fruitiers, est liée plus particulièrement à » nos besoins matériels; mais l'autre partie, qui » comprend les fleurs, l'embellissement des jar- » dins, les plantes de serre et d'ornement, nous » procure des jouissances d'un autre genre; elle » est une occupation et un délassement pour nous » récréer de nos travaux et de nos études; quel- » quefois aussi elle est une distraction aux peines » de cette vie.

» Le goût des jardins et des fleurs a existé dès » les temps les plus reculés, et aujourd'hui encore, » dans toutes les classes de la société, chacun veut » jouir de ces charmantes productions du règne vé- » gétal, depuis l'humble ouvrier qui, sur sa fenê- » tre, cultive quelques plantes pour se récréer, » jusqu'au riche amateur qui, dans de magnifiques » jardins où l'art a su embellir la nature, rassem- » ble, soit en massifs et en plein air, soit dans de » vastes serres, des végétaux de tous les climats, » de toutes les parties du monde, qui présentent » une admirable variété dans la beauté de leurs » fleurs, dans leur port et leur feuillage, dans les » époques diverses de leur floraison, et qui don- » nent à l'amateur des jouissances de tous les jours » et de toutes les saisons.

» Les transformations opérées par une culture » soignée, par les semis, principalement avec des » graines obtenues par le procédé ingénieux de fé- » condations artificielles et croisées, ont produit

» toutes ces brillantes variétés que l'on admire
» dans les collections. Ce procédé consiste à se-
» couer du *pollen* ou poussière des étamines d'une
» variété ou espèce de plantes sur le pistil d'une
» fleur d'une autre variété, du même genre ou es-
» pèce voisine, après en avoir ôté les propres éta-
» mines. Par suite de ces soins, la graine que l'on
» récolte sur cette dernière plante produit des va-
» riétés qui tiennent des deux autres, et souvent
» leur sont bien supérieures par leur grandeur,
» leur forme et l'éclat de leurs nuances.

» La botanique, cette belle science du règne vé-
» gétal, est venue aussi, par ses lumières, prêter
» son secours à l'art horticole; elle lui enseigne
» l'organisation des plantes, leur véritable nom, la
» place qu'elles occupent dans les systèmes où les
» classifications employées pour se reconnaître
» dans l'immense quantité de végétaux décrits de
» nos jours. Aussi les meilleurs ouvrages sur l'hor-
» ticulture sont-ils maintenant rédigés d'après les
» principes de cette science. »

M. Holandre a publié antérieurement :

1° *Une faune du département de la Moselle,* partie ornithologique, un volume in-12, première partie des animaux vertébrés, contenant les mammifères, les reptiles et les poissons, in-12, 1825-26;

2° *Une flore de la Moselle ou manuel d'herborisation,* précédé d'un aperçu géologique sur le départe-

ment, et d'éléments abrégés de botanique, 1829, deux volumes in-18;

3° *Supplément à la flore de la Moselle,* contenant les plantes découvertes depuis 1829 jusqu'au 31 décembre 1835, avec le deuxième ordre de la cryptogamie, ou les mousses et les hépatiques, un volume in-18, 1836;

4° *Faune du département de la Moselle*, animaux vertébrés, mammifères, oiseaux, reptiles et poissons, un volume in-18, 1836;

5° *Idem, Mollusques ou coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Metz,* in-18, 1836;

6° *Nouvelle flore de la Moselle, ou Manuel d'herborisation dans les environs de Metz principalement et les autres parties du département,* deuxième édition, disposée selon la méthode naturelle de de Candolle, 2 volumes in-18, 1842; (1)

7° *Diverses notices et mémoires dans le recueil de la société d'histoire naturelle de Metz,* de 1835 à 1836;

8° *Comment ont pu se former les escarpements qu'on remarque aux limites de plusieurs formations et de plusieurs divisions de formations?* mémoire inséré dans le volume du congrès scientifique de Metz, en 1837;

(1) L'académie royale des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz, a décerné à M. Holandre, pour la publication de la *Nouvelle Flore de la Moselle* principalement, une médaille d'honneur, grand module, en argent, dans sa séance solennelle du 25 septembre 1843, consacrée à la distribution des distinctions accordées pour l'exposition des produits de l'agriculture et de l'horticulture.

9° *Note sur la formation des tourbières dans l'est du département de la Moselle, et en particulier dans le pays de Bitche,* mémoire inséré dans le premier volume du congrès scientifique de Strasbourg, en 1842.

M. Holandre, en 1842, a fait une perte immense; la mort lui a enlevé sa fille unique à l'âge de dix-sept ans!... Depuis ce malheur, sa santé, fortement ébranlée, ne lui a plus permis de se livrer à aucune étude sérieuse.

FRÉDÉRIC DEVILLE.

M. DE FALLOUX (Frédéric-Alfred-Pierre, vicomte de Falloux du Coudray),

DÉPUTÉ.

Il naquit à Angers (Maine-et-Loire) le 11 mai 1811, d'une famille ancienne originaire d'Anjou, dont les membres ont toujours rempli d'une manière distinguée des emplois honorables tant dans la magistrature que dans l'armée. On trouve un Falloux, sergent d'armes de Henri IV, qui se rendit recommandable sous son règne par plusieurs faits militaires.

Michel et Laurent Falloux du Lys, l'un chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, l'autre colonel lieutenant des gardes suisses de Monseigneur le comte d'Artois, tous deux émigrés, ont été victimes de la révolution. Le premier mourut à Angers par suite d'un jugement révolutionnaire; le second fut tué à l'armée des princes devant Wissenbourg. Une branche de cette famille s'établit en Touraine; un Falloux, lieutenant-général civil en 1711, a donné son nom à l'une des places d'Angers.

M. de Falloux, dont nous nous proposons de résumer ici rapidement la vie publique, fut élevé dans la haine des principes subversifs d'une révo-

lution qui, s'attaquant à tout ce qu'il y a de plus auguste, avait passé son niveau sanglant sur les représentants de la religion catholique et de la royauté.

Dans le parti au milieu duquel vivait M. de Falloux, on déplorait les désastres de l'invasion étrangère, mais on les subit avec résignation comme une expiation inévitable de longues erreurs; puis la sensation qu'ils pouvaient produire était contrebalancée par les douces émotions, la joie et les espérances que faisait naître la restauration du trône de Henri IV et de Louis XIV. On voyait le remède à côté du mal; on écartait tant qu'on pouvait l'image du présent, pour contempler dans un avenir non éloigné la France en possession de tous les biens de la paix, affranchie des liens de l'erreur et remontée au rang qu'il lui appartient d'occuper parmi les nations. M. de Falloux, avant de pouvoir apprécier par lui-même les hommes et les choses, fut naturellement amené à chérir et vénérer les croyances que lui avaient transmises ses pères et que quelques membres de sa famille avaient scellées de leur sang.

Un brillant avenir, suivant le sens qu'on attache communément à ce mot, était réservé à M. de Falloux; il était naturel de penser que toutes les carrières s'ouvriraient devant lui, et que, récompensant dans sa personne les services anciens, on le placerait dans la voie la plus convenable pour qu'il pût en rendre à son tour. Mais cette restau-

ration se dissipa comme un doux rêve et juste au moment où M. de Falloux aurait pu tirer parti dans un intérêt ambitieux des dispositions favorables où elle était à son égard. Il fut loin de songer à lui-même dans cette catastrophe qui ouvrait de nouveau la route de l'exil à trois générations de rois ; mais en revenant plus tard à envisager l'isolement où le forçaient à rester ses convictions politiques, ayant le sentiment de sa force et entraîné par une heureuse nature vers tout ce qui est bon et beau, il comprit que dans ces circonstances si graves il avait une mission à remplir, mission indépendante du caprice des cours, des chutes de ministres, des déplacements de majorité ; mission plus belle que toutes celles dont aurait pu le charger l'ancien gouvernement, puisqu'elle consistait à employer tous les moyens avoués par la justice et la raison pour dessiller les yeux de ce peuple qui, suivant l'énergique expression de Burke, ayant voulu marcher à sa régénération par toutes les violences et toutes les fureurs, n'avait marché qu'à la mort.

Zélé et habile interprète du parti qui en juillet avait succombé sous la force matérielle, il propagea par la parole et avec la plume les sages et généreuses idées dont l'application fermerait définitivement le gouffre des révolutions, et prit part à toutes les manifestations, à tous les sacrifices, à toutes les protestations de nature à amener une réforme par l'irrésistible mouvement de l'opinion

publique. La lutte d'ailleurs se passa tout entière dans la sphère de l'intelligence ; car la force matérielle est un procédé violent dont il convient de laisser le monopole à ceux qui ne pourraient, sans se mentir à eux-mêmes, invoquer le droit, et il ne peut que compliquer les questions, loin de les résoudre.

M. de Falloux ne s'était point d'ailleurs jeté dans la lice sans s'être préalablement assuré de la valeur de son système politique. Il avait voulu le soumettre dans le silence à un examen réfléchi, afin qu'il fût bien certain qu'il n'y avait point été entraîné par les influences, les traditions, les souvenirs et même les préjugés du foyer domestique. Or, plus il avait avancé dans cette investigation, plus il avait trouvé de raisons de rester sous la bannière qui avait abrité son berceau.

M. de Falloux passe avec raison pour un des défenseurs les plus distingués de la cause au succès de laquelle il a voué sa vie. N'eût-il fait pour elle que l'*Histoire de Louis XVI*, ce serait là un immense service ! Quel terrain plus solide pouvait-il choisir pour combattre la révolution et ses coryphées ! Quel acte plus monstrueux, plus inique que cet assassinat juridique que les continuateurs du drame révolutionnaire essaient de justifier tout haut (car plus un parti est faible, au point de vue de la morale, plus il y a nécessité pour les membres qui le composent de ne pas paraître divisés entre eux), mais qu'au fond de leurs cœurs ils ré-

prouvent lorsqu'ils n'ont pas perdu tout sens moral! Quel acte plus absurde au point de vue de la politique! Comment la convention pouvait-elle invoquer la justice et le droit au moment où elle les niait en attentant à l'inviolabilité de la vie humaine! Puis, comment espérer de tuer la royauté parce qu'on tuait un roi? N'était-ce pas enflammer les passions déjà si vivement excitées dans toute l'Europe, et autoriser tous les rois à invoquer le sentiment de leur propre conservation à l'appui du secret désir qu'ils éprouvaient de porter le fer et la flamme dans nos provinces et de les démembrer?

Cet ouvrage, empreint d'une éloquence grave et triste, est une leçon donnée au peuple telle qu'elle aurait pu descendre du haut de la chaire de Bossuet ou de Massillon. Les hommes y sont représentés dans leurs véritables proportions. Ceux dont les noms ont eu le plus vaste retentissement et qui paraissent grands au vulgaire y sont ramenés à leur valeur réelle. Lisez les solennelles réflexions que suggère à l'auteur la mort du fameux Mirabeau :

« La mort, dit-il, vint à l'improviste arracher » Mirabeau à ses engagements. Louis XVI perdit » cet ennemi le jour où il s'était changé en auxi» liaire; les peuples aussi firent une perte, car » cette mort leur enlevait une leçon essentielle à la » morale de l'histoire : l'homme exercé à faire le » mal ne devient-il pas inhabile à faire le bien? Il

» importe que les hommes éminents approfondis-
» sent leur responsabilité. Qu'ils ne s'imaginent
» pas que leur puissance suivra leur caprice, et que
» leurs facultés, jouet indifférent du mensonge et
» de la vérité, obéiront toujours à l'arbitraire, éga-
» lement flexibles et fortes. Mirabeau s'était cru
» permis d'enchaîner la royauté humiliée à son in-
» solent triomphe ; mais lorsqu'il se retourna pour
» la délivrer, pouvait-il lui rendre autre chose
» qu'un sceptre dérisoire. Il expira cependant dans
» sa dernière illusion, en disant : J'emporte avec
» moi les lambeaux de la monarchie. »

L'auteur réunit à tout l'art de l'écrivain la sensibilité la plus vraie et la plus touchante. Nous pourrions citer de nombreux morceaux de son livre à l'appui de cette assertion ; nous n'en choisissons qu'un, celui relatif à la dernière entrevue de Louis XVI avec sa famille, lequel produit une illusion parfaite et livre l'âme aux plus douloureuses émotions.

« Un municipal vint annoncer au roi que sa fa-
» mille descendait vers lui. Louis XVI parut très-
» ému, il quitta précipitamment M. Edgerworth,
» en lui recommandant de ne pas sortir du cabinet,
» car sa vue ferait trop de mal à la reine et à sa
» sœur.

» A huit heures et demie la reine entra tenant
» son fils par la main ; Madame Royale et Madame
» Élisabeth venaient derrière elle. Tous se préci-
» tèrent dans les bras du roi. Le morne silence qui

» régna pendant quelques minutes, ne fut interrompu que par des sanglots; enfin le roi s'assit, » la reine se plaça à sa gauche, Madame Royale » presqu'en face de son père, Madame Élisabeth à » sa droite, et le jeune prince entre les genoux du » roi. Tous se penchaient vers lui et le tenaient » souvent embrassé : cette scène de douleur dura » sept quarts d'heure.

» Louis XVI raconta son procès en excusant les » hommes qui l'avaient condamné; il donna des » instructions religieuses à ses enfants, leur recommanda de pardonner sa mort et les bénit. La » reine désirait ardemment que toute la famille » royale passât la nuit avec lui, il refusa en répétant qu'il avait besoin de tranquillité et de recueillement.

» A dix heures un quart le roi se leva le premier » et tous le suivirent; ils firent quelques pas vers la » porte d'entrée en poussant les gémissements les » plus douloureux. — Je vous assure, leur dit le » roi, que je vous reverrai demain matin. — Vous » nous le promettez? répondirent-ils tous ensemble. — Oui, je vous le promets! adieu! Il prononça cet adieu d'une manière si expressive, que » les sanglots redoublèrent; Madame Royale tomba » évanouie aux pieds du roi qu'elle tenait embrassé; Cléry la releva et aida Madame Élisabeth » à la soutenir. Le roi voulant mettre fin à cette » angoisse, leur donna les plus tendres embrassements et eut la force de s'arracher de leurs bras.

» — Adieu! adieu! — dit-il, et il rentra dans la
» tourelle où l'attendait le ministre de Jésus-
» Christ.

» Louis XVI ne put cacher à M. Edgeworth l'a-
» gitation d'une âme profondément émue et se jeta
» sur une chaise en s'écriant : Quelle entrevue!
» quelle séparation! faut-il donc aimer et être aimé
» si tendrement? Aidez-moi, Monsieur, à oublier
» tout pour ne penser qu'au salut! voilà ce qui doit
» actuellement concentrer toutes mes affections et
» toutes mes pensées. »

Les motifs qui ont déterminé M. de Falloux à retracer sous nos yeux l'énergique et saisissante peinture des malheurs et des vertus de Louis XVI sont nettement expliqués dans la préface de son livre, et l'on ne peut qu'y applaudir. Suivant M. de Falloux, la vie et la mort du roi méritent d'être recueillies et contemplées dans leur unité. Si on traite ce sujet sans le séparer du reste de la révolution, et comme un de ses épisodes : « On ne peut,
» dit l'auteur, s'isoler assez du tumulte contempo-
» rain, l'ardeur du combat entraîne chacun à la
» suite d'événements qui ne s'arrêtent pas, et le
» crime du 21 janvier n'est plus qu'un coup de sa-
» bre dans la mêlée. »

Le livre de M. de Falloux, acte d'accusation lancé à la face des héritiers de la révolution, mis en demeure ou d'y répondre, ou de répudier le legs que cette révolution leur a fait, a gagné à la légiti-

mité un grand nombre d'esprits logiques, et le nombre s'en augmentera chaque jour.

M. de Falloux publia, trois ans après, l'*Histoire du pape St. Pie V*.

M. de Falloux avait sa place naturellement marquée dans la première assemblée de la nation. Les électeurs de Maine-et Loire, en le proclamant député, ont bien mérité du pays tout entier.

Si M. de Falloux possède les qualités de l'orateur, la présence d'esprit, le don de rallier en un clin d'œil tous les arguments qu'ont mis à sa disposition de longues et consciencieuses études, s'il peut par conséquent se précipiter sur les sophistes qui occupent si souvent la tribune, les prendre en flagrant délit et les écraser sous le poids d'une chaleureuse argumentation, nous ne pouvons dire quelle influence cet homme de bien et de talent pourra exercer sur les destinées d'une nation noble et grande.

C. DE VIVEROLLES.

CORBIÈRE (ÉDOUARD),

JOURNALISTE, POÈTE ET ROMANCIER, ANCIEN ASPIRANT DE MARINE, CAPITAINE AU LONG COURS ET DIRECTEUR DE BATEAUX A VAPEUR, MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR, DÉCORÉ DE JUILLET.

M. *Édouard* CORBIERE est né à Brest en 1795. A l'âge de onze ans, il s'embarquait comme mousse, pour suivre, sur les bâtiments de l'état, la carrière que lui avait ouverte son père, ancien capitaine d'artillerie de marine. Après plusieurs campagnes, il acquit, en quelques mois passés à terre, l'instruction nécessaire pour devenir *aspirant* (ou élève). Employé, dans ce grade, à bord de différents navires de guerre, il assista à deux combats, dans lesquels il fut blessé en défendant la canonnière 93 contre une forte corvette anglaise, qui la coula. A la suite de cette mémorable affaire, il fut conduit dans les prisons d'Angleterre, d'où il parvint à s'évader en 1812.

Il passa inaperçu à travers la première restauration; mais à la seconde, après les cent-jours, les opinions toutes libérales du jeune marin, qui n'avait pas encore vingt ans, le signalèrent, avec la plus grande partie de ses camarades, à la défiance

du gouvernement des Bourbons; et il fut, en 1817, éliminé de l'armée navale. S'efforçant alors de populariser et de répandre des principes pour lesquels il était fier d'avoir fait le sacrifice de sa carrière, il publia à Brest, sous le titre de *la Guêpe,* une feuille semi-périodique qui fut un des premiers journaux d'opposition qui offrirent leur appui aux patriotes des départements.

Lors de l'arrivée des jésuites-missionnaires à Brest, M. Corbière écrivit contre eux une brochure intitulée *Trois Jours d'une Mission*, qui eut un immense retentissement dans cette ville et même dans toute la France. La véhémence de cet appel à une agitation qui couvait, en ce moment, dans tous les esprits, détermina l'expulsion, sans pitié, de ces apôtres nomades de l'intolérance. C'était un crime que le pouvoir central ne pouvait lui pardonner. Attaqué seul, pour le fait inoui de cette prompte justice populaire, M. Corbière fut traduit devant la cour d'assises du Finistère, siégeant à Quimper; mais le jury, qu'intimidaient peut-être aussi les sympathies que sa conduite avait rencontrées au sein des populations dont il avait servi la cause, refusa de s'associer aux rancuneuses vengeances de l'administration; et le pamphlétaire fut acquitté.

Lorsqu'en 1821, la presse cessa de pouvoir compter sur l'assistance du jury, et que la liberté individuelle fut pour ainsi dire suspendue dans toute la France, M. Corbière alla chercher sur mer

tous, il est devenu directeur de bateaux à vapeur et vit honorablement de son travail dans une entreprise des plus utiles qu'il a fondée avec l'aide de ses nombreux amis.

M. Corbière n'est pas seulement un journaliste instruit, ferme, consciencieux, attrayant; comme poète, il a obtenu de beaux succès et s'est placé, comme romancier maritime, entre Cooper et Eugène Sue, mais dans une case tout-à-fait à part: c'est le peintre nu, franc et sans apprêt des mœurs du gaillard d'avant.

On lui doit *les Brésiliennes*, poésies, 1822, 2e édition; — Une *Traduction de Tibulle*, en vers français; — *Le Négrier*, 3e édition; — *Les Pilotes de l'Iroise*; — *Les Aspirants de marine*; — *Le Banian*, 2e édition; — *le Prisonnier de guerre*; — *Pélaïo*, etc.

Frédéric Deville.

LARCY (LE BARON DE),

ANCIEN DÉPUTÉ DE L'HÉRAULT, MEMBRE DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU GARD.

M. DE LARCY (*Charles-Paulin-Roger*), né au Vigan (Gard), le 20 août 1805, est fils de M. le baron de Saubert de Larcy, ancien officier au régiment de l'Ile de France, chevalier de Saint-Louis, qui exerça successivement sous la restauration les fonctions de sous-préfet au Vigan et à Alais, où il mourut en 1828, entouré de l'estime publique.

M. Roger de Larcy fit ses études au collége d'Henri IV et remporta plusieurs prix aux distributions du concours général. Après avoir fait son droit à la faculté de Paris, il prêta serment comme avocat devant la cour royale de cette ville, et peu après (avril 1827), il fut nommé juge-auditeur au tribunal de Privas (Ardèche). En 1830, il occupait le poste de substitut du procureur du roi à Alais.

La révolution de juillet éclata; M. de Larcy qui était à la fois sincèrement attaché au principe de l'ancienne monarchie et aux institutions représentatives, dut déplorer la crise qui les séparait vio-

lemment, et lorsque cette séparation eut été consommée par l'intronisation d'un gouvernement nouveau, il regarda comme un devoir de conscience d'abandonner la carrière où il entrait à peine, et qui était le fruit de toutes ses études, il refusa de prêter serment et donna sa démission.

Inscrit au tableau de l'ordre des avocats à Alais, il accorda généreusement le secours de sa parole aux nombreux accusés que l'esprit de réaction amenait devant les tribunaux, et alla les défendre avec succès jusque devant les cours d'assises de Nîmes et de Mende.

Le 8 octobre 1830, lors de la réélection de M. de Lascours, nommé maréchal-de-camp, M. de Larcy qui siégeait au bureau du collége électoral d'Alais comme le plus jeune, protesta contre l'obligation imposée aux électeurs de prêter un serment qui n'était point alors prescrit par une loi, et qui était d'ailleurs contraire au principe fondamental de la constitution nouvelle. La Chambre ordonna le dépôt de cette protestation au bureau des renseignements, et M. de Larcy publia à cette occasion quelques pages qui furent très remarquées.

En juin 1831, il fit paraître une brochure intitulée : *la Révolution en France*, qui produisit dans le Midi une véritable sensation, et fut citée avec le plus grand éloge par M. de Châteaubriand, dans son écrit sur *le Bannissement des Bourbons*. Cette mention était d'autant plus flatteuse pour M. de

Larcy, qu'il ne connaissait point à cette époque M. de Châteaubriand, alors retiré à Genève.

Aux premières élections communales, en novembre 1831, il fut élu membre du conseil municipal d'Alais. Les électeurs de cette ville ne se lassant pas de lui donner des marques de leur sympathie, l'appelèrent en décembre 1833 à les représenter au conseil-général du Gard, où il a été maintenu depuis par deux réélections successives.

Aux élections de 1837, il fut porté comme candidat au deuxième collége de l'Hérault (Montpellier extra-muros); il obtint au scrutin de ballotage 238 voix contre 288 données à M. Bérard, professeur à l'École de médecine, lequel fut nommé.

En mars 1839, après la dissolution de la Chambre par M. Molé, il se présenta de nouveau au même collége et fut élu député au troisième tour de scrutin par 299 voix.

Arrivé à la Chambre, il prit sa place dans les rangs de l'opposition de droite; il n'a cessé d'y siéger et de combattre sans relâche les mauvaises tendances des ministères qui se sont succédés. Il prit la parole pour la première fois dans la séance du 25 juin 1839, et signala ce qu'il y avait de faiblesse et d'imprévoyance dans le traité que la France venait de conclure avec le Mexique après le bombardement de Saint-Jean d'Ulloa. Cet heureux début provoqua, à plusieurs reprises, de nombreux applaudissements sur les bancs de la Cham-

bre et rencontra dans la presse de toutes les opinions de nombreuses sympathies.

M. de Larcy monta plusieurs fois à la tribune dans les sessions suivantes, et les mêmes approbations l'y suivirent. La politique générale à l'occasion des fonds secrets, des affaires d'Afrique, celles d'Espagne, les chemins de fer, les misères des réfugiés étrangers, la situation des Français sur les rives de la Plata, les intérêts du commerce et des populations vinicoles furent tour-à-tour l'objet de ses observations. On remarqua surtout un discours qu'il prononça en 1842 sur la présence des fonctionnaires publics à la Chambre, et dans lequel il s'élève aux plus hautes considérations politiques.

Aux élections générales de cette année il fut réélu député par 410 voix contre 339.

En décembre 1843, M. de Larcy fut à Londres. Il crut pouvoir, sans manquer à aucun de ses devoirs de citoyen, porter à un prince exilé un loyal et respectueux hommage, et lui faire entendre le langage d'un vrai Français, dévoué par dessus tout au bonheur, à la gloire, aux libertés de sa patrie.

On sait l'éclat ultra-dynastique que le voyage de Belgrave-Square souleva dans la Chambre. Parmi les députés incriminés, M. de Larcy fut celui qui se défendit le plus énergiquement (1). Il ne fit aucune concession aux cris furieux des centres et termina par ces paroles, devenues célèbres, qui resteront à jamais attachées au souvenir de la Flétris-

(1) Biographie du journal *l'Epoque*.

sure : « Malgré les injures de votre adresse, je n'en
» conserverai pas moins le droit de répéter, après
» que vous l'aurez votée, cette devise que je lisais
» sur une tombe à Westminster, le jour même où
» arriva jusqu'à moi le bruit de toutes ces colères :
» LOYAUTÉ N'A HONTE. »

Nous n'entrerons pas ici dans tous les détails de ce mémorable épisode parlementaire, on sait que les cinq députés qui avaient été à Londres, donnèrent leur démission. Arrivé à Montpellier, M. de Larcy fut accueilli par les plus éclatantes sympathies. L'école de médecine vint le féliciter. Enfin, malgré toutes les manœuvres de l'administration, il fut réélu au premier tour de scrutin, au milieu des transports de la population qui voulut absolument entendre son député sur le balcon de la salle du collége, et couvrit ses chaleureuses paroles des plus vifs applaudissements.

De retour à la Chambre, M. de Larcy continua à marcher dans la ligne nette et ferme qu'il avait invariablement suivie jusque-là. Les rancunes ministérielles s'accrurent, et tout fut mis en œuvre pour son exclusion. C'est dans ce but, en grande partie, que fut conçue la proposition Cousture, qui changea les conditions du cens électoral. M. de Larcy prononça à cette occasion un discours qui obtint le plus brillant succès, et dans lequel, mettant à nu les vices de la loi d'élection, il sut allier à la plus piquante ironie la raison la plus élevée. Il signala avec vigueur, en 1846, les manœuvres

odieuses auxquelles se livrait, disait-il, le préfet de l'Hérault, et qui avaient pour résultat d'enlever aux élections toute leur sincérité. Ce système honteux de fraude et de corruption devait porter ses fruits. M. de Larcy a échoué aux dernières élections générales. Mais si dans le collége électoral la majorité lui fit défaut, il retrouva un magnifique triomphe sur la place publique, où la population de Montpellier tout entière le vengea par ses acclamations des mensonges du scrutin. Jamais le divorce entre le pays légal et le pays véritable ne s'était montré plus éclatant. La journée du 3 août ne fut qu'une suite d'ovations pour M. de Larcy, d'humiliations pour son adversaire, assiégé pendant plus de deux heures dans la salle du collége par une foule irritée ; et, comme le dirent les étudiants en médecine dans une éloquente allocution qu'ils adressèrent à l'ancien député, les dix mille voix qui ont protesté contre sa défaite, valent bien les cinq cents baïonnettes qui protégèrent cette victoire scandaleuse.

Les journaux d'opposition de toutes les nuances ont exprimé les plus vifs regrets de l'échec de M. de Larcy, et nous nous bornerons à insérer ici comme le résumé de leurs appréciations un remarquable article de *l'Esprit public*, hommage d'autant plus glorieux qu'il n'émane pas d'un coreligionnaire politique.

« Une des pertes les plus sensibles qu'ait faites » l'opposition dans sa dernière lutte électorale,

» est sans contredit celle de M. de Larcy, si plein » d'indépendance et de cœur, si fortement porté » au bien dont il plaidait incessamment la cause » avec tout le prestige et tout l'éclat d'un beau » talent. Après une longue et brillante résistance » contre toutes les rancunes du ministère et les ef- » forts de la préfecture, M. de Larcy a succombé » dans un des colléges de Montpellier. Il apparte- » nait à la droite, mais dans toutes les questions il » avait invariablement voté avec l'opposition. En » toute circonstance, il avait montré les sentiments » les plus libéraux et les plus nationaux. Il aimait » la liberté sans acception de couleur ni de gouver- » nement ; il savait la comprendre. Il était l'un des » hommes les plus capables par son exemple et » ses sentiments, d'effacer les vieilles haines, et de » convaincre les partis de la nécessité de s'unir » pour le salut de la France. M. de Larcy avait » toujours rempli son mandat en député loyal, con- » ciliant et éclairé. La fermeté, la droiture de sa » conduite méritaient une meilleure récompense. » Comment les électeurs pourraient-ils trouver » des dévouements sûrs et inébranlables s'ils les » reconnaissaient ainsi ! »

PH. VINCENOT.

M. HÉNAUT,

PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. Hénaut, ancien sous-préfet de Bayonne, ancien préfet de la Haute-Loire et des Pyrénées-Orientales, préfet actuel du département de la Lozère, chevalier de la Légion-d'Honneur, commandeur des ordres d'Isabelle, de Charles III d'Espagne et de la Conception de Portugal, naquit à Paris le 29 juin 1799, y fit ses études classiques, et fut admis aux écoles militaires d'où les malheurs des temps (1814-1815) le firent sortir comme tant d'autres qui durent récupérer leurs positions à force d'efforts et d'études. Admis dans l'artillerie, il se retira en 1827, avec le grade de capitaine, en Béarn, où il s'allia à une famille honorable du pays. L'élection le fit sortir de la retraite à laquelle il s'était voué; nommé membre du conseil-général des Basses-Pyrénées, il s'y fit remar-

quer par son zèle et son aptitude aux affaires, et par son intelligence des intérêts moraux et matériels de son département; la juste et honorable popularité qu'il avait su acquérir par ses talents et la noblesse de son caractère fixèrent sur lui l'attention du gouvernement, et au moment où les événements les plus graves s'annonçaient en Espagne, il fut envoyé comme sous-préfet à Bayonne (1836) pour utiliser la connaissance qu'il avait acquise pendant quatre ans de séjour avec l'armée, de la langue, des intérêts et des hommes de la Péninsule.

Sa mission à Bayonne fut difficile et abreuvée de tous les désagréments auxquels sont exposés ceux qui sont chargés de combattre des intérêts ennemis et puissants; cependant M. Hénaut sut allier les devoirs de l'humanité avec les exigences de la politique, et s'il fut attaqué, il s'éleva aussi des voix pour rendre témoignage de la justice et de la rectitude de sa conduite. D'un autre côté, son action administrative, justement appréciée dans le pays, lui a valu l'estime et l'attachement des hommes les plus honorables. A la fin de la guerre civile d'Espagne, M. Hénaut fut nommé préfet dans la Haute-Loire (18 octobre 1839). Il s'y faisait déjà connaître par son activité et par ses projets d'améliorations, lorsque des intérêts politiques de même nature que ceux dont il avait été chargé à Bayonne, le firent nommer à la préfecture des Pyrénées-Orientales (5 juin 1840). La contiguité de

ce département avec l'Espagne lui donne une grande importance et exige de son premier magistrat beaucoup d'expérience, de vigilance et d'activité. M. Hénaut se montra là comme toujours supérieur à la tâche difficile qui lui était imposée; son administration et son action publique restèrent sans reproche, et son nom, comme à Bayonne et au Puy, est cité avec éloge; mais des circonstances particulières portèrent le gouvernement à le rappeler à Paris, d'où il fut nommé en 1843 (9 juillet) à la préfecture de la Lozère, qu'il administre encore aujourd'hui et où il s'acquiert chaque jour de nouveaux titres à la reconnaissance publique, en faisant pénétrer dans les campagnes de meilleurs procédés agricoles, en extirpant des préjugés enracinés, en améliorant de plus en plus les voies de communications, en provoquant l'établissement d'écoles de tous les degrés et en donnant des témoignages d'un intérêt et d'une protection soutenue aux travaux entrepris pour l'extraction des richesses souterraines, telles que plomb, argent, cuivre, etc.

M. Hénaut possède l'art de communiquer son zèle pour le bien aux sous-préfets, maires et autres fonctionnaires placés sous ses ordres et leur fait aimer de plus en plus leurs devoirs. Il est d'ailleurs accessible à tous, s'occupe de leurs intérêts particuliers, appuie auprès des autorités supérieures leurs réclamations fondées, et sait faire valoir leurs services.

Pour briller d'un vif éclat, les talents adminis-

tratifs de M. Hénaut n'ont besoin que d'un théâtre plus vaste et mieux approprié à ses forces.

Dans sa carrière, M. Hénaut, mêlé aux plus grands intérêts, mis en rapport avec les plus grands personnages, a toujours montré un esprit assez juste et assez capable pour que tous, amis ou opposants, se réunissent pour accorder à son caractère la justice qu'il mérite.

C. Duval d'Yerres.

BOUCHARLAT (JEAN-LOUIS),

POÈTE ET MATHÉMATICIEN, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. BOUCHARLAT appartient à une famille lyonnaise de laquelle sont issus plusieurs hommes d'un grand mérite, entre autres Mathon de la Cour, auteur d'une dissertation sur les lois de Lycurgue, couronnée par l'Académie des belles-lettres. Le père de M. Boucharlat profita, comme celui de Montaigne, des avantages de la fortune pour faire donner à son fils une instruction solide. A dix ans, il composait de petites pièces qu'il jouait avec ses amis. Un peu plus tard, il adressa une ode à un de ses oncles, le savant Paganucci, auteur du *Manuel du Négociant*, traduisit *l'Épître d'Héloïse à Abeilard*, de Pope, et entreprit un poëme sur l'astronomie. Ayant consulté à ce sujet le Traité de Lalande, il désira en comprendre les formules algébriques et se jeta à corps perdu dans les mathématiques. Il

n'abandonna cependant pas le culte des muses : associé à quelques-uns de ses amis, il voulut réviser les jugements portés sur nos grands écrivains ; s'attachant aux plus beaux passages, ils passèrent en revue les principaux chefs-d'œuvre de notre littérature.

Les orages politiques l'arrachent à ces paisibles occupations ; il se réfugie à Saint-Étienne, après le siége de Lyon. Là il apprend que Peyrard, le traducteur d'Archimède et d'Euclide, a suivi, comme secrétaire, le représentant du peuple Boisset ; il visite le géomètre qui, après l'avoir interrogé, s'intéresse à lui, l'engage à se rendre à Paris, et lui donne des lettres de recommandation pour Monge et Lagrange.

M. Boucharlat arrive à Paris au moment où l'École polytechnique s'organise ; il se présente aux examens, il est admis. Il alla ensuite occuper la chaire de mathématiques à l'école communale de Lyon. Parmi les notabilités de la ville qui patronaient l'institution, figurait le médecin Marc-Antoine Petit. Il se plut à éclairer les premiers essais du jeune poète, ainsi que les académiciens Roux, Béranger de Laurencin et Delandine. Ce dernier, connu par son *Dictionnaire historique* et son *Tableau des prisons de Lyon*, ouvrit son salon à une société de jeunes littérateurs qui comptait parmi ses membres MM. Ballanche, Ampère, Dumas, Dugas-Montbel, et dont M. Boucharlat fut le premier président élu.

En 1804, il s'annonça au monde savant par ses *Remarques sur la partie élémentaire de l'algèbre,* dont les géomètres de Berlin firent l'éloge. Deux ans après, il publiait son *Imitation en vers du jugement dernier* d'Young, dans laquelle Luce de Lancival trouvait une poésie éloquente et qui mit l'auteur en relation avec plusieurs littérateurs célèbres, tels que le prince Lebrun, le cardinal Maury, Lacépède, Daru, Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Son succès détermina M. Boucharlat à venir se fixer à Paris, où il obtint une place de répétiteur-adjoint à l'École polytechnique.

Bientôt, aidé des conseils de Lagrange, il publia la première édition de sa *Théorie des courbes et des surfaces du second ordre*, dont l'illustre géomètre accepta la dédicace. La place de répétiteur en titre étant venue à vaquer à l'École polytechnique, M. Boucharlat, qui, depuis trois ans, suppléait le titulaire, se mit sur les rangs pour l'obtenir. Un autre ayant été nommé à son détriment, il donna sa démission et accepta une chaire de mathématiques au prytanée militaire de La Flèche, renonçant à l'espoir de faire représenter à Paris une tragédie qui avait obtenu les suffrages du célèbre critique Geoffroy.

Dans sa solitude, il composa les quatre premiers chants de sa *traduction en vers de la Mort d'Abel*, et vint, pendant les vacances, soumettre son travail à Delille, qui blâma d'abord le choix du sujet, conseillant à l'auteur d'abandonner l'entre-

prise, mais qui, après une lecture attentive, l'engagea fortement à persévérer. L'ouvrage parut, précédé d'une *Vie de Gessner*, que M. Boucharlat a reproduite dans la *Biographie universelle* des frères Michaud. Il publia aussi dans l'*Almanach des Muses* de petits poëmes, parmi lesquels on remarqua *Ugolin, le géant Adamastor, Inès de Castro*, etc.

Une division d'artillerie ayant été annexée au prytanée militaire de La Flèche, le ministre de la guerre, sur la proposition de Lagrange, chargea M. Boucharlat de l'enseignement des mathématiques transcendantes dans cette nouvelle école, où l'instruction des élèves fut portée bientôt jusqu'au niveau de l'École polytechnique. Ce sont les feuilles d'analyse de ce cours qui donnèrent naissance aux *Éléments de calcul différentiel et intégral* du savant professeur.

La chûte de l'empire ayant entraîné la suppression de cette division d'artillerie, M. Boucharlat se fixa à Paris, où sa position sociale lui permit de se livrer exclusivement aux lettres et aux sciences. Membre de presque toutes les académies de France, il a publié un poëme sur *le Sacrifice d'Abraham;* une continuation en deux volumes du *Cours de littérature de La Harpe,* où l'on trouve des examens sur les auteurs dont ce critique n'a point parlé, tels que Chénier, Ducis, Legouvé, Collin-d'Harleville, Delille, Fontanes, Esmenard, Écouchard-Lebrun, Millevoie, Saint-Ange, etc., ouvrage couronné en 1828 par l'académie de Bordeaux; *les OEuvres*

choisies de J.-B. Rousseau, avec ses notes littéraires, jointes à celles de Fontanes et de Lebrun, le lyrique, recueil admis en 1829 par l'Université au nombre des livres classiques; *le Choléra, les Monati de Milan* et *la Mort noire*, poëmes fortement écrits et publiés en 1834 pour combattre les préjugés populaires qui favorisent les progrès du fléau; les *Vies des plus grands hommes de l'antiquité, précédées des récits épiques*, espèce de suite de Plutarque, comblant ses lacunes en quatre volumes, et renfermant beaucoup de recherches sur l'antiquité. Depuis 1836, il décrit en langue poétique *les Chefs-d'OEuvre du Musée*.

En 1841, M. Boucharlat assista au congrès scientifique de Lyon, où il prit la défense de Descartes, attaqué comme écrivain. Il prononça, en outre, un beau discours en vers sur les principaux travaux de la réunion.

Sous le rapport des mathématiques, M. Boucharlat figure en première ligne parmi nos savants. Ses *Éléments de calcul différentiel et intégral* jouissent d'une réputation méritée; le professeur Wright, dans le Recueil mathématique de Cambridge, les cite comme un modèle de discussions analytiques; ils sont suivis dans les principales universités d'Angleterre et d'Allemagne, et ont été traduits en anglais par M. Blakelock, professeur à Cambridge; et en allemand, par M. Gœbel, professeur à l'université de Louvain. L'ouvrage français est parvenu à sa cinquième édition. Il a

été traduit en Hindoustani par le savant indien Râm Chand, d'après la version anglaise, et publié à Dehli, dans le courant de 1845, en un volume de 618 pages.

On doit aussi à Râm Chand un traité de trigonométrie et une géométrie analytique indienne empruntée aux ouvrages de MM. Boucharlat et Hutton (1).

Les *Éléments de mécanique* de M. Boucharlat, qui font suite à ses *Éléments de calcul différentiel*, forment un traité rationnel dans le genre de ceux de Lagrange et de Poisson. Mais les diverses matières n'y sont pas confondues comme dans ce dernier et dans Bezout. Cet ouvrage, où M. Boucharlat démontre toutes les grandes lois de la nature, et entre autres celles de Kepler, que M. Poisson ne parvient à prouver qu'en suivant une marche indirecte, a valu à son auteur l'honneur d'être compris par la classe de géométrie de l'Académie des sciences parmi les cinq candidats entre lesquels elle a été appelée à choisir un successeur à M. de Laplace. Cet ouvrage est à sa troisième édition, ainsi que la *Théorie des courbes et des surfaces du second ordre*, qui sert d'introduction aux deux traités de M. Boucharlat.

Cette alliance si rare des mathématiques et de

(1) Ces documents, transmis à l'orientaliste M. Garcin de Tassy, sont consignés dans un rapport fait par son ancien auditeur le docteur Sprenger, directeur du collége des natifs, à Dehli.

la poésie avait frappé le général Foy, qui s'écriait en 1828 : « C'est un phénomène intellectuel que de » voir éclore du même cerveau de beaux vers avec » des méthodes algébriques perfectionnées. »

En 1829, M. Boucharlat s'unit de nouveau à la famille Mathon par le mariage de sa fille unique avec M. Mathon de Fogères, membre actuel de la Chambre des députés.

N'ayant jamais recherché les faveurs du pouvoir, M. Boucharlat n'a reçu qu'en 1839 la croix de la Légion-d'Honneur, prodiguée à tant d'autres beaucoup moins dignes.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

M. DE BUROSSE (le baron).

ANCIEN MAIRE DE LA COMMUNE DE DEMU, MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CONDOM, ANCIEN DÉPUTÉ DU GERS.

Il naquit à Lagraulet, arrondissement de Condom (Gers), d'une famille noble et ancienne (1), qui a fourni au pays des officiers distingués. En 1391, un de ses membres, Euger de Burosse, rendit hommage de la terre de Burosse, située dans le vicomté de Béarn. Le père de M. le baron de Burosse actuel, était chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Bourbonnais ; son oncle, également chevalier de Saint-Louis, fut lieutenant-colonel au régiment de Picardie.

M. de Burosse ne prit aucune part aux affaires publiques avant la seconde restauration. Cependant il avait été électeur sous l'empire lorsqu'il y eut des élections à deux degrés et que les cantons fournissaient chacun un ou deux électeurs qui ensuite se réunissaient au chef-lieu du département pour nommer au corps légis-

(1) La filiation de cette famille se trouve établie dans le *Dictionnaire de la noblesse de France*, par M. de Courcelles (tome III, page 120).

latif (il fut alors nommé électeur par le canton d'Eauze). Riche, faisant de sa fortune l'usage le plus honorable, également estimé et chéri de ses concitoyens, ils lui donnèrent un nouveau témoignage de leurs sentiments en le désignant au choix du gouvernement par leurs vœux unanimes, comme membre du conseil-d'arrondissement de Condom.

M. de Burosse apporta dans ces fonctions le zèle le plus éclairé pour ses concitoyens et s'y acquit de nouveaux titres à leur affection.

Le gouvernement, en 1823, le nomma à la présidence du collége électoral du 2e arrondissement du Gers, lequel confia à M. Burosse son mandat à la députation nationale.

Reçu à la chambre élective, M. de Burosse prit la part la plus active et la plus utile à ses travaux, et s'y acquit une grande influence. Il ne se borna pas à voter pour toutes les mesures propres à affermir le trône et l'autel, ces deux solides soutiens de la prospérité publique, mais il apporta à la tribune les fruits de ses consciencieuses méditations, et s'y fit toujours écouter avec un intérêt marqué.

Il prit la parole dans la discussion du projet de loi sur l'indemnité. Appréciant la portée de cette œuvre destinée à cicatriser les plaies de la révolution, il commença par déclarer qu'elle était, dans son opinion, loin d'atteindre ce but, car, dit-il, il faudrait que par un exemple frappant et solennel,

elle rendît au jour cette importante vérité si longtemps ensevelie sous les discours sophistiques du libéralisme, et sous les timides paroles de la crainte; que les révolutions sont les fléaux les plus épouvantables qui puissent affliger l'humanité, que la vertu peut un moment y être persécutée, dépouillée, que le crime peut un instant triompher et s'enrichir; mais que l'heure de la justice sonne tôt ou tard; qu'alors la vertu reprend ses droits et reparaît embellie du souvenir de ses sacrifices et de ses malheurs, tandis que le crime se retire ne laissant après lui que la honte et le remords pour ceux-là même qu'il aurait pu séduire. « Il faudrait, mes-
» sieurs, que cette loi fût une justice complète,
» qu'elle fût grande, généreuse, toute nationale
» comme l'idée qu'elle renferme, et qu'une somme
» énorme pût être ajoutée au milliard dont la
» France fait aujourd'hui le sacrifice. » Après avoir exprimé ses regrets d'une manière éloquente, il déclara qu'à ses yeux le moyen le plus sûr de faire une distribution aussi équitable que possible, et de seconder les intentions du roi, consistait à prendre pour base de l'estimation des biens confisqués, l'imposition de 1824. Toutefois et malgré toutes les ressources du talent, il ne parvint pas à faire adopter l'amendement que son discours avait développé avec autant de précision que de clarté.

A la séance du 5 mai suivant, à l'occasion de la discussion générale sur la loi des finances, il traça sous les couleurs les plus sombres et les plus vraies,

le tableau de la déplorable situation de tous les départements qui n'étaient point compris dans l'étendue circulaire distante de quarante lieues de la capitale et surtout des départements du midi.

Son discours rempli de faits, et qui atteste à quel point l'auteur s'était pénétré des vœux, des besoins et des ressources de la France, produisit une vive sensation, et la chambre s'empressa d'en ordonner l'impression.

A la séance du 18 du même mois, M. de Burosse prêta son appui aux plaintes que soulevait partout dans la classe pauvre l'impôt sur la consommation du sel, qu'il flétrit comme absurde, inhumain et nuisible à la prospérité de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

M. de Burosse sembla redoubler d'ardeur aux sessions suivantes, ajouta à la brillante réputation qu'il s'était acquise, et fixa sur lui l'attention générale.

La dissolution de la chambre septennale ayant été prononcée en 1827, et les colléges électoraux s'étant réunis, M. de Burosse fut réélu député du Gers. — Sous le ministère de M. de Martignac, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par ordonnance royale du 28 octobre 1828.

M. de Burosse vota, en 1830, contre la fameuse adresse où était presque explicitement mis en question le droit de choisir ses ministres qu'accordait au roi la charte de 1814.

Ses commettans, satisfaits de sa conduite po-

litique, l'envoyèrent de nouveau à la chambre.

La révolution de juillet venait d'éclater et de jeter sur la terre de l'exil trois générations de roi.

M. de Burosse, dans ces circonstances difficiles, s'empressa d'accourir au sein de la représentation nationale, afin d'y appuyer toutes les propositions propres à nous soustraire au double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Il rentra dans la vie privée en 1831, faisant des vœux sincères pour le bonheur de sa patrie qu'il voyait encore une fois jetée dans le torrent de la révolution. Depuis lors, il n'a plus reparu sur la scène politique.

Les armoiries de la famille de Burosse sont deux couronnes d'épines écartelées de droite à gauche sur fond de sable et trois besans d'or écartelés de gauche à droite sur fond d'azur.

H. DE MONTFÉAL.

M. COLLET-DUBIGNON,

RECTEUR HONORAIRE DE L'ACADÉMIE D'ANGERS, OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Il naquit à Chouzé, en Touraine, le 6 janvier 1786, fit des études solides et brillantes, et fut entraîné par un vif penchant vers la carrière de l'instruction publique.

Il entra comme professeur de grammaire, première année, au lycée d'Angers en 1809.

En 1812, il fut chargé des fonctions de professeur de grammaire, deuxième année, dans le même établissement.

L'année suivante il y fut nommé professeur de troisième.

En 1814, il y fut chargé de la classe de seconde.

En 1815, il y occupa le poste de censeur qu'il ne quitta qu'en 1821 pour celui d'inspecteur de l'académie de Limoges.

Vers la fin de 1823, M. l'abbé Frayssinous, alors ministre de l'instruction publique, le fit mettre à

la retraite à trente-sept ans, pour le punir de l'indépendance de ses opinions politiques et de son libéralisme.

En jouissance d'une liberté d'action qu'il était loin d'avoir sollicitée, il se livra avec bonheur et sans réserve aux études variées, aux travaux sérieux qui pouvaient le rendre un jour plus utile encore dans une carrière, qu'avec la modération de ses principes il ne pouvait croire lui être fermée pour toujours.

Comme tous les hommes éclairés qui déploraient dans le pouvoir dirigeant l'oubli des principes sortis victorieux des luttes commencées en 89, il accueillit avec joie la révolution de 1830, qui vint changer la face du gouvernement, et lui rendre l'espérance de payer de nouveau sa dette à son pays.

Nommé adjoint au maire d'Angers en 1830, aussitôt que l'on put régulièrement constituer une autorité municipale, M. Collet-Dubignon passa peu de jours après secrétaire-général de la préfecture de Maine-et-Loire, et, dans cette position, put à cette époque d'effervescence générale rendre d'importants services à ses concitoyens.

Le 25 mai 1831, il fut appelé comme recteur à diriger l'académie universitaire d'Angers, poste qu'il n'a quitté qu'à la fin de 1838, époque à laquelle l'altération de sa santé le détermina à la retraite.

Il a depuis été nommé recteur honoraire de cette même académie.

Comme professeur, M. Collet-Dubignon a signalé son passage au lycée d'Angers et au collége royal qui a remplacé le lycée, par l'instruction forte et empreinte d'un goût pur qu'il a donnée à ses nombreux élèves, par le zèle vraiment paternel qu'il a déployé pour eux, et par les bons et nobles exemples qu'il a toujours donnés à ses collaborateurs, dont il posséda tout d'abord l'estime et l'affection.

M. Collet-Dubignon a, pendant sept années consécutives, rempli la mission si difficile et si délicate de recteur, avec la pleine conscience de l'immense responsabilité qu'il assumait sur lui lorsqu'il en fut investi. Nous disons immense responsabilité, car nous sommes pénétrés de la vérité effrayante de ce mot de Leibnitz. « Donnez-moi » l'éducation, je changerai la face du monde. »

Or, ce que demandait le philosophe de Leipsick, un recteur le possède dans l'étendue de sa juridiction ; il dépend de lui d'y abaisser ou d'y élever le niveau de la civilisation, d'y laisser s'épaissir de plus en plus la torche de l'ignorance et des préjugés, ou d'y propager un saint enthousiasme pour toutes les innovations sages et utiles.

Les effets de cette action, ou moralisatrice ou corruptrice, échappent à l'attention des générations contemporaines, mais le temps dans sa marche les rend de plus en plus patents. Nos princi-

pes, nos croyances, nos passions et nos œuvres, par exemple, sont-ils donc autre chose que les principes, les croyances, les passions et les œuvres de ceux qui, il y a vingt-cinq, trente ans, se sont immiscés à divers degrés dans notre éducation physique, morale et intellectuelle ? Nous gravitons dans le même cercle de fautes et d'erreurs, où leur imprudente et sacrilége main nous a lancés, c'est à eux, et surtout au corps enseignant, qu'il faut demander pourquoi dans ces hommes qu'ils ont formés, le sens moral est si obtus, si émoussé; pourquoi l'on n'y découvre plus qu'un seul mobile, c'est-à-dire un odieux et intense égoïsme recouvert de tous les beaux semblants de la vertu.

Si l'Université, à l'époque dont nous parlons, avait possédé dans son sein un grand nombre d'hommes, amants désintéressés de la science, recherchant la vérité pour elle-même, faisant consister leur bonheur et leur gloire à s'attaquer à des problèmes de l'ordre physique et moral, dont la solution tôt ou tard verse sur la société des flots de richesses de tout genre, peu soucieux d'être connus de la foule, *profanum vulgus,* pourvu que leur autorité soit invoquée, leurs exemples honorés, leurs œuvres méditées par les intelligences d'élite, pleins d'un profond dégoût pour cette scène publique où se pressent tant d'ambitieux, dont le souffle contagieux va peu à peu pénétrer et infecter toutes les couches du corps social; si,

disons-nous, l'université dans son ensemble avait offert la réunion des qualités qu'un gouvernement éclairé, d'accord avec l'opinion publique, a récompensées dans M. Collet-Dubignon lorsqu'il l'a élevé au rectorat, on verrait la France marcher aujourd'hui, comme dans les plus beaux jours, à la conquête de ces vérités fécondes telles qu'elle en a répandu quelquefois dans le monde entier, remplissant à son égard l'office de la Providence.

Ce qui a distingué spécialement M. Collet-Dubignon, comme recteur, c'est sa vigilance incessante; convaincu que rien ne supplée l'œil du maître, il a toujours fait de fréquentes visites dans les divers établissements de son ressort, qui comprend trois départements, savoir : Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe, renfermant dans leur sein une population de plus de 1,300,000 âmes dotée de deux colléges royaux, d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie, de treize colléges communaux et d'un nombre considérable d'institutions secondaires et primaires, privées ou communales.

La présence de M. Collet-Dubignon y a toujours excité la joie et la plus louable émulation. On l'y a toujours vu juste, impartial, bienveillant, accessible à tous les fonctionnaires placés sous ses ordres indistinctement, s'occupant de leurs intérêts particuliers, sollicitant pour eux un avancement mérité, leur donnant l'exemple de l'ordre et de l'exactitude dans les opérations de comptabilité, les pénétrant de plus en plus de respect et d'attachement

pour leurs fonctions, et dans ses relations avec les maires et les membres des conseils municipaux, ainsi qu'avec les autorités supérieures, plaidant avec une force irrésistible la cause de leurs écoles.

Jaloux d'améliorer le bien-être des classes laborieuses, il parvint à faire établir sur les divers points de cette vaste circonscription un grand nombre d'écoles primaires, qui toutes, d'après ses avis et son influence, adoptèrent les procédés les plus expéditifs et les mieux appropriés à la faiblesse intellectuelle des élèves.

M. Collet-Dubignon n'a jamais manqué non plus d'assister aux distributions de prix et autres solennités des institutions de son ressort les plus importantes, parce que ces réunions lui fournissaient une heureuse occasion de distribuer à une foule empressée un enseignement qu'il savait devoir porter ses fruits, car il l'a toujours revêtu des formes les plus variées et les plus attrayantes.

Dans ces discours, il a surtout insisté avec une chaleureuse éloquence sur la nécessité d'associer l'éducation morale et religieuse à l'instruction, et sur la haute valeur des études littéraires adoptées dans les colléges, et a combattu victorieusement le préjugé généralement répandu qui tendait à dépouiller de leur importance les travaux classiques pour en gratifier l'instruction purement professionnelle.

Obéissant aux plus généreuses inspirations,

M. Collet-Dubignon a attaché son nom à toutes les entreprises d'utilité publique, dans les diverses circonscriptions où il a été successivement employé, et souvent il en a pris l'initiative. C'est ainsi que nous le voyons figurer dans la ville qu'il habite comme président de la caisse d'épargne, comme inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, comme membre du conseil d'arrondissement, du conseil municipal, de celui des hospices, etc.

M. Collet-Dubignon est officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur depuis le 15 septembre 1838.

J. Duverger.

TABLETTES NECROLOGIQUES.

NÉCROLOGIE DU MOIS D'AOUT 1846.

Madame de La Tournelle, née d'Épinay, mère de M. le premier président de la cour royale de Dijon, morte à Coligny (Ain).

Le prince Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, mort à Livourne.

Le duc de Poix, petit-fils du maréchal de Mouchy, ancien ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Dom Pedro Sabater, chef politique de Madrid, mort à Bordeaux.

Mademoiselle Buchère, fondatrice de l'œuvre des enfants de la Providence, morte à Paris.

M. le baron Gaspard-Maximilien de Droste-Vischering, évêque de Munster (Prusse).

Le professeur Heim, de Wutzbourg, mort à Gockenthal, près Thun.

Le comte A. Van der Burch, mort au village d'Aubry.

Le comte de La Forest, pair de France, ancien ambassadeur, membre du conseil-général de Loir-et-Cher.

M. le baron de Damoiseau, membre de l'académie des sciences, section d'astronomie, mort à Issy, près Paris.

Madame la marquise de Murat, fille du maréchal de Broglie.

M. le marquis de La Boissière, membre de la Chambre des députés dans les dernières années de la restauration, mort dans sa terre, près de Ploërmel.

M. le maréchal comte Valée.

Le prince de Rohan, mort à Prague.

M. le baron Dedel, mort à Londres,

J. B.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER TOME DU DOUZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER TOME DU DOUZIÈME VOLUME.

LE BIOGRAPHE UNIVERSEL.

REVUE GÉNÉRALE

BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE.

Egards et justice pour tous.

Paris. — Imprimerie de C.-H. Lambert, rue Basse-du-Rempart, 24.

LE BIOGRAPHE UNIVERSEL.

REVUE GÉNÉRALE

BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE,

Parlementaire, Diplomatique, Nobiliaire, Ecclésiastique, Politique, Militaire, Administrative, Judiciaire, Scientifique, Industrielle, Universitaire, Artistique, Littéraire et Bibliographique.

PAR

UNE SOCIÉTÉ D'HISTORIENS, DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RÉDACTEUR EN CHEF,

M. E. PASCALLET.

SIXIÈME ANNÉE.

DOUZIÈME VOLUME. — TOME SECOND.

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE GÉNÉRALE,

RUE DE GODOT-DE-MAUROY, 18.

AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE LA PAIX, 6.

1846

BIOGRAPHIE.

M. LE BARON TRAPPIER DE MALCOLM

(JACQUES-ÉLISÉE),

MARÉCHAL DE CAMP, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE.

—

M. le général baron Trappier de Malcolm est né à Carrouge (ancienne province de Savoie), le 16 septembre 1776, d'une famille ancienne, originaire du Vivarais, où divers de ses membres avaient occupé avec distinction des charges publiques. Le grand-père du général, lors de la révocation de l'édit de Nantes, s'était expatrié pour rester fidèle à la foi de ses pères. Il se retira à Genève avec sa famille. — Le nom de *Malcolm* est celui de sa mère, et le baron Trappier a été autorisé par ordonnance royale à le joindre au sien.

Lorsque, par décret de la Convention nationale du 27 novembre 1792, la Savoie fut incorporée à la France, le jeune Trappier venait d'accomplir sa seizième année. Initié par son éducation à toutes les idées généreuses, déjà français par son origine, il se montra heureux et fier de faire dé

sormais partie de cette grande famille française qui, la première entre tous les peuples, avait effacé de son front le sceau de la servitude politique et religieuse, et il s'apprêta à remplir dignement tous les devoirs que ce titre lui imposait.

Engagée dans une lutte désespérée contre l'Europe coalisée, la France républicaine fit appel à l'énergie de tous ses enfants. La Savoie se distingua dans cette levée de boucliers. Ce fut dans le 2e des bataillons, qu'elle avait fourni et qui devint successivement la 19e et la 69e demi-brigade, que fut incorporé le jeune Trappier de Malcolm, le 1er mai 1793.

Il entra immédiatement en campagne, et prit part à celles des années II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, XII, 13 vendémiaire an XIV, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1813, 1814 et 1815, à Waterloo.

Après avoir franchi promptement les premiers degrés de la hiérarchie, il devint sous-lieutenant, puis lieutenant le 1er novembre 1795. Il fut nommé capitaine sur le champ de bataille en Egypte (29 mars 1801), passa aux grenadiers à pied de la garde le 1er mai 1805, et au 1er régiment de tirailleurs le 1er février 1809 ; il revint aux grenadiers à pied le 10 octobre suivant.

Promu au grade de chef de bataillon (au bataillon d'instruction), le 17 mars 1811, il fut envoyé à l'école d'application de Fontainebleau. Nommé major, avec rang de colonel, au 6me régiment de

tirailleurs, le 18 janvier 1813, le 1er avril 1815 il fut rappelé au 1er régiment de la même arme, et licencié en septembre suivant.

Rentré dans les rangs de l'armée à la révolution de juillet, il fut nommé au commandement du 52e régiment de ligne, qu'il garda jusqu'au 18 octobre 1833; il reçut alors la juste récompense de ses longs et glorieux services par sa nomination au grade de maréchal de camp.

Il commanda en cette qualité une brigade à l'armée d'observation du Nord, sous les ordres du général Pelet.

En 1834, il fut investi du commandement militaire du département de la Lozère, puis il passa à celui de la Creuse. Mis en disponibilité sur sa demande, il est actuellement en retraite.

Le baron Trappier de Malcolm est commandeur de la Légion-d'Honneur depuis le 28 novembre 1813.

Cette succincte et rapide esquisse de la vie militaire de M. Trappier de Malcolm pourrait satisfaire beaucoup d'ambitions; pour tous les cœurs épris de l'amour de la gloire, y a-t-il rien de plus beau que d'avoir contribué à dénouer avec l'épée ces drames empreints pour nous aujourd'hui d'un éclat magique et qui avaient pour objet l'asservissement ou la délivrance de plusieurs nations?

Napoléon, appréciateur si compétent de tous les genres de mérite, mais surtout de celui dont on peut faire preuve devant l'ennemi, considérait

comme un magnifique éloge (ses proclamations en font foi) cette réflexion des populations reconnaissantes, que les soldats dont elles fêtaient le retour *étaient de l'armée d'Italie!*

Dans une armée, en effet, il n'y a plus d'individualités, mais un être collectif et abstrait. Le succès appartient à tous; le triomphe de chacun n'est que dans le triomphe général. L'armée est l'école de tous les sacrifices. Il faut y faire non-seulement celui de sa vie, mais aussi celui de son amour-propre. Qu'importe, en effet, qu'un nom périsse, si la patrie a été sauvée !

Toutefois il est des circonstances assez rares où quelques-unes des unités qui composent ce grand corps peuvent tout-à-coup acquérir une haute valeur; l'individu sort alors de la foule et fixe sur lui l'attention.

M. Trappier de Malcolm est une de ces exceptions, et son nom sera toujours honorablement cité à côté de ces grands noms qui sont une précieuse portion de la gloire de la France.

Au siége de Toulon, M. Trappier de Malcolm fut un des premiers qui entrèrent dans la grande redoute de Gibraltar, et immédiatement il contribua à sa prise et força l'ennemi à évacuer la place.

A la bataille de Mondovi, il s'élança également un des premiers dans la redoute qui couvrait la place et combattit avec une rare valeur pendant toute cette affaire, où le régiment d'Asty, fort

d'environ 2,000 hommes, fut fait prisonnier en entier par le 69e régiment, malgré la plus opiniâtre résistance.

Au siége de Mantoue, dans le second bataillon de ce même régiment, qui était accouru au secours du 3e bataillon cerné dans le château d'Abadie, M. Trappier de Malcolm concourut à le dégager et à refouler dans la place l'ennemi, qui, dans le désordre de sa fuite, nous abandonna deux pièces de canon et deux cents prisonniers.

A la bataille d'Aboukir, en Egypte, suivant son habitude, il se jeta un des premiers dans la grande redoute, dont la prise décida du gain de cette mémorable action.

Forcés de choisir parmi de nombreux faits d'armes qui tous attestent et sa haute intelligence du métier des armes et son esprit de résolution et d'audace, nous traversons une longue période de triomphes et nous arrivons à la campagne de Saxe, en 1813. Colonel et placé à la tête du 6e régiment de tirailleurs, à la bataille de Lutzen, on le voit soutenir une lutte de plus de deux heures, seul, en avant de toute l'armée, et l'arme au bras. Il y perd près de 400 hommes sur les 1,100 qu'il commandait.

Mais d'odieuses défections ouvrent l'entrée du sol français à l'Europe coalisée ; c'est là que vont se décider les destinées du monde.

M. Trappier de Malcolm, dont l'énergie semblait s'accroître avec la gravité des circonstances,

donna de nouveaux témoignages d'habileté à Brienne (1er février 1814). Ayant reçu l'ordre de reprendre le village de la Rothière, il part au pas de charge, et, malgré le feu terrible de l'ennemi et une grande infériorité de forces, puisque son régiment n'était que de 800 hommes, il parvient à se maintenir dans sa position pendant près de deux heures ; enfin, entouré de plus de 15,000 hommes, il leur oppose des efforts désespérés; mais le nombre rend impuissants tous les prodiges de valeur; les trois-quarts de son régiment jonchent ce champ d'honneur, et M. Trappier de Malcolm, après avoir chèrement vendu sa liberté, tombe lui-même dans les mains de l'ennemi.

A Waterloo enfin, il conduit au feu le 1er régiment de tirailleurs et y a un cheval tué sous lui.

Si, en présence du tableau d'une vie si bien remplie, on s'étonnait de ce que le général Trappier de Malcolm n'a pas dépassé le grade de colonel à la paix de 1814, tandis que beaucoup sont arrivés bien plus haut sans l'avoir mieux et même autant mérité, nous ferions observer qu'il ne suffit pas, pour faire son chemin dans la carrière des armes, de savoir bien se battre, et de se jeter résolument au milieu des périls. Aux qualités du héros il est utile de joindre celles qu'on prise dans les cours, et surtout l'art de se faire valoir, d'appeler sur soi l'attention du dispensateur des dignités et de la fortune.

Or, le général Trappier de Malcolm, sacrifiant tout au devoir et s'oubliant lui-même, n'ambitionnait que des occasions de gloire, et se jugeait suffisamment recompensé lorsqu'il les avait rencontrées. Napoléon, absorbé par de vastes méditations, n'a pu toujours rendre à ses plus dignes compagnons d'armes une exacte justice ; mais, si sa fortune ne se fût écroulée avec la rapidité d'un torrent, assurément il fût arrivé un jour où il eût payé, avec cette justesse d'appréciation qui le caractérisait éminemment, les glorieux services d'un compagnon d'armes qui ne l'avait pas quitté un seul instant sur les champs de bataille, depuis Toulon jusqu'à Waterloo.

Le désintéressement le plus complet, voilà la vertu qui, chez le général Trappier de Malcolm, a couronné ses vertus militaires. Voyez-le après nos désastres : il se couvre de deuil, et quant à ses intérêts personnels, sa douleur ne lui permet pas d'y songer ; mais aussitôt que la France révolutionnaire de 1830 a jeté un défi aux étrangers, M. Trappier de Malcolm s'empresse de venir prêter l'appui de son épée au drapeau tricolore qu'il suppose avec raison menacé, et il ne rentre dans la vie privée qu'après avoir acquis la certitude que la paix générale ne sera point troublée.

E.-P. DE SAINT-SERNIN.

M. POCHET (CANDIDE),

COLONEL EN RETRAITE, MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNE (AIN).

—

Le colonel Pochet est né à Champagne (Ain), le 10 mars 1776, d'une famille honorable. Entraîné par un vif penchant vers la carrière des armes, il entra, le 22 septembre 1793, comme simple soldat dans le 11e bataillon de l'Ain, qui a concouru à former la 22e demi-brigade légère, et fut aussitôt, par voie d'élection, nommé capitaine.

Il servit durant l'an II à l'armée des Alpes, sous Kellerman; puis il passa à l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, et y fit les campagnes de l'an III, IV et V. Le 25 nivose an V, il fut blessé d'un coup de feu à la hanche droite sur le champ de bataille de Rivoli.

Le capitaine Pochet fit ensuite les campagnes d'Egypte et de Syrie de l'an VI à l'an IX. A l'assaut de Jaffa, le 17 ventose an VIII, il reçut une blessure au bras gauche, et mérita par sa belle

conduite d'être élevé au grade de chef de bataillon, le 22 vendémiaire an IX. Ce fut avec ce grade qu'il fit les campagnes de l'an XII et de l'an XIII, à l'armée des côtes de l'océan. Au camp de Boulogne, il commandait le 10e bataillon des grenadiers de la réserve. Le 30 messidor an XIII, il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur. Il fit la campagne de l'an XIV, dans le 8e corps de la grande armée, sous les ordres de Masséna. Dans les campagnes de 1805 et 1806, le chef de bataillon Pochet commandait un bataillon de carabiniers, formant l'avant-garde des grenadiers du 8e corps d'armée, réunie en division sous les ordres du lieutenant-général Parthounaux. Ce bataillon de carabiniers fut particulièrement cité à l'attaque des lignes de *Caldiera*.

M. Pochet continua à servir dans le royaume de Naples (campagnes de 1806, 1807 et 1808), comme chef de bataillon au 22e régiment d'infanterie légère.

Le 27 novembre 1806, il fut blessé à la marine de Bovalina, en Calabre-Ultérieure, d'un coup de feu à la tête, d'un coup de sabre à la main gauche et d'un coup de pierre à la jambe droite, en commandant une colonne mobile contre un nombreux débarquement de troupes siciliennes et de brigands, qu'il força à se rembarquer après leur avoir fait éprouver une perte considérable. Ce fut à propos de ce fait d'armes que le maréchal Masséna fit au Gouvernement un rapport dans

lequel il demandait de l'avancement pour M. Pochet, tant pour cette dernière action d'éclat que pour sa bravoure et sa bonne conduite dans la dernière campagne d'Italie.—Le général Régnier, commandant en chef l'armée des Calabres, avait fait déjà précédemment la même demande en faveur du chef de bataillon Pochet. En avril 1808, M. Pochet, à la tête de son régiment, qu'il commandait en l'absence du colonel, entra par escalade dans la place de Reggio (Calabre), et mérita d'être mis à l'ordre de l'armée. Nommé chevalier de l'ordre des Deux-Siciles le 2 janvier 1809, et major du 3ᵉ régiment d'infanterie légère le 7 avril suivant, M. Pochet, le 19 juin de la même année, fut de nouveau mis à l'ordre de l'armée pour avoir enlevé, dans la petite ville de Palmi (Calabre), à la tête d'une colonne mobile qu'il commandait, un bataillon anglais dont pas un seul homme n'échappa.

M. Pochet continua à donner des preuves éclatantes de son dévouement et de son esprit de résolution et d'audace. Enfin, par décret impérial du 21 septembre 1812, il fut élevé au grade de colonel et placé à la tête du 3ᵉ régiment d'infanterie légère. C'est en cette qualité que, le 13 avril 1813, il contint l'ennemi à Castella et lui fit éprouver des pertes considérables. Dans cette occasion il resta, à la tête de son régiment, plus de deux heures sous le feu le plus meurtrier, et ne quitta le poste qui lui a-

vait été confié qu'après des ordres réitérés et lorsqu'il fut certain d'avoir assuré à notre armée une retraite avantageuse.

Au mois d'octobre de la même année, renfermé dans la place de Tortose, sous les ordres du général Robert, le colonel Pochet contribua à repousser plusieurs attaques de l'Espagnol l'*Impecinado*. Toutes les sorties qui eurent lieu sous son commandement furent couronnées d'un succès qui n'était dû qu'à la justesse de ses mesures et à sa rare intrépidité. Le maréchal duc d'Albuféra, dans une lettre écrite au ministre de la guerre (3 novembre 1813), et dans laquelle il l'informait du compte que lui avait rendu le général Robert de la place et des troupes, ajoutait : Il (le général » Robert) fait le plus grand éloge de ses troupes, » et se loue particulièrement du colonel Ricci et » du colonel Pochet, du 3e léger. » Ajoutons que dans toutes les circonstances les talents et la bravoure du colonel Pochet l'ont fait distinguer des officiers généraux et estimer de son corps. M. Pochet n'était colonel que depuis deux années. lorsqu'arriva la révolution si inopinée de 1814, qui vint tout-à-coup arrèter son essor vers les rangs les plus élevés de la hiérarchie militaire.

Nommé chevalier de Saint-Louis, le 12 mars 1815, par S. M. Louis XVIII, il fut employé pendant les *Cent-Jours*, et déploya en toute occasion une énergie et une activité en rapport avec la gravité des circonstances. Au second retour du gouver-

nement royal, imposé à la France par la coalition étrangère, le colonel Pochet fut mis en demi-solde. — Il compte cinquante-une campagnes et six blessures.

M. Pochet (Joseph-Stanislas), frère du précédent, a servi avec distinction au 22e régiment d'infanterie légère. Il fit la campagne d'Autriche de 1805, se fit remarquer par son sang-froid et son courage, et fut nommé sergent-major. Resté en Italie avec son régiment, il y fit la campagne de 1806, fut grièvement blessé aux lignes de Caldiera, et créé chevalier de la Légion-d'Honneur par décret impérial du 21 mars de la même année. Nommé dans la suite capitaine adjudant-major dans la garde du roi de Naples, il se retira comme capitaine, en 1814, à Champagne-sur-Serans.

H. de Lestrées.

M. LE BARON DE SILVESTRE.

—

Le baron de Silvestre est né à Versailles, le 7 décembre 1762. Après avoir fait avec succès ses premières études littéraires, il se livra à celle du dessin, et partit pour Rome à quinze ans, avec M. Aubry, membre de l'Académie royale de peinture et élève de son père, qui était maître de dessin des enfants de France. Il obtint la survivance de cette place, qui datait dans sa famille du commencement du XVII[e] siècle.

Ayant passé trois ans à Rome et une année à voyager dans le reste de l'Italie, en s'occupant de peinture, de littérature et d'antiquités, il apprit, à son retour à Versailles, que sa place avait été donnée à un autre. Il résolut alors de s'ouvrir une nouvelle carrière, reprit avec ardeur ses études littéraires, étudia l'allemand et l'anglais, fit quelques poésies légères et composa des pièces de théâtre.

Adjoint en 1782 à son grand-père maternel, comme lecteur et bibliothécaire de *Monsieur*, depuis Louis XVIII, il se livra exclusivement à l'é-

2

tude des mathématiques, de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle. Il allait à Paris trois ou quatre fois par semaine, pour suivre les cours des professeurs les plus distingués, et finit par se fixer presque entièrement dans la capitale. Il avait déjà puisé des notions de saine littérature dans la société de l'abbé Arnaud, de Ducis, de Delille et de La Harpe, amis de sa famille ; il fut admis dans la société intime des premiers savants de l'époque : Lavoisier, Daubanton, Borda, Lagrange, Laplace, Fourcroy, Vicq-d'Azyr et Hallé. Il se réunissait souvent à plusieurs jeunes gens studieux, voués à la culture des sciences ; ils se communiquaient leurs observations et le résultat de leurs recherches. Ainsi prit naissance, en 1788, la *Société philomatique*, qui s'assembla quelque temps chez lui et dont il a été quatorze ans le secrétaire ; société qui n'a jamais cessé de se réunir une fois par semaine, qui existe encore aujourd'hui, et qui recueillit dans son sein une partie de l'ancienne académie des sciences, quand une mesure révolutionnaire détruisit les académies. Les quatre volumes in-8, dans lesquels les premiers travaux de cette société sont exposés, constituent un grand et magnifique répertoire des connaissances humaines.

M. de Silvestre a publié aussi, à cette époque, dans le *Journal de physique*, dans les *Annales de chimie* et dans les volumes de la *Société royale d'architecture*, divers mémoires sur les volcans, sur les

effets de l'électricité dans la végétation, sur la culture des plantes potagères, sur la nécessité d'enseigner l'économie rurale dans les écoles publiques, sur les effets du sel marin employé comme engrais, et sur les différentes maladies des céréales.

Il avait été reçu en 1792, dans l'ancienne *Société royale d'agriculture*, mais cette société partagea bientôt le sort des académies. Elle fut, il est vrai, rétablie promptement, comme société libre, pour le département de la Seine, et, plus tard, comme *Société royale et centrale d'agriculture*. M. de Silvestre en fut secrétaire perpétuel pendant plus de quarante ans.

Pendant la Révolution il fut compris dans la liste des exilés de Paris, mais on fit grâce à son savoir, et il fut mis en réquisition par le comité de salut public pour extraire, notamment des *Voyages agronomiques d'Arthur Young en France*, une instruction populaire à l'usage des cultivateurs, imprimée in-8 et tirée à un grand nombre d'exemplaires.

Il fut élu, vers ce temps, membre de la *Société économique*, de la *Société philotechnique*, et de celle d'*Histoire naturelle*. Il fit partie du jury d'instruction pour le département de la Seine ; il avait été aussi membre du bureau de consultation des arts et métiers, l'une des dernières institutions de Louis XVI. Ce bureau se composait de trente savants, choisis, tant dans l'académie royale des sciences que dans les autres sociétés savantes de la capi-

tale. Il distribuait annuellement des récompenses aux hommes qui avaient fait des découvertes en industrie, et prodiguait des conseils utiles aux praticiens.

M. de Silvestre se fit recevoir docteur ès-sciences, et fit, durant plusieurs années, un cours d'économie rurale au *Lycée*, maintenant *Athénée royal;* il fut membre du conseil d'agriculture, arts et commerce, et depuis du conseil d'agriculture au ministère de l'intérieur, ainsi que de celui de la préfecture de la Seine. Il a été enfin un des fondateurs et est un des membres du conseil de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale.*

Nommé, en 1806, membre de l'*Académie royale des sciences*, il a été successivement associé à la plupart des sociétés de sciences et d'agriculture des départements et de l'étranger. Sa correspondance avec tous ces corps savants a donné naissance à grand nombre d'ouvrages, qu'il a rédigés sur leur demande.

Il a publié pour la Société d'agriculture un ouvrage in-8, sur *les meilleurs moyens de perfectionner les arts économiques*, plusieurs rapports et dissertations insérés dans ses Mémoires, dans l'édition des œuvres d'Olivier de Serres, dans le Cours complet d'agriculture; et pour la préfecture de la Seine un *Traité sur la minéralogie du département.* Son cours d'agriculture au Lycée ; une traduction des Fondements de l'agriculture allemande, de Bekmann ; une autre de la Botanique de Succow; ses Voyages

agronomiques en Suisse, en Flandre et en Hollande, n'ont pas encore été imprimés.

Lors de l'organisation de l'Ecole des mines, il fut nommé chef de la maison d'instruction des élèves, puis appelé par Chaptal, ministre de l'intérieur, à diriger les bureaux de l'agriculture et des haras, fonctions qu'il a exercées pendant plus de vingt ans et auxquelles il a joint, plus tard, celle de directeur de la statistique générale. Sous son administration, des haras et dépôts d'étalons furent établis dans les départements, des bergeries de mérinos établies, des pépinières publiques organisées.

Louis XVIII, rentrant en France, lui rendit sa place de bibliothécaire, et depuis celle de lecteur; il lui donna la croix de la Légion-d'Honneur et lui conféra le titre de baron. En 1816 il rédigea, au nom d'une commission créée par le gouvernement, une *instruction* fort répandue *sur la panification des blés avariés*, ayant pour but de remédier aux désastreux effets produits sur les céréales par des pluies excessives. Il publia un *Mémoire sur l'établissement en France des colonies agricoles*, afin de mettre en valeur plus de cinq millions d'hectares de terres incultes, appartenant en grande partie aux communes.

En 1819, il fit paraître, sans nom d'auteur, pour la Société philantropique, un *Annuaire* contenant l'indication des meilleurs moyens à mettre en usage pour soulager à Paris l'humanité souffrante.

En 1827 il inséra, dans la *Revue encyclopédique*, un mémoire sur l'*enseignement du dessin linéaire*, qui eut pour résultat d'en populariser l'étude en France.

Il s'est occupé avec succès à recréer la superbe collection de tableaux et de dessins anciens de son père, dont des partages de famille avaient occasionné la vente et la dispersion en partie. On lui doit une utile application de la dextrine au vernissage des tableaux à l'huile et à la fixation des dessins au crayon, et la substitution d'une colle de facile et solide emploi, à la colle à bouche et aux autres colles employées dans l'industrie. La description de ses procédés a été communiquée par lui à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et insérée dans son Bulletin de septembre 1837.

Il s'est occupé aussi d'éducation publique, et a fait paraître en 1829, un *Mémoire sur l'ordre à établir dans la série des connaissances qui doivent être données à la jeunesse*, mémoire qui a paru dans le recueil de la *Société des méthodes d'enseignement*. On lui doit 70 notices biographiques, rédigées avec talent et conscience. Ce savant, infatigable malgré son âge, est l'objet des respects de la jeunesse studieuse, à laquelle il n'a jamais refusé ses utiles conseils.

FRÉDÉRIC DEVILLE.

M. LE COMTE REINHARD

(CHARLES-FRÉDÉRIC),

PAIR DE FRANCE, ANCIEN DIPLOMATE, MEMBRE DE L'INSTITUT,
GRAND'CROIX DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

—

Fils d'un grave ministre protestant, Charles-Frédéric Reinhard naquit le 2 octobre 1761 à Schorndorf dans le Wurtemberg. Il alla achever à l'Université de Tuburgue d'excellentes études qu'il avait commencées sous les yeux de son père, et fut admis dans une famille riche de Bordeaux de la même communion que lui, en qualité de précepteur.

Il avait 26 ans alors, et il se voua tout entier à l'honorable mais pénible carrière qu'il avait embrassée. Quatre années se passèrent après lesquelles M. Reinhard vint à Paris avec la députation girondine. La révolution de 1789, qui bouleversa tout, qui renversa bien des capacités pour faire place à d'autres et plus libérales et plus jeunes, ouvrait un large champ à l'intelligence et au talent. M. Reinhard comprit qu'il n'était pas

fait pour végéter dans un obscur professorat, et il se livra à l'étude de la diplomatie.

Premier secrétaire de légation à Londres, sous le marquis de Chauvelin, en 1792, il dut abandonner cette résidence alors qu'après l'exécution de Louis XVI, l'ambassadeur français reçut du roi Georges III l'ordre de quitter l'Angleterre sous huit jours. M. Reinhard fut alors envoyé à Naples en la même qualité, mais là non plus il ne demeura pas longtemps, car le gouvernement de Naples ne tarda pas à accéder à la coalition contre la France. Rentré en France, M. Reinhard accepta un emploi de chef de division au ministère des affaires étrangères, et fit partie plus tard du comité diplomatique organisé par la Convention nationale, travaillant sous ses ordres et d'après sa suprême impulsion. La catastrophe du 9 thermidor, qui, elle aussi, apporta dans les positions acquises une commotion radicale, mit enfin M. Reinhard à sa véritable place. Nommé ministre de France près des villes anséatiques en 1795, il alla remplir le même poste à Florence en 1798. En 1799, le gouvernement du Directoire l'investit des fonctions d'administrateur de la Toscane avec le titre de commissaire du gouvernement. Il trouva fréquemment dans ce poste l'occasion d'être fort utile au pays qu'il administrait, et Florence lui dut la conservation de son musée de peinture.

Le résultat de la bataille de la Trebbia le força

de quitter Florence, et encore une fois il regagnait la France, quand il reçut en chemin l'ordre de se rendre en Suisse, en qualité de ministre français ; mais arrivé à Toulon, il y fut informé d'une nouvelle destination qui l'attendait à Paris, par suite de sa nomination au ministère des affaires étrangères.

Après le 18 brumaire (10 novembre 1799), il conserva encore pendant quelques semaines le portefeuille de ce ministère, et alla ensuite remplir les fonctions de ministre en Suisse auxquelles il avait été précédemment appelé. Après dix-huit mois de séjour en Helvétie, il retourna à Hambourg en 1802. En 1806, le premier consul l'envoya à Jassy avec le titre de consul général, ministre résident. Un corps russe, sans doute par suite d'un malentendu. le fit prisonnier et le conduisit à Krementschuk sur le Dniéper ; mais bientôt l'ordre exprès de l'empereur Alexandre le fit rendre à la liberté.

A la fin de l'année 1808, M. Reinhard alla remplir, à la cour du roi Jérôme Bonaparte, le poste de ministre de l'empereur des Français. Il retourna en France par suite des événements qui amenèrent la dissolution du royaume de Westphalie, et, se trouvant à Paris lors de la première restauration, il entra au ministère des affaires étrangères comme directeur des chancelleries: il reçut en même temps sa nomination de conseiller d'Etat.

Au retour imprévu de Napoléon, il voulut se retirer sur les bords du Rhin, mais les événements firent obstacle à la réalisation de ce projet, et M. Reinhard se rendit à Gand.

La seconde restauration s'accomplit. — Elevé à la dignité de comte dès le retour du roi, M. Reinhard fut en même temps chargé d'aller remplir, auprès de la confédération germanique à Francfort, le poste de ministre de France. Il le g ardaqu atorze ans.

Envoyé à Dresde par le roi Louis-Philippe après la révolution de juillet 1830, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, il reçut des lettres de grande naturalisation en 1833, et fut alors revêtu de la dignité de membre de la Chambre des pairs.

M. le comte Reinhard mourut à Paris le 21 décembre 1837, laissant pour héritier de son nom et de son titre de comte, M. Charles-Frédéric-Albert Reinhard, premier secrétaire de l'ambassade de France près la confédération helvétique.

V. DE JOZET.

M. COSTÉ,

DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DE CHAMBRE A LA COUR ROYALE DE NANCY, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

—

Si l'on considère l'importance des fonctions du magistrat, le noble caractère qu'il faut lui accorder pour les remplir dignement, les études sérieuses qu'il lui a fallu faire pour se mettre au niveau de sa mission, on s'expliquera facilement l'empressement qu'on met aujourd'hui à rechercher parmi cette classe honorable de la société les représentants des intérêts nationaux, alors surtout que chacun demeure convaincu qu'il n'y a point de progrès possible en dehors de la légalité, et qu'il n'est point par conséquent d'hommes plus propres à rectifier et à changer les lois que ceux qui ont de profondes connaissances dans les différentes législations.

Costé (*François-Nicolas-Augustin*), issu d'une ancienne et honorable famille de Lorraine, naquit à Metz, le 24 avril 1789. Après d'excellentes études faites au collége de Chambéry, où, comme

premier élève de rhétorique, il eut l'honneur, âgé seulement de 17 ans, de haranguer l'empereur Napoléon à son passage dans cette ville, il suivit les cours des Facultés de droit de Paris et de Rome, où il reçut ses lettres de licence. Possédant une fortune indépendante et qui lui permettait de renoncer aux bénéfices de la plaidoirie, il suivit la carrière de la magistrature et fut nommé en 1810 conseiller-auditeur à la cour impériale de Rome. — Parcourant laborieusement tous les degrés de la hiérarchie magistrale, il fut successivement appelé aux fonctions de substitut, de procureur du roi, d'avocat-général, de conseiller et de président de chambre, et montra dans ces différentes fonctions un talent et un zèle qui lui méritèrent l'estime de ses collègues et de tous ceux qui purent être à même de l'apprécier dans cette longue carrière. M. Costé compte 36 ans de services, et la croix de la Légion-d'Honneur, qui vint en 1826 le récompenser de ses travaux, n'a jamais été plus dignement méritée. —Connu à Nancy comme un homme d'un caractère des plus honorables et d'un esprit élevé, il fut en 1842 porté comme candidat au troisième collége du département des Voges, et fut nommé député à une majorité seulement de trois voix sur son concurrent M. le marquis de Marmier.

« M. Costé, dit une notice récemment publiée sur cet honorable magistrat, est un député très-assidu aux séances et très-laborieux. — Il a été

élu président et membre de plusieurs commissions de pétitions.

» Sa modestie seule l'empêche d'aborder la tribune où il pourrait trouver des succès.

» Conservateur ferme et indépendant, patriote intelligent et sincère, il est aussi dévoué aux intérêts de ses commettants qu'à la prospérité générale de son pays. »

Justement apprécié par ses compatriotes, M. Costé vient d'être réélu député par le collége électoral de Neufchâteau à une forte majorité, et cette nouvelle preuve de confiance est une digne récompense des efforts de l'honorable magistrat dans la dernière session législative.

Savant légiste, homme d'intelligence et d'études, M. Costé est appelé à rendre d'importants services au pays et à ses concitoyens, et ses honorables antécédents sont la meilleure des garanties pour toutes les occasions qui pourraient s'offrir à lui dans l'avenir.

HENRI DE MONTFÉAL.

M. FERRÉ,

AVOCAT, MAIRE DE LA VILLE DE TARBES, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. Ferré (*Joseph-Marie*) est né à Plaisance, département du Gers, le 15 août 1786, d'une famille des plus honorables.

Ses parents l'envoyèrent fort jeune à Toulouse, au collége de Périgord, alors dirigé par l'abbé Corbin, ex-précepteur du Dauphin. Après avoir terminé ses études classiques, le jeune Ferré suivit les cours de l'école de droit. Son esprit vif et pénétrant fit les progrès les plus rapides. Aussi, dès la fin de l'année 1808, à peine âgé de 22 ans, il était en mesure de suivre avec succès la carrière du barreau.

Comme tant d'autres, M. Ferré dut payer son tribut aux nécessités de l'Empire. Il fit partie pendant deux ans de la garde départementale. Mais enfin le jour vint où il put recouvrer son indépendance et prendre place dans cette arène judiciaire qui avait tant d'attraits pour lui. Il alla se fixer en 1810 au barreau de Tarbes.

On sait tout ce qu'offrent de difficultés et de périls les débuts de l'avocat. Mais, dès ses premiers pas, M. Ferré conquit tous les suffrages, et sa marche au barreau fut toujours ascendante. L'opinion publique adopta cette jeune intelligence avec un vif empressement et l'entoura de ses faveurs.

Cela devait être. M. Ferré, par son caractère noble et ses habitudes laborieuses, avait droit à l'estime de tous. Mais ce qui lui donnait un relief si brillant dans la cité, c'était la supériorité de son talent. Ce n'est pas qu'il ait jamais eu grand souci des effets oratoires; et c'est là l'un des traits distinctifs de cette organisation véritablement remarquable. Dès son entrée au barreau, M. Ferré s'est placé au premier rang par la fermeté de son esprit, la profondeur de son argumentation et la sagesse de son goût. Il s'élève toutes les fois que le sujet l'exige, mais toujours avec mesure et convenance. Ce qu'il aime par-dessus tout, c'est la clarté, la précision, la méthode et la vigueur du raisonnement. Aussi ce talent si net et si ferme charme tous les esprits sérieux. Ajoutons d'ailleurs que son langage est d'une élégance et d'une pureté parfaites.

M. Ferré a toujours été le partisan sincère de nos institutions constitutionnelles. Lorsqu'en juillet 1830 il fallut pourvoir au remplacement du premier magistrat de la cité, tous les regards se portèrent sur lui. Le gouvernement, devancé par l'opinion publique, investit M. Ferré des fonctions honorables qu'il exerce encore aujourd'hui. Ce magistrat a pris sa tâche au sérieux; il y apporte un zèle à toute épreuve et une expérience consommée. Mais disons-le, grâce à son habile et puissante administration, la ville de Tarbes a, depuis quinze ans, entièrement changé de face. C'est

une véritable transformation. Cet honorable magistrat a fait percer des rues nouvelles, élever des établissements considérables ; il a créé des quartiers populeux et ouvert des promenades charmantes au midi de la ville, en face des Pyrénées, à l'entrée de cette magnifique plaine qui fait l'admiration du voyageur. Toutes les pensées utiles, toutes les innovations éclairées, toutes les mesures qui ont pour but l'intérêt général, trouvent en lui un auxiliaire actif et dévoué, Aussi le pays n'a cessé de l'entourer de sa reconnaissance et de son estime, et le pouvoir, auquel il a donné tant de gages, l'a toujours maintenu, depuis 1830, à la tête d'une administration qu'il dirige si bien.

Tout le monde rend justice au caractère modéré et bienveillant de M. Ferré. C'est l'obliger que de le mettre en position de se rendre utile, tant cette nature est bonne et généreuse ! Que de bienfaits il a semés dans sa longue carrière de magistrat et de jurisconsulte, et presque toujours dans l'ombre ; car il n'y a rien qui répugne autant à ce noble caractère que l'ostentation et le fracas. Chez lui, du reste, la bienveillance n'est pas de la faiblesse. Le mérite seul a droit à son appui, et, du moment qu'il a donné sa parole, rien au monde ne pourrait l'ébranler.

L'état de ses services et sa position éminente au barreau lui ont mérité depuis longtemps la décoration de la Légion-d'Honneur.

L. Valter.

M. DESAVENIÈRES

(FRANÇOIS-SIMON-FRÉDÉRIC),

DOCTEUR EN MEDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS, OFFICIER DE L'ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE DE POLOGNE, EX-MÉDECIN DES ARMÉES POLONAISES, ANCIEN MÉDECIN EN CHEF DES HOPITAUX DE VARSOVIE, EX-MÉDECIN DIRECTEUR DES EAUX MINÉRALES D'ENGHIEN, ANCIEN CHIRURGIEN DES HOPITAUX DE LYON, LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, DOCTEUR EN MÉDECINE ET EN CHIRURGIE DE LA FACULTÉ DE LIÉGE, PROFESSEUR DE PATHOLOGIE A L'ÉCOLE PRATIQUE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ANATOMIQUE ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC.

—

Une biographie n'est pas une simple énumération de titres honorifiques ; elle n'est pas uniquement un exposé plus ou moins amplifié de faits scientifiques ; elle n'est pas, non plus, seulement l'éloge ou la critique d'œuvres littéraires ou académiques imprimées, publiées, multipliées à grand nombre d'éditions, pour le plus grand profit, non du public, mais du libraire et de l'auteur. Si une biographie ne devait présenter l'homme que sous ce point de vue, nous renoncerions à faire paraître celle de M. le docteur Desavenières ; car il n'a publié qu'un très-petit nombre de mémoires, sur divers sujets de médecine et de chirurgie. Mais comme il nous a semblé que les principaux actes de la vie publique ou privée d'un homme ont incontestablement quelque valeur aux yeux des

contemporains et de la postérité, quand ils ont une utilité, un but humanitaire, nous avons pensé que, traitée sous ce point de vue, la vie de ce médecin, résumé de faits d'un intérêt général, pouvait mériter, pour ces raisons, d'être rendue publique.

Le docteur Frédéric Desavenières est né à Lyon, en 1789, de Claude Desavenières, docteur en chirurgie. Lauréat des écoles de la République et de l'Empire, il dévora, pendant ses études philosophiques, Rousseau, Montaigne et Bacon.

Au début de sa carrière médicale, il eut pour maîtres les célèbres chirurgiens Marc-Antoine Petit, Cartier, Amard et Viricel. Ce dernier le nomma son prosecteur d'anatomie. A cette époque il avait déjà lu et relu les œuvres d'Hippocrate, de Sydenham, d'Ambroise Paré et de Morgagni, qui devinrent et sont restés ses auteurs de prédilection.

A peine avait-il commencé sa deuxième année médicale que, se livrant tout entier aux travaux d'anatomie et de chirurgie avec une ardeur infatigable, il fut nommé, au concours, chirurgien des hospices de la Charité et de l'Hôtel-Dieu de Lyon; et déjà il préludait à la carrière de l'enseignement, but de tous ses vœux, en donnant des leçons à de jeunes élèves, devenus plus tard des médecins distingués, entre autres M. le docteur Moynier, aujourd'hui un des accoucheurs les plus renommés de Paris.

En 1807, il vint dans la capitale continuer et perfectionner ses études médicales. Après examen, il fut admis élève de l'Ecole pratique; huit mois après il concourait pour les prix de la Faculté de Médecine et obtenait celui d'anatomie et de physiologie, plus le premier accessit de chimie et d'histoire naturelle.

A certaines époques de notre vie s'offrent de ces instants décisifs, de ces coups de l'imprévu, naissant d'occasions occultes, fastes ou néfastes, suscitées par une mystérieuse destinée, et qui recèlent parfois tout le succès d'une belle existence sociale. Alors, pour réussir dans le monde, où le hasard joue souvent un si grand rôle, il ne faut peut-être que se laisser entraîner, conduire, guider par ce courant magnétique. Cette occasion si fugitive, si insaisissable, s'offrit une fois à notre jeune candidat, après le concours, sous la forme d'une scène bizarre.

Les épreuves terminées, il venait de se rappeler que, depuis huit grands mois, il avait au fond de ses poches une lettre de recommandation de Marc-Antoine Petit, son professeur à Lyon, pour un de ses juges, le célèbre Desgenettes. Il y court. C'était un peu tard, mais n'importe! Le cordonnier du célèbre chirurgien entrait en même temps, apportant des bottes à la dernière mode, à revers, boutonnant sur le genou. Ceux qui ont connu l'excellent Desgenettes, si bourru, si brusque, se feront aisément une idée de sa colère à la

vue de cette malencontreuse chaussure. Est-ce que vous me prenez pour un *muscadin?* crie-t-il à l'industriel, après avoir essayé sa marchandise. Comment voulez-vous que j'aille ainsi chez l'Empereur ?

Et le cordonnier de s'enfuir en emportant ses bottes; mais Desgenettes a déjà eu le temps de jeter un coup d'œil sur son visiteur, et il part d'un éclat de rire en apercevant à ses jambes une chaussure absolument semblable à celle qui vient d'exciter si fort sa colère. Eh bien! monsieur le *muscadin*, que me répondrez-vous? lui dit-il. — Rien, monsieur le professeur, répliqua le candidat sans s'émouvoir, rien qu'un vers de Boileau :

Chaque âge a son esprit, et son goût, et ses mœurs.

Cette saillie *à propos de bottes* plut au bourru bienfaisant, qui, frappant familièrement sur l'épaule du néophyte, lui dit avec un accent de bonhomie amicale : Je suis content de vous, jeune homme; écrivez à votre père que vous avez obtenu le prix, et demandez-lui son autorisation pour entrer dans la garde impériale avec le grade de chirurgien-aide-major; je me charge de vous le faire obtenir. Allez, et revenez me voir !

La joie du jeune Desavenières était à son comble : à son âge chirurgien dans la garde et protégé par le médecin en chef des armées de l'Empereur ! Mais son bonheur fut de courte durée : au lieu de

l'assentiment complet de son père, qu'il attendait par le retour du courrier, il n'en reçut qu'un refus formel qui lui navra le cœur. Heureusement sa jeunesse, ses travaux et ses nouveaux succès vinrent bientôt le distraire de cette contrariété, trop poignante pour être durable.

En 1809 et 1810, il remporta encore, au concours, les prix de l'Ecole pratique. Ces succès le mirent en rapport direct avec cette élite de jeunes hommes, l'espoir alors de la médecine française. M. Marjolin lui confia les répétitions de son cours d'anatomie à la Sorbonne, et il eut des élèves qui, plus tard, sont devenus professeurs à la Faculté et membres de l'Académie royale de Médecine.

Il se lia d'amitié avec M. Magendie, qui l'associa à ses belles expériences physiologiques, auxquelles il devait être redevable de son admission à l'Académie des Sciences. Il fut élève, pendant trois ans, de MM. Dubois, Boyer, Roux, Dupuytren, Corvisart, Pinel, Alibert, Récamier et Pariset, assistant à leurs leçons, à leurs cliniques et à leurs autopsies. Enfin, déjà élève de l'Ecole pratique, il devint membre de la Société anatomique, alors présidée par Laennec, aux travaux pathologiques de laquelle il se fit un devoir d'assister régulièrement.

Rappelé en 1810 à Lyon, il remplit les fonctions de chirurgien-aide-major de l'Hôtel-Dieu de cette ville, dont son ami, le docteur Bouchet, était chi-

rurgien en chef; pratiquant, durant plusieurs années, toutes les grandes opérations chirurgicales, et y professant avec éclat, au milieu d'un grand concours d'élèves, l'anatomie, la chirurgie et la médecine opératoire. A la fin de 1811, il concourut brillamment avec MM. Jadioux, Janson et Cliet pour la place de chirurgien en chef.

En 1813 il revint à Paris terminer ses études médicales, concourut avec M. Jules Cloquet pour la place d'aide d'anatomie à la Faculté de Médecine, et fut reçu médecin en 1815, après avoir soutenu ses examens avec la plus grande distinction. Dans une des propositions de sa thèse, il fut le premier à signaler aux praticiens quelques symptômes cachés de la syphilis constitutionnelle qui jusqu'alors avaient échappé à l'observation.

Revenu à Lyon, il y concourut en 1821 pour la place de professeur de médecine à l'école secondaire médicale que l'administration des hôpitaux de cette ville venait d'y organiser, avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique. Le jury d'examen avait nommé professeurs MM. Sénac et Desavenières, mais l'administration, sans égard pour les choix que protégeait l'assentiment public, abusa de son omnipotence et commit un acte arbitraire en nommant M. Brachet. Garder le silence dans une occasion si décisive, c'était de vainqueur s'avouer vaincu; en un mot, c'était courber la tête sous les fourches caudines.....

M. Desavenières devait donc protester : il protesta immédiatement contre cette injustice, et le jury, blessé dans ses droits et dans sa dignité, donna à cette protestation la sanction et l'appui d'une éclatante démission.

Aussitôt M. Desavenières compose et met sous presse un mémoire sur les concours. L'administration des hôpitaux en est prévenue, elle en conçoit de vives inquiétudes et fait dire à l'auteur que, s'il veut consentir à ne point publier son mémoire et se présenter au prochain concours pour la place de médecin de l'Hôtel-Dieu, cette place lui sera accordée, et plus tard celle de professeur à l'école médicale secondaire. Ces propositions sont transmises officieusement et confidentiellement à M. Desavenières, par le docteur Desgranges, doyen des médecins de Lyon et président du jury, qui lui garantit les promesses de l'administration. Cédant aux exhortations de l'amitié et aux conseils du vénérable nestor de la médecine lyonnaise, M. Desavenières se résout à concourir, et la place qui lui a été formellement promise, en réparation d'une grande injustice, est donnée à un de ses anciens élèves.

Libre de ses engagements avec l'administration qui a violé les siens, il publie son mémoire, dont le retentissement ne fut pas sans influence sur l'opinion publique ; il ébranla même un instant l'existence de ce corps. L'auteur en avait adressé un exemplaire au Ministre de l'Instruction publi-

que, et un autre au célèbre Cuvier, membre du conseil. Quelques mois après parut une ordonnance royale, divisant l'administration des hôpitaux de Lyon en deux parties, formant, l'une un conseil exécutif, l'autre un conseil administratif, et ajoutant au personnel de l'administration les noms les plus honorables, pris dans le commerce, la médecine, le barreau, la magistrature. Ainsi se trouvait brisée cette unité despotique qui, depuis longues années, était la source de bien des maux. Malheureusement cette ordonnance ne fut rendue publique qu'à la fin de 1821, et, dès 1822, le ministère Villèle, succédant au ministère Siméon, la rapportait et rétablissait les choses sur l'ancien pied.

M. de Corcelles, député de Lyon, qui avait été témoin des faits et qui estimait beaucoup M. Desavenières, l'engagea à se fixer à Paris. Il s'y décida et vint en 1825 exercer la médecine dans la capitale.

La presse avait signalé, dès 1827, l'invasion en Russie du choléra rapporté de Perse par l'armée du Czar. M. Desavenières conçut le projet d'aller étudier le fléau indien dans les états de l'autocrate, prévoyant qu'il pénétrerait plus avant en Europe et qu'il viendrait même exercer ses ravages en France. Son condisciple et ami, le docteur Chervin, que ses travaux sur la fièvre jaune ont rendu justement célèbre, applaudit à cette pensée ; mais d'invincibles obstacl es en empêchèrent l'exécution.

En 1829, M. le comte de Bondy chargea M. Desavenières d'aller à Bruxelles donner ses soins à deux de ses amis, MM. les comtes de ***, affectés d'une maladie des voies urinaires. Il saisit avidement cette occasion de faire connaître à la Belgique les résultats heureux que la lithotritie et la cautérisation urétrale offraient souvent au praticien, dans le traitement de la pierre et du rétrécissement de l'urètre. La découverte de la lithotritie, ou broiement des calculs dans la vessie, est une conquête de la chirurgie française. Elle datait à peine alors de quelques années. Les relations amicales de M. Desavenières avec les inventeurs de cette belle opération, MM. Civiale, Heurteloup et Leroy d'Etioles, quelques travaux personnels et une certaine adresse naturelle, lui avaient fait acquérir cette habileté de l'opérateur que la pratique, l'habitude et l'expérience ne donnent pas toujours, mais qu'elles perfectionnent.

M. Desavenières eut l'honneur d'être admis à une audience de S. M. le roi Guillaume des Pays-Bas, et de lui remettre son mémoire sur les avantages de la lithotritie, comparés à ceux de l'opération de la taille. Le monarque renvoya le mémoire à son ministre de l'intérieur, M. Van Gobbeschoy, qui le renvoya à une commission médicale, laquelle le renvoya aux calendes grecques. Cependant, poussée à bout par les instances de M. Desavenières, et surtout par les ordres réitérés du ministre, la commission rompit le silence

et déclara que la lithotritie était suivie de trop graves accidents pour qu'on pût accorder à un étranger l'autorisation de la pratiquer dans le royaume.

Elle avait ses raisons pour opposer à notre compatriote une pareille fin de non recevoir, mais elle se gardait bien de les divulguer : l'opération avait été récemment pratiquée à Bruxelles, mais avec des résultats si fâcheux qu'ils avaient laissé dans les esprits des préventions défavorables. Cependant, malgré le mauvais vouloir des commissions médicales (elles étaient alors fort nombreuses en Belgique), M. Desavenières pratiqua avec succès, tant à Bruxelles que dans d'autres villes, et sa réputation d'habile opérateur s'y propagea si bien et y fut si durable, qu'en 1833, 1838, 1839 et 1840, il y a été rappelé par d'autres malades; mais il lui fallait une autorisation spéciale pour exercer dans le pays la médecine et la chirurgie, et elle lui fut refusée. Il se rendit alors à Liége, où, lié d'amitié avec les docteurs Ansiaux et Fhommann, professeurs à la Faculté de médecine de cette ville, il fut reçu par eux médecin et chirurgien, et en obtint le double diplôme.

De retour à Paris, il prend, en 1830, une part active et humanitaire à la révolution de Juillet, et organise dès le 27, à la Cité d'Orléans, vis-à-vis de son domicile, boulevard Saint-Denis, une ambulance où plus de 300 blessés reçurent de lui, jusqu'à leur complète guérison, des soins actifs et

désintéressés, sans qu'il obtînt pour cela la croix de Juillet, prodiguée si légèrement à tant de services anonymes.

Le 29 juillet, à 2 heures de relevée, il accompagnait à l'Hôtel-de-Ville le général Lafayette. A peine eut-il franchi le vestibule, qu'il rencontra MM. Baude et Hippolyte Bonnelier, secrétaires du gouvernement provisoire. Que voulez-vous? lui dit le premier, qui connaissait M. Desavenières depuis quinze ans. — Rien, lui répondit le docteur; rien pour moi, mais tout pour mes pauvres blessés, qui souffrent tant.

Au lieu de cette réponse, si dans cet instant suprême, où, avec un mot et de l'audace, on obtenait tout, M. Desavenières eût demandé une commission extraordinaire pour Lyon, il l'eût obtenue. Qu'eût-il fait alors? Il se serait vengé, mais noblement, des torts que les actes arbitraires et injustes de l'administration lui avaient causés en 1821; mais il n'en eut pas seulement la pensée.

Au commencement de 1831, le général Lafayette l'envoya, muni de bonnes lettres de recommandation, étudier le choléra en Pologne. Après avoir traversé sans encombre la Prusse, il fut arrêté à Posen. On le fouilla pour lui enlever les lettres dont il était porteur, mais il parvint à les dérober aux perquisitions de la police; arrivé à Varsovie au commencement de juin, il fut présenté au gouvernement polonais par le général Antoine Ostrowski, sénateur palatin, et nommé médecin en

chef du service médical et chirurgical de la division du général Ribinsky.

Les limites de cette notice ne nous permettent pas de suivre pas à pas M. le docteur Desavenières, durant son séjour en Pologne. Sa conduite dans cette circonstance sera exposée en détail dans un mémoire qu'il se propose de publier incessamment, sous le titre de : 1831, *Souvenirs de Pologne et du choléra*. Enumérons les traits les plus saillants de sa mission :

Il a assisté à plusieurs combats livrés aux Russes, et dont les principaux sont ceux de Kaluzsin, Paprotznia, Szokaztetf, et celui qui eut lieu sous les murs de Varsovie.

A Kaluzsin il eut son cheval blessé, fit une grave chute et fut atteint du choléra, dont il se guérit en peu de jours. 1500 Russes, faits prisonniers dans cette affaire, étaient, la plupart, atteints du fléau. Deux jours après, le choléra envahissait le corps d'armée polonais sous les ordres du général Ribinsky, mais il n'y eut qu'un petit nombre de morts. Sur les champs de bataille il pratiqua beaucoup d'amputations et autres opérations chirurgicales. A l'exemple de Larrey, il avait organisé un service de piquiers-infirmiers à cheval, chargés de transporter les blessés hors de la portée de l'ennemi. Les services de ce médecin et son dévouement lui valurent la croix du Mérite militaire.

Il avait établi, hors du camp, des ambulances provisoires, où étaient transportés les malades

affectés de dyssenterie, d'ophtalmie et de choléra, ce qui permettait de n'envoyer aux hôpitaux que les cas les plus graves, conservant à l'armée les hommes atteints de maladies légères, auxquels il ne fallait, pour se rétablir et reprendre leur service, que quelques soins et quelques jours de repos. Ces ambulances provisoires ont été, sous ce rapport, très-utiles à l'armée polonaise.

Durant le siége de Varsovie, M. Desavenières assista aux combats de Mocottoff et de Wola. A cette dernière affaire, qui décida de la reddition de la place, il fit une chute fort grave et ne put suivre l'armée qui l'évacuait, le 7 septembre, à la suite d'une capitulation. Nommé chirurgien en chef d'une division à l'hôpital des casernes d'Alexandre, il conserva ce service jusqu'à la fin de décembre. On lui offrit pour récompense la croix de Sainte-Anne de Russie et une place de médecin du gouvernement à Saint-Pétersbourg; mais fidèle à la cause polonaise dans son désastre, il refusa et rentra en France à la fin de 1831.

A peine arrivé à Paris, il adresse à M. le préfet de la Seine une lettre, dans laquelle il lui expose le résultat de ses travaux et de ses observations sur la marche du choléra, le traitement qu'il a mis en usage, les préservatifs à employer, les mesures à prendre pour prévenir les ravages du fléau dont il annonce la prochaine invasion, les moyens de diminuer le nombre des victimes, en établissant hors Paris des ambulances et des hôpi-

taux provisoires, où ne seraient admis que fort peu de malades, et en ne recevant aucun cholérique dans les hôpitaux de l'intérieur. Par ce moyen on évitait l'encombrement, on opérait l'isolement. Ces sages conseils ne furent pas suivis : on sait ce qui en résulta.

A l'apparition du choléra dans Paris, M. Desavenières reçut du conseil des hôpitaux la lettre suivante, datée du mois d'avril 1832 :

« Monsieur,

» M. le préfet de la Seine a renvoyé au conseil la demande que vous lui avez adressée, d'obtenir l'autorisation de faire, dans les hôpitaux de Paris, l'épreuve d'un traitement particulier contre le choléra, que vous avez pratiqué dans les hôpitaux de Pologne auxquels vous avez été attaché.

» Le conseil a désigné pour cet effet l'hôpital Saint-Louis.

» Agréez, etc. »

M. Desavenières se dévoua jour et nuit, avec une ardeur infatigable, au service des cholériques, soit aux hôpitaux, soit à la mairie du premier arrondissement, où il avait son domicile; soit enfin dans sa clientèle particulière. Il fit de fréquentes autopsies; mais tant de zèle et tant de dévouement altérèrent sa santé : il fut atteint du choléra avec crampes et vomissements; il s'en guérit en peu de jours. La ville de Paris récom-

pensa sa conduite dans cette circonstance en lui décernant la médaille de bronze, *pour le dévouement à l'humanité dont il a fait preuve pendant la durée de l'épidémie.*

A la même époque, au moment où éclatait l'insurrection du 5 juin, il sauvait la vie au lieutenant-colonel Grand, menacé par les révoltés, et le conduisait à grand'peine au grenier d'abondance, converti en hôpital provisoire. Cet officier supérieur avait été atteint d'un coup de feu, qui lui avait fracturé l'os près de l'articulation du coude. On voulait pratiquer aussitôt l'amputation du membre ; M. Desavenières s'opposa à cette opération, qu'il jugeait précipitée et inopportune, et ses premiers soins eurent la plus heureuse influence sur la guérison de cette grave blessure : le bras fut conservé.

En 1832, il fut nommé médecin-directeur des eaux minérales d'Enghien, aux portes de Paris. Ce fut pour lui une occasion de recueillir bon nombre de faits cliniques, qui, joints à des expériences sur les douches et les bains, établissent les effets salutaires de ces eaux sur la respiration, la circulation, la transpiration et la sécrétion urinaire. Ces observations ont été consignées dans un mémoire du docteur sur les eaux minérales de l'Isère, imprimé à Grenoble en 1842.

En 1841, un procès de succession, qui dura quatre ans, força M. Desavenières à aller habiter Grenoble, ville natale de son épouse. Là il

prodigua les secours de son art à plus de mille ouvriers atteints des fièvres intermittentes, qui règnent épidémiquement toutes les années dans cette ville, depuis les travaux que le génie a fait entreprendre en 1835 pour les fortifications de la place. Il composa un mémoire sur ces fièvres, et fit imprimer dans le *Patriote des Alpes* plusieurs articles sur l'épidémie de grippe qui y régna en 1842. On lui doit enfin, durant son séjour à Grenoble, un mémoire sur les eaux minérales de l'Isère dont nous avons parlé.

De retour à Paris, il adhère, en 1845, à l'idée du congrès médical, quoiqu'il soit convaincu que cette solennelle manifestation ne répondra ni aux vœux ni aux besoins de tous, n'ayant pas été assez mûrie, et ne présentant ni unité, ni ensemble, ni pensée vraiment organisatrice. Cependant le but auquel on tend étant digne d'éloges, lors même qu'on ne doit pas l'atteindre, M. Desavenières a cru qu'il accomplirait un devoir en participant aux travaux de ce congrès ; et dans la séance du 3 novembre, voici ce qu'il a dit sur la question d'enseignement (1) :

« La division de l'enseignement en Ecoles préparatoires et en Facultés est utile ; il faut que les notions élémentaires précèdent le véritable savoir et lui servent de fondement. L'organisation actuelle répond-elle comme pratique à ce prin-

(1) Actes du Congrès médical, pag. 31.

cipe généralement consenti? Je n'oserais point répondre à cette question. L'affirmation, la négation, me paraissent également douteuses. Un honorable préopinant a parlé de créer des médecins savants et des médecins artistes, ou, pour parler plus exactement, comme il l'a fait lui-même, des praticiens. Cette distinction ne saurait être admise. Il s'agit de servir l'humanité; c'est là le but final de la médecine et sa noble ambition. Pour donner satisfaction à celle-ci, pour atteindre l'autre, des lacunes restent à remplir, il faut ouvrir de fortes et nombreuses cliniques. En faisant cette demande, je déclare qu'il n'entre point dans mon esprit de donner appui aux docteurs qui séparent en deux camps les spécialités et les praticiens qui cultivent l'art dans son ensemble.

» On ne peut songer à supprimer aucune des Facultés existantes; des droits noblement acquis le défendent. S'agirait-il d'en créer de nouvelles? Mais où les placer? Une expérience malheureuse a été faite dans la ville de Lyon. Je pense qu'on ne doit pas risquer de nouvelles épreuves de ce genre. Les écoles préparatoires sont utiles, mais on devrait en restreindre le nombre par la suppression de celles que fréquentent trop peu d'élèves. »

Dans la séance du 5 novembre, sur la question

du meilleur mode de nomination des professeurs, il a dit (1) :

« Bien que partisan au fond du concours, je ne trouve pas que ce soit un mode de nomination parfait. J'appuierai néanmoins le travail de la commission, quoique je le trouve insuffisant sur un point capital. Il est un ordre de preuves qui n'a pas été énoncé; ce sont les faits qui méritent qu'on y porte une sérieuse attention. »

M. Desavenières cite l'exemple de Broussais qui n'eût point affronté le concours, et qui, par conséquent, n'aurait jamais été professeur à la Faculté de Paris, si l'autorité n'eût cédé au vœu général en le nommant directement à une chaire créée pour lui. Il cite encore le professeur Breschet, qui fut obligé, à cinquante-huit ans, de descendre dans l'arène du concours, et qui fut nommé, bien qu'il n'eût pas été classé le premier dans les épreuves.

M. Desavenières partage maintenant sa vie entre l'exercice de la médecine et les travaux de l'enseignement libre à l'Ecole pratique. Depuis plusieurs années, il fait des cours théoriques et pratiques sur les maladies des yeux et les organes génito-urinaires. Ses leçons attirent de nombreux élèves. Il doit publier incessamment, si nous sommes bien informés, un *Manuel pratique de pathologie oculaire et génito-urinaire.*

FRÉDÉRIC DEVILLE.

(1) Actes du Congrès médical, pag. 67 et 68.

M. BERGERE (PIERRE),

MARÉCHAL DE CAMP, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET DE SAINT-WLADIMIR DE RUSSIE, MEMBRE DU COMITÉ DES FORTIFICATIONS.

—

M. le général Bergere (Pierre), naquit à Auxonne (Côte-d'Or), le 2 décembre 1785. Son père, aimé et considéré de ses concitoyens, fut constamment honoré de leurs suffrages et de leur choix, soit pour les fonctions municipales, soit comme juge consulaire. Il consacra sa modeste aisance à donner une éducation convenable à ses deux fils, qui ont été admis à l'école polytechnique. L'aîné, dont nous esquissons ici la vie publique, fut l'un des premiers de la promotion de 1803 (sous le Consulat).

M. Bergere comptait quatre années d'études lorsqu'il fut admis à l'école d'application de Metz. Il passa ses examens d'une manière brillante, et fut promu élève sous-lieutenant du génie le 23 septembre 1805. Nommé lieutenant en premier de mineurs le 18 décembre 1807, il fut envoyé au mois de mars suivant à Anvers, et en avril à

Flessingue. Il donna dans ces deux places des preuves de zèle et de talent, fut chargé de recevoir la place de Flessingue du commissaire hollandais, lors de sa réunion à l'Empire, et fut promu lieutenant d'état-major le 29 décembre 1808.

La guerre ayant éclaté entre la France et l'Autriche, il reçut l'ordre de se rendre à l'armée d'Allemagne le 30 mars 1809, et se trouva à l'attaque de Vienne, au premier passage du Danube, aux batailles de Gross-Aspern et d'Essling, au deuxième passage du Danube, à la bataille d'Enzersdorff. Il fut fait capitaine en second de sapeurs le premier juillet 1809, et assista quelques jours après, en cette qualité, à la bataille de Wagram, puis au combat d'Hollabrün, et successivement à l'affaire de Znaïm, et fut employé aux travaux du Danube.

Au commencement de décembre de la même année, il était en mission dans les provinces illyriennes, lorsqu'il fut question de chasser les Anglais de Walcheren. L'Empereur, afin d'assurer le succès de cette expédition, ayant demandé un officier du génie qui connût le pays, M. Bergere fut envoyé à l'armée du Nord, qui reconquit aisément toute la Zélande.

Capitaine en premier de sapeurs le 1er janvier 1810, le 4 du même mois il était à l'armée du Nord, et trois mois après à Flessingue, où il fut employé aux grands travaux exécutés dans cette place. Ce fut là qu'il fut promu capitaine

en second d'état-major, le 1er juillet suivant.

Au mois de novembre de la même année, il se rendit à Paris pour y assister aux conseils d'administration du génie présidés par l'Empereur. Il revint à Flessingue au mois de mars 1811, et le 14 octobre de la même année il y reçut, des mains mêmes de l'Empereur, la croix de la Légion-d'Honneur.

Il quitta cette place en septembre 1813, pour rejoindre la grande armée, et y prit part aux combats de Dornbourg, aux batailles de Nambourg, de Wachau, de Leipsig, de Freyburg, de Hanau ; aux combats de Hochem, où il eut un cheval blessé sous lui ; et enfin à l'affaire de Costen.

Conformément à l'ordre qu'il en reçut, le 18 novembre suivant, le capitaine d'état-major Bergere prit la direction de tous les travaux de campagne exécutés sous Hochem et en avant de Costen, au 11e corps de la grande armée, ainsi qu'à Nimègue. Il assista aux combats d'Appeltern et de Druten, sur la Meuse et le Rhin ; il fut chargé d'un grand nombre de reconnaissances, et attaché à la division d'arrière-garde pendant la retraite, depuis Nimègue jusqu'à Châlons-sur-Marne. Il semblait se multiplier lui-même. Nommé capitaine en premier de mineurs le 1er janvier 1814, il assista aux affaires de la Chaussée les 2 et 3 février suivant. On le voit ensuite aux combats de Châlons, où il reçoit une forte contusion de balle dans la poitrine, et à celui de la Ferté-sous-

Jouarre. Il se distingue encore aux batailles de Guignes, de Nangis et de Montereau, où un coup de feu l'atteint à la jambe droite. Devant Méry il dirige la colonne d'attaque qui enlève le pont, arrête l'incendie de ce pont, qu'il rétablit sous le feu de l'ennemi, et assiste ensuite aux affaires de Troyes, Corbeni, Craone et Laon.

Pendant toute la campagne il avait été employé à détruire ou à reconstruire tour-à-tour des ponts, notamment à Châlons, à Château-Thierry, à la Ferté-sous-Jouarre, sur l'Ourcq, à Tréport, à Montereau et à Nogent. C'est dans cette même campagne, après que Soissons eut été pris deux fois par les alliés et repris par les Français, et à l'issue de la bataille de Laon, que l'Empereur voulut que la défense de Soissons fût confiée à des jeunes gens dont la fortune militaire fût à faire, et désigna nominativement le capitaine Bergere pour y commander le génie.

Cet officier dirigea en conséquence la défense de cette place, attaquée pour la troisième fois en moins de quelques semaines, et dont le siége fut enfin levé par les armées russes et prussiennes, après un mois de blocus, neuf jours de tranchée ouverte et quatre sorties. Il se battait encore dans cette place lorsque l'Empereur abdiquait à Fontainebleau et le nommait, quoique absent, chef de bataillon, le jour même de son abdication, le 3 avril 1814. Quelques jours après il fut envoyé dans sa ville natale.

Ainsi, depuis qu'il est entré sous les drapeaux jusqu'à la paix de 1814, c'est-à-dire pendant plus de huit ans, M. Bergere n'a cessé d'être employé aux postes les plus avancés, les plus difficiles et les plus périlleux ; et partout il a déployé une capacité, un sang-froid, un courage et un dévouement admirables. C'est à cet héroïsme soutenu qu'il a dû les marques d'estime et d'intérêt réitérées que nous avons vu l'Empereur lui donner, et dont le souvenir, après plus de trente ans, doit agiter son noble cœur des plus vives et des plus douces émotions.

Il reçut de la première Restauration la croix d'officier de la Légion-d'Honneur ; et, au retour de Napoléon en France l'année suivante, le 11 avril, elle lui fut conférée par l'Empereur. Comme le commandant Bergere demandait le 21 mars au grand-maréchal comte Bertrand s'il devait quitter la croix d'or, le maréchal lui répondit : « Le décret de Lyon n'est pas fait pour vous, » conservez votre croix. »

Placé dans le génie de la garde impériale (décret du 19 avril 1815), il fut utilement employé aux travaux de la défense de Paris, passa le 7 juin suivant à l'armée du Nord, et se trouva aux combats de Gilly et de Charleroy, aux batailles de Ligny et de Waterloo. Après cet immense désastre, il fut laissé à Soissons pour y prendre le commandement du génie (24 juin 1815).

Déployant une incroyable activité et toutes les

ressources de son expérience, il mit bientôt cette place en état de défense, et il assista à toutes les affaires qui eurent lieu avec les troupes du blocus. L'ennemi ne put y pénétrer. Après la seconde Restauration, lorsque les généraux alliés virent ces travaux, qui étaient immenses et qui avaient été exécutés en si peu de temps, l'un d'eux, le général Saken ne put s'empêcher de s'écrier : « Il n'y a que les Français capables de pareilles » choses ! » Puis se tournant vers M. Bergere : « Quel dommage, dit-il, commandant, que vous » ayez fait tant de prodiges pour une mauvaise » cause. » A quoi celui-ci répondit : « Général, la » cause de la patrie est toujours grande et belle. »

M. Bergere, licencié avec notre brave armée, sans égard pour les services qu'il avait rendus, se retira dans ses foyers, où il fut en butte à toutes les vexations des autorités du moment, qui cherchaient à se faire valoir en supposant aux officiers à demi-solde des projets de conspiration et de bouleversement bien éloignés de leur pensée. Heureusement que le gouvernement de Louis XVIII ne fut pas longtemps dupe de ces intrigues, et c'est sans qu'il l'eût demandé que le chef de bataillon Bergere fut, le 16 mars 1818, rappelé à l'activité pour être attaché au comité des fortifications, et peu après au ministère de la guerre. Il y fut chargé d'un grand nombre de travaux importants et de diverses natures, tels que rédaction du devis et de l'analyse

modèles du mémorial, de divers règlements, projets, etc.; examens des élèves de l'école polytechnique et de l'école d'application du génie et de l'artillerie. Il y fit partie de plusieurs commissions, entre autres de celles chargées de fixer d'une manière définitive la législation militaire relative à l'état-major des places, de réorganiser l'école d'application de l'artillerie et du génie et le régime des prisons militaires, d'arrêter un plan de distribution générale des bâtiments destinés au dépôt de la guerre et au comité des fortifications, etc.

Nommé lieutenant-colonel le 3 janvier 1828, il fut chargé, comme auparavant, de l'examen des élèves de l'école de Metz, et dans les intervalles continua ses travaux au comité.

Le 14 avril 1831, il fut investi du commandement en second de l'école d'application de Metz.

Le 5 juillet 1833 il fut promu colonel, commandant en chef par intérim de cette même école, le 1er juillet 1837; directeur des fortifications à Metz, le 10 octobre 1838; et commandant en chef du génie au corps d'opérations de la Moselle, le 1er juillet 1844.

Enfin il avait continué ses fonctions d'examinateur à Metz.

Il reçut, le 22 octobre 1845, une nouvelle récompense de 44 années de services distingués, par sa promotion au grade de maréchal de camp.

Le 1er décembre suivant, il fut nommé mem-

bre du jury d'examen; depuis le 15 janvier dernier il fait partie du comité des fortifications.

Il est commandeur de la Légion-d'Honneur depuis le 30 avril 1835, et chevalier de Saint-Wladimir depuis le 30 avril 1838.

La Restauration l'avait nommé chevalier de Saint-Louis en 1819.

M. le général Bergere est membre de l'académie royale de Metz, dont il a été deux fois élu président. Il est l'auteur du *Devis et analyse modèles pour le service du génie;* d'un grand nombre de mémoires insérés dans le *Mémorial de l'officier du génie*, dans le *Journal du génie civil*, dans les *Annales des mines*, dans le *Recueil de l'Académie de Metz*, et dans d'autres collections scientifiques.

M. Jean-Baptiste Bergere, frère du maréchal de camp Bergere, dont nous avons dit un mot au commencement de cet article, au sortir de l'école polytechnique fut placé dans l'arme du génie. Il est mort en 1840, chef de bataillon, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. C'était un officier très-distingué; à l'âge de vingt-trois ans, et n'étant encore que capitaine du génie, il avait été décoré par l'Empereur de la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Cette perte prématurée a été vivement sentie dans le corps du génie et dans l'armée.

C. Duval d'Yerres.

M. GANDILLOT (JEAN-DENIS),

MANUFACTURIER, INVENTEUR ET FABRICANT DE FER CREUX LAMINÉ, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

—

Jean-Denis Gandillot, né à Besançon en mars 1797, fut admis, à dix-huit ans, à l'Ecole polytechnique. Il s'y distingua parmi les meilleurs élèves ; lorsqu'en 1816, le gouvernement de la Restauration détruisit, par un licenciement général, l'avenir des jeunes gens qui illustraient cette grande institution nationale, Gandillot, dont les études avaient été dirigées de préférence vers les sciences d'application, fut naturellement entraîné à s'occuper d'arts industriels. Il chercha une nouvelle carrière à parcourir avec honneur, tout en y trouvant les avantages de la fortune.

C'est ainsi que, dès 1828, il dota la France d'un établissement important, qui n'avait point encore eu de modèle : son but était la fabrication, en *fer creux laminé*, de toute espèce d'objets destinés à la construction et à l'ameublement. Pendant les dix premières années, les produits de M. Gan-

dillot, bien que reconnus par un juge compétent, M. le baron Charles Dupin, pour être établis avec beaucoup d'art et de goût, ne furent exécutés qu'à l'aide de tubes confectionnés à froid, au moyen de bandes de fer laminé, dont les bords étaient parfaitement mis en contact, mais sans être *brasés* ni *soudés*. On fabriquait ainsi des grilles, des balcons, des rampes d'escalier, des bancs de jardins, mais surtout des lits, des canapés, des fauteuils, etc.

Ces produits obtinrent la médaille d'argent à l'exposition de l'industrie de 1834, époque à laquelle ils avaient atteint déjà un haut degré de perfection. M. Gandillot, constamment préoccupé des moyens de se procurer des tubes plus parfaits encore que ceux employés jusqu'alors à la construction de ses produits, était à l'affût de toutes les découvertes que la science enfantait, soit en France, soit à l'étranger. Il fit plusieurs voyages en Angleterre, d'où il importa, en 1838, un procédé des plus ingénieux pour souder les tubes à chaud, procédé qu'il mit aussitôt en pratique dans une usine spéciale qu'il fonda, sur une grande échelle, à la Briche près de Saint-Denis.

Cette usine, dès sa création, pouvait fabriquer par jour jusqu'à deux mille mètres de tuyaux de toute dimension, et depuis, les moyens de fabrication en ont été doublés par l'établissement d'un second système d'étirage que comportait la force de la machine à vapeur. La fabrication ac-

tuelle peut même être doublée encore, en faisant travailler jour et nuit, en sorte que l'usine, telle que l'a fondée M. Gandillot, pouvant produire 8000 mètres de tuyaux par jour est à même de suffire, sans le moindre surcroît de dépenses, à tous les développements que pourrait acquérir en France l'application de ces tubes. Cette application ne s'est pas bornée aux emplois déjà signalés, car ces tuyaux offrent une trop grande supériorité sur ceux en plomb, en fonte et en cuivre employés jusqu'alors, pour ne pas être immédiatement adoptés comme conduits pour le gaz, l'eau et la vapeur, ainsi que pour les calorifères à eau chaude, que M. Gandillot importa en France, où il fit construire les premiers calorifères (système Perkins) en 1838. Les calorifères à eau chaude sont les seuls que le gouvernement ait adoptés depuis pour le chauffage des grands établissements publics, ce qui prouve toute l'importance du double service rendu au pays, et par l'importation de ce nouveau mode de chauffage et par l'invention des tuyaux que nécessite leur exploitation.

Les nouveaux tubes de M. Gandillot, comme conduits d'eau, de gaz et de vapeur, parurent pour la première fois à l'exposition de 1844, où le juri leur décerna la médaille d'argent.

Depuis cette exposition, de nouveaux débouchés importants se sont créés, notamment l'application de ces tubes aux chaudières des loco-

motives et des bateaux à vapeur, pour la construction desquels, sans cette industrie, la France fût devenue forcément tributaire de l'Angleterre. Plus récemment encore ces tubes ont fourni à M. Fauvelle de Perpignan les moyens de mettre en pratique son importante invention de la *sonde hydraulique creuse*, pour forage des puits artésiens, invention qui, pendant douze ans, était restée à l'état de théorie, et dans la pensée de l'inventeur, jusqu'au moment où il apprit l'existence des nouveaux tubes Gandillot, les seuls assez rigides et assez solidement soudés pour résister à l'effort de la torsion qu'exerce l'action du forage.

Dans le rapport fait par le commissaire du gouvernement belge, M. Jobard de Bruxelles, sur une des dernières expositions françaises, dont sa mission l'obligeait à rendre un compte sévère et consciencieux, nous trouvons, au sujet de l'exploitation de M. Gandillot, une appréciation remarquable et d'autant moins suspecte qu'elle émane d'un étranger. En France aussi de nombreux rapports ont fait un éloge mérité des diverses industries dont M. Gandillot a enrichi le pays. On lit notamment dans le *Journal des Débats*, des 6 et 25 août 1842, deux articles où sont parfaitement exposés les avantages que les industriels et les économistes peuvent retirer de la connaissance complète et de l'emploi des produits de la maison Gandillot.

« En bonne économie, dit l'auteur de ces articles, tout gouvernement doit de préférence aide et appui aux inventions qui tendent à le rendre le moins possible tributaire des pays étrangers. Ainsi, en France, où le fer manque, tous les besoins de notre industrie nous forcent de recourir à la Russie, à la Suède et à l'Angleterre pour alimenter nos usines. Celui qui parviendrait à remplacer le fer par un produit national, devrait être considéré comme un homme utile, comme un bienfaiteur de son pays. Il en est de même de celui qui, sans créer des produits nouveaux, trouve le moyen d'employer d'une manière plus économique ceux déjà existants, car le résultat est le même; le tribut payé à l'étranger diminue dans la proportion de l'économie apportée dans l'emploi de la matière importée.

» Sous ce point de vue l'établissement fondé par M. Gandillot doit être considéré comme une conquête de notre industrie métallurgique, comme une tendance vers son affranchissement. Avant lui, personne n'avait songé à employer *le fer creux*. Les difficultés de l'exécution, le prix de la main-d'œuvre, avaient fait réserver cette opération pour le travail des métaux précieux ou pour les objets de grande dimension. Ainsi nos lits en fer, les grilles de nos parcs, les siéges de nos jardins, les balustrades de nos balcons, les rampes de nos escaliers, etc., avaient toujours été forgés en fer plein.

» Aussitôt que l'invention de M. Gandillot a été connue, elle est devenue l'objet de bien des attaques; car elle avait à lutter contre les idées reçues, contre les intérêts froissés; mais successivement toutes les objections sont tombées devant l'expérience et la pratique; des grilles posées depuis bientôt quinze ans n'ont reçu aucune atteinte du temps, bien qu'elles soient exposées à toutes les influences de l'atmosphère... On ne saurait plus mettre en doute l'avenir réservé à cette industrie, après les nombreux perfectionnements qu'elle a reçus de son inventeur.

» La consommation annuelle du fer en France est d'environ cent cinquante millions de kilogrammes. Pour le quart au moins des ouvrages auquel il est employé, le fer creux peut être substitué avantageusement au fer plein, d'où il résulte que, si, dans les ouvrages en fer creux, il entre deux tiers moins de matière, l'économie annuelle apportée en France par l'admission universelle du fer creux sera de vingt-cinq millions de kilogrammes, c'est-à-dire suffisante pour faire, tous les ans, plus de cent lieues de chemin de fer. »

Or, cette admission universelle du fer creux, que suppose le *Journal des Débats*, ne sera pas longtemps à se réaliser désormais, car le brevet d'invention qui en assurait le privilége à l'inventeur vient d'expirer, et, certes, ce moment était attendu avec impatience par l'industrie rivale.

Si nous résumons les divers titres que M. Gandillot peut avoir, dès à présent, à la reconnaissance publique, nous trouvons que ces titres sont autant d'industries complètes et importantes dont il a doté le pays, et qui sont :

1° *La substitution du fer creux au fer plein dans les principaux travaux de construction et de serrurie, ainsi que pour l'ameublement en général.* Cette application est tombée désormais dans le domaine de l'industrie publique qui s'en est emparée avec avidité.

2° L'importation en France du *procédé de fabrication des tubes étirés et soudés à chaud*, qui, outre leur application à l'industrie du fer creux substitué au fer plein, servent *pour conduits de gaz, d'eau, de vapeur*, etc., et pour une foule d'emplois de nature diverse en mécanique, et, notamment, la *sonde hydraulique* pour puits artésiens dont il a été question plus haut.

Ce procédé, qu'il exploite à l'usine de la Briche, sous le bénéfice d'un brevet, est dès à présent établi sur une si grande échelle, qu'au moyen d'une faible augmentation dans le personnel, il peut suffire aux besoins de la France entière.

3° L'importation en France du *système de chauffage par l'eau chaude au moyen de ces mêmes tuyaux.* Ce système, adopté aujourd'hui pour tous les grands établissements de l'Etat, a été livré au domaine public par M. Gandillot, qui a voulu, en agissant ainsi, que chacun pût pro-

fiter des bienfaits de ce précieux procédé, dont l'exploitation n'eût pu répondre aux besoins de tous, si le privilége d'un brevet l'eût restreinte aux mains d'un seul,

4° *L'invention d'un procédé nouveau pour la fabrication des tubes en fer doublés*, et dont le diamètre peut s'élever jusqu'à 0^m 16 c., et même au delà. Ces tubes ne présentent *aucune soudure* et ne comportent par conséquent de *fuite* qu'autant que le fer lui-même serait corrodé ou déchiré à force de service ; comme leur épaisseur peut descendre jusqu'à 3 et même 2 millimètres, ils sont particulièrement destinés aux chaudières des locomotives et des bateaux à vapeur, et généralement à tous les cas où, *placés dans un foyer intense*, une dilatation trop prononcée pourrait agir sur la soudure des tubes ordinaires. La première fourniture de cette nouvelle sorte de tubes a eu lieu en 1845, au port de Lorient, pour la marine royale.

FRÉDÉRIC DEVILLE.

M. LEMERCIER DE NERVILLE

(JEAN-JACQUES),

RECEVEUR-GÉNÉRAL DES FINANCES DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME, RÉGENT DE LA BANQUE DE FRANCE, OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

—

Il naquit à Paris, le 11 juillet 1785. Son père, justement considéré, occupait un emploi important à la ferme générale. Il fit ses études au collége de la ville de Soissons, dans laquelle son aïeul maternel, M. Abel Beffroy, écuyer, chevalier de Saint-Louis, avait été prévôt-général de la maréchaussée du Soissonnais.

Il fut d'abord destiné au service militaire, et dut entrer comme élève-gendarme dans la maison du Roi. La Révolution, qui ruina sa famille, changea complètement ses projets d'avenir. Il se destina alors aux affaires de banque et de commerce; il entra plus tard chez un agent de change de Paris, dont il devint bientôt l'associé, et il fut pendant plusieurs années secrétaire de la chambre syndicale. En 1809, il fit partie des chevau-légers de la garde nationale parisienne, et, dans l'organisation de la nouvelle garde nationale qui fut décrétée en 1814, il fut nommé caporal de la 1re compagnie du 1er bataillon de la 3me légion. Il

était sous les armes les 30 et 31 mars 1814, hors des barrières, et de garde à celle du faubourg Saint-Denis.

En 1816, il acheta à bas prix la charge d'un agent de change, embarrassé dans ses affaires, et fut bientôt nommé adjoint au syndic de sa compagnie. Pendant l'exercice de ces fonctions, il fut chargé, par les banquiers souscripteurs de l'emprunt de la ville de Paris, de conduire et de mener à fin cette importante négociation ; et d'autres affaires non moins considérables lui furent, à diverses époques, confiées par les principales maisons de banque de la capitale.

Pendant l'année 1818, une effroyable crise financière, occasionnée par la vente et la livraison, sur la place de Paris, d'une grande quantité de rentes résultant d'un nouvel emprunt, vint jeter la consternation à la bourse, et même compromettre le crédit public. Plusieurs maisons de banque très-respectables se trouvaient fortement compromises. Elles chargèrent alors M. de Nerville de faire leur liquidation au parquet, et il y parvint à leur satisfaction. A la même époque, il eut le bonheur, en engageant toute sa fortune, de pouvoir sauver du naufrage un de ses collègues, son intime ami, entraîné par la faillite d'un grand spéculateur de mauvaise foi. Il en fut bien récompensé ; car ce même agent de change, au bout de quelques années, refit sa fortune et se replaça au premier rang de sa compagnie.

Cependant, en 1823, après tant de travaux et d'émotions, le juste désir de jouir d'une position indépendante et tranquille, et, de plus, la considération de l'élévation excessive du prix des offices d'agent de change, le déterminèrent à vendre sa charge, en réalisant une fortune qui lui parut amplement suffire à ses goûts et même à son ambition de père de famille. Il emporta dans sa retraite tous les regrets de sa compagnie, dans laquelle il compte encore ses meilleurs amis.

A la Révolution de Juillet, il était retiré, avec ses enfants, dans sa maison de campagne de Verrières. Il la quitta aussitôt pour aller se faire inscrire, un des premiers, comme grenadier de la garde nationale, compagnie Leclerq, de la 2me légion. Il s'y fit toujours remarquer par une exactitude scrupuleuse dans son service, et par ses opinions aussi conservatrices que libérales. En octobre 1830, M. le baron Louis, alors ministre des finances, dont il était particulièrement connu, le nomma receveur-général du département de la Somme, à Amiens. Par ordonnance du Roi, en date du 28 mai 1838, sur la proposition de M. Laplagne, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, et, par ordonnance du 27 avril 1846, il fut promu au grade d'officier du même ordre, encore sur la proposition de M. Laplagne, ministre des finances.

Il fit partie de la commission des receveurs-généraux qui, en décembre 1844, soumissionna

l'emprunt de deux cents millions, et de celle qui se présenta à l'adjudication du chemin de fer de Paris à Lyon.

A la fin de Janvier 1845, il fut nommé régent de la Banque de France, à une très-grande majorité, en remplacement de M. Buffault, décédé. Il aurait été nommé cinq ans plus tôt, sans l'intervention pressante de M. Thiers, ministre des affaires étrangères, qui fit nommer son beau-père, M. Dosne.

M. de Nerville remplit plusieurs fonctions gratuites avec autant de zèle que de désintéressement. Il est membre du conseil académique d'Amiens, et siége très-utilement dans cette honorable assemblée. Il est aussi un des administrateurs de la caisse d'épargne de Paris et l'un des fondateurs de celle d'Amiens. A ces deux derniers titres, comme par les autres moyens que lui donnent sa fortune et son influence, il a rendu, et rend chaque jour, de grands et nombreux services à la classe ouvrière, qui, soit à Amiens, soit à Paris, voit avec raison en lui l'un de ses amis les plus éclairés et les plus dévoués. A propos des caisses d'épargne, nous croyons utile de citer ci-dessous quelques fragments d'un rapport très-judicieux que M. de Nerville, il y a quelque temps, a présenté à l'autorité supérieure sur cette importante matière (1).

(1) Dans ce rapport, l'honorable receveur-général de la Somme, après avoir témoigné son entier assentiment au

Nous ne saurions terminer cette notice sans dire un mot de la belle position que M. de Nerville s'est faite dans le monde, tant par l'aménité et la franchise de ses manières que par son inépuisable disposition à obliger. A Amiens, tandis que, dans ses bureaux, le commerce et l'industrie, ainsi que les administrations publiques et particulières, trouvent toujours le plus grand empressement à faciliter leurs opérations, ses salons sont le rendez-vous habituel de la société la plus honorable comme la plus élégante de la

principe de la nouvelle loi présentée aux chambres par M. le ministre des finances sur les caisses d'épargne, démontre, par des chiffres, que les plus nombreux et les plus importants dépôts sont faits par les classes aisées de la société, et qu'ainsi le but du législateur ne se trouve pas atteint :

« La caisse d'épargne, dit-il, n'étant fermée à personne, souvent il arrive que des chefs de famille, notoirement opulents, ne rougissent point de venir réclamer, soit pour eux, soit pour leurs enfants, le bénéfice de cette institution, qui devrait être le partage exclusif des positions les plus modestes. Ne pourrait-on, pour corriger cet abus, et comptant sur une certaine pudeur de la part des personnes qui occupent un rang plus ou moins élevé dans la société, exiger que sur le livret de chaque déposant fût indiqué nettement et d'une manière très-explicite ses qualités s'il est majeur, et celles de ses parents s'il est mineur.

» Une telle disposition introduite dans la loi, et donnant d'ailleurs aux administrateurs le droit de vérifier les déclarations qui leur seraient faites, pourrait, ce me semble, écarter bon nombre de ces avares spéculateurs, qui cherchent un moyen accessoire de lucre dans les placements à la caisse d'épargne, ou veulent ajouter un pareil supplément à la fortune qui attend leurs enfants.

» Il faudrait pouvoir écarter aussi cette classe nombreuse de déposants qui, ayant atteint le maximum total des dépôts, et l'ayant atteint souvent dans le plus court délai que comportent les règles existantes, se font de ce maximum une sorte de

ville et du département. A Paris, tous les hommes qui s'occupent de grandes affaires financières savent et témoignent, en toute occasion, combien M. de Nerville mérite d'estime par l'intégrité, la capacité et la générosité dont il a constamment fait preuve dans tout le cours de sa carrière. Enfin, pour peindre en un trait cet homme de bien, il suffira de faire cette simple remarque, qu'il a beaucoup d'amis dévoués, et qu'il serait très-difficile de lui trouver un seul ennemi.

capital immobilisé dont ils touchent indéfiniment les intérêts.

» ... Je me permettrai aussi d'émettre le vœu de voir réduit à cinquante francs, pour les départements, le montant de chaque dépôt hebdomadaire. Cette somme de cinquante francs me paraîtrait parfaitement en rapport avec les plus fortes économies que puisse faire un travail réel, dans les localités que j'ai sous les yeux, eu égard au niveau général des salaires, qui pourtant y est notablement plus élevé que dans beaucoup d'autres départements.

» En vous soumettant ces aperçus, j'ai surtout eu en vue de vous faire connaître combien il me paraît essentiel d'opposer, autant que possible, une barrière à cette spéculation usurpatrice qui envahit chaque jour de plus en plus le domaine des caisses d'épargne, et finirait peut-être à la longue par faire de ces institutions une des principales charges de l'État...

» ... J'espère cependant, monsieur le ministre, que vous ne m'en croirez pas moins vivement préoccupé de l'immense intérêt moral et politique qu'il y a à maintenir et à étendre encore, s'il se peut, le bienfait des caisses d'épargne. Fortifier l'institution en la dégageant des éléments parasites et onéreux qui altèrent sa nature et compromettent par conséquent son avenir, voilà le noble but que poursuit votre projet de loi, et que je serai heureux, autant que qui que ce soit, de lui voir atteindre..... »

H. de Lestrées.

LE BARON DE CARRIÉ DE BOISSY

(JEAN-AUGUSTE),

—

Il naquit le 7 juillet 1746, à Entrayes (Aveyron), et fut entraîné de bonne heure vers la carrière des armes, dont les dangers et les vicissitudes souriaient à son imagination, et avaient la gloire et les applaudissements de la patrie pour récompense. Incapable d'ailleurs de s'ensevelir dans une obscure oisiveté, alors que l'Europe coalisée s'efforçait de nous arracher notre indépendance, le premier des besoins pour un peuple, il vola sous les drapeaux, prit part à toutes les campagnes de cette mémorable époque, et se distingua dans toutes les rencontres. Entré, le 16 juin 1782, dans la gendarmerie de Lunéville, il y servit jusqu'à la suppression de ce corps.

Avec le grade de sous-lieutenant il fut admis dans la cavalerie de la légion du centre (31 mai 1792), devenue plus tard 20e de chasseurs. Nommé lieutenant le 12 juillet 1793, et capitaine le 22 du même mois, il fut promu au grade de chef de

brigade, ou colonel du 13e de cavalerie, devenu 22e de dragons le 15 floréal an VIII.

L'astre de Napoléon s'était levé sur l'horizon, et le tour de l'étranger était venu de redouter un génie qui savait soumettre la victoire à ses calculs.

La campagne d'Allemagne de 1805 s'ouvrit et fournit au colonel de Carrier de Boissy de nouvelles occasions de déployer ses talents et son intrépidité. Sa brillante conduite lui valut sa nomination au grade de commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur (25 décembre 1805), dont il faisait partie comme officier dès la création de cette institution,

Employé l'année suivante (1806) dans la campagne de Prusse, il se montra digne de ses nobles antécédents; il continua à donner des preuves de son dévouement dans la campagne de Pologne de 1807, fit des prodiges de valeur à la sanglante balaille d'Eylau (9 février), et reçut le 14 avril suivant la récompense de ses services par sa nomination au grade de général de brigade. Il fut aussi nommé baron de l'Empire.

Dès que la guerre eut commencé en Espagne, le général de Carrier de Boissy fut appelé à y cueillir de nouveaux lauriers.

Il commandait une brigade dans l'armée de Portugal, sous les ordres du maréchal duc de Raguse, lorsque, le 17 juillet 1812, le maréchal s'établit sur les hauteurs de la vallée de la Gua-

rena, et vit qu'une portion de l'armée anglaise se formait sur la rive gauche de cette rivière. « Dans » cet endroit, dit-il dans son rapport daté de Tu- » dela le 31 du même mois, les hauteurs de cette » vallée sont très-escarpées, et la vallée a une lar- » geur médiocre. Soit que ce fût le besoin de rappro- » cher ses troupes de l'eau, à cause de la chaleur » excessive qui se faisait sentir, soit pour toute » autre raison que j'ignore, le général anglais en » avait placé la plus grande partie dans le fonds » à demi-portée du canon des hauteurs dont nous » étions les maîtres; aussi, en arrivant, je fis » mettre en batterie quarante pièces de canon, » qui dans un moment eurent forcé l'ennemi à » se retirer, après avoir laissé un grand nombre » de morts et de blessés sur la place. L'armée » marchait sur deux colonnes, et j'avais donné » le commandement de la colonne de droite, dis- » tante de celle de gauche de trois quarts de lieue, » au général Clausel. Arrivé sur les lieux, le géné- » ral Clausel, ayant peu de monde devant lui, » crut pouvoir s'emparer de deux plateaux de la » rive gauche de la Guarena et les conserver; » mais cette attaque fut faite avec peu de monde; » ses troupes n'étaient pas reposées et à peine » formées; l'ennemi s'en aperçut, marcha aux » troupes qu'il avait ainsi jetées en avant et les » força à la retraite. Dans ce combat, qui fut d'une » courte durée, nous avons éprouvé quelques » pertes. La division des dragons qui soutenait

» l'infanterie chargea avec vigueur toute la cavalerie anglaise, mais le général Carrié, un peu » trop éloigné du peloton d'élite du 15e régiment, » tomba au pouvoir de l'ennemi »

M. Carrié de Boissy resta au pouvoir des Anglais jusqu'à la paix. — Les événements de 1814 le rendirent enfin à la liberté et à sa patrie.

Cette même année, le roi Louis XVIII honora les éminentes qualités de cet officier-général en lui conférant la croix de Saint-Louis, mais les promesses faites d'un avancement payé si chèrement furent perdues.

Employé activement pendant les Cent-Jours, il donna les plus utiles exemples, mais les destinées de l'Empire furent fixées à Waterloo.

Le général de Carrié de Boissy rentra, peu après cette déplorable péripétie, dans la vie privée, oubliant presque ses blessures, mais ressentant vivement celles de la patrie.

Depuis la révolution de juillet, le général Carrié de Boissy a été appelé au conseil général de l'Aveyron, où il s'est associé, avec cette activité et cet enthousiasme qui le caractérisent éminemment, à toutes les mesures propres à donner une vive et heureuse impulsion à tous les éléments de richesse morale et matérielle que cette portion si intéressante de la France renferme en son sein.

En résumé, M. le général baron Carrié de Boissy a fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire; chacun de ses grades fut le

prix d'une action d'éclat. Il reçut six blessures et eut quatre chevaux tués sous lui. En Espagne, lorsqu'il tomba au pouvoir des Anglais, il perdit tous ses bagages, et n'en fut jamais indemnisé. Comme beaucoup d'autres mis en oubli par la Restauration, il pouvait encore servir utilement le pays de son épée, malgré ses graves blessures; mais ses services étant restés sans avancement, ses pertes et ses malheurs sans compensation, il prit sa retraite.

J. Duverger.

LE C[te] DE CHABROL-CHAMÉANE,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DU ROI, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL-GÉNÉRAL, ANCIEN DÉPUTÉ, ANCIEN MAIRE DE NEVERS.

—

Il appartient à une famille noble des plus anciennes et des plus considérées de l'Auvergne; elle a donné plusieurs capitaines-généraux à cette province, et parmi ses alliances elle compte le grand Arnaud, le marquis de Pomponne, Jean de Basmaison, etc. Il avait pour aïeul Michel de Chabrol, avocat du roi au présidial de Riom, qui naquit en cette ville en 1714, et s'illustra par une science profonde, qui lui valut souvent d'être consulté par le chancelier de France sur les questions les plus difficiles du droit public et de l'administration générale. Louis XV le réintégra dans ses titres de noblesse, dont sa famille avait été déchue en embrassant le protestantisme à l'époque des discussions religieuses. Il publia en 1784 le *Commentaire sur la coutume d'Auvergne*, et le célèbre jurisconsulte Merlin n'hésite pas à placer cet ouvrage au premier rang de ceux de ce genre. Il fut nommé conseiller d'état par Louis XVI, le 21 mars 1780, et mourut à Riom le 22 février 1792, laissant deux

fils : l'un, qui fut colonel du régiment d'Auvergne ; l'autre, Guillaume-Joseph de Chabrol, qui, après avoir embrassé la carrière des armes, devint plus tard président au présidial de Riom, et fut envoyé aux états-généraux comme député de la noblesse d'Auvergne, par l'assemblée même que son père présidait. Il mourut en 1818, après avoir reçu en 1815, de Louis XVIII, le titre héréditaire de comte pour lui et ses enfants. Il laissa une fille mariée au descendant de l'ancienne famille gênoise des Soubrany, et cinq fils :

Le comte Guillaume de Chabrol-Tournoëlle, ancien maire et député de la ville de Riom, gentilhomme de la chambre du roi, qui mourut en 1820.

Le comte Jean-André de Chabrol-Crousol, grand officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, grand-cordon de l'ordre de Saint-Joseph de Toscane, pair de France, ministre de la marine et des finances. Il entra au conseil d'état en 1805, fut successivement nommé maître des requêtes, président du conseil supérieur de liquidation en Toscane, premier président de la cour d'Orléans, intendant-général des provinces illyriennes. Sous la première Restauration il fut nommé préfet du Rhône ; en 1815 il refusa de prêter serment à l'empereur, et au retour du roi reprit sa préfecture, où il sut se concilier l'estime et l'affection des Lyonnais. Après avoir été président du comité des finances au conseil d'état, et

directeur général de l'enregistrement, le roi l'appela dans son conseil, où il déploya de grands talents.

Le comte Joseph-Gaspard de Chabrol-Volvic, frère du précédent, grand-officier de la Légion d'Honneur, de l'Aigle rouge de Prusse, de Saint-Wladimir de Russie, et d'un grand nombre d'ordres étrangers, conseiller d'état, préfet de la Seine, député du Puy-de-Dome, entra fort jeune à l'école polytechnique, d'où il sortit avec le numéro 1, et fit partie de l'expédition d'Egypte en qualité d'ingénieur. Il coopéra au grand et bel ouvrage sur cette contrée. De retour à Paris, il fut nommé successivement préfet du département de Montenotte et de la Seine, poste qu'il ne quitta qu'à la révolution de 1830.

Le dernier des frères des précédents, Jean de Chabrol-de Murol, qui mourut à l'âge de 25 ans, donnait de grandes espérances comme savant. Sorti de l'école polytechnique, il entra au séminaire de Saint-Sulpice et se livra avec ardeur aux sciences mathématiques et astronomiques, dans le but d'aller prêcher l'Evangile en Chine. A 18 ans il avait envoyé à l'Institut des mémoires scientifiques qui avaient vivement attiré l'attention de ce corps savant. A 20 ans il avait été présenté trois fois pour une place vacante dans la section des mathématiques de l'Institut. Il mourut au moment où il venait d'être ordonné prêtre.

Le comte Antoine-Joseph de Chabrol-Cha-

méane, dont nous nous proposons d'esquisser ici la vie, est le second frère des précédents. Né en 1771, il embrassa fort jeune la carrière des armes, et entra comme officier au régiment lyonnais (24e d'infanterie). C'est dans cette position que le trouva la révolution de 1789. Il céda à l'exemple que lui donnait l'élite de la noblesse française, et alla rejoindre au delà du Rhin le corps du prince de Condé; il fit toutes les campagnes de l'émigration et ne rentra sur le sol natal que lorsque la paix et la tranquillité eurent été rétablies. Le comte de Chabrol contracta mariage avec Mlle de Prisye, d'une famille noble et ancienne du Nivernais, dont le père était président à la chambre des comptes de Paris en 1789, et avait succombé au 10 août en défendant le roi. Mlle de Prisye était nièce de l'abbé de Radonvilliers, précepteur des enfants de France et membre de l'Académie française. Par suite de cette alliance, M. de Chabrol, tout en conservant de grands intérêts en Auvergne, vint s'établir à Nevers, où l'aménité de ses manières, son active et ingénieuse bienfaisance lui acquirent dans cette ville la plus honorable popularité. Les vœux de ses concitoyens le désignaient depuis longtemps pour les fonctions de maire, il y fut en effet nommé en 1810 et y resta jusqu'en 1820. M. de Chabrol y a donné des preuves multipliées de son inépuisable activité pour les intérêts moraux et matériels de cette intéressante et industrieuse cité, qui, sous ses auspices et par ses

soins, s'est enrichie de plusieurs établissements utiles et agréables.

En 1818 il eut le bonheur rare de réunir l'unanimité, moins une voix, des votes, et fut proclamé député. Reçu à la Chambre, il prit la part la plus active à ses travaux, fit partie de plusieurs commissions, fut nommé secrétaire de plusieurs bureaux, et se fit remarquer par une profonde intelligence des mesures les plus propres à résoudre le difficile problème de l'ordre uni à la liberté.

En 1822 et en 1824 il fut de nouveau réélu député par les colléges électoraux de Nevers, dont il avait été nommé le président; il cessa ses fonctions législatives à la dissolution de la Chambre septennale en 1827. En récompense de ses longs et solides services il reçut, à l'époque du sacre de Charles X, le titre de gentilhomme de la chambre du roi.

L'aîné de ses fils, le vicomte François-Ernest de Chabrol-Chaméane, entré fort jeune dans la magistrature, était en 1830 substitut à Versailles; il crut devoir, à la suite des événements politiques, résigner ses fonctions.

Il a publié :

1° Le Dictionnaire de législation usuelle; 2° le Dictionnaire général des lois pénales; 3° un mémoire sur le déplacement de la population dans Paris et sur les moyens d'y remédier, au nom des trois arrondissements de la rive gauche de la Seine, dont il avait été nommé commissaire; en

1842 il a été élu membre du conseil d'arrondissement de Nevers.

ARMES : Chabrol porte d'azur au 1er et au 4e un chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon, dont deux en chef et une en pointe; au 2e et au 3e un pal d'or chargé d'un lion de gueule onglé et langué de même. Le tout accompagné de six besans d'or, l'écu surmonté d'une couronne de comte.

C. DE VIVEROLLES.

M. BÉCHARD

(FERDINAND),

AVOCAT AUX CONSEILS DU ROI ET A LA COUR DE CASSATION, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD, EX-DÉPUTÉ DU GARD.

—

M. Béchard exerçait à Nîmes, depuis 1820, la profession d'avocat, et il s'y était fait un nom justement célèbre, quand il brigua et obtint les suffrages des électeurs de cette ville (1837). Il s'assit sur les bancs de la droite.

L'épreuve de la tribune, nous l'avons vu, n'est pas toujours favorable aux talents d'audience, et plus d'un aigle du barreau a replié piteusement ses ailes devant la Chambre.

Il n'en fut pas ainsi de M. Béchard : chez lui le député n'eut rien à envier à l'avocat, ou, pour mieux dire, l'un se compléta par l'autre.

Il prit successivement la parole :

En 1838, sur les attributions des conseils-généraux et d'arrondissement; — sur la liberté individuelle (proposition de l'honorable M. Roger);— sur les faillites et banqueroutes; — sur le remboursement de la rente 5 p. cent; — sur le budget du ministère de la justice.

En 1839, sur l'adresse au roi; — sur le budget

de l'instruction publique; — sur le budget de l'intérieur; — sur le budget des recettes.

En 1840, sur les fonds secrets; — sur une pétition relative à la liberté de l'enseignement et à la rétribution universitaire;—sur le projet d'adresse au roi.

En 1841, sur les fortifications de Paris; — sur les douanes; — sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique; — sur le budget des recettes.

En 1842, sur l'adresse au roi; — sur l'adjonction de diverses capacités aux listes électorales;— sur le code d'instruction criminelle; — sur l'établissement des grandes lignes de chemins de fer; — sur le projet de loi relatif à la régence.

En 1844, sur la proposition de M. Mauguin, tendant à réprimer la falsification des vins; — sur la pétition de plusieurs membres des consistoires de l'Eglise réformée; — sur les prisons.

En 1845 et 1846, sur le projet d'adresse; — sur le conseil royal de l'instruction publique; — sur des pétitions du culte réformé; — sur le budget des cultes; — sur les religieuses d'Avignon; — sur les fonds secrets (amendement de M. Odilon-Barrot); etc, etc.

Ces diverses questions, celle surtout de la liberté d'enseignement, fournirent à M. Béchard l'occasion de déployer un rare talent de discussion, rehaussé encore qu'il était par les sentiments les plus nobles, par les idées les plus généreuses.

M. Béchard s'exprime en fort bons termes; il est du petit nombre des orateurs parlementaires dont les discours gagnent à être lus, et qui peuvent braver l'épreuve du cabinet et la dissection de la critique. Indifférent aux questions de personnes et n'intervenant jamais dans les crises ministérielles que pour y faire prévaloir ce qu'il croyait être l'intérêt national, il s'est particulièrement attaché dans sa carrière parlementaire à défendre au dedans toutes les libertés publiques contre les abus de la centralisation impériale, et au dehors le système des alliances continentales contre l'alliance anglaise, qu'il n'a cessé de signaler, dans toutes les circonstances, comme hostile aux intérêts généraux et permanents du pays.

Nous voulons justifier nos éloges, dans lesquels la complaisance, la camaraderie n'entre pour rien, par la citation du discours qu'il prononça en 1842 (séance du lundi 17 janvier), à propos de l'adresse au roi. Bien qu'incomplète, cette citation suffira pour faire apprécier toutes les éminentes qualités qui distinguent l'ex-député du Gard. Il s'exprima, en cette occasion, avec une modération, avec une impartialité qui étaient devenues chez lui une habitude, et qu'il n'était permis à personne de ne pas croire sincères. Nous laissons parler M. Béchard :

« Quoique appelé à prendre la parole dans la discussion générale, je ne me propose pas cependant d'examiner, dans son ensemble, la politique

tant extérieure qu'intérieure du cabinet. Cette critique rétrospective n'offrirait quelque intérêt qu'autant qu'une question ministérielle serait sérieusement engagée. Or, Messieurs, la session s'ouvre sous des auspices inaccoutumés; nous ne sommes, chose singulière! ni au lendemain, ni probablement à la veille d'une crise de cabinet; et les ambitions légitimes qui peuvent prétendre au pouvoir, me paraissent avoir ajourné leurs espérances jusqu'à la discussion de trois propositions assez généralement annoncées sur la réforme électorale, sur la réforme parlementaire et sur les modifications à introduire dans la législation de septembre.

» Je considérerais comme prématurée une discussion sur un programme qui n'est pas encore très-nettement formulé. Toutefois je félicite l'opposition des desseins qu'elle paraît avoir conçus de substituer à des questions de personnes, toujours irritantes, rarement utiles, des questions de réformes qui, quoique incomplètes, mal conçues même, ont le double avantage de mettre quelquefois dans la voie du bien, et d'appeler toujours les lumières d'une discussion consciencieuse sur des problèmes importants.

» Quant au ministère, à l'égard duquel, je le déclare, je n'éprouve ni préférence ni antipathie personnelles, je me bornerai à lui dire qu'il ne suffit pas d'une intention ferme pour s'arrêter sur la pente dont M. le Ministre des affaires étrangères

signalait lui-même le péril, il y a quelques jours, à la tribune de l'autre chambre ; que la compression énergique des tentatives factieuses, quoique nécessaire dans tous les temps, ne doit pas être, dans les temps plus calmes, la pensée unique d'un gouvernement ; et que, au sein d'une société bouleversée depuis un demi-siècle par des révolutions incessantes, il y a sans doute des passions à réprimer, des crimes à punir, mais qu'il y a aussi des besoins matériels et moraux à satisfaire. . .

. . . .

» Messieurs, l'état actuel de nos alliances est de nature à provoquer de votre part les méditations les plus sérieuses. Jamais, au moment où la France avait adopté le principe de l'isolement systématique, jamais l'état de ses alliances n'avait été plus chancelant.

» La Russie trahit son mauvais vouloir par des bouderies d'étiquette. L'Allemagne resserre la coalition commerciale et politique contre la France, surtout depuis les imprudentes provocations du premier mars. Les villes anséatiques sont sur le point d'entrer dans la ligue des douanes allemandes, et nous semblons vouloir nous-mêmes y pousser la Belgique, en exagérant la protection réclamée pour nos produits nationaux. Le roi de Prusse, qui se rend à Londres pour le baptême du prince de Galles, trouvera, soyez-en sûrs, malgré les sollicitations dont il a été l'objet, une autre route que celle de Paris pour aller en Angleterre.

Quant à l'Espagne, dont nous ne voulons reconnaître ni le prétendant légitime, ni le chef révolutionnaire, notre ambassadeur, qui passe en ce moment la Bidassoa, pourra nous en donner des nouvelles.

» Et c'est le moment que nous choisissons pour abdiquer entre les mains des Etats-Unis le rôle de protecteur de la liberté des mers et des marines du second ordre! C'est le moment que nous choisissons pour nous mettre en état de froideur, d'hostilité peut-être, avec les Etats-Unis d'Amérique, et cela parce qu'ils défendent avec énergie le principe de liberté dont nous leur avons légué l'héritage!

» Je ne veux pas redire ici les lieux communs contre l'alliance anglaise, aujourd'hui jugée par les événements d'Orient, ni exposer les nouveaux griefs que l'Angleterre a ajoutés en 1841 à ceux des années précédentes... Je n'ajoute qu'un mot : l'alliance anglaise est une menace perpétuelle suspendue sur nos établissements d'Alger, et si, comme nous le fait espérer une phrase du discours de la couronne impatiemment attendue et unanimement applaudie, « l'Afrique est désor» mais et pour toujours une terre française, » sachons nous mettre en état de la défendre contre l'Angleterre, qui ne nous pardonnera pas notre glorieuse conquête, et qui a si hautement désapprouvé, dans tous ses journaux, la phrase vraiment nationale que je viens de rappeler. »

Nous regrettons de ne pouvoir citer plus au long ce beau discours, dans lequel M. Béchard fit ressortir dans tout son jour l'impossibilité d'une alliance, fondée sur des intérêts identiques à deux nations dont la plus faible et la plus honnête doit être nécessairement trahie par la plus forte et la plus ambitieuse, dans les conflits incessants qu'occasionne l'identité même de leurs intérêts. Il établit avec une semblable éloquence et la même lucidité de raisonnement que l'avantage de la France est de s'allier avec les marines secondaires, à la tête desquelles elle réprimerait aisément à son grand profit et à celui de ces dernières, l'infatigable ambition de la marine anglaise. L'honorable orateur termina enfin par ces paroles, qui respirent le plus pur patriotisme :

» Je vous en conjure, sans distinction de partis, car il y va de l'honneur et des intérêts de notre commune patrie, n'ajoutez pas à tant de sacrifices déjà faits, à je ne sais quelle nécessité politique, le sacrifice de notre marine; et au moment surtout où la Méditerranée, ce lac français, peut devenir le théâtre de si grands événements, n'abandonnez pas la haute mission que vous avez reçue de la Providence, celle, non pas d'usurper l'empire des mers, mais d'en assurer la liberté. »

On le voit, c'était un noble langage, et le sentiment national était vif chez celui qui parlait ainsi.

M. Béchard, sans avoir fait le voyage de Belgrave-Square, défendit généreusement ceux de

ses amis politiques qui s'y étaient rendus ; il protesta à la tribune, avec une verve entraînante, contre la *flétrissure* qu'on prétendait leur infliger.

M. Béchard, qui, en 1842, avait obtenu 416 voix sur 724, vient d'échouer aux élections de 1846, contre son compétiteur, M. le général Feuchères. Cet échec inattendu a causé un vif regret aux nombreux amis de l'ex-député du Gard, aux nombreux admirateurs de son talent et de son caractère. Les sympathies les plus éclairées s'attachaient à son nom ; les vœux des cœurs indépendants l'accompagnaient au milieu du combat, dont il est sorti d'ailleurs, comme à son entrée, le front haut, la conscience libre. Combien d'autres, plus heureux au scrutin, lui envieraient, avec ce calme de l'âme, cette estime publique que sa défaite semblait encore avoir augmentée !

Mais cet éloignement, nous en avons la certitude, ne saurait être définitif : M. Béchard manque à la Chambre, et il est impossible qu'un homme de cette valeur n'y soit pas rappelé tôt ou tard.

M. Béchard est l'auteur d'un ouvrage fort estimé : *L'administration de la France*, et de plusieurs brochures sur des matières de droit public, telles que *la loi sur l'enseignement*, et la *police des associations religieuses*.

M. Béchard est né à Saint-Gervasy (Gard), le 16 novembre 1799.

PH. VINCENOT.

M. BELHOMME (JACQUES-ÉTIENNE),

DOCTEUR EN MÉDECINE, PROFESSEUR DES MALADIES MENTALES A L'ATHÉNÉE ROYAL, PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE D'ÉMULATION, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE PRATIQUE, DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE ROUEN, DE L'ACADÉMIE DE REIMS, ETC.

Né à Paris en 1800, reçu docteur médecin à la Faculté de cette ville en 1824, M. Belhomme s'occupe spécialement des maladies mentales, dont il a fait et fait encore l'objet principal de ses études. Ancien élève interne de la division des aliénés de la Salpétrière, sous Esquirol, il dirige, depuis plus de quinze ans, l'établissement fondé dès 1778, rue de Charonne, par son père, sous les auspices de Pinel, et dont, au moyen de sages dispositions, parfaitement adaptées aux besoins de l'époque et aux progrès toujours croissants de la science, il a su faire une des maisons de santé le plus en renom de la capitale.

Les ouvrages qu'il a publiés sont nombreux. On cite en première ligne :

Son *Examen des facultés intellectuelles à l'état normal et anormal*, pour servir d'explication aux phénomènes de l'aliénation mentale. 1829.

Des *Considérations* fort curieuses *sur l'influence des événements politiques sur le développement de la folie*, in-

sérées dans les Bulletins de la *Société médico-pratique*. 1831.

Un *Rapport analytique du mémoire de M. Brachet, sur la nature et le siège de l'hystérie*. 1832.

Des *Considérations sur l'appréciation de la folie, sa localisation et son traitement*. 1833.

Suite des recherches sur la localisation de la folie, mémoire qui est le développement du premier et traite des *folies sympathiques*, ainsi que d'un nouveau genre de folie que l'auteur appelle *stupidité*, et qui lui semble résulter de l'œdème du cerveau. 1836.

Un *Troisième mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie*. 1839.

Un *Mémoire sur le tournis*, considéré chez les animaux et chez l'homme. 1839.

Examen de la valeur des lésions anatomiques dans la folie (Esculape.) 1839.

Réplique à M. Bonnet, de Bordeaux, sur la monomanie homicide (*Bulletin de la société médico-pratique.*) 1841.

Série d'expériences sur les animaux, pour déterminer les diverses fonctions du système nerveux (*Gazette des hôpitaux.*) 1840.

Un *Mémoire sur la tuméfaction des oreilles chez les aliénés en démence*, lu, en 1842, à l'Académie royale de Médecine et inséré dans son Bulletin.

Quatrième mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie. 1845.

Nouvelles recherches d'anatomie pathologique sur le

cerveau des aliénés affectés de paralysie générale. 1845.

M. Belhomme prépare en ce moment, et fera très-prochainement paraître un *Cinquième mémoire sur la localisation de la folie*, et un résumé des leçons qu'il fait depuis quelques années à l'Athénée royal sur les fonctions du système nerveux et sur les maladies mentales ; mais celui de tous ses écrits qui, à nos yeux, mérite le plus de fixer l'attention des amis de l'humanité qui s'intéressent au sort des malheureux aliénés, est sa thèse inaugurale, son premier ouvrage, qui date de 1824 et qui a pour titre : *Essai sur l'idiotie.* Dans ce travail remarquable, M. Belhomme démontre, par des faits authentiques et par des observations irréfragables, qu'il est possible d'améliorer la triste position des idiots, et qu'une sorte d'éducation peut leur être accessible. Cette idée, habilement développée par M. Voisin, et surtout par M. Seguin, élève d'Hard, est devenue depuis quelque temps le sujet des plus honorables tentatives dont puisse se glorifier l'esprit humain ; mais c'est avec une indicible douleur que nous avons remarqué que le nom de M. Belhomme n'était pas une seule fois cité dans les écrits que son beau travail a fait naître, ce qui est pour le moins une injustice et une nouvelle preuve à l'appui du *sic vos non vobis* de Virgile, devenu le mot d'ordre journalier de tous les grands faiseurs de notre siècle et de notre pays.

FRÉDÉRIC DEVILLE.

TABLETTES NÉCROLOGIQUES.

NÉCROLOGIE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1846.

—

M. le vicomte Frédéric PORTALIS, député, conseiller à la cour royale de Paris.

Mme la duchesse de FLEURY, veuve du pair de France de ce nom.

Le maréchal de camp THEVENEL, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

M. Pierre DUFAU, président honoraire de la Cour royale de Pau.

M. de JOUY, membre de l'Académie français.

Mme la princesse de la ROCHE FONTENELLES, veuve du lieutenant général de ce nom et la dernière des dames qui étaient attachées à S. A. R. Mme Elisabeth de France.

M. FORTOUL, doyen de la Faculté des lettres à l'Académie d'Aix.

Mme la princesse de SOLVE, née princesse de Croï.

M. PICOT-DÉSORMAUX, ancien député, mort à Cherré (Sarthe).

Mme la comtesse de TRESBON, morte à son château de Bérangeville, près de Louviers.

M. Théophile LACAZE, peintre, chevalier de la Légion-d'Honneur, mort à Libourne (Gironde).

Le savant docteur ELLEUGER, grand-rabbin de Mayence.

M. ROUGER, ancien député de l'Aude, et sous-préfet de Castelnaudary.

Le baron de LÉPINAU, maréchal de camp, mort à Toul.

M. DEROU, ex-commissaire de police du quartier du Louvre.

L'amiral KRUSENSTERN, mort à Revel, membre correspondant de l'Académie des sciences, dont il était le doyen.

Le colonel BLANCHARD, commandant le 7e régiment d'artillerie, en garnison à Rennes.

Le comte d'AVESGO DE COULONGES, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel de cavalerie, membre du conseil-général de l'Orne pendant trente ans.

M. Paul LELONG, architecte de l'administration de l'enregistrement et des domaines, mort au château de Saint-Martin d'Ablois.

Mme BERRYER, mère du célèbre député de ce nom.

M. l'abbé F.-L. DE QUELEN DE LA VILLEGLÉE, chanoine-titulaire de Saint-Denis.

Le baron Henri MENU DE MINUTOLI, lieutenant-général, mort à Berlin.

M. Th. BENAZET, avocat.

Le vicomte RALYÉ DE LA PAYRADE, ancien-député de l'Hérault, maire de Cette sous la Restauration.

Lord METCALFE, gouverneur du Canada.

J. B.

PARIS.—IMPRIMERIE DE C.-H. LAMBERT, RUE BASSE-DU-REMPART, 24.

LE BIOGRAPHE UNIVERSEL.

REVUE GÉNÉRALE

BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE.

Egards et justice pour tous.

BIOGRAPHIE.

LE CHEVALIER

DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL (1)

(CHARLES-LOUIS-ALEXANDRE-HENRI),

CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET DE MALTE, ANCIEN CHEF DE BATAILLON AU 34e D'INFANTERIE DE LIGNE.

—

Il naquit à Mortain (Manche), le 11 mars 1782, d'une famille ancienne, établie en Normandie depuis un temps immémorial.

Jean DE LA CHAMBRE, premier du nom, est rappelé avec Jeanne Bascon, sa femme, sœur germaine et héritière de Jean Bascon, seigneur du fief du Mesnil-Bacon, dans une enquête faite sur la noblesse et extraction noble de Richard de la Chambre, leur petit-fils, du 20 juillet 1391, où il est dit que ledit Jean de la Chambre s'était toujours porté pour noble.

L'existence de leur fils *Richard* DE LA CHAM-

(1) Ce nom a souvent subi de légères variations : l'on trouve tantôt de la Chambre du Vauborel et tantôt de la Chambre de Vauborel; ou bien encore, de la Chambre Vauborel, ou enfin la Chambre de ou *du* Vauborel. Nous pensons toutefois que le nom de cette noble famille doit s'écrire ainsi : DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL. — Du Vauborel est le nom d'un fief.

BRE, premier du nom, n'est également prouvée que par l'enquête dont nous venons de parler.

Richard DE LA CHAMBRE, deuxième du nom, fils du précédent, écuyer, seigneur du Mesnil, de la Baconnière et de la Gausserdière, fit, ainsi qu'il a été exposé plus haut, constater sa noblesse par une enquête du 20 juillet 1391, où il est dit, entre autres choses, qu'il était noble de père et de mère, qu'il possédait le fief du Mesnil-Bacon du chef de son aïeule Jeanne Bascon, et que Jean de la Chambre, son aïeul, s'était toujours porté comme noble ; que lui, ses prédécesseurs et parents, s'étaient toujours maintenus et gouvernés comme nobles, et étaient nés en loyal mariage.

De son mariage avec Jeanne de Saint-Manvieu, fille de Richard de Saint-Manvieu, du dimanche après la Saint-Denis 1369, sont issus, entre autres enfants :

Richard DE LA CHAMBRE, troisième du nom, qui fit constater sa noblesse par une enquête juridique du 18 mai 1449, portant qu'il était noble de nom et d'armes, tant de père que de mère, ainsi que tous ses prédécesseurs, de temps immémorial ; que tous ils avaient toujours été réputés nobles parmi les autres nobles du pays. — De son mariage avec dame Michelle de la Broise, il eut, entre autres enfants :

Guillaume DE LA CHAMBRE, premier du nom, écuyer, seigneur du Vauborel, qui fut concessionnaire d'héritages par lettres-patentes de Charles

comte du Maine, de Guise et de Mortain, du 12 avril 1458. De son mariage avec Julienne du Vauborel, fille et héritière de Jean du Vauborel, écuyer, seigneur du Vauborel, il eut un fils et deux filles :

Le fils, *Jean* DE LA CHAMBRE, deuxième du nom, fit hommage au roi de son fief du Vauborel, le 16 juin 1485. De son mariage avec Catherine de Malherbe, il eut un fils et deux filles :

Le fils, *Gilles* DE LA CHAMBRE, premier du nom, écuyer, seigneur du Vauborel, obtint du bailli de Mortain une sentence de clameur, le 2 mars 1517, et épousa en deuxièmes noces Jeanne du Vauborel, fille de noble homme Léonard du Vauborel, seigneur de Sainte-Marie-du-Bois, dont il eut plusieurs fils et une fille.

L'aîné de ses fils, *Gilles* DE LA CHAMBRE, deuxième du nom (1), écuyer, seigneur du Vauborel, comparut à une montre qui fut faite des nobles et noblement tenants du bailliage de Mortain, le 24 avril 1555, et fut convoqué avec les autres nobles du pays, pour nommer entre eux un député aux Etats de Normandie en 1579. De son mariage avec Françoise de Campront, fille unique de noble

(1) Ce fut, pensons-nous, ce seigneur du Vauborel, Gilles de la Chambre, 2e du nom, qui eut pour ennemi capital le baron de Saint-Paer. Ce qui est certain, prouvé et attesté par les historiens du temps, ce sont les longues et constantes tracasseries suscitées par ce baron de St-Paer, ou à son instigation, à des seigneurs de la Chambre auxquels il chercha à être hostile par toutes sortes de moyens.

homme Michel de Campront, seigneur de la Trainpertière, il eut plusieurs enfants :

L'aîné de tous, *Guillaume* DE LA CHAMBRE, deuxième du nom, écuyer, seigneur du Vauborel, fut substitut du procureur-général du Roi. — Son frère Robert fut tué à la bataille de Montcontour.

Du mariage de Guillaume de la Chambre avec Françoise Gueroult, fille de noble homme Julien Gueroult, seigneur du Menil-Renfray et de Husson, et de dame Jeanne du Bailleul, du.... 1609, issurent trois fils.

L'aîné, *Robert* DE LA CHAMBRE, seigneur du Vauborel, fut maintenu dans les priviléges de sa noblesse par jugement des commissaires pour la réformation de la noblesse, le 19 avril 1635.

De son mariage avec Hélène Le Breton, fille de noble homme Le Breton, seigneur de la Motte, et de dame Hélène de Marlherbe, son épouse, mariée le 6 janvier 1617, il eut trois enfants.

Georges DE LA CHAMBRE, son fils aîné, écuyer, seigneur du Vauborel, reçut une déclaration féodale le 10 juin 1650. Il était l'un des gendarmes de la compagnie de la Reine.

De son mariage avec Marguerite de la Broise, fille aînée de Jacques de la Broise, écuyer, seigneur de Lamorinière, et de demoiselle Anne du Mesniladelée, le 12 septembre 1647, il eut un fils :

Thomas DE LA CHAMBRE, écuyer, seigneur du Vauborel et de Monbesnon, qui fit publier et afficher, par exploit du 7 octobre 1685, des lettres de

gage-pleige qu'il avait obtenues pour sa seigneurie du Vauborel. Il a épousé Marie Davi de Benusson, fille de Jean Davi, écuyer, seigneur de Benusson, et d'Yvonne de Vaufleury, son épouse, mariée le 13 septembre 1677.

L'aîné de ses fils, *Jean-Baptiste-Louis* DE LA CHAMBRE, écuyer, seigneur du Vauborel, servit dans le détachement de la noblesse du bailliage de Mortain, en 1703.

Il avait épousé, le 4 avril 1710, Charlotte-Hélène de Marsbodin, fille héritière de Charles de Marsbodin, écuyer, seigneur de Saint-Moron, conseiller du Roi, vicomte de Saint-Jammes et Pontorson, et de noble dame Françoise Arthur, son épouse.

Jacques-Julien DE LA CHAMBRE, son fils, écuyer, seigneur du Vauborel, avait épousé, le 21 décembre 1734, Renée de la Chambre, fille de Henri de la Chambre et de noble dame Jeanne Charlotte Guesdon. Il fut inscrit aux Etats de Bretagne sur les lettres des gentilshommes de cette province, en vertu d'une déclaration du duc de Penthièvre, en 1746.

Catherine Henriette DE LA CHAMBRE, sœur du précédent, fut mariée, le 29 octobre 1731, à Jacques du Vauborel, écuyer, seigneur de Longuève, fils de Guillaume du Vauborel, écuyer, seigneur de Louvigny, et de noble dame Jeanne du Vauborel, de la paroisse du Teilleul.

Matthieu DE LA CHAMBRE, fils de Jacques Julien

de la Chambre, seigneur du Vauborel de la Championnière, du Mesnil-Ciboult, de Noirée, de Benusson et autres lieux, naquit le 20 janvier 1746. Il n'embrassa point la carrière des armes; mais, lorsque les orages de la Révolution française éclatèrent, il passa sur la terre étrangère, fit les campagnes de l'armée du prince de Condé, y déploya autant de courage que de présence d'esprit, et mourut en Westphalie en 1794, loin de sa patrie, pour la prospérité de laquelle il avait affronté bien des périls. Matthieu de la Chambre avait, au mois de juin 1788, fait preuves de noblesse au cabinet des ordres du roi, et il fut admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de suivre sa majesté à la chasse.

Il épousa Marie-Rénée Le Harivel de Fresne; leur contrat de mariage porte la date du 4 octobre 1764. La dite dame accompagna son mari dans l'émigration; elle était fille de messire Jacques-Louis-François Le Harivel, seigneur baron haut justicier de Fresne, seigneur et patron du Mesnil-Ciboult, de Beauchesne, de Noirée, conseiller du roi, maître des eaux et forêts du comte de Mortain et de noble Marie-Françoise Le Lasseur.

C'est du mariage de Matthieu de la Chambre avec Marie-Rénée Le Harivel de Fresne que sont issus :

Frédéric-Auguste DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL, chevalier, né le 15 octobre 1779. Ce gentilhomme servit dans l'armée royale de Basse-Normandie

sous les ordres du général comte Louis de Frotté, en qualité de capitaine. Avant le retour de sa majesté Louis XVIII en 1815, il arbora le drapeau blanc en la commune de Notre-Dame de Touchet.

Ce fut le 3 février 1807 qu'il se maria avec Mlle de Juvigny, veuve en premières noces de M. le chevalier de Gaalon de Dorière, et en deuxièmes noces de M. Hautmesnil.

Son frère, le chevalier *Charles-Louis-Alexandre-Henri* DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL, dont le nom est en tête de cette notice, servit, ainsi que son aîné, en qualité de capitaine dans l'armée royale de Basse-Normandie, jusqu'à la fin des hostilités.

Appelé à faire partie des gardes nationales mises en activité pour la défense des côtes de la Manche, port et chantiers de Cherbourg, il y servit sans interruption depuis leur formation, en 1807, jusqu'à leur licenciement en 1810. Il y était entré lieutenant et ne tarda pas à passer capitaine.

Il fut appelé, lors de l'organisation des cohortes de la 14e division militaire, pour commander une compagnie dans la 46e, qui devint le 138e de ligne.

Il fut reçu aux gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, lors de l'organisation en 1814, fut fait chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 9 novembre de la même année, et fut reçu en cette qualité par le prince Louis de la Trémouille. Il accompagna les princes à la frontière. Licencié à Béthune, il revint en Normandie,

où il attendit des ordres ultérieurs, rejoignit le roi à sa rentrée en France, et fut appelé dans la légion de la Manche, lors de sa formation ; il y commanda la 1re compagnie de grenadiers, fut nommé ensuite chef de bataillon pour être employé dans la légion de l'Aude, puis rentra en demi-solde dans ses foyers jusqu'au moment où il reçut l'ordre de rejoindre la légion du Bas-Rhin (n° 66) en garnison à Paris, pour y commander le 3e bataillon. Cette légion est devenue le 34e de ligne. Il sollicita en 1821 un congé pour affaires de famille, qui lui fut accordé. En 1822, il fut fait chevalier de Malte ; il avait été mis en disponibilité par ordonnance du maréchal marquis de la Tour-Maubourg, ministre de la guerre. C'est dans cette position qu'il a vu les événements de 1830.

En 1831, le 26 décembre, il contracta mariage avec feu Mlle Aménaïde Le Veneur, dont il eut un garçon et une fille ; cette dernière seule lui reste.

Mme *Amaranthe-Elisabeth* DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL, sœur des précédents, née à Mortain le 17 juin 1786, fut reçue chanoinesse honoraire du chapitre royal de Sainte-Anne de Munich, le 16 janvier 1825.

Les armes de la famille de la Chambre du Vauborel sont : *De sable à la fasce d'or, frettée de gueules et accompagnée de trois roses d'or.*

C. DE VIVEROLLES.

M. LE MARQUIS D'EXEA

(JEAN-BARTHÉLEMI),

ANCIEN CHEF DE BATAILLON, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, ÉCUYER.

—

Il naquit à Narbonne, le 28 juillet 1765, de messire Antoine d'Exea, seigneur de Cabrerolle, officier de dragons, et de Rose de Cadillac, son épouse. La famille d'Exea est originaire d'Espagne, et établie en France depuis plus de 400 ans; elle descend d'une des plus anciennes maisons d'Aragon. Son berceau était la petite ville d'Exea de Los Cavalleros, érigée en marquisat. Cette ville a été en partie détruite en 1707 par les troupes de Philippe V. C'est de cette branche aînée des marquis d'Exea qu'était issu Gonzalve d'Exea, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur d'Alventosa, de la langue d'Aragon, qui concourut à la défense de Rhodes sous le grand-maître d'Aubusson, en 1480.

Le chef de la branche existante des d'Exea qui s'établit en France est Pierre d'Exea, chevalier renommé par sa valeur. Employé dans les guerres de Saintonge, il fut l'un des sept champions français qui vainquirent en champ clos sept chevaliers

anglais à Pons, en 1402. Ce fut en commémoration de ce fait d'armes, que Pierre d'Exea fut autorisé à charger l'échiquier de ses armes d'un champ clos, que ses descendants ont toujours conservé, avec cette devise : *Exea Britannos clauso certamine vicit.*

Les enfants de Pierre d'Exea s'établirent à Perpignan; son petit-fils Louis d'Exea fut chef du conseil souverain de cette ville, sous Louis XI; mais en 1493, lorsque Charles VIII rendit le Roussillon au roi d'Espagne, il vint s'établir à Narbonne.

M. Jean-Barthélemi d'Exea, descendant en ligne directe de Pierre et de Louis d'Exea, fut destiné dès son enfance à la carrière des armes. Il entra au service comme cadet au régiment de Vermandois, et y parvint au grade de capitaine. Il resta fidèle à la cause de la monarchie légitime, et alla rejoindre l'armée des princes en 1791. Lorsque cette armée fut dissoute, M. d'Exea fut placé officier dans les régiments à cocarde blanche : d'abord dans celui de Montmorency, et ensuite dans celui de Dillon.

Sous la première Restauration, le roi Louis XVIII récompensa ses services en lui conférant la croix de Saint-Louis et le grade de chef de bataillon.

Du mariage qu'il a contracté, en 1803, avec Marie-Louise-Clotilde de Trivio, fille d'un ancien président au parlement de Grenoble, sont issus trois fils et une fille :

1° Claude-Barthélemi-Amédée d'Exea, né le 14 décembre 1803. Il entra au service militaire, fit la campagne d'Espagne comme officier dans le 14e de chasseurs à cheval, fut décoré de l'ordre de Ferdinand d'Espagne, et plus tard de celui de la Légion-d'Honneur.

S'étant retiré du service militaire, il épousa, en 1835, Françoise de Scolibert. De ce mariage sont issus trois fils et une fille.

Le comte d'Exea est mort le 3 avril 1844, emportant au tombeau les regrets universels. Les journaux, en rendant compte de cette douloureuse perte, annoncèrent que ses restes mortels devaient être inhumés dans la chapelle du château du comte d'Exea, son père, à Cérame.

2° Antoine-Achille d'Exea, né en 1807; promu au grade de chef de bataillon au 10e bataillon de chasseurs d'Orléans, le 21 novembre 1841, il est maintenant (1846) lieutenant-colonel au 56e de ligne.

Chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1840 et employé en Afrique, il se fit remarquer par sa brillante valeur et ses talents sur cette terre que nous nous efforçons d'arracher à l'empire de la barbarie. Il se distingua surtout à Bar-l'Outa, le 19 avril 1843, dans un combat contre les Kabyles, et fut cité avec éloges dans le rapport du général Baraguay-d'Hilliers, commandant la province de Constantine, du 21 du même mois.

Peu après, il fut nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

3° Joseph-Gonzalve-Léon d'Exea.

4° Rose-Louise-Anaïs d'Exea, mariée en 1825 à son cousin-germain Jacques-Barthélemi-Grégoire, vicomte de Raimond, né le 8 mai 1799.

Armes de la famille : *Echiqueté d'or et de gueules ; au centre un écusson de sable à une barrière de champ clos d'or. L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins et sommé de la couronne de comte. Supports : deux chevaux cabrés. Cimier : un dextrochère armé d'un badelaire. Devise* : EXEA BRITANNOS CLAUSO CERTAMINE VICIT.

C. DUVAL D'YÈRRES.

LE COMTE DE BEAUMONT D'AUTICHAMP,

(ACHILLE).

Il naquit à Paris, le 1er avril 1800, d'une famille noble et ancienne de l'Anjou, distinguée dans la carrière des armes et qui n'a cessé, pendant notre longue révolution, de donner des preuves de son dévoûment à la royauté légitime. Destiné à la profession militaire, il entra dans le régiment des chasseurs de la Vendée comme sous-lieutenant, le 7 février 1816. Il passa ensuite dans la garde royale en 1820, fit la campagne d'Espagne de 1823 comme aide de camp de son père, le général d'Autichamp, et s'étant fait remarquer par son courage et son dévoûment, il fut décoré de l'ordre de Saint-Ferdinand. Promu lieutenant au régiment des lanciers de la Garde, le 30 décembre 1827, il combattit pour le trône aux journées de juillet, quitta le service. Rentré dans ses foyers, il suivit dans la Vendée son père, qui avait entrepris de rallier sur cette terre classique de l'honneur et de la fidélité ses anciens compagnons d'armes. Bientôt après, il se consacra tout entier à l'éducation de ses enfants et à une ingénieuse et active bienfaisance.

Le comte Achille d'Autichamp, encore dans toute la force de l'âge, a été enlevé, après une courte et cruelle maladie, le 14 janvier 1847, à sa femme, à ses jeunes enfants et à toute

sa famille, que ce coup aussi terrible qu'inattendu a plongés dans la désolation. Il avait reçu, avec foi et résignation, les secours de la religion. Les nombreux amis que sa loyauté, son désintéressement et son dévoûment à tous, lui avaient attachés, ont joint leurs regrets unanimes à ceux de sa famille si cruellement frappée.

Il avait épousé, le 24 janvier 1833, Mlle de Suzannet, fille du comte de Suzannet, dont la vie fut consacrée à la défense des antiques et vénérables institutions que la tourmente révolutionnaire voulait anéantir et qui fut tué au combat de la Roche-Servière en 1815. Par cette alliance, avaient été réunis deux noms qu'à l'heure de l'adversité nos rois avaient trouvés toujours au premier rang de leurs serviteurs les plus dévoués. « Double modèle, dit un de nos principaux journaux, destiné à servir de guide au jeune fils qu'il laisse après lui. Puisse cette espérance, qu'il promet de réaliser, adoucir les justes regrets de sa mère. »

M. le comte Achille d'Autichamp laisse trois enfants : M. Charles-Adhémar d'Autichamp, né le 27 mai 1834, et Mlles Noémie et Emma d'Autichamp.

Armes de la famille de Beaumont d'Autichamp : *Trois fleurs de lis d'or sur le même rang; fond d'azur. Devise* : IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ.

H. DE SAULIÈRES.

M. L'ABBÉ VINAY (JOSEPH-VICTOR),

CHANOINE HONORAIRE DE VALENCE ET D'ANGERS, PROVISEUR DU COLLÉGE ROYAL DE RHODEZ, DOCTEUR ÈS-LETTRES, OFFICIER DE L'UNIVERSITÉ, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Il naquit à Rochefort-Sanson (ancienne province du Dauphiné), le 17 novembre 1787 ; et à une époque où la gloire militaire et les vicissitudes des champs de bataille faisaient palpiter tant de cœurs, Dieu, qui avait ses desseins sur lui, lui inspira d'autres pensées, et le dirigea vers la carrière ecclésiastique où le dévoûment et l'héroïsme ne sont pas moins nécessaires; où l'on combat avec le glaive de la parole et où le sacrifice se présente aussi à chaque pas, mais sous une forme différente.

Entré au séminaire de Viviers, il s'y fit remarquer par sa piété, la douceur de son caractère et la plus heureuse aptitude aux sciences nécessaires à celui qui se propose de conquérir les hommes à la cause de la vérité. Ayant, dans le cours de ses études, fixé par ses succès l'atten-

tion particulière de ses supérieurs sur son mérite, il fut nommé à l'âge de dix-huit ans secrétaire de Mgr l'évêque de Valence, et chargé successivement d'un cours de lettres et de philosophie en faveur des jeunes lévites que la sollicitude du prélat réunissait sous ses ailes en attendant l'érection d'une école ecclésiastique. Néanmoins, après la création de l'Université en 1808, obéissant à son attrait pour l'enseignement de la jeunesse, il obtint du prélat d'entrer, comme professeur de lettres, au collége de Crest (Drôme); mais au bout de deux ans, le digne prélat qui ne l'avait cédé qu'avec peine à l'Université, le rappela auprès de lui, où il occupa bientôt les fonctions de secrétaire en chef de l'évêché, et fut, après son ordination, promu au titre de vicaire-général honoraire. Mgr Bécherel, qui occupait ce siége avec beaucoup de distinction depuis 1802, était alors presque octogénaire. Ce fut donc sur M. l'abbé Vinay, devenu ainsi son plus intime collaborateur, que porta principalement le poids de toutes les affaires du diocèse : rédaction de mandements, correspondance, etc.... L'abbé Vinay déploya dans ses fonctions un talent et une activité qui lui concilièrent tous les suffrages. C'est dans cette position que le trouva l'étrange révolution qui ramena l'empereur Napoléon à Paris en 1815. Ce digne ministre de l'Evangile rédigea alors un mandement, où, au nom des principes que l'Eglise a toujours si sa-

gement suivis dans toutes les circonstances analogues, il recommandait obéissance et fidélité à l'oint du Seigneur, à l'élu du Très-Haut, au glorieux souverain marqué encore du sceau de la divine Providence par tant de nouveaux prodiges.

Mais bientôt après, le département de la Drôme devint le théâtre de la guerre civile, les soldats de Napoléon et ceux de Louis XVIII s'y étaient donné rendez-vous pour vider la question de la possession de la couronne. Pendant ce mémorable conflit, au milieu d'un clergé consterné et qui ne pouvait se produire sans être en butte aux menaces, sans se croire exposé aux excès des plus mauvais jours, l'évêque de Valence et M. l'abbé Vinay restèrent constamment en évidence, toujours sur la brèche, bravant tous les dangers et confondant tous les partis dans leur immense charité. Mais le prélat, alors âgé de quatre-vingt-quatre ans, paralysé dans l'action extérieure de son zèle autant par les infirmités que par l'âge, fut constamment suppléé, dans toutes ses entreprises de charité, par son jeune et infatigable collaborateur. Suivant avec une ardente activité toutes les phases de cette lutte déplorable, M. l'abbé Vinay sembla se multiplier pour se trouver partout où ses secours étaient nécessaires : on le vit courir sur le champ de bataille, faire enlever les blessés des deux camps, et les suivre à l'hôpital en leur prodi-

guant les soins de sa charité et les consolations de son ministère. A peine a-t-il rempli ces pieux devoirs, que d'autres douleurs bien respectables appellent son attention; un certain nombre de mères de famille pleurent la liberté de leurs enfants pris les armes à la main, combattant contre le duc d'Angoulême, et menacés, dans cette cruelle position, d'être passés par les armes; notre jeune ministre du Seigneur court se jeter aux genoux du prince, et ses instantes supplications, accréditées par le courage de sa charité, par la présence et les larmes de son vénérable prélat, furent à l'instant exaucées.

Parmi les nombreuses victimes dont il eut le bonheur d'adoucir les derniers moments, fut M. le vicomte de Noyan, officier supérieur de l'armée royale. Dans la nuit où le prince décida de faire sa retraite vers le pont Saint-Esprit, il fit appeler l'abbé Vinay pour lui recommander, et confier à la garde de sa charité, les blessés jugés hors d'état de suivre, et notamment ce chef de corps, que le prince affectionnait particulièrement.

Fidèle à cette mission, qu'il avait prise d'abord dans son cœur, M. l'abbé Vinay, quoique blessé d'un coup de feu dans ses pérégrinations charitables, ne suspendit pas un moment ses visites et ses soins vigilants et protecteurs aux blessés des deux camps, et ce ne fut pas sans courir personnellement de graves dangers. Les vicissitudes

de la guerre amenaient tour-à-tour, dans cet asile de la douleur, des soldats des deux drapeaux. Ceux qui y arrivaient vainqueurs étaient prêts à s'y livrer à tous les excès. M. l'abbé Vinay fut plus d'une fois en butte à leurs attaques insensées. Dans une de ces brutales tentatives, ses habits furent percés d'un coup de baïonnette, et il eût infailliblement succombé, si, à l'instant, des malades du parti des assaillants ne lui eussent fait un rempart de leurs corps.

Enfin, des jours meilleurs se levèrent, et M. l'abbé Vinay put reprendre ses occupations ordinaires; mais bientôt de nouvelles alarmes vinrent l'assaillir : la santé du vénérable prélat fut visiblement altérée par tant de fatigues et de pénibles émotions, et le mal fit de si rapides progrès, qu'avant la fin de la même année ce tendre et saint pasteur fut enlevé à l'amour de son troupeau et pleuré par toutes ses ouailles.

Ce vénérable pontife, à son lit de mort, lui avait donné un nouveau et éclatant témoignage de ses sentiments en l'instituant l'un de ses légataires universels. Le séminaire et la famille du prélat savent le noble emploi que M. Vinay fit de ce bienfait, de ce généreux souvenir. L'affectueuse et paternelle sollicitude du prélat fit plus encore, en lui ménageant une position analogue à ses goûts, auprès de l'un de ses plus intimes et plus vénérables collègues, Mgr l'évêque d'Angers. Ce dernier se hâta de l'appeler dans son diocèse, et

voulut lui assurer une place élevée auprès de lui. Mais, plus porté que jamais vers sa première vocation, ce digne ecclésiastique ne voulut accepter que des fonctions temporaires dans le ministère pastoral. Il fut chargé successivement de diverses stations, tant dans la cathédrale que dans d'autres églises de la ville, et les éclatants succès qu'il obtint dans la carrière de la prédication, vinrent ajouter à la renommée de son talent. Enfin, en 1823, pressé, tout à la fois par le digne évêque d'Angers et par celui d'un diocèse voisin, de rentrer dans l'administration ecclésiastique, sollicité d'un autre côté de rentrer dans l'Université, il accepta, de l'illustre pontife qui présidait alors aux destinées de l'enseignement, la place de censeur des études au collége royal d'Orléans. Moins d'un an après, il fut promu à celle de proviseur au collége royal de Douai. A peine installé dans ce poste, M. l'abbé Vinay, voulant vivifier l'esprit religieux de ses nouveaux élèves, et le donner pour base et pour garantie à la moralité, à l'ordre et à la discipline de l'établissement, fit suspendre pendant une semaine tous les cours du collége, et consacra ce temps à une retraite qu'il donna lui-même, aidé de l'un de ses collaborateurs, sans secours d'aucun prêtre étranger. Les jeunes gens, étonnés d'abord de cette innovation, furent enlevés, dès le premier exercice, par l'onctueuse et éloquente parole de leur digne chef; dès le second jour, à tous les

exercices de prédication et de piété, l'émotion religieuse se trahissait chez tous ces enfants par de douces larmes, et chacun d'eux voulut lui ouvrir sa conscience; l'enthousiasme fut à son comble lorsque, le jour de la clôture des exercices, ces intéressants jeunes gens se réunirent et cimentèrent tous ensemble à la sainte table leur rénovation religieuse. Témoin de ce prodigieux succès, le vénérable recteur de l'Académie, M. Taranget, voulut associer l'autorité supérieure à ses douces et vives émotions. « J'ai besoin, » disait-il à l'autorité dans un rapport officiel qui fut alors rendu public, « j'ai besoin de vous ren-» dre compte d'un fait trop important pour ne » pas exciter tout votre intérêt et toute votre at-» tention, je veux parler d'une communion géné-» rale qui vient d'avoir lieu pour les élèves du » collége royal de Douai.

» Cette auguste cérémonie avait été préparée » par six jours de retraite et d'instruction, prési-» dées, animées, vivifiées par le zèle de M. l'abbé » Vinay, proviseur. Il est impossible d'exprimer » les heureuses dispositions qu'il a rencontrées » chez les élèves, la docilité de ces jeunes cœurs » à se laisser pénétrer des affections religieuses » auxquelles on voulait confier leur avenir. On » eût dit qu'ils n'attendaient que la main qui de-» vait soulever la pierre de l'indifférence sous » laquelle on les avait laissés jusqu'aujour-» d'hui...

» J'ai assisté à cette touchante et pieuse cé-
» rémonie, j'ai vu ces enfants au pied des au-
» tels, j'ai entendu la voix de leur guide, et je
» leur dois d'avoir éprouvé tout ce qu'un acte re-
» ligieux de ce genre peut avoir de sublime et de
» touchant. Ainsi, M. l'abbé Vinay a renouvelé
» pour le collége la face de la terre; il a créé
» d'autres élèves, ou plutôt, à sa voix, la religion
» a fait d'autres enfants, elle a préparé d'autres
» hommes. » La feuille de Douai, dans son numéro du 4 janvier 1825, les journaux de la capitale et notamment l'*Ami de la religion*, donnèrent les détails les plus édifiants sur cette pieuse entreprise et sur les succès qui, dans cette circonstance, vinrent couronner le zèle et les talents de M. l'abbé Vinay. Pour peindre l'heureuse influence que son caractère et ses qualités personnelles lui donnaient sur ses élèves, il nous suffit de citer l'hommage que lui décernait plus tard, dans un exercice public, le vénérable recteur qui avait tant applaudi à ses premiers succès. Après un éloge mérité des progrès de l'enseignement, de l'ordre, de la discipline, dans l'établissement confié aux soins de M. l'abbé Vinay, le respectable orateur ajoute : « Ah! com-
» bien il m'est doux de proclamer, dans cette
» enceinte, tous les faits qui honorent notre édu-
» cation; d'avoir, cette année, surtout à exposer
» les fruits d'un zèle dont l'arme la plus puis-
» sante est la douceur, cette douceur de bien-

» veillance qui prête à son langage un charme
» entraînant, je dirais presque une séduction,
» d'un zèle qui veut une discipline exacte et sé-
» vère, et qui, cependant, la fait presque aimer
» comme une faveur. Il ne manque à ce portrait
» que le nom de celui que j'ai voulu peindre, mais
» ce nom je le tais, parce que déjà il circule dans
» tous les rangs de cette assemblée. »

« Déjà, en effet, » ajoute le journal auquel nous empruntons ces détails, « le nom du digne chef
» de l'établissement était dans toutes les bou-
» ches; les nombreux applaudissements qui ont
» accueilli ce passage ont interrompu un moment
» l'orateur. » (*Feuille de Douai* du 15 août 1825.)

Lorsque le ministère Corbière voulut imposer des entraves à la liberté de la presse, M. l'abbé Vinay fut désigné par le Gouvernement pour exercer la censure dans le département du Nord. Cet honorable ecclésiastique refusa cet emploi, comme incompatible avec la dignité de son caractère et même de ses fonctions. Sollicité de nouveau et menacé de perdre sa place s'il persistait dans son refus, il répondit qu'il aimait mieux perdre la confiance du gouvernement que son estime, et aucune instance, aucune crainte ne purent ébranler sa première résolution.

Plusieurs de ses honorables collaborateurs, menacés dans leur position à cause de l'indépendance de leurs opinions politiques, se rappellent encore avec reconnaissance le généreux appui

qu'en ces pénibles circonstances ils trouvèrent constamment dans leur digne chef.

La Révolution de 1830, qui eut d'abord un caractère si malveillant et presque d'hostilité contre le clergé, ne porta aucune atteinte à la position de M. l'abbé Vinay. Les services qu'il avait rendus, les bons exemples qu'il avait donnés, l'esprit de conciliation et de sagesse dont on l'avait toujours vu animé; telle était l'égide qui le couvrait contre les passions enflammées du moment. Il était depuis longtemps officier de l'Université : ses nouveaux et importants services reçurent une éclatante récompense par la décoration de la Légion-d'Honneur, qui lui fut décernée en 1838. Enfin, toujours heureux du progrès moral de ses élèves et de leur pieuse affection, il lui fut donné, pendant les seize ans que ce collége resta sous sa direction, de jouir constamment des mêmes succès et des mêmes consolations. Cette possession, si longue dans des fonctions aussi difficiles et aussi délicates, et qui est peut-être un fait inouï dans les fastes universitaires, suffirait seule pour prouver la sagesse et les vertus de l'administrateur qui avait su, pendant tant d'années, se concilier l'amour et la confiance du pays. Aussi ces sentiments éclatèrent-ils de toutes parts, lorsqu'en 1840 il fut question de changer sa résidence; mais, malgré les réclamations les plus énergiques et les plus touchantes du clergé et de l'évêque du diocèse,

de l'administration de la ville, des principales notabilités de toutes les nuances d'opinions, il dut céder aux exigences du service universitaire. Aux instances réitérées faites en sa faveur, le ministre répondit : « C'est précisément parce que » nous honorons tous, nous aimons tous, nous » estimons tous M. l'abbé Vinay, que nous avons » besoin de lui au collége royal de Rhodez. » C'est dans ce nouveau poste, de même classe que celui de Douai, qu'il continue de se vouer à la direction de la jeunesse, et, sous sa sage et habile administration, les destinées de l'établissement deviennent toujours plus prospères.

A Douai comme à Rhodez, M. l'abbé Vinay a dû souvent, comme proviseur, porter la parole dans des exercices publics, adresser des allocutions au Roi, aux princes et à d'autres personnes considérables du royaume; elles ont toujours produit dans le public le meilleur effet, car à une rare élégance de style, à une raison supérieure, elles joignent un tact et un sentiment exquis des convenances, et elles n'ont pu qu'ajouter à sa brillante réputation. Mettons le lecteur en état de juger par lui-même.

Au mois de janvier 1833, le Roi, en tournée dans les départements du nord, accompagné des trois princes, ses fils aînés, ayant fait une visite au collége royal de Douai, M. l'abbé Vinay adressa à S. M. un discours dont elle se montra vivement émue. Nous y lisons ce passage remarquable :

« Sous nos yeux, Sire, s'élève une jeunesse » vive, ardente, enthousiaste pour toutes les » pensées généreuses, mais familière avec cette » habitude de l'ordre qu'elle considère comme » une de nos nouvelles gloires; une jeunesse qui » puise aux sources pures de la religion, de la » morale et de l'honneur, avec le sentiment de » ses nobles destinées, le besoin de les honorer » aujourd'hui par la sagesse, et de les défendre » un jour par son courage, ses talents et ses » vertus.... »

Le discours que M. Vinay prononça, le 24 août 1841, à la distribution solennelle des prix du collége de Rhodez, est rempli des plus heureuses inspirations. On y sent, d'un bout à l'autre, l'instituteur de génie qui définit ainsi l'éducation :

« L'homme naît avec des facultés et des pen» chants; il naît soumis à des lois qui gouvernent » et doivent régler les uns et les autres. Déve» lopper toutes les puissances de son esprit pour » les élever à la hauteur de leur sublime mission; » perfectionner, en les moralisant, toutes les ten» dances de son cœur dans l'intérêt de son de» voir et de son bonheur; les faire concourir » toutes, dans un harmonieux concert, à son » perfectionnement : tel est le but de l'éducation » qu'il doit recevoir comme être moral, religieux » et social, et que, pour cela, on a si justement » appelé une seconde nature.

» Sa grande vocation se révèle dès les premiers

» jours de son existence. Lors même que nous le
» voyons sous la domination des facultés passi-
» ves, nous croyons déjà démêler dans ses traits
» l'image auguste de la royauté qu'il est destiné
» à exercer sur des êtres inférieurs ; quelque
» chose de divin resplendit dans les grâces dont
» la nature a pris soin de le parer. Considérez,
» d'un œil attentif, le sourire de cet enfant en-
» core au berceau quand il reçoit les caresses de
» sa mère, vous découvrirez, là, quelque chose
» que vous ne remarqueriez dans les traits d'au-
» cun être inférieur, quelque apprivoisé qu'il
» puisse être. Vous y apercevrez comme un cré-
» puscule de la vie morale, comme un signe
» avant-coureur de l'intelligence, comme une
» fleur précoce du sentiment et de l'amour... »

Ici, quelle éloquente et magnifique appréciation de l'influence des sentiments religieux dont on doit nourrir le cœur de l'enfance :

« Pas une vue de l'esprit que la religion n'é-
» tende et n'éclaire encore ; pas un sentiment de
» l'âme qu'elle n'élève et n'épure ; pas une ten-
» dance morale qu'elle ne perfectionne et ne for-
» tifie. Gardienne vigilante d'un trésor confié à
» ses soins, elle s'empare de toutes les avenues
» par lesquelles le ravisseur pourrait s'intro-
» duire. Mère courageuse, elle arme son enfant
» à l'approche des périls, comme la mère du
» Spartiate armait son fils pour le jour des com-
» bats.

» Chose admirable! Le cœur, réchauffé sous » les ailes de la religion, devient son plus puis- » sant auxiliaire ; de la flamme jaillit la lumière ; » par l'énergie seule que ses sentiments et ses » affections auront acquise sous cette sainte » incubation, l'enfant repoussera l'incrédulité, » qui, ne lui offrant au terme de sa vie qu'un » tombeau, eût glacé son âme et jeté un voile fu- » nèbre sur les plus douces comme sur les plus » nobles affections de sa vie. Fils tendre et re- » connaissant, pourrait-il jamais approcher ses » lèvres de la coupe de l'oubli? Si l'apôtre du néant » ose murmurer à ses oreilles que tout, même ce » qu'il chérit, ce qui le charme le plus sur la terre, » se résout en un peu de cendre, n'aboutit qu'à » une froide poussière : — « Poussière, s'écrie-t-il, » la tendresse, la vertu, le cœur de ma mère! Pous- » sière, cette âme sublime, reflet de la bonté di- » vine, cette pensée toujours pleine d'amour et » d'immortalité! » — Et il trouve plus douce et plus » chère encore la voix de la religion qui lui crie » de son côté : — « Non, la vertu ne connaît pas la » tristesse des derniers adieux, et ses affections » s'embellissent encore et prennent une nouvelle » puissance sur son cœur.... »

Là, après avoir sagement établi que l'imagination, privée du secours de la religion et du raisonnement, n'est plus qu'une lumière sans éclat et un feu sans chaleur, M. Vinay énumère ainsi ses avantages :

« .... Mais renfermée dans ses fonctions légiti-
» mes, dirigée à sa véritable destination, cette
» brillante faculté de l'intelligence ne peut-elle
» pas, comme toutes les autres, apporter de
» nombreux tributs au perfectionnement de no-
» tre caractère? Quelle est donc la puissance
» qui s'élance dans le temps et l'espace, frappe
» sans cesse de ses ailes d'or les bornes du
» monde matériel pour étendre la sphère de
» notre existence et nous élever ainsi à ces
» hautes régions d'où nous vient la lumière?
» Qui, lorsque la foi nous ouvre les portes de
» l'avenir, devient son interprète pour nous en
» redire les sublimes beautés et nous faire con-
» cevoir tant de riches et merveilleux objets
» invisibles à nos sens? Quelle est cette puis-
» sance qui prête ses vives couleurs aux célestes
» lumières et mêle ses accords mélodieux aux
» divines harmonies que la religion se plaît à
» faire descendre sur la terre? Ne fît-elle que
» nous attacher aux contemplations de la nature,
» ne nous conduirait-elle pas, par cela seul, à une
» grande et instructive école? Ne servît-elle qu'à
» renouveler les sources de la sensibilité, ne
» viendrait-elle pas ainsi féconder les champs de
» la vertu? Et qui oserait, en effet, lui défendre
» ces jeux innocents en eux-mêmes, qui forti-
» fient en récréant, qui délassent encore après
» le travail de l'âme, qui ornent, embellissent,
» animent la scène sérieuse sur laquelle a été

» placée la créature si faible qui marche, par les
» épreuves, à l'immortalité?.. »

Regrettant de ne pouvoir citer, entre autres nombreux discours, à cause du cadre qui nous est tracé, l'oraison funèbre du Prince Royal prononcée par M. l'abbé Vinay, à Rhodez, le 18 juillet 1842, nous terminerons ces extraits par ces dernières lignes sur les avantages de l'éducation publique; nous les lisons dans un nouveau discours de distribution des prix prononcé par lui, le 29 août 1843, au collége royal qu'il dirige:

« ... Voyez, en effet, cet enfant transporté dans
» un de nos colléges qu'on pourrait si justement
» nommer les gymnases publics de l'intelligence;
» observez-le à son début, suivez-le dans sa
» marche : d'abord, c'est avec timidité qu'il des-
» cend dans l'arène, c'est avec crainte qu'il se
» présente au combat, effrayé du nombre et de la
» force de ses concurrents; mais bientôt tout
» change d'aspect à ses yeux, car il a compris que
» la lice est ouverte à tous, que le succès n'ap-
» partient qu'aux plus généreux efforts, que ses
» rivaux même, en provoquant les siens, ne sont
» pour lui que de nombreux et utiles auxiliaires.
» Alors, la rougeur lui monte au front, son regard
» s'anime, le courage est entré dans son cœur;
» il marche au bruit de leurs pas, s'anime de leur
» confiance, s'échauffe de leur ardeur, s'enrichit
» de leurs découvertes; c'est entre eux à qui
» verra plus haut et plus loin dans l'horizon, à

» qui déploiera plus de force, à qui arrivera le plus
» vite au but, à qui y plantera le premier son
» drapeau... »

Enfin, aux titres respectables ou brillants que nous avons déjà fait connaître, M. l'abbé Vinay joint celui d'être le doyen des proviseurs de France.

E. P. DE SAINT-SERNIN.

KISSELEFF (LE COMTE PAUL),

GÉNÉRAL D'INFANTERIE RUSSE,
MEMBRE DU CONSEIL DE L'EMPIRE, MINISTRE DES DOMAINES
DE L'EMPIRE, ANCIEN PRÉSIDENT PLÉNIPOTENTIAIRE
DE LA MOLDAVIE ET DE LA VALACHIE.

—

Né à Moscou, en 1788, d'une famille dont la noblesse remonte au onzième siècle, Paul Kisseleff, à peine sorti de l'adolescence, entra dans le régiment des Chevaliers-Gardes. Doué d'un caractère intrépide, d'une intelligence précoce, il devait obtenir un avancement rapide : il fit ses premières armes durant la guerre qui se termina par le traité de Tilsit, se distingua à la bataille de la Moskowa, à plusieurs autres, et prit part à presque toutes celles qui suivirent jusqu'en 1815.

En avril 1814, lorsqu'il n'était encore que capitaine, ses qualités distinguées frappèrent l'empereur Alexandre, qui le nomma son aide de camp et lui accorda toute sa confiance, qu'il justifia jusqu'à la fin par de constants services et un dévoûment sans bornes.

Ce fut dans ces fonctions qui l'attachaient plus particulièrement à la personne de son souverain, qu'il l'accompagna au congrès de Vienne, et que, lors de la seconde entrée des alliés en France, il s'acquitta avec succès de plusieurs missions délicates. De retour en Russie, il fut avancé au grade de général-major, et nommé au poste important de chef d'état-major de la seconde armée, et plus

tard, en 1823, aide-de-camp général d'Alexandre, qui, jusqu'à sa mort, lui conserva toute son affection.

La mort de ce souverain, qui l'affecta profondément, réveilla les espérances de ses rivaux. La conspiration qui éclata à cette époque augmenta les difficultés de sa position. Plusieurs officiers de la seconde armée avaient trempé dans le complot. Pour réussir, ils avaient besoin du concours du chef d'état-major. Les premières proclamations devaient être signées de lui. En cas de refus, il était désigné pour recevoir les premiers coups. Sa fermeté, sa prudence ne se démentirent pas un instant, et il retrouva dans l'empereur Nicolas toute la confiance dont l'honorait Alexandre.

Il prit part, en 1828, à la campagne contre la Turquie, et dirigea, sous le feu de l'ennemi, le passage du Danube, ce qui lui valut le grade de lieutenant-général. Au siége de Schoumla, il se rendit maître des premières positions, et reçut une épée d'honneur enrichie de diamants.

Appelé en 1829 au commandement des troupes stationnées en Valachie, il se vit, avec regret, éloigné des avant-postes ; cependant, les pachas de Vidin et de Scutari ayant tout-à-coup repris les hostilités, il marche contre eux, s'empare de la ville de Gabrova dans les Balkans, et déjoue pour ainsi dire d'un seul coup les espérances qu'ils avaient conçues de cette levée de boucliers, succès qui lui valut le cordon de Saint-Alexandre-

Newsky. La paix d'Andrinople est signée. Les principautés de Valachie et de Moldavie, ainsi que la forteresse de Silistrie, seront occupées par les Russes jusqu'à l'acquittement de l'indemnité pour les frais de la guerre. Le général Kisseleff est appelé au commandement de l'armée d'occupation et au gouvernement des principautés, avec le titre de président plénipotentiaire. Jamais ces deux provinces n'avaient goûté les douceurs d'un état paisible, ni connu les avantages d'un gouvernement régulier. L'administration du général Kisseleff fut un bienfait pour les habitants. La peste et la famine décimaient la population; il fit importer des céréales de l'étranger, établit un cordon sanitaire sur le Danube, encouragea le laboureur, fit une guerre à mort aux abus de tout genre, coupa court aux exactions et aux dilapidations, et excita une noble émulation parmi les employés de tout rang. Une commission, composée des notables les plus éclairés, fut nommée pour mettre les institutions du pays en rapport avec la nouvelle existence politique qu'il devait au traité d'Ackerman, pour abolir la corvée, faire cesser la dilapidation des finances, fonder le droit de propriété sur des bases plus équitables, séparer les pouvoirs judiciaire et exécutif, distraire la liste civile des hospodars des recettes de l'Etat, et former enfin une assemblée élective, chargée de prendre part à la confection des lois et d'examiner les comptes de

chaque année. Il en résulta huit codes, embrassant toutes les branches du Gouvernement, sous le titre général de *règlement organique*, et comprenant l'élection de l'hospodar, les attributions de l'assemblée générale, les finances, l'administration, le commerce, les quarantaines, la justice et la milice.

Cependant le général Kisseleff améliorait les écoles, les hôpitaux, les prisons, les caisses de bienfaisance; formait, avec des jeunes gens pris dans les premières familles et dans la classe des paysans, le noyau d'une milice nationale, qu'il exerçait au métier des armes et à la discipline militaire; faisait exécuter des travaux d'embellissement à Bukarest et à Jassy; organisait une police sévère dans ces capitales; transformait en belles villes les sales forteresses turques d'Jbraïloff et de Giurgeva, que le traité d'Andrinople avait acquises à la Valachie, et enfin assurait à cette dernière la possession de quatre-vingt-huit îles sur le Danube, de grands terrains et de nombreuses pêcheries le long du fleuve.

Seize mois s'étaient à peine écoulés depuis l'arrivée du général Kisseleff, que déjà la face du pays était complètement changée. Le 1er mai 1831, l'ancien ordre de choses fut enfin entièrement aboli par l'ouverture de l'assemblée générale, ère nouvelle pour les Principautés. Mais bientôt, le choléra vint les envahir. Au milieu de l'épouvante générale, M. Kisseleff tint tête au fléau; et

deux mois après, le peuple en masse, délivré de ses atteintes, encombrait l'hôtel du Gouvernement, empressé de payer à son digne chef le tribut unanime de sa reconnaissance.

Le danger passé, les réformes reprirent leur cours; la peine de mort fut abolie, ainsi que la question en matière criminelle; et l'assemblée générale vota au général Kisseleff l'indigénat, avec toutes les prérogatives attachées aux plus nobles familles du pays.

L'année 1833 amena, pour le général, une nouvelle distinction flatteuse. La Porte venait de demander l'assistance de la Russie contre Jbrahim-Pacha, qui menaçait Constantinople. Le comte Kisseleff fut appelé au commandement de l'armée destinée à couvrir cette capitale, tout en conservant son poste dans les Principautés. Il allait franchir le Danube, quand il apprit la cessation des hostilités. Nommé en 1832 grand'croix de l'ordre de Saint-Wladimir de la première classe, ses nouveaux services lui valurent en 1833 les insignes en diamants de l'ordre de Saint-Alexandre-Newsky; et le sultan lui envoya son portrait, orné de brillants, avec le titre de bey. Cependant, sa mission dans les Principautés approchait de son terme. La convention conclue à Saint-Pétersbourg au commencement de 1834 avait résolu leur évacuation par les troupes russes, et la nomination des hospodars. Le général partit au mois d'avril, accompagné de regrets universels.

De retour dans sa patrie, il a été nommé général d'infanterie, membre du conseil de l'Empire, et, en 1837, ministre des domaines de l'Empire, département qui embrasse la régie de toutes les propriétés domaniales et l'administration de près de vingt millions d'âmes. Là aussi, il a eu tout à créer, et déjà l'influence salutaire de la nouvelle administration sur le bien-être moral et matériel des paysans des domaines se fait sentir de plus en plus, grâce aux institutions patriarcales dont ils jouissent, ainsi qu'à la sollicitude et à la protection toute paternelles qu'ils sont toujours sûrs de trouver dans le Gouvernement. Aussi, les services rendus par M. de Kisseleff, comme chef et organisateur de cette administration, ont-ils été reconnus par l'empereur Nicolas, d'abord en 1839 par son elévation, avec toute sa descendance en ligne directe, à la dignité de comte de l'Empire; puis en 1841 par le cordon de Saint-André; enfin, en 1845 par les insignes en diamants du même ordre.

La Valachie reconnaissante a voulu ériger au comte Kisseleff un monument destiné à perpétuer la mémoire des bienfaits de son administration, mais il a décliné cet honneur, en priant le gouverneur valaque d'employer pour les écoles du pays les fonds qu'on y avait destinés.

L. Valter.

M. DE JOLY,

PAYEUR DU TRÉSOR A ROUEN, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

—

Il naquit à Paris, le 1er septembre 1785, d'une famille noble, ancienne et honorée. Son père, ancien avocat aux conseils, puis ministre de la justice sous Louis XVI, lui fit faire de bonnes études classiques, et dirigea tous les efforts de son intelligence vers les matières de finances et d'administration. Ses talents, ses qualités personnelles fixèrent sur lui l'attention du gouvernement.

Le 5 octobre 1806, il fut nommé payeur divisionnaire au 7e corps de la grande armée.

Le 20 février 1809, payeur de la guerre à Flessingue; il y fut fait prisonnier par les Anglais, le 15 août 1809, lors de l'expédition de lord Chatam contre l'île de Walcheren.

Le 3 août 1810, de retour de prison, il fut nommé payeur des troupes françaises stationnées en Zéelande, puis payeur au département des Bouches-de-l'Escaut.

Le 22 octobre 1812, il fut nommé payeur du département de la Roër.

Le 17 mars 1815, la confiance de l'empereur l'appela aux fonctions de receveur-payeur à l'île d'Elbe.

Le 11 février 1816, le comte Corvetto le nomma secrétaire de la commission de liquidation des créances anglaises.

Le 17 août 1816, il fut envoyé à Quimper en qualité de payeur du département du Finistère.

Le 15 octobre 1822, il fut nommé payeur du département de l'Orne, à Alençon.

Et enfin, le 25 février 1831, le roi le nomma aux fonctions de payeur du département de la Seine-Inférieure, à Rouen, où il remplit encore aujourd'hui ces fonctions.

M. de Joly s'est placé depuis longtemps parmi les membres les plus distingués de cette branche de l'administration des finances dont les attributions consistent à acquitter les dépenses publiques dans nos ports et dans nos départements.

Cette classe de fonctionnaires s'est toujours fait remarquer par la régularité du service, et l'utilité du contrôle qui résulte de l'attribution des recouvrements aux receveurs-généraux et de celle de l'acquittement des dépenses aux payeurs, ce qui constitue une garantie réelle pour le pays.

Les services rendus à l'administration par les payeurs ont toujours été dignement appréciés par

tous les hommes compétents ; cependant cette institution fut sous la Restauration et après la révolution de juillet en butte à de vives attaques. Le caractère de gravité qu'elles avaient acquis obligea, en 1831, la commission de la chambre des députés chargée de l'examen du budget du département des finances, à étudier la nature du service confié à ces fonctionnaires, à en constater la valeur, et à mettre enfin la Chambre à même de décider de la conservation ou de la suppression de leurs emplois.

Cette institution fut défendue avec une grande force de logique par les hommes spéciaux versés dans la connaissance des opérations de ces comptables, et M. de Joly n'est pas resté étranger à la lutte : il a publié plusieurs notices qui toutes avaient pour but le maintien de l'institution. Elle a triomphé des attaques qui avaient été dirigées contre elle, mais les payeurs ont eu à supporter, par suite du vote des chambres, une réduction considérable sur leurs traitements et leurs frais de service.

Toutefois, l'opinion publique s'éclairant, de plus en plus, finit par reconnaître que cette portion des services publics était une des plus réelles garanties des intérêts du Trésor, puisqu'elle assurait la réalité la plus rigoureuse des dépenses de l'Etat.

Aussi, la commission du projet de loi du budget des dépenses pour 1845 déclarait-elle, par l'organe de son rapporteur, à la séance de la

chambre des députés du 6 juin 1844, que, si elle ne croyait pas pouvoir proposer de relever les traitements des payeurs, elle trouvait juste de ne pas les affaiblir; qu'en conséquence, après s'être bien rendu compte de la situation de ces agents du Trésor et pénétrée qu'elle était de l'insuffisance du fonds de 338,000 fr. de frais de services, elle proposait d'utiliser à leur profit, à titre d'indemnité de frais de services, et de répartir, suivant l'importance des dépenses afférentes à chacun d'eux, une économie de 80,000 fr., montant d'une réduction frappée sur les commissions allouées aux receveurs-généraux.

Tel est le dernier état des choses.

M. de Joly, pendant les trente années consécutives qu'il a passées au service de son pays comme payeur du Trésor, a constamment apporté une extrême régularité dans sa comptabilité et la plus rigoureuse exactitude à s'acquitter envers les créanciers de l'Etat.

Il a été appelé plusieurs fois au ministère des finances pour faire partie de commissions chargées de statuer sur des questions d'organisation intérieure. M. de Joly y a toujours soutenu son opinion avec une grande indépendance.

La cour des Comptes, dont il est un des justiciables comme chargé du maniement des deniers publics et à laquelle il rend compte annuellement des paiements qu'il a effectués conformé-

ment aux lois et règlements, a toujours eu la preuve évidente que les paiements portaient sur un titre légal, qu'ils acquittaient une dette de l'Etat, enfin, que la liquidation, l'ordonnancement, en étaient réguliers ; et elle a toujours rendu hommage à la sagesse de ses opérations et à cet esprit d'ordre qui le caractérise éminemment.

M. de Joly, en un mot, a toujours fait des efforts soutenus pour concourir à l'ordre et à la régularité de notre comptabilité publique.

Il s'est d'ailleurs concilié les vives sympathies de tous les rangs de la société, dans les diverses circonscriptions financières où la confiance du gouvernement l'a successivement appelé, par l'aménité de son caractère, son dévoûment à la cause des libertés publiques, son esprit d'obligeance et l'empressement avec lequel il s'est associé à toutes les entreprises d'utilité publique.

M. de Joly a donc bien mérité de son pays, et son nom n'a désormais rien à craindre d'un injuste oubli.

En récompense de ses services, S. M. le roi des Français lui a conféré la décoration de la Légion-d'Honneur au commencement de 1835.

J. Duverger.

RACHIS (JOSEPH-FÉLIX-MARIE),

MARÉCHAL DE CAMP, COMMANDANT LE DÉPARTEMENT DES LANDES
ET LES TROUPES DE BAYONNE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

—

M. le général Rachis est né à Racconis (Piémont), le 10 septembre 1787, d'une famille noble. Il suivait de brillantes et solides études, lorsque, pour récompenser les honorables services de son père, ancien capitaine d'infanterie, Napoléon le plaça dans un lycée d'abord, puis à l'école militaire de Fontainebleau ; il avait alors 17 ans. Son vif penchant pour la carrière des armes, son zèle et son attachement à ses devoirs lui acquirent, dans cet établissement, l'estime et l'affection de ses chefs et de ses camarades, et il obtint le grade de sous-lieutenant au bout de huit mois d'école.

Il faisait partie du détachement d'élèves que l'empereur fit partir *en poste* en novembre, pour aller recevoir des destinations au quartier-général impérial. Il fut assez heureux pour pouvoir rejoindre de suite le 44me de ligne, au moment où l'armée opérait, en décembre 1806, sur le Bugg et sur la Narève, et pour prendre part aux combats livrés par son régiment. Blessé de sept coups de feu, de sabre ou de baïonnette à la sanglante bataille d'Eylau, le 8 février 1807, le jeune sous-lieutenant

fut laissé parmi les morts sur le champ de bataille, et il était remplacé dans son régiment, lorsque son retour des prisons de Russie après la paix de Tilsit révéla son existence à sa famille et à ses camarades.

L'année suivante il passa à l'armée d'Espagne avec son corps, et prit part à toutes les actions de guerre qui ont marqué cette période de sept ans de combats presque incessants.

Il fit avec le 44me les deux siéges de Sarragosse, et fut blessé d'un coup de feu à la région lombaire, à l'assaut de cette ville, le 4 août 1808; il fit de même celui de Tortose où son régiment se couvrit de gloire. M. Rachis était alors capitaine, et sa bravoure lui valut l'honneur d'obtenir la décoration de la Légion-d'Honneur; il avait alors vingt-trois ans et demi; il fit aussi les siéges de Sagonte et de Valence.

Dans la nuit du 13 septembre 1813, il monta à la tête de ses grenadiers aux redoutes du col d'Ordal défendues par l'armée anglaise, et contribua par son élan et son sang-froid à l'enlèvement de ces formidables positions que trois régiments de la division Harispe pouvaient seuls aborder, et le nom du capitaine Rachis fut cité à cette occasion, à l'ordre de l'armée, à côté de ceux des chefs de bataillon *Bugeaud* et *Feuchères*. Partout enfin il s'est montré officier de tête et de cœur, il s'est acquis l'estime et l'affection de ses frères d'armes, et ses chefs lui ont fréquemment témoigné leur

confiance en le chargeant d'opérations de guerre difficiles et périlleuses. Passant par tous les grades intermédiaires, dont chacun était le prix de son dévoûment et de sa valeur, M. Rachis, que Napoléon avait nommé lieutenant à Bayonne le 19 juillet 1808, obtenait en décembre 1813 le grade de chef de bataillon dans son régiment.

Nommé officier de la Légion-d'Honneur le 17 mars 1815, il commandait à Waterloo un bataillon du 10me régiment de ligne, et eut un cheval tué sous lui. A la réorganisation de l'armée, après les cent jours, il fut placé comme chef de bataillon dans la légion de la Loire, d'où il passa à celle de la Haute-Loire devenue 9me d'infanterie légère.

Avec son bataillon il occupait la ligne de la Bidassoa depuis plusieurs mois, lorsque l'armée française franchit cette rivière en avril 1823 et envahit l'Espagne.

Constamment en tête de colonne de la brigade d'avant-garde du 1er corps d'armée, il prit part aux combats que cette brigade livra depuis la frontière jusqu'à Cadix. Nommé lieutenant-colonel au 13me de ligne en 1826, colonel au 14me de même arme en mars 1831, et maréchal de camp en 1839, M. le général Rachis a été jusqu'à la fin fidèle à sa devise : *Tout à ses devoirs, tout aux intérêts de ses subordonnés, et sourd à toute suggestion d'intérêt personnel.* C'est ainsi qu'avec des services brillants et sans interruption il s'honora pendant vingt-cinq ans de porter la croix d'officier

de la Légion-d'Honneur, croix que le roi daigna lui échanger contre celle de commandeur, après les combats des 12 et 13 mai 1839 (à Paris), combats qui ont hautement témoigné du dévoûment et de la bravoure du 14me de ligne.

Tous les militaires qui ont été ou se trouvent encore sous les ordres du général Rachis, rendent hommage à sa bienveillance, à son esprit de justice, à sa sévérité dans l'action du service, ainsi qu'à ses profondes connaissances en administration comme en tactique. Nous ne craignons d'être démenti par personne en ajoutant qu'entre ses éminentes qualités militaires M. le général Rachis possède à un haut point celle d'être l'un des officiers généraux les plus *pratiques*, les plus versés dans tous les détails constitutifs, administratifs et de discipline des corps.

C'est à ce titre qu'il est placé à la tête des troupes toujours réunies à Bayonne ou qui en relèvent, tout en commandant le département des Landes.

H. de Lestrées.

GRÅBERG DE HEMSÖ

(LE COMTE JACQUES),

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET BELLES-LETTRES,
ANCIEN CONSUL DE SUÈDE ET DE SARDAIGNE EN AFRIQUE,
CHAMBELLAN ACTUEL DU GRAND-DUC DE TOSCANE, CONSERVATEUR
DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS PITTI A FLORENCE,
GRAND'CROIX ET CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES.

—

Jacques Gårberg est né à Gannarfve, paroisse de Hemsö, dans l'île suédoise de Gottland, le 7 mai 1776. Élevé jusqu'à l'âge de quinze ans par les soins de son père, juge provincial de l'île, il fit alors, en qualité d'élève de marine sur un navire marchand, deux voyages sur la côte du Holstein. L'année suivante, 1792, il en exécuta un autre de long cours en Angleterre, en Portugal, et en Amérique. Rentré en 1793 à Lisbonne, il passa dans la Méditerranée, où il s'engagea dans la marine anglaise, et commanda, en 1794, une tartane armée à la prise du fort de Calvi en Corse. Il venait d'être proposé, en 1795, pour lieutenant de flotte, quand un malheureux duel le força de quitter le service anglais.

Nous le retrouvons successivement en France, en Espagne, à Gênes, où il se fixe d'abord comme

instituteur, puis comme teneur de livres, et enfin, comme administrateur des biens de la famille du marquis César Lamba Doria. En 1800, il est attaché à la légation de Suède en Italie, comme secrétaire particulier du ministre, dont il épousa l'année suivante la belle-sœur, née française ; et dès lors il commence à se livrer à sa passion pour la statistique, la géographie, l'histoire, l'ethnographie et la linguistique. En 1806, il fait, avec le prince de Saluzzo, duc de Corigliano, dont il est secrétaire, un voyage de six mois dans la Haute-Italie, l'Autriche et la Hongrie. De cette époque datent ses relations et ses travaux académiques.

Cinq ans plus tard, il est nommé vice-consul de Suède à Gênes, où il gère pendant quatre ans les affaires du consulat, en l'absence du titulaire. En 1815, nommé secrétaire du Roi au consulat de Tanger, il s'y rend avec sa famille. Trois ans après, la peste, qui ravageait le pays, ayant forcé le consul à s'éloigner, M. Gråberg reste seul chargé des affaires, au milieu de l'épidémie et de la guerre civile qui la suit de près. En 1819 il réunit à ces fonctions celles de consul de Sardaigne. Ayant établi entre cette puissance et le Maroc de bonnes relations, il reçoit en 1829 la croix de Saint-Maurice et Saint-Lazare.

Mais ici commence sa décadence imméritée dans la carrière du consulat, qui, comme celles de la marine, du commerce et des administra-

tions, n'était point sa vocation. La Suède avait fourni des canons au Maroc; des contestations s'élevèrent sur le paiement. M. Gråberg, loin d'obtenir justice, reçut en 1822 du despote marocain l'ordre de quitter Tanger. Il se retira à Gibraltar. Nommé en 1823 consul à Tripoli, il eut encore à lutter, dans cette résidence, contre la mauvaise foi des gouvernements maures, conduisit en 1825 à bonne fin une négociation délicate et difficile, mais n'eut pas le bonheur d'obtenir, dans cette circonstance, l'approbation d'un gouvernement dont il avait suivi à la lettre les instructions. Abreuvé de chagrins et de dégoûts, victime d'une déplorable ingratitude, il obtint en 1828 l'autorisation de quitter son poste par congé.

Depuis, il vit retiré à Florence avec sa pension de disponibilité, s'occupant uniquement de la culture des sciences et des lettres, comme collaborateur de divers recueils et journaux. En 1836, le grand-duc de Toscane l'a fait son chambellan ; et ce prince, en 1841, l'a nommé conservateur de la magnifique bibliothèque du palais Pitti. Décoré en 1832 par la Suède de l'ordre royal de Wasa, et en 1836 de la grande médaille d'or du mérite civil de ce royaume; chevalier de l'ordre de l'Éperon-d'or, maintenant de Saint-Sylvestre, et agrégé à la noblesse romaine comme comte du palais apostolique de Latran en 1833; décoré en 1835 par le roi des Pays-Bas du Lion

néerlandais ; promu, l'année suivante, au grade de docteur en philosophie et belles-lettres de l'université de Leyde; chevalier de l'ordre du Mérite de Toscane en 1839; M. le comte Gråberg a encore été honoré, en 1841, de la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis de Lucques, et de lettres de noblesse de la république de Saint-Marin; en 1842, de l'ordre suédois de l'Etoile polaire, et en 1843, de celui de l'Aigle rouge de Prusse (troisième classe). Il a publié, en sept langues différentes, un grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux :

1. *Dagbok*, etc. (en suédois), journal du blocus de Gênes en l'an 1800, avec carte ; Stockholm, 1801, in-8°.

2. *Annali di geografia e di statistica*, etc. (italien), 2 vol. in-8°, avec cartes et tableaux ; Gênes, 1802.

3. *Nouvelle grammaire de poche allemande* (français) ; Vienne, Bade, Trieste, 1806, in-16.

4. *Lettera*, etc. (en italien), archéologie ; Gênes, 1810, in-8°.

5 et 6. *Deux rapports académiques* (en italien), in-8° ; Gênes et Pise, 1810.

7. *Doutes et conjectures sur les Huns du Nord et sur les Huns francisques* (en français), in-8° ; Florence, 1810.

8. *Saggio storico*, etc, (en italien), Essai historique sur les Skaldes, ou anciens poètes scandinaves, dédié à la reine Caroline Napoléon de Naples, in-8° ; Pise, 1811.

9. *Leçons élémentaires de cosmographie, de géographie*

et de statistique (en français), dédiées à la reine Hortense, deux éditions in-12; Gênes et Paris, 1813 : traduites en partie par Lippo (Philippe Cattaneo); Milan, 1816, 1826 et 1843, in-12.

10. *Lessico* (en italien), Lexique historique et géographique des mots qui se rencontrent dans Tacite, in-8°; Gênes, 1814.

11. *A Marine pocket-dictionary* (anglais et italien), Vocabulaire de marine, 2 vol. in-16; cinq éditions, à Gênes, Livourne, Venise, Florence et Messine, 1814, 1818, 1820, 1824, 1827.

12. *Deux thèses latines*, in-fol.; Gênes, 1815.

13. *Sulla falsità*, etc. (italien), sur la fausseté de l'origine scandinave attribuée aux peuples nommés barbares qui détruisirent l'empire romain; Pise, 1816, in-4°.

14. *De naturâ et limitibus scientiæ statisticæ ejusque in Italiâ hactenùs fortunâ, specimen*, etc. (en latin); Gênes, 1816, in-4°, trad. en italien, Tanger, 1818.

15. *Lezioni elementari*, etc. (en italien), Leçons élémentaires de cosmographie, géographie et statistique; Gênes, 1819, in-12.

16. *Lettera*, etc. (en italien), Lettre sur la peste de Tanger; Gênes et Tanger, 1820, in-8°; traduite en français, même année, Tanger, in-8°.

17. *Précis de la littérature du Moghrib'-ul-Aqssà* (français); Lyon, 1821, in-8°.

18. *Théorie de la statistique* (français); Gênes, 1821, in-8°, traduite en allemand, Aix-la-Chapelle et Leipsic, 1835, in-12.

19. *La Scandinavie vengée de l'accusation d'avoir produit les peuples barbares qui détruisirent l'Empire romain* (français); Lyon, 1822, in-8°.

20. *Occhiata*, etc. (italien), Coup d'œil sur l'état de la géographie dans les temps anciens et modernes, traduit du suédois ; Pise, 1824, in-8°.

21. *Prospetto*, etc. (italien), Tableau du commerce de Tripoli ; Florence, 1827, 1828 et 1830, trois cahiers ou articles, in-8°.

22. *Cenni*, etc. (italien), Aperçus géographiques et statistiques sur la régence d'Alger, 1830, trois éditions in-8° ; Florence, Milan et Venise : traduits en allemand dans le *Iahrbücher der litteratur ;* Vienne, 1830, in-8°.

23. *Progressi*, etc. (italien), Revue des progrès de la géographie et de la littérature, en 1829, 1830 et 1831; Florence, in-8°.

24. *Sunto*, etc. (italien), Précis de la littérature suédoise en 1829, 1830 et 1831 ; Pise, 1832 et 1833, in-8°.

25. *Notizia*, etc. (italien), Notice sur le fameux ouvrage historique d'Ibnou-Khaldoun, philosophe africain du XIVe siècle; Florence, 1834, in-8°, deuxième édition revue et corrigée, Florence, 1846, in-8°.

26. *Specchio*, etc. (italien), Tableau historique et géographique de l'empire de Maroc, dédié au grand-duc Léopold II de Toscane; Gênes, 1834, in-8°, avec carte chorographique et huit planches : traduit en allemand sur le manuscrit,

par Alfred Reumont; Jubingue, in-8°, mais sans cartes ni planches.

27. *Letture pei bambini*, etc. (italien), Lectures pour les enfants dans les salles d'asile, traduites de l'allemand; Florence, 1837, in-32.

28. *Memoria*, etc. (italien), Mémoire sur la découverte de l'Amérique, au Xe et XIe siècle, par les navigateurs scandinaves, traduit du danois de M. Ch. Chev. Rafn.; Pise, 1839, in-8°.

29. *Memorie*, etc. (italien), Mémoires sur la bonification des maremmes toscanes; Florence, 1839, in-8°.

30. *Europa*, etc. (italien), Europe, tableau physiographique, traduit en abrégé du danois du professeur Chev. Schouw; Milan, 1839, in-8°.

31. *Mémoire sur la nécessité, en Toscane, d'un institut d'agriculture et d'économie rurale* (français), traduit de l'italien du marquis Fr. Riccardi del Vernaccio; Paris, 1840, in-8°.

32. *Cenni*, etc. (italien), Aperçus géographiques et statistiques sur l'Asie centrale, etc., avec carte; Milan, 1840, in-8°.

33 et 34. *Sunti*, etc. (italien), deux Précis des derniers progrès de la géographie, lus dans les réunions des savants italiens, à Pise, 1839, et à Turin, 1840; Milan, 1840 et 1841, in-8°.

35. *Observations authentiques sur la peste du Levant et sur la vertu spécifique de l'huile d'olive*, etc. (français); Florence, 1811, in-8°.

36. *Notice sur la race des dromadaires* existant au

domaine royal de San Rossore, près de Pise, en Toscane (français); Paris, 1841, in-8°.

37. *Sunto*, etc. (italien), Précis de la littérature suédoise jusqu'à l'époque du voyage de M. X. Marmier; à la suite de la traduction italienne de l'histoire de cette littérature, par M. Marmier; Florence, 1841, in-8°.

38 à 43. *Sunti*, etc. (en italien), six Précis des derniers progrès de la géographie, présentés et lus aux réunions italiennes de savants, à Florence, Padoue, Lucques, Milan, Naples et Gênes; Milan, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846; Turin, 1846, in-8°.

44. *Italiensk*, etc. (en suédois), Grammaire italienne pour les Suédois, dédiée à la princesse royale, actuellement reine de Suède et de Norwège; Stockholm, 1843, in-8°.

M. Gråberg a enrichi les actes des Académies de Turin, Stockholm et Lisbonne, le nouveau journal de la *Société asiatique de Paris*, les actes de l'*Académie des géorgophiles* de Florence, le journal de la *Société française de statistique universelle*, les transactions de la *Société royale asiatique* de Londres, le journal de la *Société de géographie* de la même ville, les actes de l'*Académie des fisiocritici* de Sienne, l'*Annuaire géographique italien* du comte Hannibal Ranuzzi de Bologne, etc., des travaux sur les bohémiens et leur première apparition en Europe (en français), sur l'arrivée d'Odin dans la Scandinavie (idem), sur la langue des premiers

habitants de l'Afrique septentrionale (en portugais), sur le dialecte arabe du Mogh'rib-ul-Aqssà (en français), sur l'agriculture, la vie pastorale, et le commerce de l'empire de Maroc, sur les maisons transportables en bois, sur le système de culture par enclos en usage dans les provinces septentrionales de la Suède etc., etc. (en italien); sur la statistique du dit empire africain (en français), sur le philosophe Ibnou Khaldoun, sur la langue des Berbères (en anglais), sur les noms de lieux du Maroc (en arabe et en anglais), sur le venin de la vipère (en italien), sur l'état comparatif de l'agriculture et des manufactures dans l'Algérie avant et après la conquête française (en italien), sur l'état actuel des mines dans l'Afrique française (idem), et des notes sur quelques navigateurs gênois du moyen-âge, antérieurs à la découverte de l'Amérique, article premier, siècles XIII et XIV (idem).

On lui doit, en outre, environ cent dix articles sur la statistique de l'empire du Japon, sur le département de Gênes, sur l'agriculture et le commerce, et sur divers autres sujets variés, insérés dans une vingtaine de journaux et recueils périodiques suédois, français, allemands, italiens, tels que les *Annales de géographie, des voyages*, etc., de feu Malte-Brun, le *Magasin encyclopédique* de A.-L. Millin, le *Bulletin de la Société de géographie* de Paris, l'*Anthologie* de Florence, le *Nouveau journal de littérature* de Pise, le *Journal* de Stockholm, le *Journal*

d'agriculture toscan, la *Revue européenne* et le *Politecnico* de Milan, le *Progrès* de Naples, la *Biographie universelle* des frères Michaud, le *Conversations lexikon* de Leipsic, les *Nouvelles annales des voyages* d'Eyriès, le *Journal de l'Institut Lombard*, ou *Bibliothèque italienne*, l'*Anthologie italienne* de Turin, l'*Archivio storico italiano* de Vieusseux, à Florence, etc.

Il est membre ou associé correspondant de cent vingt académies et sociétés savantes et littéraires d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique; entre autres, de presque toutes celles de Suède et de Norwège, au nombre de dix-sept; des académies des sciences de Lyon, Marseille, Turin, Naples, Rome, Florence, Modène, Lucques, Bologne, Palerme, Padoue, Sienne, Lisbonne, Amsterdam, Dublin; de quarante-quatre autres sociétés italiennes, cinq anglaises, cinq allemandes, une suisse, cinq danoises, deux russes, une polonaise, deux espagnoles, cinq de l'Amérique du nord; des sociétés asiatiques de Paris, Londres, et Bombay, et de celles de géographie de Paris, Londres, Berlin, Francfort, Bombay et Rio-Janiero; enfin, correspondant de la *Société royale des antiquaires* de France, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, des Sociétés orientale, d'ethnographie et de statistique universelle, des sciences physiques, et des Instituts historiques d'Afrique et de Paris, et de la Société agricole d'Alger. FRÉDÉRIC DEVILLE.

CRILLON DES BALBES-BERTON

(LE DUC DE),

PAIR DE FRANCE, GRAND-D'ESPAGNE DE PREMIÈRE CLASSE,
MARÉCHAL DE CAMP, GRAND-OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-FERDINAND D'ESPAGNE,
ET CHEVALIER DE SAINT-LOUIS,
MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE, ETC.

—

Marie-Gérard-Louis-Félix-Rodrigue, duc de Crillon, né le 15 décembre 1782, est issu de l'ancienne famille de Balbes de Quiers en Piémont, dont un des membres vint s'établir à Avignon en 1456, et forma la souche de la branche française, connue sous le nom de CRILLON. Cette branche a surtout été illustrée par Louis de Berton de Crillon, chevalier de Malte, un des plus célèbres capitaines du XVI[e] siècle, qui se distingua par sa valeur et ses belles actions sous les règnes de Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV; se signala spécialement aux batailles de Dreux, de Jarnac, de Montcontour, de Lépante; fut nommé conseiller d'Etat et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à sa création par Henri III; devint le premier colonel-général de l'infanterie française, et mourut, en 1615, à soixante-quatorze ans. « Pends-toi, brave Crillon, lui di-

sait un jour Henri IV, nous nous sommes battus, et tu n'y étais pas. »

Le général comte, puis duc de Crillon, père du duc actuel, resta en France durant tout le temps de la Révolution ; il fut emprisonné pendant le temps que dura la Terreur, vécut dans la retraite sous l'Empire, et fut créé pair à la Restauration en août 1815. Son fils suivit son noble exemple, et fut l'un des aides de camp du général Dessoles, lorsque cet officier-général fut nommé au commandement de la garde nationale de Paris sous *Monsieur*, frère du roi, qui prit le titre de commandant-général des gardes nationales du royaume.

Les Bourbons, remontés sur le trône de leurs pères, reconstituèrent leur maison militaire ; M. de Crillon fut nommé sous-lieutenant de la première compagnie des Mousquetaires, avec rang de colonel. En mars 1815, fidèle au serment qu'il avait prêté au roi Louis XVIII, il prit, avec sa compagnie, la route du Nord à l'approche de Napoléon, escortant le roi et les princes jusqu'à la frontière, où le corps dont il faisait partie fut licencié. Il reprit son service au mois de juillet, mais, *les compagnies rouges* ayant été supprimées peu de temps après, il fut nommé colonel de la légion des Basses-Alpes, devenue, en 1820, le 2e régiment d'infanterie légère, qu'il a commandé neuf ans et avec lequel il a fait la campagne d'Espagne en 1823.

Le 8 juin, il prit part à une affaire brillante dans la Sierra-Morena, à Despena Perros, où la division du brigadier Plasencia fut culbutée. Ce chef, ayant le lendemain rallié ses forces à Velsches, dans la Caroline, s'était embusqué dans une position avantageuse, d'où il dirigeait un feu bien nourri sur les chasseurs de la garde royale, que les difficultés du terrain empêchaient d'avancer. Le duc de Crillon fit alors tourner le mamelon par ses deux compagnies de voltigeurs, franchit, à la tête du reste de son régiment, le ravin qui le séparait de l'ennemi, et emporta la position au pas de charge.

A Xerès de la Frontera, le duc de Crillon, à qui cette affaire avait fait beaucoup d'honneur, fut détaché avec un de ses bataillons pour occuper san Lucar de Baramada, où il laissa garnison, courant s'emparer d'Algeziras que les Espagnols avaient abandonné. Là, ayant appris sa nomination, par le duc d'Angoulême, au grade de maréchal de camp, il quitta, non sans regrets, son brave régiment, et se rendit à Santa-Maria auprès du prince généralissime, qu'il ne quitta plus qu'après la reddition de Cadix.

Dès 1820, le duc de Crillon avait été investi de la dignité de pair de France; et depuis il s'est toujours fait remarquer, au Luxembourg, par ses intentions droites et son esprit de modération éclairée. Il prit la parole, sous le ministère Villèle, pour combattre la proposition de loi relative à la

réduction de la rente 5 pour 100. On n'a pas oublié comment, à cette époque, fut accueilli du public ce projet, tout à fait favorable à l'Etat, mais entièrement contraire aux intérêts de la masse des rentiers. L'attaquer alors, c'était se rendre populaire.

Dans les sessions suivantes, M. de Crillon prit successivement part à divers débats sur des lois d'intérêt général, et resta constamment fidèle à ses principes. Aussi, sous le ministère Martignac, le plus libéral de la Restauration sans contredit, fut-il chargé d'une inspection générale en Bretagne, et nommé président du collége électoral du premier arrondissement de la Seine.

A la suite des événements de 1830, il fut un des premiers à se rallier franchement à la monarchie nouvelle; il crut cependant devoir se prononcer, en 1831, en faveur de l'hérédité de la pairie, la considérant comme l'unique moyen d'assurer à la chambre cette indépendance dont doivent simultanément jouir les trois pouvoirs constitutionnels.

Nommé, à diverses époques, membre de différentes commissions, il a eu occasion de faire à la chambre plusieurs rapports spéciaux, qu'elle a toujours favorablement accueillis. Il est cité comme un des pairs les plus assidus aux séances législatives et judiciaires. Le 27 janvier 1847, il a prononcé, au Luxembourg, l'éloge de son collègue l'excellent duc de Montmorency, enlevé à la chambre le mois de mai précédent, à l'âge de

soixante-dix-huit ans. C'était un beau spectacle que le panégyrique d'un Montmorency prononcé par le descendant des Crillon; et l'orateur n'a pas été un instant au-dessous de sa tâche.

M. le duc de Crillon est, depuis longues années, membre du conseil-général de l'Oise. La campagne d'Espagne lui a valu la plaque de commandeur de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand, qu'il avait bien méritée. Il a dû à la Restauration la croix de chevalier de Saint-Louis, et successivement celle d'officier et de commandeur de la Légion-d'Honneur; enfin, le gouvernement de juillet a été bien inspiré quand il a fait briller sur sa poitrine la plaque de grand-officier de cet ordre.

EUG. DE MONGLAVE.

M. BOREL Y

(NICOLAS-JEAN-BAPTISTE),

OFFICIER DE LA LEGION-D'HONNEUR, ANCIEN COLONEL COMMANDANT DE LA GARDE NATIONALE DE MARSEILLE.

—

M. Borely, né à Marseille le 14 octobre 1777, appartient à une des plus anciennes familles de la cité phocéenne. Son grand-père avait été anobli en 1750, en récompense d'importants services rendus à l'Etat. Il entra fort jeune dans la marine militaire, en qualité d'*aspirant* (ou élève) de deuxième classe. Embarqué en l'an IV sur la corvette *les Quatre-Sœurs*, qui était en station sur les côtes de la Méditerranée, il obtint, en floréal de l'an V, le grade d'aspirant de première classe au concours. Ce fut en cette qualité qu'il passa sur le brick *le César*. Capturé par les Anglais sur les côtes de Barbarie, il fut enfermé dans un ponton à l'île d'Elbe. Rentré peu après à Toulon, en vertu d'un échange, il s'embarqua sur le vaisseau *le Généreux* qui faisait partie de l'escadre de la Méditerranée, passa sur la corvette *la Badine* et fit la campagne de l'Adriatique, lors de la pre-

mière invasion de l'Italie par l'armée française.

Promu, le 11 fructidor an V, au grade d'enseigne de vaisseau, il passa au port de Rochefort, prit du service, en germinal an VI, sur la corvette *la Bayonnaise*, en croisière dans le Perthuis, et s'embarqua en messidor sur la frégate *la Concorde*, destinée à la fameuse expédition d'Irlande. Le général Humbert, commandant l'expédition, le demanda pour être attaché à son armée : il prit le commandement d'une prise sur laquelle on avait chargé les munitions de l'armée expéditionnaire, et fut bloqué, après le départ des frégates françaises, par la division anglaise, aux ordres du commodore Warens, dans la baie de Dennegal. Il parvint néanmoins à effectuer sur la côte le débarquement des munitions, sous le feu de l'escadre britannique; et, après avoir inutilement défendu son brick contre les embarcations nombreuses de l'ennemi, il le brûla courageusement pour le soustraire à des forces supérieures qui l'environnaient de toutes parts.

Employé à l'état-major du général Humbert, il prit part aux différentes affaires qui ont illustré cette malheureuse expédition, faisant preuve d'une rare intrépidité qui lui valut les éloges de ses chefs, et fut élevé, après la bataille de Castlebar, le 17 fructidor an VI, au grade de lieutenant de vaisseau, aux applaudissements de ses camarades étonnés de sa bravoure.

Prisonnier de guerre à Basinamuk avec les

débris de l'armée d'Irlande, il obtint, par suite d'échanges, de rentrer en France; en l'an VII, il fut employé immédiatement à l'état-major à Toulon, et embarqué, la même année, à bord de la frégate *l'Egyptienne*, d'où il passa, en l'an VIII, au commandement du *Saint-Hilaire*, avec lequel il servit d'une manière très-active sur les côtes de France et d'Italie, pendant le mémorable siége de Gênes.

En l'an IX, M. Borely quitta son commandement pour entrer à l'état-major général, où il avait été appelé par la nouvelle organisation de la marine, et fut employé, au mois de pluviôse, comme lieutenant en pied sur la corvette *l'Héliopolis*.

De retour dans ses foyers, on le retrouve, en juin 1808, remplissant les fonctions de capitaine commandant dans la garde d'honneur formée à Marseille pour la réception de l'empereur Napoléon. Un décret du 5 avril 1813 l'appelle au grade de capitaine de la 1re compagnie de grenadiers des cohortes de la garde nationale du département des Bouches-du-Rhône. Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 5 octobre 1814, il est investi, le 5 mai 1815, du commandement d'un bataillon de garde nationale mobilisée, et envoyé à Gap pour protéger la frontière contre les attaques des Autrichiens et des Piémontais, qui menaçaient de l'envahir. Officier de la Légion-

d'Honneur le 14 du même mois, il est nommé colonel de la garde nationale de Marseille le 2 avril, et maintenu dans ce commandement durant les Cent-Jours, malgré son refus formel de signer le nouvel acte additionnel aux constitutions de l'empire, qu'il regardait comme attentatoire aux droits du peuple français.

Membre du comité royal de Marseille, après la chute de l'Empereur, il commanda en chef les gardes nationales mobilisées réunies sous Toulon. C'est en ce moment que les Anglais ayant manifesté l'intention de s'emparer de cette place pour la conserver, disaient-ils, aux Bourbons, le colonel Borely, par un acte de fermeté qui l'honore et qui n'a pas été assez remarqué, signifia à leur général que, s'il persistait dans son étrange prétention, il était tout prêt à se joindre à la garnison avec les gardes nationales sous ses ordres, pour en défendre l'approche à outrance au prix de leur sang, quelles que fussent pour lui les conséquences de ce coup de tête patriotique.

Cette noble attitude, qui n'était pas sans danger, et la fermeté de cette déclaration, imposèrent au général anglais et le firent renoncer à une prétention qui pouvait, par les fâcheux souvenirs qu'elle ravivait, soulever en masse toutes les populations du midi, malgré leur dévoûment exclusif aux Bourbons qui, à cette époque, n'était

un mystère pour personne, en France et à l'étranger.

M. Borely, rentré depuis lors dans une honorable retraite, continue à habiter Marseille, où il vit entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens.

FRÉDÉRIC DEVILLE.

M. LE COMTE DE SUZANNET

(PIERRE-JEAN-BAPTISTE-CONSTANT),

LIEUTENANT-GÉNÉRAL, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

—

Constant de Suzannet naquit au château de la Chardière, près Montaigu (Vendée), au mois de février 1772. Issu d'une famille noble et ancienne, dont le nom est cité avec honneur dans les annales de la marine française, il fut élevé au collége de Sorrèze, et placé ensuite à l'école militaire de Paris, d'où il sortit pour entrer dans le régiment des Gardes-Françaises. S'unissant aux Français restés fidèles à la cause des Bourbons, il fit la campagne des princes.

Réfugié en Angleterre où son père, capitaine de vaisseau, avait reçu l'ordre de se procurer un bâtiment qui devait transporter le comte d'Artois dans la Vendée, il fut nommé officier du régiment d'Hervilly, et fit partie de l'expédition qui devait se terminer par les désastres de Quiberon. Constant de Suzannet, assez heureux pour gagner le rivage à la nage, servit sous les ordres du général Charette, qui, appréciant les avantages qu'il pouvait retirer de son esprit conciliant et de son jugement sain, l'envoya en Angleterre solliciter des secours.

Ayant réussi à obtenir deux bâtiments, et accompagné d'une centaine d'officiers français, il

retourna vers le général Charette. Le débarquement n'ayant pu s'effectuer par suite du mauvais vouloir des commandants anglais, il se fit jeter à la côte; mais la mort de Stofflet, la fin malheureuse du général Charette, avaient rendu la paix nécessaire, et il dut s'éloigner de la Vendée.

Chargé par le roi, en 1798, de prendre le commandement de l'ancien corps d'armée du général Charette, il prépara l'insurrection qui éclata à la fin de 1799.

Le respect et la confiance qu'inspirait le caractère de M. de Suzannet, facilitèrent ses opérations, mais la Vendée épuisée ne put soutenir la lutte. Blessé grièvement dans un engagement près de Montaigu, M. de Suzannet dut se résigner à accepter la paix, dont les conditions furent réglées avec le général Hedouville. Dans cette pacification, devenue nécessaire, les chefs vendéens, s'oubliant eux-mêmes, eurent la gloire d'avoir discuté toutes les conditions pour les autres, et de refuser les avantages personnels qui leur étaient offerts.

M. de Suzannet profita du repos que la paix lui assurait pour soigner sa blessure, tout en veillant aux intérêts de la cause qu'il servait.

Au mois de mai 1800, le comte d'Artois le nomma commandant en chef de la rive gauche de la Loire. Refusant d'exercer l'autorité que le roi lui accordait sur ses anciens compagnons d'armes, il travailla, d'accord avec MM. d'Autichamp, de

Bourmont, d'Andigné, Georges Cadoudal, à organiser un mouvement général dans l'ouest.

L'insurrection allait éclater lorsque les nouvelles de la victoire de Marengo le forcèrent à ajourner une tentative qui n'aurait été qu'impuissante.

Arrivé à Paris à la fin de 1800, M. de Suzannet fut arrêté par ordre de Bonaparte ; sur son refus de renoncer à se servir des pouvoirs que le comte d'Artois lui avait confiés, il fut enfermé au Temple et mis au secret.

Enlevé du Temple au mois de juillet 1801, il fut conduit avec M. d'Andigné dans le château de Dijon. Découverts à l'instant où ils allaient exécuter un projet d'évasion, ils furent enchaînés sur une charrette, et traînés d'abord au fort Saint-André-de-Salins, en Franche-Comté, et ensuite au fort de Joux.

A force d'adresse, de patience et d'audace, MM. d'Andigné et de Suzannet parvinrent, après un an de captivité dans une étroite casemate, à s'évader du fort de Joux.

Le commandant du fort ayant été destitué par suite de cette audacieuse évasion, MM. de Suzannet et d'Andigné écrivirent au premier consul pour prouver qu'ils n'avaient été favorisés par aucun des hommes de la garnison, et le commandant dut à leur intervention d'être rétabli dans son emploi.

Après six mois de recherches infructueuses

pour découvrir les deux fugitifs, le général Bonaparte, craignant que MM. de Suzannet et d'Andigné ne cherchassent à ranimer les espérances des royalistes de l'ouest, consentit à lever le séquestre mis sur leurs biens, en leur imposant l'obligation de se fixer en Dauphiné sous la surveillance des autorités.

M. de Suzannet vivait tranquillement à Valence, lorsque la conspiration de Georges Cadoudal et de Pichegru fut découverte. L'ordre de l'arrêter fut envoyé; prévenu à temps, il dut se réfugier dans les montagnes du Vivarais. Le préfet de Valence l'ayant autorisé à se rendre à Paris sur sa parole, il quitta sa retraite.

Le comte de Suzannet, ayant refusé de voter pour le consulat à vie, fut exilé de France avec défense de passer en Angleterre sous peine de confiscation de ses biens.

Après quatre ans d'exil en Allemagne, il obtint de rentrer en France. Le sénateur Réal lui ayant proposé des places et de la fortune, pour l'attacher au service de l'empereur, M. de Suzannet répondit qu'il ne voulait de Napoléon que son oubli.

Condamné à l'inaction par l'impuissance dans laquelle étaient les royalistes de lutter contre l'empereur, le comte de Suzannet chercha dans les liens de famille une douce occupation, et épousa, en février 1811, Mlle d'Auteroche Desmarais.

Les événements de 1812 et 1813, en relevant

les espérances des royalistes, attirèrent sur M. de Suzannet la surveillance des autorités. Forcé de quitter sa terre de la Chardière, il se réfugia à Orléans dans la famille de sa femme.

Ne recevant aucun ordre des princes, M. de Suzannet avait néanmoins organisé un mouvement d'insurrection qui devait éclater le 11 avril 1814, mais l'entrée de S. M. Louis XVIII rendit inutile toute manifestation armée des partisans de la cause des Bourbons.

M. de Suzannet, nommé commissaire spécial du roi dans les départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure, ne put qu'avec peine calmer les esprits mécontents de la protection assurée aux acquéreurs des biens d'émigrés, et obtenir la rentrée des impôts qu'ils se refusaient à payer. Sa mission étant remplie, M. de Suzannet revint à Paris en rendre compte au roi, qui lui remit lui-même la croix de commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis.

S. M. ayant décidé que les blessés vendéens seraient traités comme ceux de l'armée, M. de Suzannet fut envoyé dans les départements de l'ouest pour en faire le relevé. Son travail était à peine terminé, lorsqu'il fut rappelé à Paris par l'état alarmant de son père, qui s'éteignit au commencement de mars 1815 ; il avait été élevé par le roi au grade de vice-amiral, appelé au conseil d'amirauté et nommé commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Le retour de l'empereur obligea M. de Suzannet à se rendre dans la Vendée au milieu de l'anarchie qui précéda l'entrée du 20 mars. Aucune mesure n'avait été prise pour conserver la Vendée à la cause royale. Mgr le duc de Bourbon, désespérant d'organiser un mouvement, quitta la Vendée pour attendre en Angleterre les événements ; M. de Suzannet refusa de le suivre, voulant rester au milieu des siens, prêt à agir et à se dévouer.

Le mécontentement causé par les changements adoptés par les Bourbons avait refroidi le zèle des paysans, et, au lieu de marcher avec enthousiasme à la voix de leur chef, on ne devait plus compter que sur leur obéissance. M. de Suzannet, connaissant leurs dispositions, voulait attendre que les hostilités fussent commencées sur la frontière avant de décider la prise d'armes.

Trompé par les assurances de son cousin-germain, le marquis de Larochejacquelein, qui lui annonçait l'envoi de quatorze mille fusils, d'une batterie d'artillerie avec trois cents artilleurs anglais, de munitions et d'argent, M. de Suzannet, réuni à MM. d'Autichamp, Auguste dé Larochejacquelein, de Sapinaud, à la Chapelle-Basse-Mer, arrêta que la prise d'armes aurait lieu le 15 mai 1815. Le corps d'armée de M. de Suzannet effectua le même jour son mouvement pour favoriser le débarquement des secours annoncés par le marquis de Larochejacque-

lein, qui arrivait lui-même à bord de la flotte anglaise. Peu d'heures lui suffirent pour reconnaître qu'il avait été indignement trompé; la flotte ne débarqua que deux mille mauvais fusils et quelques milliers de cartouches, et les paysans, qui l'avaient suivi au nombre de quatre à cinq mille, continrent avec peine l'indignation qu'ils éprouvaient.

Le marquis de Larochejacquelein, voulant imposer silence aux justes réclamations que soulevait sa conduite, affirma sur l'honneur que le roi lui avait donné l'ordre de prendre le commandement supérieur des troupes royalistes. MM. d'Autichamp et de Sapinaud refusaient de reconnaître, sans autres preuves, l'autorité que le marquis de Larochejacquelein prétendait exercer sur eux, plus anciens en grade, plus habitués que lui aux guerres de la Vendée; M. de Suzannet s'interposa, ne voulant pas compromettre, par une juste susceptibilité, les intérêts de la cause qu'il défendait.

Le marquis de Larochejacquelein fut donc reconnu comme général en chef. Faisant de suite acte d'autorité, il ordonna un mouvement sur Aizenay, qui amena une sanglante défaite des Vendéens; M. de Suzannet chercha vainement à les rallier, il fallut se disperser.

M. de Larochejacquelein, aveuglé par son entourage, et accusant de faiblesse des généraux qui n'étaient coupables que d'avoir cru trop légè-

rement à la parole d'un gentilhomme, leur parent et leur collègue, rêvait toujours l'arrivée de secours d'Angleterre et voulait faire manœuvrer les paysans vendéens comme des troupes régulières. Il ordonna à MM. de Suzannet, d'Autichamp et de Sapinaud, de se porter sur la côte, leur annonçant qu'il allait lui-même s'engager dans le Marais pour favoriser le débarquement des munitions promises par l'Angleterre.

Les trois généraux réunissent leur corps d'armée, mais leurs soldats, n'ayant ni vivres ni munitions, refusent de quitter le Bocage. Communication est donnée au marquis de Larochejacquelein de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'appuyer son mouvement; M. de Larochejacquelein y répond par la destitution de MM. d'Autichamp, de Sapinaud, de Suzannet, et l'ordre donné à tous les paysans de courir sus. Son indignation ne va pas jusqu'à ordonner leur mort, mais il veut qu'on les arrête pour les amener devant un conseil de guerre. Deux jours après, le marquis de Larochejacquelein expiait, par une mort glorieuse au combat des Mattes, toutes les fautes que son ambition lui avait fait commettre. M. de Suzannet, d'un caractère trop noble et trop loyal pour rester indifférent à la calomnie, se porta sur Roche-Servière, où il eut à combattre les forces supérieures du général Lamarque. Se voyant repoussé, il s'exposa à la tête de ses paysans et

reçut une blessure mortelle. Enlevé par les Vendéens, il expira après quelques heures de souffrances, le 21 juin 1815, et son corps fut déposé à Maisdon, où il avait établi son quartier général.

Le comte de Suzannet, aimé et estimé de tous ceux qui l'ont connu, était trop conciliant pour les dures nécessités des guerres civiles. Plein d'abnégation et de méfiance de lui-même, il sacrifia toujours ses propres intérêts à ceux de la cause qu'il servait. Sa longue expérience des guerres de la Vendée, la confiance qu'il savait inspirer, le rendaient digne du commandement supérieur, et il se soumit sans murmurer au marquis de Larojacquelein, qui affirmait sur l'honneur avoir reçu du roi l'ordre de prendre le commandement en chef, ordre qui n'existait que dans son imagination, ainsi que le prouve une lettre du ministre de la guerre de S. M., en date de Gand, le 11 juin 1815.

Le roi, en apprenant la mort du comte de Suzannet, écrivit au comte Ferrand : « Je partage » la douleur de Mme de Suzannet ; elle perd un ex- » cellent mari, et moi un serviteur aussi fidèle que » distingué. Je ne sais qui de nous deux doit don- » ner plus de regrets à cette perte. »

Le comte de Suzannet a laissé deux enfants de son mariage avec Mlle d'Auteroche, un fils et une fille.

Le fils a été élevé à la pairie par S. M. Charles X, en récompense des services de son père.

H. DE MONTFÉAL.

PELLEPORT (LE VICOMTE PIERRE),

LIEUTENANT-GÉNÉRAL, PAIR DE FRANCE, GRAND-OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, CHEVALIER DE LA COURONNE DE FER ET DE SAINT-FERDINAND D'ESPAGNE (4e CLASSE).

—

Né à Montrejean (Haute-Garonne), le 26 octobre 1773, Pierre Pelleport entra au service, le 24 juin 1793, comme simple soldat lors de la levée en masse des premières années de la Révolution (1). Il fit, dans le 8me bataillon de son département, les campagnes des Pyrénées-Orientales,

(1) Le général Pelleport n'est pas le seul de sa famille qui ait servi la France sur les champs de bataille : deux de ses frères ont servi dans la marine, où ils sont devenus, l'un capitaine et l'autre lieutenant de vaisseau ; trois autres ont servi dans l'armée de terre ; un sixième fut tué dans les Pyrénées-Orientales.

M. Jacques Pelleport, frère du général, officier de marine depuis 1791, se fit remarquer dans de nombreux engagements contre les Anglais, auxquels il prit part, par son courage et ses talents. Sa brillante conduite dans le combat d'Algesiras, où il reçut une grave blessure, lui valut le grade de lieutenant de vaisseau.

Lors du bombardement de Cadix en 1823, il commandait le vaisseau *le Colosse*, monté par l'amiral Duperré.

Nommé au commandement de la frégate *la Clorinde*, il se rendit, avec ce bâtiment, aux Antilles en 1825.

M. Pelleport, dont la santé était depuis longtemps affaiblie par les fatigues qu'il avait éprouvées dans ses campagnes, est mort à Paris le 7 juillet 1827, laissant dans une profonde affliction sa famille et ses nombreux amis. Le capitaine de vaisseau Pelleport était chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne (2e classe), et commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

s'y distingua dans plusieurs affaires, notamment dans les combats de la Perche et du Boulon; se fit aussi remarquer à la prise du fort de Saint-Edme, et obtint l'épaulette de sous-lieutenant le 5 nivôse an II.

Passé dans la 18e demi-brigade de ligne, dans laquelle fut incorporé le 8e bataillon de la Haute-Garonne, il prit part aux campagnes d'Italie en l'an IV et en l'an V, combattit à Lonano, à Rivoli, à Lonato, à Peskeira, à Arcole, etc., et fut nommé lieutenant d'après l'élection de ses camarades, et adjudant-major par le conseil d'administration de sa demi-brigade. A la suite du traité de *Campo-Formio*, il passa en Suisse avec la même 18e demi-brigade, contribua à la prise de Fribourg et de Berne, et s'embarqua à Toulon pour faire partie de l'expédition d'Egypte.

M. Pelleport prit part à la prise d'Alexandrie, au siége de Saint-Jean-d'Acre, où il fut blessé et nommé capitaine, enfin, aux batailles des Pyramides, d'Aboukir, d'Héliopolis et de Canope.

De retour en France, il fut compris (1804) dans la première promotion de la Légion-d'Honneur, et appelé, lors de la reprise des hostilités, à faire les campagnes d'Autriche, de Prusse, de Pologne; il participa, en conséquence, aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau, où il reçut trois blessures, et à celle d'Iéna, qui lui valut l'épaulette de chef de bataillon, de plus une honorable dotation, que l'empereur accompagna d'éloges d'autant plus

flatteurs, que sa bouche ne les prodiguait pas.

La bataille d'Essling lui fournit une nouvelle occasion de se distinguer; il y conquit, aux applaudissements des braves du 18e régiment qui avaient combattu sous ses ordres, le titre de colonel, qui lui fut donné dans l'île de Lobau, le 31 mai 1809. A Wagram, il fut fait officier de la Légion-d'Honneur, et à Zenaim, Napoléon le nomma baron de l'empire avec une dotation nouvelle.

Pendant la campagne de Russie, placé dans le corps du maréchal Ney (1), il se couvrit de gloire à l'affaire de Valintina-Gora, et obtint sur ce terrible champ de bataille la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur; il combattit encore à la Moskowa, à Wiasma, à Krasnoë, cette journée des héros, où il commandait une brigade composée de trois régiments. Sur la proposition du prince de la Moskowa, qui l'avait déjà proposé au Kremlin à l'empereur, mais auquel Napoléon avait répondu : « J'ai besoin de mes vieux colo» nels pour sortir d'ici, » il fut promu, après cette campagne, au grade de maréchal de camp, emploi qu'il avait déjà rempli durant la campagne. C'est en cette qualité que, dans la campagne de Saxe (1813), il assista aux batailles de Lutzen, Bautzen et Leipzig, où il commandait la première brigade de l'artillerie de marine; il fut blessé à Schoenwelfeld, et décoré de la croix de chevalier de la Couronne de Fer.

(1) C'était le 3e corps de l'armée.

Il regagna ensuite nos frontières, et, quoique à peine rétabli, prit part à cette admirable campagne de France où l'Empereur, se reproduisant sans cesse comme par enchantement, sut, pendant plusieurs mois, tenir tête à des forces supérieures qui s'acharnaient sur un ennemi devant lequel elles avaient tremblé si longtemps. Le général Pelleport commandait alors (1814) la première brigade, formée par une partie des débris du 6e corps. Il se trouva à Vassy, à la Rothière, à Champaubert, à Montmirail, à Vauchamp, à Max, où il fut blessé. A la bataille de Paris, il commandait la division Lagrange, et reçut un coup de feu à la poitrine, dans les rues de Belleville.

A la première restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis et investi du commandemant d'une des brigades de la garnison de Paris. Au moment où l'empereur débarqua à Cannes, il se trouvait à Grenoble comme inspecteur-général. Il répondit que ses lettres de service étaient signées Louis XVIII, et qu'il ne pouvait consentir à se rendre auprès de l'empereur. Il passa sous les ordres du duc d'Angoulême jusqu'à la capitulation de la Palup, se mit ensuite à la disposition du ministre de la guerre, et en reçut des lettres de service; mais sur ces entrefaites eut lieu la bataille de Waterloo, et le général Pelleport rentra dans ses foyers.

Le duc d'Angoulême, au second retour des Bourbons, n'oublia pas la loyale conduite de ce

général. Le Dauphin l'attacha à l'armée d'Espagne (1823), lui donna le commandement de la sixième division d'infanterie du corps du maréchal Molitor à Campilo de Arenas, et le fit nommer lieutenant-général après la victoire remportée dans ce dernier lieu. Le roi lui accorda ensuite le titre de vicomte et la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Celle de commandeur de Saint-Louis lui fut donnée au camp de Saint-Omer. La croix de Saint-Ferdinand de quatrième classe lui avait été conférée par le roi d'Espagne, après la campagne de 1823. Enfin, le vicomte Pelleport fut appelé à faire partie du conseil supérieur de la guerre.

Après la révolution de 1830, le général Pelleport resta chez lui; mais ayant été réclamé par la population bordelaise pour commander la garde nationale de cette ville, il l'organisa et ne cessa qu'au bout de trois ans de la commander. En 1834 son nom fut replacé sur le cadre d'activité. De cette époque à 1841, il a été successivement nommé inspecteur-général et commandant-supérieur du camp de Saint-Omer, et appelé au commandement des 21e et 11e divisions militaires. Nommé, en 1841 (25 décembre), membre de la chambre des pairs, il avait quitté le commandement pour passer le 26 octobre précédent au cadre de réserve.

Ajoutons encore que depuis 1830, le noble pair a exercé durant douze ans les fonctions de

conseiller municipal de Bordeaux, et celles de président des hospices de la même ville, qu'il remplit encore aujourd'hui.

Le nom enfin de cet officier-général, inscrit sur le côté droit de l'Arc-de-Triomphe, y brille dignement parmi les noms les plus chers au pays, et qui, dans une période de plus de cinquante ans, ont le plus honoré nos fastes militaires. Et quant à ces fastes mêmes, il serait à souhaiter qu'un officier-général, qui a assisté comme M. Pelleport à plus de cent combats, où il a reçu plus de trente blessures, se décidât à consacrer ses loisirs à retracer d'une main, qui ne pourrait qu'être impartiale, la part glorieuse que les troupes placées sous son commandement, notamment le 18ᵉ de ligne, ont prise aux guerres de la République et de l'Empire.

Les armes concédées par le roi au général Pelleport sont : au premier à la croix d'argent, sur fond de gueules ; au second à l'épée et à l'ancre en sautoir, sur fond de sinople ; au troisième au sphinx de couleur naturelle, sur fond d'or. — Supports : deux lions. — L'Ecu surmonté d'une couronne de vicomte et entouré du manteau de pair.

Frédéric Deville.

M. LE MARQUIS DE BILIOTTI

(FRANÇOIS-VICTOR-JULIEN-JOACHIM)

—

Il naquit à Sarrians le 16 janvier 1780 d'une famille établie dans le département de Vaucluse, originaire de Florence et plus anciennement encore de Lucques; elle portait dans cette dernière ville le nom de Volpe, Volpi, Vulpelli, et même depuis, plusieurs ont ajouté à celui de Biliotti le surnom de Volpi. (¹)

Le renard en italien s'appelant *volpe*, les armes de cette maison étaient parlantes. Il est peu de familles italiennes établies en France qui aient une origine aussi ancienne; elle a joué un grand rôle à Florence et y a occupé les premiers emplois dans le temps de la République (¹). Lors des troubles civils de Florence et de l'élévation des Médicis, auxquels on la trouve alliée, ainsi qu'aux Salviati, Gondy, Strozzi, Perruzzi et autres gran-

(¹) Ugolin Verini, poète florentin, dans son ouvrage intitulé *De illustratione urbis Florentiæ*, 1580, réimprimé à Florence en 1636, en parlant des maisons nobles et illustres, dont il donne sommairement l'origine, s'exprime ainsi relativement aux Biliotti, page 57 :

Corbinella domus, simul et Biliotta propago
(Utraque lucana de nobilitate putatur)
In nostram venere urbem sub othone secundo (anno 980).
. . . .
At Biliotta priùs Lucæ volpella vocata est :
Gestat adhuc rubræ soboles insignia vulpis.

des et illustres familles d'Italie, elle se réfugia à Avignon et dans le Comtat, ainsi que l'indiquent les titres et les historiens.

Bencivenni ou Benvenuti Volpi est le plus ancien qui soit connu comme le chef de la maison de Biliotti; il vivait au commencement du XIII[e] siècle.

L'un de ses descendants, Giovanno ou Jean de Biliotti, deuxième du nom, fils de Sandro, naquit à Florence le 7 juillet 1467. Il vint s'établir à Avignon sur la fin du XV[e] siècle, apporta avec lui de grandes richesses et acquit beaucoup de biens, soit dans le Comtat, soit en Provence. Il y mourut le 14 juin 1530. Il y avait été fait consul en 1510 et 1515, et y avait épousé Angélique de Perruzzi. Clément VII le nomma commissaire général dans cette ville et le Comtat en 1526 et 1529. Son petit-fils Antoine, étant devenu veuf, entra dans l'état ecclésiastique, fut nommé grand-vicaire et official du diocèse d'Orange, et fut élu en 1594 et 1602 primicier de l'université

(1) Dix fois gonfaloniers de justice depuis avril 1297 jusqu'en 1484 (*Histoires diverses de Florence, et notamment Scipion ammirato, Jacques Nardi*, etc.)

Généraux d'armée, ambassadeurs, ministres de la guerre (Benedetto Varchi, *Histoire des guerres de la république de Florence*, Leyde, Machiavelli, Vincent Borghini et autres).

Grands-maîtres de la monnaie. Sandro Biliotti a placé ses armes sur les écus d'or de la république (*Historia delle monete della republica*, da Ignazio Orsini; Florence, in-4°, 1760). Ces écus d'or ont été exhibés dans plusieurs actes et pour diverses preuves d'admission pour Malthe, Saint Cyr, l'Enfant-Jésus, etc., etc.

d'Avignon, sa ville natale, où il mourut octogénaire en 1624. Son éloge funèbre est inséré dans les Archives de la Métropole (1).

Un de ses descendants, Joseph-Joachim de Biliotti, capitaine au régiment de Talaru, chevalier de Saint-Louis, périt sur l'échafaud révolutionnaire le 29 juillet 1794, agé de près de 70 ans. Le jugement porte : *condamné comme ci-devant noble et marquis, et comme ayant conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République*. Il fut la dernière victime du tribunal révolutionnaire d'Orange et sembla prédire la fin des assassinats ordonnés par ce tribunal de sang. On se souvient encore à Orange du calme et de la résignation du marquis de Biliotti. Il pardonnait à ses bourreaux, il priait Dieu pour eux, il consolait ses compagnons d'infortune, comme lui innocents et comme lui jugés et condamnés à mort.

On l'a entendu dire à son fils, à ses amis qui étaient avec lui dans la prison, et avant de les quitter pour toujours: J'ai tâché de faire le plus de bien qu'il m'a été possible; mais si je ne vous ai pas enseigné à bien vivre, je veux du moins vous apprendre à bien mourir.

Ce fut le marquis Joseph-Joachim de Biliotti qui acquit en 1763 la terre et le château de Beauregard, sur la rive droite de l'Ouvèze, territoire

(1) Voyez *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique* du département de Vaucluse; Carpentras, 1841; 2 vol. in-8°.

de Joncquières (Vaucluse), qu'occupe encore aujourd'hui sa descendance.

L'aîné des cinq enfants qui ont survécu à cet illustre citoyen, *Joseph-Joachim-Basile-Regis*, marquis de Biliotti, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Lazare et de Saint-Louis, né en 1754, fut élevé à l'école royale et militaire de Paris, où il fut reçu en 1764, et servit dans le régiment de Conti, infanterie. Il assista en 1789 aux assemblées des Etats de la principauté d'Orange, pour l'ordre de la noblesse.

Devenu maire de Joncquières en 1800, il a laissé d'honorables témoignages de son activité intelligente, et s'est acquis à jamais la reconnaissance de ses administrés. Il a été un des trois grands propriétaires ou fonctionnaires publics envoyés à Paris auprès du premier consul pour assister à la fête du 1er vendémiaire an IX, et, en vertu de la lettre qu'il reçut du ministre de l'intérieur, il adressa aux habitants de Vaucluse une proclamation qui a été imprimée, dont le but était de faire connaître les intentions du gouvernement consulaire. Porté sur la liste nationale, il a fait partie de tous les colléges électoraux de ce département. Membre du Conseil général, il a contribué par son vote et par son influence personnelle à la construction du beau pont jeté sur l'Ouvèze, entre Orange et Carpentras (pont de Beauregard).

La population de Joncquières était déjà à cette

époque de plus de deux mille âmes, et sur son territoire est situé le château de Beauregard. Il saisit toutes les occasions d'être utile à ses concitoyens, qu'il aida toujours de ses conseils, de son crédit et de sa bourse, et qui ont éprouvé pour lui autant d'affection que de respect.

L'annuaire de Vaucluse de 1841-1842 fait encore mention du marquis de Biliotti comme maire de cette commune; né en 1754, il avait par conséquent 87 ans. Il est décédé le 3 mars 1844.

De son mariage avec demoiselle Rose-Marguerite, fille de Dominique de Pétre de la Costière et de noble dame Marguerite-Lucrèce de Léotaud-Artaud-Montauban de Bellegarde, il eut M. François-Victor-Julien-Joachim de Biliotti. Celui-ci fut destiné dès son enfance à la carrière administrative. En 1811 il entra au Conseil d'Etat en qualité d'auditeur. Alors cette institution n'avait point encore été étendue au point d'effacer son caractère et son but. Un certain nombre de jeunes gens formés sous les yeux du gouvernement, essayés dans des missions variées et délicates, étaient préparés pour les emplois supérieurs de l'administration. On sait que la plupart sont parvenus à des postes importants.

M. de Biliotti fut un de ceux qui justifièrent le mieux la confiance dont il était l'objet. Sa facilité et ses laborieuses habitudes fixèrent sur lui l'attention de Napoléon, si juste appréciateur du mérite, et cette même année il fut chargé des 3e et 4e

arrondissements des ponts et chaussées, composés des départements du Rhin et de la Belgique.

Par contrat du 28 novembre 1811 il fut marié à mademoiselle Maury, nièce de l'illustre cardinal de ce nom, dont il a eu plusieurs enfants :

Un fils, Raoul de Biliotti, né en 1829 ;

Deux filles, l'une mariée à M. le comte de Lagorce du Vivarais, et l'autre à M. de Farconet de Tournon.

Pendant la campagne de Russie il suivit l'armée jusqu'à Moscou avec le portefeuille du Conseil-d'Etat ; en 1813, il devint intendant de Leignitz, capitale de la Silésie. Ayant quitté ce poste, où, résistant à l'entraînement des circonstances, il avait constamment honoré le caractère français, il fut envoyé à Lyon, où il fit partie avec le comte Chaptal de la commission extraordinaire établie en cette ville.

En récompense de ses services, un décret impérial du 2 janvier 1814 conféra le titre de baron à M. de Biliotti, avec autorisation de créer un majorat.

Il cessa de faire partie du Conseil-d'Etat à la Restauration. Il s'était retiré dans ses terres lorsque le 20 mars arriva. Dans ce temps où les passions mises en mouvement exposaient les fonctionnaires à des dangers réels, surtout dans quelques départements, M. de Biliotti, cédant à son amour pour son pays au milieu de circonstances si difficiles, accepta la sous-préfecture d'Avignon ;

secondé par M. Puy, maire de cette ville, il parvint à empêcher les désordres qui éclatèrent plus tard, et dont il eut beaucoup à souffrir. Cet emploi fut le dernier qu'il occupa. Depuis lors il partagea son temps entre le culte des lettres et les soins de l'administration de ses domaines. Nommé membre de l'académie de Vaucluse, et correspondant du conseil d'agriculture et de plusieurs syndicats ou commissions pour travaux spéciaux, il a rédigé divers *mémoires* sur des matières d'économie domestique, administrative et d'agriculture, a introduit dans le pays le goût de plusieurs cultures utiles, multiplié les semis d'arbres verts, établi des pépinières considérables, etc., etc.

En 1830, il faisait partie du conseil d'agriculture de son département. (1) Il a été nommé membre de la Légion-d'Honneur par ordonnance du 30 mai 1838.

Les armes de la maison de Biliotti sont : De gueules au chef d'argent chargé d'un renard passant de gueules.

Supports : Deux renards.

Cimier : Un renard de gueules tenant un gonfalon sur lequels sont écrits : S. P. Q. F. (*senatus populusque florentinus*).

(1) On trouve dans l'*Almanach* de l'arrondissement d'Orange pour 1810 (p. 275-280) deux notices de M. Victor de Biliotti, l'une sur la culture, la multiplication et l'usage de l'aubépine, l'autre sur la multiplication de l'orme.

Deux bannières représentant les monnaies de Florence avec ces deux légendes à dextre : *Senatus populusque florentinus*; à senestre : *Jesus, rex noster et Deus noster.*

La devise italienne : *Pensate alfine.* [1]

[1] Voyez presque toutes les biographies et les ouvrages héraldiques français ou italiens sur les familles nobles et anciennes. Voyez aussi la description ou histoire de la cathédrale de Paris (Notre-Dame), qui donne le nom des familles dont les armes étaient sur les vitraux en couleur de la chapelle de *Gondi*, dont les Biliotti étaient alliés.

Voyez à la bibliothèque du roi, à la division des manuscrits, Tomes IX, XVI et XVIII, les procès-verbaux des preuves pour l'admission à l'école militaire de Paris, par MM. Chérin et d'Hosier, généalogistes du roi.

H. DE LESTRÉES.

RIGEL (HENRI-JEAN),

COMPOSITEUR DE MUSIQUE, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

—

Henri-Jean Rigel, fils de Henri-Joseph Rigel, un des musiciens les plus distingués du dernier siècle, est né à Paris le 11 mai 1770. Son père, lui enseigna lui-même le piano et la composition; il fut aidé, en outre, des conseils de Rodolphe et de ceux de l'illustre Piccini. A treize ans il était nommé sous-professeur à l'Ecole royale de chant et de déclamation, école qui, cinq à six ans après, mérita de servir de fondement au Conservatoire actuel. Il débutait, peu après, comme pianiste et compositeur, dans les grands concerts spirituels de l'époque, où l'on exécuta plusieurs morceaux de sa composition, tels que *Gédéon*, *Judith*, le *Retour de Tobie*, et une symphonie à grand orchestre.

Depuis cette époque, il continua, avec succès, à enseigner et à cultiver la musique. En l'an VI, le général Bonaparte l'appela à faire partie de l'expédition d'Egypte, en qualité de compositeur, en remplacement du célèbre Méhul, que des motifs personnels retenaient en France.

Arrivé au Caire après la bataille des Pyramides, Bonaparte fonda l'Institut d'Egypte, dont M. Rigel fut nommé membre dans la section des beaux-arts, classe de musique. Il fut, en outre, chargé d'organiser un théâtre en l'absence d'ar-

tistes spéciaux. A cet effet, il réunit des amateurs et parvint à composer une troupe régulière. Les musiciens du corps des Guides du général formèrent l'orchestre, sous la direction de Rigel lui-même, qui organisa, en outre, des concerts publics.

Rigel composa, pour le théâtre d'Alexandrie et du Caire, deux opéras : les *Deux Meuniers* et *Valère en Italie*. Ces deux ouvrages obtinrent un succès éclatant, succès qui se renouvela en Europe pour les *Deux Meuniers*, où se trouve la romance des *Petits Oiseaux*, qui a eu si longtemps, non-seulement en France, mais sur tous les points du globe où le français est compris, un succès si éminemment populaire.

A son retour en France, et après la journée du 18 brumaire, M. Rigel fut nommé pianiste des concerts particuliers du premier consul et organiste de sa chapelle. L'honorable musicien justifia cette nomination par son zèle et ses travaux. Il ne tarda pas à être considéré comme un des rois du piano de cette époque. Malgré son âge, il passe encore de nos jours pour un des premiers accompagnateurs sur cet instrument.

Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit :

1° Le *Duel nocturne*, opéra en un acte ;

2° Cinq œuvres de sonates, publiées pour piano avec ou sans accompagnement ;

3° Quatre grands concertos pour piano ;

4° Douze fantaisies et pots-pourris pour piano;

5° Quatre rondeaux brillants pour piano, avec ou sans accompagnement;

6° Un grand trio pour piano, violon et violoncelle;

7° Un mélange pour piano, violon et violoncelle;

8° Deux duos pour harpe et piano;

9° Trois trios pour piano, harpe et violon;

10° Un grand quintetto pour piano, violon, alto, violoncelle et contre-basse;

11° Un quatuor pour deux violons, alto et violoncelle;

12° Un duo de piano, violon ou violoncelle, sur l'air de danse de *La Romanesca* du XVI[e] siècle;

13° Un air varié pour piano;

14° Quatre quadrilles pour piano;

15° Deux quadrilles à quatre mains;

16° Un grand morceau patetico à quatre mains pour piano;

17° Trois ouvertures arrangées pour piano;

18° Un grand quintetto pour deux violons, alto, violoncelle et contre-basse;

19° Quatre suites de divertissements pour piano;

20° Quarante à cinquante romances et ballades;

21° Plusieurs arrangements d'ouvertures et romances de divers auteurs;

22° Une cantate inédite à solo et chœur à grand orchestre, composée pour le monument du

célèbre Lesueur, exécutée au festival donné à Abbeville le 5 août dernier ;

23° Enfin, un grand quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle ;

24° Un thème varié pour flute et piano ;

25° Thème varié sur la romance des *Petits Oiseaux* pour piano et violoncelle ;

M. Rigel a en portefeuille :

1° Un nouveau quintetto pour piano, violon, alto, violoncelle et contrebasse ;

2° Des hymnes et marches funèbres pour la mort de Kléber, composés et exécutés en loge maçonnique à Alexandrie ;

3° Quatre grandes ouvertures à orchestre, dont une sur *la Parisienne*, faite pour le grand concert des Polonais ;

4° Une grande symphonie inédite ;

5° Hymnes à Apollon, pour solo de chant et de chœur ;

6° Musique d'un ballet, pour le grand opéra ;

7° Trois opéras comiques ;

8° Un *oratorio* en opéra, sujet, *Jephté ;*

9° Deux grandes scènes italiennes, avec ou sans orchestre ;

10° Marches militaires, composées pour l'armée d'Egypte ;

11° Hymnes maçonniques exécutées dans diverses loges ;

12° Grand morceau pour le *Panharmonicon* de Maezel.

M. Rigel, sous-professeur au Conservatoire lors de la première organisation, comme nous l'avons dit, a rempli aussi les fonctions de professeur à l'Académie royale de musique. Sa classe fut supprimée en 1818.

Il n'a jamais sollicité aucune récompense pour ses travaux, et ce n'est qu'en 1838 qu'il a été décoré de la croix de la Légion-d'Honneur.

Il est membre de la *Société académique des Enfants d'Apollon* et de la *Société royale d'émulation* d'Abbeville, mais il ne fait pas partie de l'Académie des beaux-arts. Nul artiste cependant n'a mieux mérité cette distinction, autant par son dévouement pour son art que par l'élévation de son caractère personnel. C'est, du reste, la seule récompense que M. Rigel paraisse désirer pour ses longs et signalés services.

— Au retour de l'expédition d'Egypte, l'Institut de France décerna à chacun des membres de l'Institut d'Egypte une médaille d'argent, en tout semblable à celle de ses propres membres.— Les membres de l'Institut d'Egypte avaient aussi le droit d'assister aux petites et aux grandes séances de l'Institut de France ; ce qui leur inspirait la légitime espérance d'arriver un jour au titre de membre titulaire.

EUG. DE MONGLAVE.

REVUE GÉNÉRALE

BIOGRAPHIQUE ET NÉCROLOGIQUE.

Egards et Justice pour tous.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE MAISTRASSE ET WIART,
Rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

BIOGRAPHIE.

GESTAS (LE COMTE DE),

ANCIEN MILITAIRE, ANCIEN INSPECTEUR DES GARDES NATIONALES, ANCIEN CONSERVATEUR DES EAUX ET FORÊTS, ANCIEN DÉPUTÉ, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS, COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. le comte de Gestas est né au château de Rivehaute, arrondissement d'Orthez, le 2 décembre 1776. Issu d'une famille noble et ancienne dont les membres, à diverses époques, ont rendu des services au pays dans la carrière des armes et de l'administration, il était bien jeune encore au moment où la révolution éclatait; quand l'armée des Pyrénées-Occidentales se forma, M. de Gestas entra dans un régiment de hussards et parvint promptement au grade d'officier; en lui se remarquait cette organisation énergique de corps et d'âme plus commune chez les hommes de cette génération que la destinée semblait ainsi préparer aux grandes choses qui allaient s'accomplir.

Des considérations qui dominaient ses goûts personnels le déterminèrent à quitter le service

quand cessèrent les hostilités entre la France et l'Espagne.

M. de Gestas avait appelé de tous ses vœux et voyait avec bonheur le retour de l'antique famille des Bourbons, qui lui paraissait pouvoir seule garantir à la France son repos intérieur et sa sûreté extérieure.

Après les cent-jours, la confiance et le vœu de ses concitoyens l'envoyaient à la Chambre des députés dès les premières élections faites en 1815.

Il n'était pas âgé de quarante ans et ne put concourir, l'année suivante, lorsque la Chambre fut dissoute et renouvelée par suite de l'ordonnance du 5 septembre 1816.

Il fut renommé en 1820, 1824, 1827 et 1830.

Ces cinq élections successives étaient d'autant plus honorables pour M. le comte de Gestas qu'il s'était imposé la loi de ne faire jamais aucune sollicitation personnelle, aucune démarche, même de celles que l'usage permet, que les convenances semblent conseiller; et cette persistante obstination, qui chez tout autre eût été blâmée comme une sorte de dédaigneuse raideur, ne nuisit jamais à M. le comte de Gestas, parce qu'elle émanait d'un sentiment vrai, bien apprécié de tous, et dont tous les actes de sa vie avait porté l'empreinte. Aussi a-t-il ressenti et conservé toujours une reconnaissance affectueuse et profonde du vote de ses compatriotes, qui, dans de telles circonstances, ne pouvait lui venir que d'une véritable sympathie.

M. le comte de Gestas exerça d'importantes fonctions dans l'administration forestière; durant l'intervalle où cette administration fut confondue avec celle des domaines, il exerçait à Pau les fonctions d'inspecteur principal. Quand une nouvelle réorganisation rétablit l'administration forestière proprement dite, en 1823, M. le comte de Gestas fut nommé, toujours à la résidence de Pau, conservateur d'un arrondissement important qui comprenait les Basses et Hautes-Pyrénées, les Landes et le Gers.

Bientôt la promulgation du Code forestier et sa mise en vigueur dans un pays couvert de montagnes communales donnèrent à M. le comte de Gestas l'occasion de rendre de grands services à la fois à l'administration et à des populations qu'il n'était pas facile de ramener à des habitudes normales.

En 1816, la confiance particulière du gouvernement du roi avait donné à M. le comte de Gestas, avec le titre d'inspecteur des gardes nationales des Basses-Pyrénées, la mission délicate de diriger l'organisation nouvelle de cette institution, où tout gouvernement doit s'efforcer de placer son point d'appui le plus solide et le plue sincère. A l'époque dont il s'agit, une œuvre semblable exigeait une appréciation sage et prudente des personnes et des choses, des lieux et des influences de chaque localité : M. le comte de Gestas sut concilier son entier dévouement au gouvernement

avec les ménagements que comportait ces moments de difficile transition.

Le Béarn n'a pas perdu le souvenir de l'accueil franc et cordial que trouvaient chez lui tous ceux qui avaient à réclamer son appui.

C'est une grande épreuve pour les hommes d'une opinion qui triomphe que leur coopération à ces réactions, suite inévitable des gouvernements nouveaux. Pour le choix des personnes, pour les affaires proprement dites, comme pour les votes législatifs, c'est par-dessus tout une intelligente modération et les inspirations d'une âme droite et ferme que le pays doit désirer dans ses représentants, tout autant au moins que les connaissances techniques acquises par la pratique. A la Chambre des députés, dans la direction des affaires forestières, dans sa coopération au choix des fonctionnaires de divers ordres, M. le comte de Gestas s'appliquait avec un zèle singulier et un sage discernement à rechercher ce qui était juste et vrai : les intérêts généraux du pays, les besoins des services publics, comme les droits et les titres des particuliers, trouvèrent en lui un arbitre impartial et un soutien énergique qui ne se laissait pas ébranler par de timides considérations, et parfois sa loyale indépendance, qu'enhardissait un dévouement éprouvé, fit entendre aux personnes les plus augustes des vérités qui parviennent trop rarement jusqu'aux princes.

Aussi M. le comte de Gestas, comme il arrive

aux hommes à fortes convictions, s'attirait-il la considération et l'estime de ses adversaires politiques, et dans les rangs de l'opposition de gauche de la restauration, des hommes éminents, tels que MM. Laffitte, Sébastiani, Lamarque, Basterrèche, comptèrent parmi les amis de M. le comte de Gestas tout aussi bien que MM. de Serre, Villèle, de Peyronnet, Laisné, Martignac et Saint-Cricq, auxquels l'attachaient à la fois l'affection personnelle et les sympathies politiques.

Au moment où les événements de juillet ébranlaient l'état jusque dans sa base, M. le comte de Gestas ne crut pas devoir quitter son poste à la Chambre, non plus que ses fonctions dans l'administration forestière ; mais bientôt arrivera pour lui le moment où, renonçant pour toujours aux affaires publiques, il viendra chercher dans le pays qui l'a vu naître, parmi ses compatriotes, où il compte tant d'obligés et tant d'amis, une retraite qui devait être pour lui à la fois si douce et si noble.

M. le comte de Gestas ne se représenta plus aux élections, et quitta l'administration forestière en 1834. Dans le Béarn, où il a fixé son séjour, dans la ville de Pau, qu'il habite le plus souvent, M. le comte de Gestas se voit entouré d'une considération d'autant plus flatteuse qu'elle a pour base une affectueuse deférence.

Résistant aux vœux empressés qui voulaient l'associer encore aux plus grandes affaires du pays,

M. le comte de Gestas n'a plus voulu d'autres occupations que celles que lui impose sa bienveillante et intelligente intercession auprès des pouvoirs publics; son temps est désormais partagé entre cet honorable patronage exercé de préférence en faveur de ceux qui sont malheureux ou faibles, et une active sollicitude pour les établissements de bienfaisance qui a sa source dans un sentiment religieux et charitable tout à la fois, offrant ainsi un digne exemple aux hommes qui veulent dignement couronner par un utile repos les dernières années d'une belle vie.

H. DE LESTRÉES.

M. LEGRAND,

DOCTEUR MÉDECIN, MEMBRE DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS, MAIRE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVES, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR ET MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Legrand (*Gabriel-Édouard*), issu d'une honorable famille du Calvados, naquit à Tortisambert, arrondissement de Lisieux, le 19 mars 1791. Son père ayant éprouvé des revers de fortune sous la Convention et le Directoire, un oncle se chargea de son éducation. Après d'excellentes études faites au collége de Falaise sous le vénérable et savant abbé Hervieu, il vint à Paris, en 1808, suivre les cours de la faculté de médecine, et se fit remarquer par un zèle et une aptitude peu ordinaires dans l'étude des différentes sciences qui se rattachent à celle de la médecine. En 1809, à peine âgé de dix-huit ans, M. Legrand sollicita et obtint l'honneur d'aller

servir dans les armées en qualité de chirurgien sous-aide-major. Il était alors sous le patronage du célèbre Parmentier et du savant docteur Coste, tous deux inspecteurs-généraux du service de santé. Il fit les campagnes de 1809, 10, 11, 12 et 13, en Allemagne, en Espagne et en Portugal, successivement attaché aux ambulances, au 116e et au 27e régiment d'infanterie de ligne; il était, dans le premier de ces régiments, sous les ordres immédiats de M. le commandant Bugeaud, aujourd'hui duc d'Isly; fait prisonnier au combat de Lerin, le 31 mars 1813, combat où deux bataillons français, commandés par le colonel Gaudin, eurent à lutter en rase campagne, pendant cinq heures, contre environ dix mille fantassins et cavaliers, commandés par le célèbre Mina, M. Legrand resta au pouvoir des Espagnols jusqu'en août 1814. Ce fut au fort San Antonio, près de La Corogne, et au fort San Felipe, près du Ferrol, qu'il passa le temps de sa captivité. Les rigueurs de la prison, et certes elles étaient cruelles, furent pourtant sensiblement adoucies par les charmes de l'amitié; c'est là, qu'en effet, se forma l'union la plus intime, et que la mort seule peut rompre, entre M. Legrand et M. Lejeune, chef d'escadron, frère du général de ce nom, célèbre peintre de bataille.

De retour dans ses foyers, il s'empressa de retourner à Paris pour y continuer ses études médicales et philosophiques; mais, pendant les cent jours ayant énergiquement refusé de donner son

adhésion à l'acte additionnel aux constitutions, partageant entièrement, dès lors, les opinions des de Serre, des Camille Jordan, des Royer-Collard, il se vit en butte aux tracasseries de la police impériale, ce qui le détermina à rentrer sous les drapeaux, qu'il ne quitta définitivement qu'au mois d'août 1814, à l'époque du licenciement de l'armée de la Loire. Enfin, pour la troisième fois, il fut se rasseoir sur les bancs de l'école; reçu docteur en 1819, il retourna dans son pays natal, pour y exercer sa profession, obéissant d'ailleurs à un sentiment de pieux dévoûment envers le digne oncle qui l'avait élevé, et dont la vieillesse, escortée d'infirmités, réclamait ses soins assidus.

M. Legrand se fixa dans la petite ville de Saint-Pierre-sur-Dives, et s'y fit chérir de tous les habitans par le dévouement qu'il apporta dans la pratique de son art; on sait quel est le rôle du médecin qui vient, après de longues et pénibles études, débuter dans une petite ville, et combien il lui faut apporter de désintéressement dans ses laborieuses fonctions de praticien. Il semble que l'on ait droit à trouver chez le médecin la perfection humaine, et qu'en dehors de l'amour de la science, il doit encore avoir le désir de se dévouer et trouver sa satisfaction dans ce dévouement même. M. Legrand accepta le rôle qui lui était échu avec ardeur, et ne songea qu'à bien remplir sa tâche. La reconnaissance et l'estime de tous les habitants de Saint-Pierre fut sa récompense. Partisan des idées de

libéralisme qui germaient dans toutes les têtes de la jeune génération sous les règnes de Charles X et de Louis XVIII, il vit avec plaisir la révolution de 1830, et salua de tous ses vœux l'avènement au trône de la nouvelle dynastie. Désigné depuis longtemps par la voix publique comme l'homme qui pouvait le plus dignement remplir la place de premier magistrat de la ville qu'il habitait, il fut, en 1831, nommé maire de Saint-Pierre, et trouva dans ce nouvel emploi les moyens d'améliorer autant que possible le sort de ses concitoyens.

C'est sous son administration que de nombreuses et belles routes ont été construites, lesquelles mettent ce chef-lieu de canton en communication avec tous les pays environnants. Une salle d'asile, une classe d'adultes, une bibliothèque publique ont été fondées; on a travaillé à l'assainissement de la ville; on a créé de nouvelles rues, de nouvelles places publiques, etc. Cette ville prendrait sans nul doute un prompt accroissement, si l'usure et l'agiotage qui frappent de mort tout commerce naissant, n'y étaient depuis très-longtemps implantés et profondément enracinés.

En 1832, M. Legrand fut nommé, par ordonnance du roi, membre du conseil-général du Calvados, et fit preuve alors d'une véritable capacité administrative. En 1834 et en 1837, il dut à l'unanimité des suffrages des électeurs des cantons réunis de Mézidan et de Saint-Pierre-sur-Dives l'honneur d'être maintenu dans les honorables

fonctions dont Sa Majesté l'avait investi. En 1840, M. Legrand, n'ayant qu'une très-médiocre fortune, et voulant néanmoins donner une éducation libérale à ses trois fils, dut, quoiqu'à regret, renoncer à l'honneur de représenter ses concitoyens au conseil-général, pour se vouer entièrement aux soins que réclamaient ses nombreux clients et l'administration locale, à la tête de laquelle il restait.

Lorsqu'après la révolution de juillet les libéraux cessèrent de s'entendre, que les uns penchaient vers la république, et les autres vers la monarchie constitutionnelle, M. Legrand se prononça hautement en faveur de cette dernière forme de gouvernement : aussi ne contribua-t-il pas peu, dit-on, lors des élections qui eurent lieu sous le minstère Laffitte, au triomphe de M. Guizot dans l'arrondissement de Lisieux. Les luttes incessantes qu'il eut à soutenir à cette époque, même contre ses meillleurs amis, pour le succès de la cause qu'il avait embrassée, l'exaltèrent à tel point, qu'on le vit même quelquefois oublier cette modération qui le caractérise pour s'ériger en véritable tribun doctrinaire. Au reste, tout le monde lui rend cette justice, qu'en dehors de la discussion personne n'est plus que lui conciliant, juste et même généreux envers ses adversaires politiques.

On sait que l'association normande, qui compte aujourd'hui près de seize cents membres, a déjà rendu d'immenses services. Grâce au zèle infatigable et au dévouement éclairé de M. de Caumont,

son directeur, cette société contribuera plus qu'aucune autre aux progrès de l'instruction élémentaire, de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. Au petit nombre de ses honorables fondateurs figure le nom de M. le docteur Legrand, inspecteur de ladite association pour l'arrondissement de Lisieux.

La science de la médecine touchant à toutes les sciences, M. Legrand avait eu occasion, en étudiant la chimie, de se livrer à quelques applications sur les différents modes de culture, et porté par goût vers la science de l'agriculture, qui réunit aujourd'hui un nombre considérable de partisans et de praticiens, il a fait d'heureux essais; mais il s'applique surtout à semer les germes de la science agronomique là où il croit qu'ils peuvent fructifier; prêchant partout d'ailleurs en véritable apôtre de l'humanité et de la civilisation, en partisan éclairé et résolu du véritable progrès.

Lorsque l'institut des provinces de France se forma, recherchant dans les départements tous les hommes de science et de talent, M. Legrand fut nommé l'un des administrateurs. Au rang de ses titulaires figurent un grand nombre d'agronomes, dont quelques-uns ont déjà obtenu des titres à la reconnaissance publique; les connaissances profondes de M. Legrand et son activité en toutes choses ne peuvent manquer de lui valoir d'heureux succès.

Il est constant qu'aujourd'hui un grand nombre

d'hommes instruits et qui joignent aux avantages d'une éducation distinguée ceux que donne la fortune se trouvent ramenés par les circonstances à l'exercice des professions rurales. — Les mésaventures commerciales qui, dans ces derniers temps, se sont multipliées à l'infini, ces professions décevantes qui ont leur racine dans la capitale, et qui enveloppent de leurs branches innombrables la France entière comme d'un immense réseau, font sentir le besoin de recourir à l'industrie première, à l'agriculture, tige principale de toutes les autres. — Le besoin d'amélioration dans l'existence des masses, qui chaque jour deviennent de plus en plus intelligentes, demande d'ailleurs la véritable richesse, l'abondance des produits de première nécessité; et devant l'accroissement progressif de la population, accroissement qu'une paix durable doit maintenir dans une proportion presqu'effrayante, il n'est pas d'homme de sens qui ne s'aperçoive qu'il faille remonter à la source de tous les biens pour en augmenter la distribution et étouffer ainsi cet agiotage menteur qui ne sert qu'à la multiplication des vices. L'institut des provinces de France, en réunissant donc dans un seul faisceau toutes les capacités des départements pour faire jaillir de ce foyer de lumière les meilleurs moyens de pratique pour l'agriculture et pour l'amélioration des différentes industries qui s'y rattachent, a fait un acte de véritable patriotisme et qui lui méritera la reconnaissance de tous les hommes de bien.

Doué d'une grande rectitude de jugement, de ce tact précieux que possède le médecin, homme de savoir d'ailleurs et d'activité, M. Legrand est appelé à rendre les meilleurs services comme médecin, comme administrateur et comme homme de science. — Entièrement dévoué à nos institutions constitutionnelles, il mérite à tous égards la confiance que le roi a daigné lui accorder, ainsi que l'estime flatteuse dont il jouit dans son département.

HENRI DE MONTFÉAL.

M. CHARPENTIER (Claude-Antoine),

COLONEL AU CORPS ROYAL D'ARTILLERIE, COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. le colonel Charpentier est né à Metz, département de la Moselle, le 7 janvier 1786; il entra au service, le 8 avril 1802, comme canonnier au 7e régiment d'artillerie à pied. Le 29 mars 1803, il devint artificier dans le même régiment, puis sergent et sergent-major les 11 juin 1806 et 18 mai 1809. Le 17 août de cette dernière année, il passa avec son grade de sergent-major dans l'artillerie à pied de la vieille garde. Créé lieutenant en deuxième, le 6 mai 1811 à l'artillerie de l'ex-jeune garde, il passa dans le même mois (11 mai) sous-adjudant-major à l'artillerie de la vieille garde, devint lieutenant en premier le 1er octobre 1812, capitaine le 7 novembre 1813, et enfin chef de bataillon le 1er août 1814. En un mot, entré au service comme volontaire, M. Charpentier n'a cessé de prendre une part active aux grands événements militaires qui se succédèrent de 1802 à 1815. Il se signala en plusieurs circonstances par son intrépi-

dité et sa bravoure, passa par tous les grades inférieurs, et n'a dû qu'à son mérite personnel la position qu'il occupe aujourd'hui.

Il fit les campagnes de 1802, 1803 et 1804 aux armées gallo-batave et des côtes de l'Océan ; celles de 1805 (vendémiaire an XIV), et 1806, 1807, 1808 et 1809 à la grande armée d'Allemagne, en Prusse et en Pologne ; assista et prit sa part de dangers et de gloire à la grande bataille d'Iéna (14 octobre 1806), où il fut blessé d'une balle au bras droit ; au passage du Bacg, aux affaires de Pulstuck et à celle d'Etzberg (6 février 1807) ; à la grande et immortelle journée d'Eylau (8 février 1807), aux divers combats qui furent livrés près Ratisbonne du 21 au 23 avril 1809, à la glorieuse et sanglante bataille de Wagram le 5 juillet 1809. Il fut récompensé de sa brillante conduite durant ces mémorables campagnes par la décoration de l'étoile des braves sous le numéro 12,675, le 14 août 1807. M. Charpentier fit en 1812 la campagne de Russie ; il servait alors dans l'immortelle garde impériale et il mérita, à la fin de cette désastreuse campagne, d'être promu capitaine dans ce corps ; en 1813, il fit également la campagne de Saxe à la grande armée. Il assista à la bataille de Lutzen le 6 mai 1813, à celle de Bautzen (21, 22 et 23 mai), à celle de Dresde (26 et 27 août), où il reçut une grave blessure à l'épaule droite ; à celle de Leipsick (16 et 18 octobre), et de Hanau (30 octobre). Il fit en 1814 la campagne de France, toujours à la

grande armée, et se trouva à la bataille de Paris, le 30 mars 1814. Enfin, en 1815, il était à Fleurus et à Waterloo.

Après la seconde restauration, il fut attaché à la direction de l'artillerie de La Fère (1er mars 1815), puis il fut employé, par décision ministérielle du 17 août 1816, avec son grade, dans le régiment de Strasbourg, artillerie à pied, formant le 5e régiment de cette arme. Nommé officier de la Légion-d'Honneur le 25 avril 1821, il resta dans ce poste, où il sut se concilier l'estime et l'affection de ses subordonnés par la loyauté de son caractère, jusqu'en 1823, époque à laquelle il fit, avec la plus grande distinction, la campagne d'Espagne, où il mérita en plusieurs circonstances l'honneur d'être mis à l'ordre du jour de l'armée et d'être cité d'une manière flatteuse dans les rapports des généraux de brigade et de division. Il se distingua particulièrement à la prise des forts d'Urgel, pendant les journées des 15, 16, 17 et 18 novembre 1823. Chargé dans cette circonstance du commandement en chef de l'artillerie, il contribua puissamment à la reddition de l'importante place d'Urgel par l'habileté qu'il déploya dans l'établissement des batteries dans des positions que rendaient presque inabordables des chemins montueux et difficiles. Le maréchal-de-camp baron Hurel cite cet officier supérieur avec les éloges les plus flatteurs dans le rapport qu'il adressa au maréchal duc de Conégliano pour lui rendre compte de cette affaire.

Les services importants que M. Charpentier rendit dans cette campagne furent récompensés par le grade de lieutenant-colonel, auquel il fut promu avant de quitter les forts (7 novembre 1823) qu'il avait, après la reddition, été chargé de faire mettre en état de défense et de faire approvisionner. Le 23 août de la même année, il avait déjà été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De retour en France, M. le lieutenant-colonel Charpentier servit successivement dans son grade, aux 3e, 9e et 6e régiment d'artillerie, du 20 mai 1824 au 21 septembre 1830.

Officier plein de mérite et de distinction, M. Charpentier a constamment su dans ce poste important, sur lequel repose toute l'administration intérieure d'un régiment, allier la sévérité nécessaire au maintien de la discipline à la bienveillance et à la douceur qui sont les qualités distinctives de son caractère. Il a veillé avec un zèle peu ordinaire à l'instruction théorique et pratique des sous-officiers, dont un grand nombre lui doivent aujourd'hui d'avoir l'honneur de porter l'épaulette d'officier et s'est fait un devoir de rendre à chacun la justice la plus stricte et la plus impartiale sans jamais rien accorder à la faveur.

Mais arrêtons-nous un moment sur les quelques mois qu'il passa dans le 6e régiment. Un épisode heureusement rare dans l'armée française vint mettre en évidence ce que peut un officier qui sait

exercer une influence convenable sur les soldats placés sous ses ordres.

Douze ou quinze jours après la révolution de juillet, le 6e d'artillerie, en garnison à Metz, s'insurgea contre le commandement de son colonel M. Etchegoyenne, officier distingué, mais que son zèle pour le gouvernement déchu faisait soupçonner de peu d'attachement au pouvoir nouveau. Pour éviter de plus graves désordres, le lieutenant-général comte Barrois, qui commandait alors la septième division militaire, tout en priant affectueusement le colonel Etchegoyenne d'abriter dans ses appartements son autorité menacée par cette insubordination militaire, donna le commandement du régiment insurgé au lieutenant-colonel Charpentier, que ce régiment demandait à toute force pour son colonel. M. Charpentier accepte, animé comme son général du désir de calmer une effervescence qui pouvait entraîner de fâcheux résultats. Il arrive à la caserne insurgée au moment où, au milieu des cris : Vive notre lieutenant-colonel! à bas le colonel Etchegoyenne! un fort détachement du 6e arrivait des appartements de ce colonel, heureusement dérobé à leurs violences projetées. Ils en rapportaient la caisse du corps et l'étendard. Dès que les soldats apprirent que M. Etchegoyenne s'était esquivé à ce qu'ils appelaient leur justice, leur fureur fut au comble; il fallut toute l'énergie et le sang-froid que M. Charpentier savait déployer dans ces moments critiques, pour ramener les mutins. Il se

saisit de l'étendard qu'il agite, et, monté sur la caisse, il demande le silence. « Canonniers, leur » dit-il, je viens d'être investi par le lieutenant- » général du commandement du régiment (ces » mots sont applaudis avec un enthousiasme furi- » bond), mais ne croyez pas que j'approuve votre » conduite. Non, cent fois non : vous n'aviez pas » le droit de refuser obéissance aux chefs qui vous » ont été donnés par le gouvernement, moins en- » core celui d'en nommer de nouveaux à votre » choix; si donc j'accepte le commandement qui » m'est déféré par M. le général, c'est à la seule » condition que vous allez rentrer immédiatement » dans l'ordre et que vous m'obéirez en tout ce » que je vous commanderai. (*Oui, nous le jurons!* » *nous le jurons!*) Je vous ordonne de rentrer en » ordre dans vos chambrées; un appel va être fait, » je vais y présider et en attendre le résultat. »

Ces paroles suffirent pour calmer les esprits et ramener dans la caserne la plus parfaite discipline.

Il était minuit. On apprend que parmi les militaires qui avaient violé l'asile de M. Etchegoyenne il s'en était trouvé cinq qui, indépendamment des dégradations commises par tous, ont eu la bassesse de lui voler quelques objets plus ou moins précieux; tous ces délits n'en paraissaient pas moins glorieux aux yeux des soldats, qui ne les regardaient que comme une juste et courageuse vengeance. Malgré le danger de voir recommencer la sédition, dès le lendemain matin, M. Charpentier

fait arrêter les coupables, ainsi que le trompette qui la veille au soir a sonné la générale; c'est aussi dans la même matinée qu'il fait réintégrer les officiers qui avaient été renvoyés par les artilleurs pendant le mouvement. Envain les généraux Barrois et Pelletier, dans la crainte de voir se ranimer le désordre, s'opposent à ces arrêts. M. Charpentier tient bon et déclare au général se démettre du commandement si les délinquants ne sont livrés à la justice. Sa résolution énergique stupéfait tous les esprits. Il répond sur sa tête de la discipline du régiment et fait conduire les coupables en prison, à travers la ville, malgré les vives sympathies qu'ils inspiraient, non-seulement au régiment, mais encore à la population presque entière de Metz, qui pouvait les soustraire à la justice. Les hommes arrêtés passèrent au conseil de guerre quinze jours après l'événement, et l'action de M. Charpentier se borna à son service ordinaire. Le gouvernement, informé de cette insubordination militaire, envoya à Metz le général Sémélé, chargé de pleins pouvoirs. Cet officier supérieur pensa que dans de telles circonstances il valait mieux accorder aux régiments des officiers indiqués par leurs sympathies que de procéder à des châtiments presque impossibles. M. Sémélé donna donc au 6e d'artillerie M. Charpentier pour colonel. On peut penser si cette nomination excita l'enthousiasme de ce régiment; mais, dans l'intérêt des principes disciplinaires, M. Charpentier crut devoir refuser

l'honneur qui lui était fait, cette nomination ayant été pour ainsi dire imposée par les soldats eux-mêmes.

Mais plus tard, M. Charpentier, par une juste récompense de sa belle conduite, était nommé colonel au choix, par le roi, du 4e d'artillerie, qui tenait garnison à La Fère.

Il a été ensuite nommé directeur d'artillerie, d'abord à Tours (1832), puis à La Rochelle (1842). Quoique ayant jusqu'alors été toujours occupé au service des régiments, M. Charpentier n'a pas tardé à se faire reconnaître aussi apte à ce nouveau service qu'à celui du personnel. Il a obtenu chaque année, des inspecteurs-généraux, les témoignages les plus honorables d'estime et de considération, qui lui ont valu le grade de commandeur de la Légion-d'Honneur, auquel il a été élevé par ordonnance royale du 15 avril 1845.

M. Charpentier est aujourd'hui en retraite.

AT. MOREAU.

VELTHEIM (WERNER, COMTE DE),

ANCIEN CHAMBELLAN DE JÉROME NAPOLÉON, ROI DE WESTPHALIE, CONSEILLER PRIVÉ ET MAÎTRE DE LA VÉNERIE DU DUCHÉ DE BRUNSWICK, CHANCELIER DE HENRI-LE-LION, ETC.

M. *Werner* DE VELTHEIM, né à Brunswick, le 18 février 1785, fut destiné de bonne heure au service de l'état, par son père, homme distingué, intendant des mines et chef héréditaire de la bouche du duc régnant. Après avoir terminé ses études classiques à l'université de Goëttingue, il approfondit, par des recherches et des lectures assidues, les règles de l'administration forestière, à laquelle il se destinait, et travailla à acquérir par la pratique et par des voyages, entre autres dans la Prusse orientale, les connaissances qui lui étaient indispensables dans cette partie.

Quand le moment fut venu où Napoléon, vainqueur de l'Europe, en distribuait les trônes à ses

frères et à ses généraux, M. de Veltheim entra, en 1808, comme chambellan au service de Jérôme Napoléon, alors roi de Westphalie. Toutefois, ce service de cour, convenant peu à son allure indépendante et peu sédentaire, il revint à sa première vocation et entra, en 1809, dans l'administration forestière. Jusqu'en 1813 il remplit les fonctions de sous-inspecteur des eaux et forêts à Harbke, près de Magdebourg; puis, après la retraite de l'armée française et la dissolution du royaume de Westphalie, il entra, en qualité de maître des forêts, au service grand ducal de Brunswick. Mais, mécontent de plusieurs dispositions prises, sans l'en prévenir ni le consulter, pour réglementer son administration, il donna sa démission, en 1814, et vécut pendant une année, sans emploi, à Goëttingue, toutefois, cédant à de hautes considérations et à de pressantes prières, il reprit son service en 1815, après la mort du duc Frédéric-Guillaume.

Bientôt, après la restauration du duché de Brunswick, il entra au conseil en qualité de conseiller de la chambre (section des forêts) et fut aussi nommé maître de la vénerie. Il conserva ces deux fonctions jusqu'à l'époque du différend survenu entre le duc régnant alors, Charles de Brunswick et le comte de Münster, qu'il refusa obstinément de provoquer en duel, ainsi que l'exigeait, par un caprice royal peu acceptable, le prince Charles, dont il encourut ainsi la disgrâce.

Les événements de Brunswick ayant, en sep-

tembre 1830, mis fin au règne de ce malheureux prince, aussi incapable que remuant, et le duc actuel Guillaume étant revenu prendre les rênes de l'état, le comte de Veltheim sortit de sa retraite. Il fit partie de la petite cour du nouveau souverain et fut envoyé par lui à Berlin, pour y notifier à la Prusse la relation officielle et sincère des événements qui venaient de s'accomplir. Peu de temps après, le ministère, intégralement conservé jusqu'alors, fut dissout, et le comte de Veltheim, qui avait déjà été réintégré dans ses fonctions, accepta d'abord, comme premier conseiller ministériel, le département des affaires étrangères et des affaires militaires dans le nouveau cabinet.

Plus tard, il fut nommé conseiller privé (ministre), et, après la fondation de l'ordre de Henri-le-Lion, qui remonte au 23 avril 1834, il en devint chancelier, pendant qu'il était nommé, en outre, chef de l'intendance de la cour.

En 1835 et 1837, il reçut la mission de porter les félicitations du duc régnant de Brunswick, à l'occasion de leur avénement au trône, à l'empereur d'Autriche, à Vienne, et à la reine Victoria, à Londres.

M. le comte de Veltheim passe, avec raison, pour celui des ministres du duc régnant qui exerce le plus d'influence sur son esprit. On lui fait honneur, entre autres changements apportés à la législation de Brunswick, de la loi qui supprime les droits féodaux, et de l'essor, si important sous le rapport du

revenu financier, qu'a pris la culture forestière, par suite d'une organisation meilleure.

Il passe généralement pour avoir été un des principaux moteurs de la révolution de 1830, qui a été un immense bienfait pour le pays, néanmoins il soutient qu'il y a été complétement étranger. Il jouit d'une faveur de plus en plus croissante à la cour, et personne, du reste, ne la justifie mieux que lui par la supériorité de ses lumières et la fréquence des services signalés qu'il rend à sa patrie.

FRÉDÉRIC DEVILLE.

M. RÉBUT DE LA RHOELLERIE,

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PRÉFET DE L'ARIÉGE, ANCIEN PRÉFET DE L'AIN.

M. Rébut de la Rhoellerie est né aux Andelys, département de l'Eure, d'une famille honorable et distinguée. Dès sa plus tendre enfance, il se livra avec une ardeur peu commune à l'étude des lettres et des sciences, et obtint des succès qui firent concevoir de lui les plus belles espérances. Ses études terminées au collége de Juilly, il n'en continua pas moins de travailler avec le même zèle, afin de se mettre par là en état d'occuper un jour un rang important dans la société. Il alla étudier les affaires à Paris, le notariat, à une excellente école; c'est à cette époque, qu'à peine âgé de dix-neuf ans, il se signala dans sa ville natale par un trait de sangfroid et de dévouement : il sauva trois pères de famille qui avaient été entraînés en se baignant dans la Seine. Cette conduite lui valut les plus honorables témoignages de la part de ses compatriotes, et son nom fut proclamé sur l'autel de la pa-

trie à Evreux; c'était alors une véritable récompense nationale.

Plus tard, M. Rébut de la Rhoellerie fut attaché à l'ambassade d'Etrurie; il quitta ce poste au moment de la réunion de la Toscane à l'empire français.

Lors de la création du conseil du sceau des titres, il fut nommé chef du contentieux de cette administration, qui acquit sous l'empire une grande importance.

En 1814, il fut nommé chef de bureau à l'intérieur. Au mois de septembre 1815, le garde-des-sceaux lui confia la direction du personnel du ministère de la justice, fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1822; la réaction politique qui eut lieu à cette époque lui fit perdre son emploi; il se retira alors dans sa famille. Lorsqu'arriva la révolution de 1830, M. Rébut de la Rhoellerie, dont les opinions politiques étaient en harmonie avec le nouvel ordre de choses, résolut de rentrer dans la carrière administrative, et le 1er août 1833, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Louviers (Eure). Le gouvernement, en lui confiant ce poste important, savait d'avance que son zèle et ses talents surmonteraient aisément les difficultés qu'offre l'administration d'un arrondissement où les affaires commerciales sont si multipliées; en effet, M. Rébut de la Rhoellerie, à son arrivée à Louviers, s'enquit avec le plus grand soin de tout ce qui pouvait contribuer à rendre le commerce plus

florissant encore qu'il ne l'était sous ses prédécesseurs, et mit tout en œuvre pour que les communications entre Louviers et les villes voisines fussent tout à-la-fois plus faciles et plus fréquentes.

Les rapports qu'il adressa à l'autorité supérieure au sujet des besoins de la classe ouvrière de son arrondissement, ne furent pas sans résultats ; car, en 1834, une ordonnance du roi autorisa la fondation à Louviers d'une caisse d'épargne et de bienfaisance.

Plus tard, voyant que le but qu'il s'était proposé en fondant cet établissement si utile, n'était rempli qu'à moitié, il demanda l'autorisation de fonder une caisse de prévoyance ; une nouvelle ordonnance royale, datée de 1836, alloua à la ville de Louviers la somme nécessaire pour fonder cet établissement ; on conçoit facilement que M. Rébut de la Rhoellerie jouit d'une haute considération parmi ses administrés ; car nul autre administrateur n'avait avant lui travaillé si activement dans l'intérêt général. Dans des momens de crise, il parvint, par sa modération et par l'influence qu'il avait acquise, à contenir la classe ouvrière qui s'était ameutée ; ces heureux résultats furent obtenus sans violence et par une fermeté soutenue.

Tant de zèle devait avoir une récompense, et le gouvernement de juillet, qui sait si bien reconnaître le mérite de ceux qui lui sont dévoués, l'appela, le 18 mars 1841, à la préfecture du département de l'Ain.

Dans ce poste plus élevé, il était plus à même de déployer ses brillantes capacités administratives; son premier soin, en arrivant à Bourg, fut lors de la réunion du conseil général, de faire connaître le mode d'administration qu'il se proposait de suivre. Le zèle et l'activité qu'il promit d'apporter dans tous ses actes ne furent pas des promesses illusoires; car peu de temps après son installation, d'importants travaux d'utilité publique furent entrepris dans le but de favoriser les intérêts commerciaux et industriels. Chaque localité fut dotée d'une école publique, et par-là, les bienfaits de la civilisation se répandirent uniformément dans tous les points du département.

En 1843, il alla continuer ses fonctions dans le département de l'Ariége, où il est encore aujourd'hui. Grâce à sa vigilance, les élémens de prospérité qui, dès son installation, ont fait fleurir le commerce du département, ne font que s'accroître, rien n'échappe à sa sollicitude, commerce, industrie, agriculture, instruction publique; en un mot tout ce qui peut contribuer au bien-être général, est l'objet constant de ses soins: la classe indigente trouve en lui un protecteur tout puissant, toujours prêt à lui être utile.

Dévoué aux intérêts de son département, il n'a rien négligé pour améliorer la situation du pays et assurer sa prospérité dans l'avenir. Son activité, son zèle infatigable ont eu d'heureux résultats; il a puissamment contribué à faire adopter le projet

d'achèvement de la route de Paris en Espagne, par Foix, Ax et Puycerda. Cette grande entreprise qui ouvre des débouchés à notre commerce, qui facilite les échanges et les relations entre l'Espagne et la France, est en cours d'exécution.

Ces travaux qui répandent l'aisance dans des pays pauvres, font bénir le gouvernement qui depuis quelques années a donné au département de l'Ariège tant de preuves de sa bienveillance.

Le conseil général de l'Ariège, dans ses diverses sessions, a témoigné à M. Rébut de la Rhoellerie, son estime, sa confiance, et il a exprimé le vœu que cet administrateur lui fût conservé longtemps.

Voici en quels termes il s'est exprimé tout dernièrement encore. (Session de 1846, séance du 22 septembre.)

« Le conseil général, sur la proposition d'un de » ses membres, témoigne à M. le préfet sa vive sa» tisfaction pour la part qu'il a prise aux discus» sions qui ont éclairé et déterminé ses délibéra» tions, il saisit, avec empressement, l'occasion de » sa réunion annuelle pour reconnaître hautement » l'esprit de justice qui préside aux actes de son » administration, et pour exprimer le vœu qu'elle » puisse longtemps encore répondre aux sympa» thies du pays dont le conseil général aime à se » rendre l'organe. »

On le voit, M. Rébut de la Rhoellerie a su avancer progressivement dans la carrière des honneurs. C'est là le propre de tout homme de mérite. Il ne

doit qu'à son travail, qu'à sa persévérance, le poste élevé qu'il occupe avec distinction ; il a su mériter l'approbation du gouvernement et l'estime de ses administrés. C'est-à-dire M. Rébut de la Rhoellerie est un homme recommandable tou à-la-fois par les qualités de l'esprit et par les qualités du cœur. Ce sont, en effet, les qualités de l'esprit qui nous procurent la considération, mais sans les qualités du cœur nous ne pourrions nous procurer l'estime des masses. Ainsi donc, que M. Rébut de la Rhoellerie persévère, la considération et la reconnaissance générales lui sont à jamais acquises.

NICOLAS VINCENT.

DE MAGNEVAL (Gabriel-Barthélemy),

Ancien membre de la Chambre des députés, ancien président du conseil d'administration des hospices de Lyon, ancien membre du conseil municipal et du conseil général du département du Rhône, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il naquit à Lyon (Rhône), le 24 août 1751, d'une ancienne famille dont les membres avaient occupé un rang élevé dans le commerce de cette ville. Entré lui-même de bonne heure dans la même profession, il y développa bientôt une grande expérience des affaires et s'acquit une réputation durable par son intégrité, l'étendue de ses lumières, sa loyauté scrupuleuse et l'aménité de ses mœurs. Ces qualités le firent remarquer dans une ville où elles semblent être l'apanage ordinaire du négoce et dont elles ont rendu le nom célèbre dans tout le monde civilisé.

Les affaires ne lui firent point négliger les sciences et surtout la littérature, pour laquelle il avait un goût tout spécial et où il avait obtenu

des connaissances approfondies que la modestie lui faisait cacher. Il puisa dans ses études particulières cet attachement profond et raisonné pour la religion et les principes de la légitimité qu'il manifesta dans toutes les occasions et que les événements de la révolution ne purent jamais ébranler. Forcé de s'expatrier après le siége de Lyon, où il s'était montré avec distinction et énergie, dans la lutte de l'antique honneur national contre la tyrannie de la convention, il revint dans sa patrie lorsque les orages de la proscription eurent cessé. Sous un gouvernement qu'il désavouait, il se renferma dans les occupations de la vie privée, et, retiré à la campagne, se livra tout entier à l'éducation de ses enfants. C'est de cette retraite volontaire que l'estime et la confiance de ses concitoyens vinrent l'arracher au second retour du roi en 1815, pour le porter à la première assemblée de la Chambre des députés convoquée dans la nouvelle forme de gouvernement que la sagesse de Louis XVIII venait de donner à la France.

Les élections de 1816 et de 1817 lui continuèrent ce glorieux mandat, dans l'accomplissement duquel son zèle et son désintéressement lui méritèrent l'approbation de tous les partis. Il en était encore revêtu lorsque la mort le surprit à Paris au milieu de ses travaux législatifs.

Pendant sa carrière parlementaire, M. de Magneval prit la part la plus active et la plus utile aux travaux de la Chambre, y jouit d'un grande influence, surtout en matière de finances, où son opinion faisait autorité, et déploya, dans les diverses discussions qui l'amenèrent à la tribune, des sentiments élevés et de précieuses qualités oratoires.

Parmi les discours qu'il y prononça, nous citerons ceux sur l'apport entre époux, sur le projet de loi relatif aux douanes, sur les manufactures de Tarare, à la session de 1816; ceux sur les dispositions nouvelles relatives aux patentes, sur les voitures publiques par eau, sur l'impôt à établir sur les fers étrangers, sur les droits à imposer sur les matières premières venant de l'étranger pour être employées dans les manufactures d'étoffes de soie, à la session de 1817 ; son opinion sur le projet de loi relatif aux droits de douane, droits de sortie, chapellerie, sur la liquidation de l'arriéré, l'emprunt de cent millions et les événements de Lyon, à la session de 1818; son rapport sur la réclamation d'anciens officiers de la chambre auxquels leurs pensions avaient été retirées en 1815; ses opinions sur plusieurs lois de finances, spécialement au sujet de la dette flottante, à la session de 1819 ; son opinion sur l'amendement tendant à réduire de six millions

le crédit ouvert pour les dépenses de 1814, et sur celui tendant à annuler le crédit d'un million de rentes créé en 1813 pour solder l'arriéré de 1801 à 1810, son rapport sur la pétition des officiers d'artillerie de la marine, à la session de 1820; son rapport sur le colportage, son opinion sur le dégrèvement des contributions foncières, son rapport sur le projet de loi relatif au règlement définitif du budget de l'exercice de 1820, son résumé de la discussion du projet de loi relatif au règlement définitif du budget de 1819, à la session de 1821.

M. de Magneval fut membre de la commission des finances pendant cinq ans. Il fit également partie d'un grand nombre d'autres commissions au sein desquelles il apporta les qualités qui le caractérisaient éminemment, une clarté d'idées, une droiture de jugement, une urbanité de discussion qui lui conquirent l'affection de ceux mêmes de ses collègues dont les opinions politiques différaient le plus des siennes. Les hommes les plus marquants de la Chambre l'honorèrent de leur amitié.

Tous les votes et tous les discours de M. de Magneval tendirent à ce but de raffermir le pouvoir royal, d'apaiser l'irritation des partis, et de fermer l'abîme des révolutions.

Laborieux par devoir et par goût, il ne se re-

fusait à aucun genre de travail, et n'ambitionna jamais d'autre fruit de ses peines que le bien même qui devait en résulter. Il ne connaissait plus d'opinions politiques lorsqu'il s'agissait d'être utile à ses concitoyens; nul d'entre eux n'eut recours à lui qu'il n'en eût obtenu appui et protection.

Il rendit d'importants services à la ville de Lyon et à son département, où il contribua puissamment à rétablir dans les finances l'ordre que l'occupation militaire de 1815 avait si profondément altéré. Il fut l'un des principaux auteurs du mode de liquidation suivi alors par la ville de Lyon, mode qui produisit les résultats les plus avantageux et fut trouvé si efficace que la ville de Paris l'adopta plus tard pour la liquidation de sa propre dette.

Président de l'administration des hôpitaux de Lyon, membre du conseil municipal et du conseil général du département, son zèle suffisait à tout. Partout il a laissé des traces durables de son passage.

Sa perte fut regardée à Lyon comme une calamité pour la ville (1). Le conseil municipal consigna dans une délibération spéciale le sou-

(1) Discours de M. le maire au conseil municipal dans la séance du 23 novembre 1821.

venir de ses services, et voulut ainsi payer à sa mémoire un tribut public de la reconnaissance de ses concitoyens. Plus tard, il donna son nom à l'une des rues nouvelles de la cité.

M. de Magneval fut enlevé à son pays, qu'il honorait, et à sa famille dont il était également vénéré et chéri, le 14 novembre 1821, emportant au tombeau les regrets universels.

H. DE LESTRÉES.

REY (Claude),

ANCIEN ÉVÊQUE DE DIJON.

Né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 27 novembre 1773, M. Rey, après avoir fait ses premières études scolaires sous un prêtre respectable, M. Jourdan, curé de Beaurecueil, oncle du maréchal Jourdan, entra en 1786 au petit séminaire de cette ville pour y faire ses humanités et sa rhétorique qui étaient les seules classes que l'on faisait alors dans le petit séminaire d'Aix. Ce fut là qu'il prit l'habit ecclésiastique en 1788, vers la fin de sa rhétorique, et qu'il reçut la tonsure cléricale. Il passa ensuite trois ans au grand séminaire de cette ville, et en sortit au mois de mai 1791, à l'époque où, par un refus de serment, les directeurs de cette maison furent obligés de se retirer dans leurs familles. M. Rey rentra dans la sienne; et, sans renoncer à sa vocation religieuse, cessa de porter l'habit ecclésiastique, mais pour le reprendre en 1800, quelque temps avant que le premier consul rouvrît les églises et relevât les autels.

Il vint alors à Paris pour y achever des études théologiques dans la maison qu'avait fondée M. Emery, inspecteur-général de la congrégation de Saint-Sulpice. C'est là qu'après s'être distingué parmi ses condisciples, ainsi qu'il l'avait fait dans ses premières études, il reçut successivement les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat. A la suite du concordat de 1801, M. Rey, pressé par M. de Cicé, récemment nommé archevêque d'Aix, revint dans sa ville natale, où il fut le premier prêtre ordonné par le nouveau prélat, qui se l'était déjà attaché comme secrétaire de l'archevêché. Durant les huit années que M. de Cicé occupa ce siége, l'abbé Rey sut se concilier l'estime et l'affection du vénérable prélat, qui se plaisait à le nommer *son enfant premier né;* il le nomma en 1787, chanoine honoraire, ensuite professeur suppléant en la faculté de théologie d'Aix; le créa son vicaire-général et le fit, aux approches de son décès, un de ses exécuteurs testamentaires: il lui disait quelques jours avant de mourir : « *Mon enfant, je » suis content de vous, vous n'avez point trompé ma » confiance.* »

M. Rey avait su allier les devoirs du secrétariat à ceux du sacerdoce, accepter la direction d'un grand nombre de personnes de toute condition, porter les secours spirituels aux malades des hôpitaux ainsi qu'aux prisonniers, et remplir même la pénible mission d'accompagner plusieurs de ces derniers à l'échafaud.

Nommé chanoine titulaire de l'église métropolitaine d'Aix en 1815, il en fut fait théologal en 1821 par monseigneur de Beausset. Jusqu'en 1830 il était resté étranger à tout mouvement, à toute discussion politique, persuadé qu'un ministre de la religion doit, selon l'Évangile, respect et obéissance au gouvernement de son pays, quelle qu'en soit la forme. Aussi à cette époque ne crut-il pas devoir faire cause commune avec la grande majorité du clergé qui refusait les prières de l'Église au nouveau chef de l'état. M. Rey manifesta à cet égard ses sentiments évangéliques dans une lettre empreinte d'un grand esprit de droiture et de tolérance, qu'il adressa à un curé qui l'avait consulté sur sa conduite à venir. Voici cette lettre qui ayant alors été rendue publique, souleva contre son auteur de haineuses passions et fut le principe des persécutions qui allaient lui être suscitées par les hommes du parti légitimiste, et surtout par un grand nombre d'ecclésiastiques.

« Monsieur et bien respectable Curé,

» Vous me faites part de la peine que vous éprouvez dans » l'exercice de votre ministère, et vous me consultez sur la » conduite que vous avez à tenir relativement à la prière » pour le roi, que l'on fait à la fin de tous les offices publics, » et que l'on a discontinué de faire depuis les derniers évé» nemens politiques de juillet dernier.

» Permettez-moi de vous faire observer, d'abord, qu'envi» ronné de prêtres aussi éclairés que ceux qui sont dans vo-

» tre voisinage, vous auriez pu, je pense, vous adresser à eux » pour un objet sur lequel, comme vous, ils ont, à raison de » leurs fonctions de pasteurs, à agir dans leurs paroisses respectives. Je suis bien sûr que, aidé du concours de leurs » lumières, vous en auriez reçu tous les éclaircissements qui » auraient ensuite réglé votre conduite à cet égard. Quoi » qu'il en soit, puisque vous voulez bien me consulter, j'apprécie infiniment ce témoignage de confiance que je me » plais à attribuer à notre vieille amitié, et je m'empresse de » correspondre à vos désirs, en manifestant à un ami de vieille » date, avec toute la franchise qu'exige le caractère sacré » dont nous sommes revêtus, mes principes sur cette matière, » principes qui sont ceux que l'Église a professés dans tous » les temps.

» Il est fâcheux que le premier pasteur de votre diocèse » n'ait pas donné à ceux qui l'ont consulté une décision qui » ne donnât aucun lieu au doute et à la perplexité. Renvoyer » chacun à sa propre conscience dans de pareilles conjonctures, ce n'est point prévenir le mal, et c'est ne satisfaire » personne. S'il est un temps pour se taire d'après la maxime » de l'Esprit-Saint, il est aussi un temps où il faut rompre le » silence et faire entendre sa voix. C'est d'après votre invitation que je prends ce dernier parti. La brièveté d'une lettre et la prompte réponse que vous exigez ne sauraient » comporter un long développement ; il vous suffira de vous » exposer les principes qui ne sont autres pour nous, en cette » matière, que la parole de Dieu écrite et les exemples » des Saints, conséquence nécessaire de la parole de » Dieu.

» Les peuples ont des devoirs à remplir à l'égard des souverains : *reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari*, nous dit Jésus-» Christ, notre Sauveur, et au nombre de ces devoirs se trouvent l'honneur, la fidélité, l'amour, la soumission, le tribut » et l'impôt, le respect, et des prières spéciales et ferventes » pour leur conservation et leur bonheur, et pour la tran-

» quillité et la prospérité spirituelle et temporelle du
» royaume.

» Tels sont les devoirs que les peuples ont à remplir à l'égard de ceux qui exercent l'autorité suprême, et lorsque nous disons les peuples, n'oublions jamais que les ecclésiastiques ne forment point, par rapport à tous ces devoirs, une classe distincte et séparée du peuple. Et c'est en ce sens qu'a lieu dans toute son étendue la maxime de saint Optat, évêque de Milève : l'Église est dans l'État. Ces diverses obligations énumérées ci-dessus font partie de l'enseignement public et élémentaire de l'Église catholique. C'est ce que l'on trouve dans tous les catéchismes, c'est ce qu'annonce et pratique l'Église universellement et d'une manière expresse tous les dimanches à la formule du prône, annonce et pratique qui dérivent nécessairement de l'article du décalogue qui, en nous ordonnant d'honorer nos père et mère, exprime aussi les devoirs des inférieurs envers nos supérieurs.

» Pénétré de l'importance et de la nécessité de l'accomplissement de ce précepte, qui nous ordonne de faire des prières pour tous ceux qui sont à la tête des peuples, l'apôtre saint Paul, dont les écrits ne sont autres que la parole de Dieu même, « recommande à son disciple Timothée, d'une manière expresse, de faire des prières, d'adresser des demandes au Seigneur, de lui rendre des actions de grâces pour les rois et pour tous ceux qui sont dans l'élévation, afin, dit-il, que nous puissions vivre heureux et tranquilles dans la pratique des vertus chrétiennes ; » et la raison qu'il en apporte, « c'est que cette pratique est une chose bonne et agréable à Dieu, notre sauveur. » *Hoc enim bonum est et acceptum coram salvatore nostro Deo*. 1. ad Timoth. 2, 1. Vous remarquerez sans peine que, pour ne pas rendre ma lettre trop longue, je ne cite dans ces passages que ce qui a trait aux prières que nous sommes obligés de faire pour le souverain. D'après cette recommandation que fait le grand apôtre, il est bien constant que dans ces pre-

» miers jours de l'Église naissante, les chrétiens priaient » d'une manière toute spéciale pour ceux qui exerçaient l'au- » torité; et il y en avait parmi eux qui avaient contribué à la » condamnation du Sauveur.

» Dans la suite, bien avant que la religion de Jésus-Christ » fût devenue la religion de l'empire, cette même pratique » de prier pour les empereurs était généralement observée. » Le passage de Tertullien, à ce sujet, qui vivait à la fin du » second et au commencement du troisième siècle de l'Église, » est frappant : il nous montre dans celui qui exerce l'auto- » rité, l'autorité et la volonté de Dieu même. *Apolog.*, *chap.* » 30. « Nous invoquons, dit-il, le Dieu éternel, le vrai Dieu, » le Dieu vivant.... pour la conservation des empereurs. D'où » lui vient la qualité d'empereur si ce n'est de celui par le- » quel il est homme avant d'être empereur! Le pouvoir ne lui » vient que de Dieu, dont il tient le mouvement et la vie....... » C'est de tout notre cœur que nous adressons à l'Eternel des » prières pour tous les empereurs, que nous le conjurons de » leur accorder une longue *vie*, de préserver leur empire de » toute commotion, de rendre leur demeure exempte de » troubles, de communiquer à leurs armées la force et la va- » leur dans les combats. Nous lui demandons de leur accor- » der un sénat fidèle, un peuple qui s'éloigne du mal et opère » le bien, les pays soumis à leur domination toujours fidèles. » En un mot, nous conjurons notre Dieu de leur accorder » tout ce qu'ils peuvent désirer et comme hommes, et comme » empereurs. Nous sommes chrétiens, et comme tels, nous » voyons dans la personne des empereurs le jugement de » Dieu même, qui les a placés à la tête des nations. Nous sa- » vons que la souveraine puissance ne réside en eux que parce » que Dieu l'a voulu, et c'est là le motif pour lequel nous » voulons la conservation de ce qu'a voulu Dieu lui-même. »

» Cette obligation qu'impose aux chrétiens la loi de l'Evan- » gile, de prier pour ceux qui exercent l'autorité, n'admet » aucune distinction entre les souverains qui exercent la » puissance. Les paroles sacrées s'appliquent à tous les sou-

» verains quels qu'ils soient, dès-lors qu'ils exercent le pou- » voir sur la société.

Matth. 22, v. 21. *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ* » *sunt Dei Deo.* Rendez à César ce qui est à César, et rendez » à Dieu ce qui est à Dieu. La puissance des Césars dans cette » maxime participe en quelque sorte à l'immutabilité de Dieu » même. Dieu est éternel, et c'est parce qu'il est éternel que » toujours nous devons rendre à Dieu ce qui est à Dieu. La » personne des Césars disparaît; aussi, n'est-ce point propre- » ment à leurs personnes comme hommes, mais à leurs per- » sonnes comme Césars, c'est-à-dire, revêtus de la puissance, » que toujours aussi nous sommes obligés de remplir à l'é- » gard de l'autorité les devoirs que nous impose l'exercice » de la souveraineté qu'ils exercent.

» Ne croyez pas, mon cher et bien respectable curé, que » ce soit ici une explication forcée : c'est une vérité qu'a pro- » clamée Jésus-Christ, la vérité par essence, et c'est cette » même vérité que nous inculque de nouveau l'Esprit-Saint » dans l'épître de saint Paul aux Romains XIII, 1. *Non est* » *potestas nisi à Deo : quæ autem sunt, à Deo ordinatæ sunt.* » Il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui » qui a établi toutes celles qui sont sur la terre. Aussi » voyons-nous dans les premiers siècles de l'Église les chré- » tiens être toujours fidèles observateurs de ce précepte et » défier leurs persécuteurs de pouvoir citer un seul chrétien » qui eût pris part aux conspirations si fréquentes alors qui » se tramaient contre l'autorité et la vie des empereurs. D'où » vient ce défi solennel de la part des apologistes de la reli- » gion chrétienne, si ce n'est de ce qu'ils étaient bien persua- » dés que les maximes de l'Évangile, relativement à la sou- » mission due aux puissances, interdisaient aux chrétiens » l'investigation des causes secondes qui élevaient la per- » sonne des Césars au souverain pouvoir. Ils ne voyaient » dans la puissance que l'accomplissement d'un fait, et ce » fait accompli soumettait et leurs corps, et leurs esprits, et » leurs cœurs. Saint Augustin n'a jamais entendu autrement

» la soumission aux puissances. Dans le livre 22, contre » Faust, chap. 75, il manifesta sa doctrine à ce sujet d'une » manière irréfragable, et c'est précisément en empruntant le » passage précité de saint Paul : Il n'y a pas de puissance, » dit-il, qui ne vienne de Dieu, soit qu'il l'ordonne, soit » qu'il la permette. *Non est enim potestas nisi à Deo sive ju-* » *bente, sive sinente.* Mais je m'aperçois, mon cher et bien » respectable ami, que j'irais peut-être plus loin que je ne » voudrais, et que j'entamerais une thèse qu'il n'est pas dans » mon dessein de traiter. En vous démontrant l'obligation de » prier pour les puissances, j'allais presque, sans m'en aper- » cevoir, entamer une autre question, celle de la légitimité » des puissances. Vous ne m'avez rien demandé sur ce point » et je crois inutile en conséquence d'aborder cette question. » J'ai dû en dire quelque chose seulement pour vous mon- » trer que l'obligation imposée aux chrétiens, de prier pour » les princes revêtus de la puissance, a toujours été entendue » de ceux qui exercent cette puissance.

» L'Ancien Testament même nous fournit une preuve bien » forte de l'obligation qu'ont les peuples de prier pour ceux » qui les gouvernent. C'est le prophète Baruch qui nous trans- » met cette doctrine, qui était professée par le peuple de Dieu » durant sa captivité. Il s'agit de Nabuchodonosor, roi de Ba- » bylone, qui avait pillé le temple de Jérusalem, et emmené » captifs de Jérusalem à Babylone Jéchonias, les princes et » tous les grands, et le peuple du pays.

» Les juifs captifs dans cette terre étrangère firent dire par » l'entremise de Baruch, à leurs frères qui étaient à Jérusa- » lem : « Nous vous avons envoyé de l'argent, achetez-en des » holocaustes et de l'encens, faites-en des offrandes et des » sacrifices pour le péché, à l'autel du Seigneur, notre Dieu, » et priez pour la conservation de Nabuchodonosor, roi de » Babylone, et pour la vie de Balthazar, son fils, afin que » leurs jours sur la terre soient comme les jours du ciel, qu'*ils* » *vivent aussi longtemps que le monde : rex, in æternum vive.*» » C'était la manière ordinaire de saluer les princes.

» La grâce qu'ils venaient de recevoir de Nabuchodonosor
» n'était pas le motif principal qui les faisait écrire de la
» sorte; mais elle était, disent les interprètes, un nouveau
» motif ajouté à l'obligation générale imposée à tous les su-
» jets, de prier pour les puissances auxquelles le Seigneur les
» a assujettis. « Demandez à Dieu la paix pour la ville où il
» vous a fait passer, disait Jérémie aux captifs de Babylone,
» parce que sa paix et son honneur seront les vôtres. » *Jéré-
» mie XXIX*, 7.

» Telle est la doctrine des livres saints, telle est celle qui
» dans tous les temps a été enseignée dans l'Église de Jésus-
» Christ, doctrine fondée sur la souveraineté de Dieu, de qui
» émane toute puissance, sur le bien-être et le repos de la so-
» ciété, que la divine Providence, au milieu de ces grandes
» catastrophes, qui parfois et toujours dans ses desseins ado-
» rables bouleversèrent les empires, ne veut pas laisser expo-
» sée à des luttes continuelles, qui finiraient par l'entraîner à
» la dissolution, à travers tous les maux de la guerre civile et
» de l'anarchie, doctrine, en un mot, fondée sur la confiance
» et l'amour réciproque qui doivent exister entre les peuples
» et les rois.

» C'est d'après ces maximes, que je crois assez développées,
» qu'il vous sera facile de vous diriger dans les circonstances
» que vous avez exposées. — Et d'abord, avant que d'agir,
» écrivez à votre évêque pour lui faire part de la situation pé-
» nible dans laquelle vous vous trouvez; exposez-lui vos
» craintes pour la paix de la religion, si vous continuez de
» rester plus longtemps dans une inaction qui devient pour le
» peuple un sujet d'inquiétude et de scandale, et qui aux
» yeux du gouvernement peut paraître un signe formel d'op-
» position de la part du clergé. La réponse que vous recevrez
» ne saurait être une défense de vous conformer à une doc-
» trine qui a pour elle la parole de Dieu et la tradition la moins
» équivoque : la simple tolérance qui vous sera accordée à ce
» sujet, deviendra pour vous un titre suffisant pour vous por-

» ter à faire licitement ce qui en soi est non seulement bon,
» mais prescrit dans les livres saints.

» Si, ne pouvant recevoir à temps la réponse à la lettre que
» vous écrirez, l'autorité civile, où vos paroissiens mêmes,
» impatients, vous font à ce sujet des sollicitations pressan-
» tes, rendez-vous à leurs vœux, non que vous ayez à rece-
» voir, pour l'exercice des fonctions spirituelles, d'ordre,
» d'aucune autorité laïque quelconque ; car dans l'Église la
» puissance temporelle protége et n'ordonne pas, ou, si en
» certaines circonstances elle parait ordonner, ce n'est qu'en
» vertu du consentement de l'autorité spirituelle, qui, en re-
» connaissance de la protection qu'elle reçoit de l'évêque du
» dehors, ainsi que s'expriment les Pères en parlant des prin-
» ces chrétiens, lui a conféré le titre de protecteur de ses rè-
» gles sacrées ; mais vous devez vous rendre à leurs sollicita-
» tions, parce que de quelque part que vous advienne un avis
» salutaire et pressant, qui n'est point en opposition avec les
» règles établies, vous devez vous empresser d'en profiter
» avec reconnaissance.

» En agissant de la sorte, vous vous acquitterez d'une obli-
» gation essentielle que Dieu même nous impose dans les li-
» vres saints, dont plusieurs souverains pontifes et nos prédé-
» cesseurs dans la foi nous ont donné des exemples bien
» frappants, et vous satisferez aux vœux et aux besoins de
» votre conscience, ainsi qu'à ceux de la religion et de la so-
» ciété.

» Recevez, mon cher et respectable curé, l'assurance des
» sentiments affectueux de votre tout dévoué serviteur et ami.

» Le 6 septembre 1830. »

Nommé vicaire-général capitulaire après la mort de monseigneur de Richery, comme il l'avait été précédemment après la mort de monseigneur de Beausset, M. Rey se trouva placé à la tête de l'administration archiépiscopale et fit preuve, dans ces

moments difficiles, d'un grand esprit de sagesse, de modération et, en même temps, de fermeté, évitant bien des maux au diocèse.

Cette conduite avait fixé sur lui l'attention du gouvernement. Le siége de Dijon vint à vaquer; on pensa à lui et il y fut appelé en 1831. Sa nomination éprouva de grandes difficultés à la cour de Rome. Toutefois la prudence de Grégoire XVI l'emporta sur des avis ardents, implacables, et il fut préconisé. Dérogeant même aux règles ordinaires, le Saint-Père l'autorisa à recevoir la consécration épiscopale des mains d'un seul évêque, assisté de deux dignitaires ecclésiastiques.

Mais ici la persécution redouble. Qui le croirait? il ne se trouve pas dans toute l'Eglise de France un seul évêque qui veuille condescendre aux vœux du chef de la chrétienté et consacrer M. Rey et M. d'Humières, qui est appelé, en même temps, à l'archevêché d'Avignon. L'autorité du gouvernement est impuissante, et les deux premiers prélats nommés par Louis-Philippe, doivent recevoir la consécration des mains d'un prêtre espagnol, don Antonio de Posada, évêque de Carthagène et de Murcie.

Arrivé dans son diocèse avec des paroles de paix, le nouveau prélat oublie les torts des ecclésiastiques qu'il sait lui être personnellement hostiles; il espère les ramener à des sentiments meilleurs, il leur confie des postes importants et met ainsi dans la possibilité de lui nuire ceux qui se sont promis

de rendre l'administration du diocèse impossible, Cependant accueilli avec respect par les populations qu'il édifie par sa piété et par son zèle, M. Rey consacre tous ses instants au bonheur de ses ouailles; mais, fatigué de l'opposition systématique d'une partie de son clergé, qui ne cessait de lui susciter des obstacles dans l'administration de son diocèse, reconnaissant que son bon vouloir est inutile, et qu'il ne peut opérer le bien dont son cœur déborde qu'en recourant à des mesures énergiques, il se démet entre les mains du souverain pontife et adresse, dans cette pénible circonstance, à ses ouailles bien aimées, une lettre pastorale qui respire les plus tendres sentiments de la plus pure charité évangélique.

Les ministres qui n'avaient pas eu le courage de le soutenir dans le bien qu'il préparait, eurent, du moins, celui de braver la haine de ses adversaires en lui offrant une honorable retraite au chapitre royal de Saint-Denis, où ils l'ont nommé chanoine évêque.

On a de monseigneur Rey plusieurs ouvrages, entre autres les suivants : *Prières et Consécration d'un évêque*, traduites du Pontificat, avec notes explicatives, 1808; *Ordre des Prières et Cérémonies dans la consécration d'une église*, avec notes explicatives, 1821; *Précis historique sur l'église Notre-Dame de la Sed d'Aix*, 1816; etc., etc.

FRÉDÉRIC DEVILLE.

DU BOURBLANC (LE COMTE),

ANCIEN PRÉFET, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS, OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Il naquit à Rennes, le 19 août 1776, d'une famille noble et très-ancienne; son père, avocat-général au parlement de Rennes, y jouissait d'une considération que vingt-deux ans d'exil ne purent effacer, et dont il retrouva des souvenirs bien vifs lors de son retour en France, en 1814, à la suite du roi.

Émigré en 1792, ce magistrat fit avec ses fils la campagne, dite *des Princes;* pendant tout le cours de l'émigration il jouit de la confiance du roi, fut souvent chargé par lui des commissions les plus importantes et les plus délicates, et forma, par son ordre, des élèves pour la magistrature et l'administration.

Voici à ce sujet la copie textuelle d'une lettre écrite à l'honorable comte de la main même de S. M. le roi Louis XVIII, en témoignage de sa royale satisfaction.

« Mittau, ce 30 octobre 1800.

» *A M. le comte* DU BOURBLANC, *à Londres.*

» Je suis instruit, Monsieur, du zèle infatigable
» avec lequel vous travaillez au succès de l'école

» de droit, dont M. de Barentin (1) a conçu l'utile » idée. Tranquille sur l'honneur français, dont » messieurs vos fils ont si bien exprimé les senti- » ments, j'étais, je l'avoue, inquiet sur les études » de la jeunesse qui dans les pays étrangers se des- » tine à la magistrature. Je suis à présent rassuré » sur ce point important, c'est à vous principale- » ment que je le dois, et je m'empresse de vous en » témoigner ma satisfaction. Je profite aussi de » cette occasion pour vous féliciter sur les succès » qu'ont eus vos élèves dans l'exercice public qui » vient d'avoir lieu.

» Soyez persuadé, Monsieur, de tous mes sen- » timents pour vous.

» Louis. »

Lors de l'amnistie accordée aux émigrés, M. le comte de Bourblanc renonça à l'espoir certain de recouvrer une partie de sa fortune pour rester fidèle à la cause de la légitimité. En 1814, à la première restauration, il rentra en France à la suite

(1) Cette lettre du roi avait été précédée d'une lettre de M. de Barentin, par laquelle il annonçait à M. du Bourblanc, que le roi le chargeait de l'assurer par une lettre du 1er mai 1800, que Sa Majesté était très-sensible au zèle détéressé avec lequel M. du Bourblanc se vouait à l'enseignement du droit (M. du Bourblanc n'aurait consenti à se charger de présider l'école de droit qu'à la condition que ses fonctions seraient gratuites), et que le service qu'il rendait à la magistrature et au barreau, serait pour lui un titre précieux à la bienveillance de Sa Majesté.

du roi, qui, pour récompenser ses bons et loyaux services, le nomma conseiller-d'état en service ordinaire. Il fut attaché au comité de législation, et il y remplissait ses fonctions lorsqu'une maladie très-grave le força de suspendre ses travaux.

Cette maladie qui durait encore à l'époque désastreuse du 20 mars 1815, ne lui permit pas de suivre le roi à Gand; mais aussitôt qu'il eut recouvré quelques forces, il se retira dans une terre à quelques lieues de Saint-Malo, dont la révolution l'avait dépouillé, mais que ses gendres avaient rachetés en partie. Ce fut là qu'il conserva intacte la fidélité qu'il avait jurée à son légitime souverain. Sommé plus d'une fois de prêter serment à l'Empereur, il répondit qu'il avait atteint sa soixante-quinzième année, qu'il n'avait jamais prêté qu'un seul serment pendant toute sa vie et qu'il y resterait fidèle. Cette fermeté commanda le respect. On le soumit à une serveillance très-active; mais on cessa de l'inquiéter. Mis à la retraite à la deuxième restauration, c'est dans cet asile offert par la piété filiale qu'il a passé les dernières années de sa vie, et qu'il termina enfin en 1819, au sein de sa famille, une carrière pleine de vertus et de bonnes œuvres.

Le 5 novembre 1819, *le Moniteur* annonçait sa mort dans les termes suivants :

« La magistrature française vient de perdre un
» de ses membres les plus anciens et les plus dis-
» tingués dans la personne de M. le comte du Bour-

» blanc, jadis premier avocat-général au parlement » de Rennes, et depuis conseiller-d'état.

» Né en Bretagne au mois de novembre 1739, » d'une famille très-ancienne, le comte du Bour- » blanc appartenait par des alliances aux maisons » les plus illustres de la province et de la cour.

» Dès l'année 1762, c'est-à-dire à l'âge de vingt- » un an, il avait été reçu conseiller au parlement » de Rennes. Peu d'années après, la *commission* » *extraordinaire*, assemblée à Saint-Malo, voulut » l'impliquer dans la procédure criminelle qu'elle » instruisait contre M. de la Chalotais. Il fut arrêté » et enfermé à la Bastille. Mais la vérité se fit » jour, l'on ne tarda pas à reconnaître la futilité des » charges alléguées contre le magistrat fidèle à » ses devoirs, et M. du Bourblanc sortit de sa » prison environné de la considération publi- » que, seule récompense qu'il ambitionna et qu'il » obtint.

» En 1775, la charge de premier avocat au par- » lement de Rennes étant devenue vacante, M. le » maréchal duc de Duras la sollicita et l'obtint » pour M. du Bourblanc, son parent, qui en versa » le prix au Trésor royal. Dans cette place, il dé- » ploya, aux yeux de ses concitoyens, les nobles » vertus du magistrat, l'érudition profonde du ju- » risconsulte et les charmes d'une éloquence à-la- » fois persuasive et entraînante.

» Depuis longtemps M. du Bourblanc avait » aperçu, comme tous les esprits supérieurs, les

» nombreux abus que le temps, l'imprévoyance, » la faiblesse humaine avaient introduits dans l'ad- » ministration de l'état, il en désirait la réforme; » mais une réforme graduelle, modérée, sans se- » cousse, sans déchirement, qui respectât les droits » de tous et la propriété de chacun, c'était le vœu » et l'espoir d'un bon Français. Cet espoir ne fut » pas long; dès les premiers jours de la révolution, » il prévit les excès dans lesquels la nation allait » être entraînée; en effet, tous liens sociaux furent » brisés avec violence.

» M. du Bourblanc trembla pour les jours de sa » famille, et ce magistrat qui avait défendu avec » tant de courage les libertés de ses concitoyens, » que l'autorité avait exilé plus d'une fois, parce » qu'il avait dévoilé plus d'une fois les erreurs ou » les faiblesses de ses agents, fut contraint de s'ex- » patrier avec les siens. Il quitta, en versant des » larmes amères, cette belle France que rava- » geaient tant de fléaux et qu'il ne devait revoir » que plus de vingt ans après. »

Le comte *Saturnin* DU BOURBLANC, son fils, celui dont le nom se trouve en tête de cette notice, continua à servir après la campagne de 1792, fut blessé à Quiberon, et se sauva lui septième officier sur cinquante-neuf du régiment du Dresnay, qui avaient fait partie de l'expédition. Depuis il se livra à l'étude du droit : rentré en 1814, il sollicita un emploi administratif, et trouva dans l'appui franc et sincère que lui prêtèrent les députés de Bretagne

au corps législatif et les conseillers bretons à la cour de cassation, la preuve la plus irréfragable de la haute considération dont jouissait son père.

Voici le texte de la pétition (1) qui fut adressée au roi en sa faveur.

« *A Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de*
» *Navarre.*

» Sire,

» M. le comte Saturnin du Bourblanc, fils du
» comte du Bourblanc, ancien avocat-général au
» parlement de Rennes, et aujourd'hui conseiller
» d'état, s'est livré avec succès à des études qui
» l'ont rendu très-propre aux fonctions adminis-
» tratives.

» Nous supplions Votre Majesté, sire, de daigner
» le nommer à l'une des préfectures qui vien-
» draient à vaquer.

» Nous désirerions que ce pût être en Bretagne;
» le nom de son père y est honoré et chéri : l'on
» n'y oubliera jamais avec quelle distinction il y
» a rempli, pendant une longue suite d'années, les
» fonctions importantes d'avocat-général.

» Nous ne parlerons pas, sire, de l'attachement

(1) Cette pétition fut signée par triplicata. Une copie en fut transmise au roi. Une seconde portée par une députation à M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur; et une troisième remise aux mains de M. du Bourblanc.

» et du dévouement de MM. du Bourblanc à la
» personne sacrée de Votre Majesté, ils vous sont
» trop connus; mais nous devons à la justice et à
» la vérité de dire que le fils a hérité des talents
» distingués et des excellentes qualités du père.

» Nous verrions donc, sire, avec autant de re-
» connaissance que de satisfaction, les services de
» ce respectable et ancien magistrat récompensés
» dans la personne d'un fils qui est si digne de son
» père.

» Nous sommes avec le plus profond respect, de
» Votre Majesté, sire, les très-humbles et très-
» obéissants serviteurs et fidèles sujets,

» *Les membres de la Chambre des députés,*

» Garnier (d'Ille-et-Vilaine), Bernard du
» Treil (Loire-Inférieure), Charles Bes-
» lay (Côtes-du-Nord), le chevalier Coup-
» pé (Côtes-du-Nord), Jacques Glais
» (Morbihan), Lehire (Finistère), Chiron
» (Finistère), Rallier (Ille-et-Vilaine),
» Tuault, Jourdain (Ille-et-Vilaine),
» Houitte (Ille-et-Vilaine), Vistorte (Cô-
» tes-du-Nord), Kervelegan (Finistère),
» Gourlay (Loire-Inférieure), le vicomte
» de Prunelé, le baron Dansbroucq,
» Charles Bouteiller, (Loire-Inférieure).

» *Les conseillers de la Cour de cassation,*

» Gandon et Aumont (Ille-et-Vilaine), Rupé-
» ron (Côtes-du-Nord). »

Cependant, malgré cette pétition si flatteuse pour M. du Bourblanc, de la part des représentants de la Bretagne, tant au sein du parlement qu'à la cour suprême, l'honorable comte ne fut pas nommé en Bretagne. Une circonstance imprévue fit juger au ministre que la nomination d'un émigré à une préfecture en Bretagne, était sinon impossible, du moins devait rencontrer pour le moment de graves obstacles. Peu de mois s'écoulèrent, et l'on apprit tout-à-coup le débarquement de Bonaparte à Cannes. Dans ces circonstances, M. le comte du Bourblanc alla rejoindre à Angers monseigneur le duc de Bourbon, chargé d'organiser la Vendée et la Bretagne : l'entrée de Bonaparte à Paris ayant rendu cette entreprise impossible, M. du Bourblanc passa à Londres, et de là se rendit à Gand auprès du roi. Pendant que M. de Châteaubriand y tint le portefeuille de l'intérieur, M. du Bourblanc eut encore la promesse d'être appelé à l'une des premières préfectures vacantes; mais le pouvoir ayant été remis à Saint-Denis aux mains de Talleyrand et de Fouché, le ministère dut préférer les hommes de sa couleur, et M. du Bourblanc ne put trouver place que dans une sous-préfecture.

Il fut nommé sous-préfet de Dinan (Côtes-du-Nord), le 2 août 1815.

Peu de jours après, en cette qualité, il fit parvenir au roi, en son nom et en celui de ses administrés, une adresse où étaient exprimés avec élo-

quence leurs sentiments d'amour et de fidélité pour la monarchie légitime.

Après la dissolution de la Chambre des députés, par ordonnance du 5 septembre 1816, le sous-préfet de Dinan, M. du Bourblanc, fut investi de la présidence du collége électoral de cet arrondissement.

Par ordonnance royale du 23 mars 1822, le comte du Bourblanc fut nommé préfet du département de Saône-et-Loire. Après avoir eu une audience particulière du roi, il alla prendre possession de sa préfecture, et le 16 du mois d'avril, il adressa aux sous-préfets et maires du département une circulaire dans laquelle, après avoir payé un juste tribut d'éloges à son prédécesseur le marquis de Vaulchier, il s'exprimait ainsi : « Protéger » et favoriser les bons citoyens amis de l'ordre, du » trône et de l'autel, tâcher de dessiller les yeux » de ceux qu'aveuglent de fausses doctrines ou que » trompe la malveillance, frapper de toute la ri» gueur des lois les factieux qui tenteraient encore » de troubler la tranquillité publique par des actes, » des écrits et des paroles; voilà vos devoirs! vous » les remplirez avec zèle et je suis déterminé à les » faire exécuter en vrai serviteur du roi. »

Le comte du Bourblanc s'acquitta des devoirs qu'il s'était imposés avec la plus grande distinction, il se montra constamment juste, impartial, bienveillant pour tous ses administrés de toutes les classes, et donna une nouvelle impulsion à tous

les éléments de richesse morale et matérielle que renfermait le département de Saône-et-Loire, l'un des plus vastes et des plus peuplés de la France.

Par ordonnance royale du 5 octobre 1825, il fut appelé à la préfecture de la Sarthe en remplacement de M. André d'Arbelles, et emporta les vifs regrets des habitants de Saône-et-Loire pleins d'estime pour ses talents et son caractère.

Sur le nouveau théâtre où il arriva précédé d'une réputation méritée d'excellent administrateur, il justifia toutes les espérances que ses antécédents avaient fait concevoir, et en récompense de ses loyaux services, il fut nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi au commencement de 1829.

Le comte du Bourblanc cessa ses fonctions à la révolution de juillet. Révoqué dès le 2 août, par une ordonnance du duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, il rentra dès-lors dans la vie privée : toutefois les auteurs mêmes du mouvement qui venait de s'opérer au Mans, lui offrirent de signer une pétition collective à l'effet d'obtenir qu'il fût maintenu à la préfecture de la Sarthe.

M. le comte du Bourblanc est officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur depuis le 19 mai 1825, et chevalier de Saint-Louis depuis le 7 novembre 1814.

E.-P. de Saint-Sernin.

CHERADE DE MONTBRON (LE COMTE).

ANCIEN LIEUTENANT D'ARTILLERIE, ANCIEN DÉPUTÉ, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS.

Il naquit à Grassac (Charente), en 1766, et fut destiné, dès son enfance, à la carrière des armes, à laquelle il s'était préparé par des études spéciales. Il entra, en 1783, à l'école des chevaux-légers, dont il fut nommé commandant l'année suivante. Entra ensuite comme cadet dans le corps des carabiniers. C'est dans cette position que le trouva la révolution française, qui, dès son début, se montra hostile à ceux que recommandaient le plus la naissance, la fortune, la considération publique et la pratique des vertus. Dans ces circonstances graves, le comte de Montbron fut un des premiers à aller chercher sur la terre étrangère des moyens de raffermir le trône si profondément ébranlé et de rendre le repos à notre malheureux pays. Sorti de France dès 1791, il entra dans l'armée des princes dès sa formation, dans l'espoir d'être plus utile à la cause sainte, à laquelle il avait voué sa vie; puis il passa, comme cadet attaché à l'artillerie, dans le régiment de Rohan,

et fut nommé officier au combat d'Appeltern, où le régiment tint pendant quatre heures dans un retranchement élevé par M. de Montbron, alors sergent d'artillerie. A Stade, il fut nommé commandant de la compagnie d'artillerie avec le grade de lieutenant, le seul qu'il ait jamais reçu. C'est alors qu'il fit partie de la désastreuse expédition de Quiberon, dans laquelle il fut fait prisonnier; mais il parvint à s'échapper des mains de ses ennemis et à leur éviter un crime de plus, car l'on sait qu'une loi impitoyable condamnait à mourir ceux que le fer ou le feu avaient épargnés sur le champ de bataille.

M. Cherade de Montbron a depuis publié sur cet événement, une relation qui offre l'intérêt le plus touchant et qui est intitulée : *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon.* Il en a été tiré deux éditions épuisées depuis longtemps.

M. le comte Cherade de Montbron rentra dans ses foyers sous le gouvernement du premier consul qui, par sa sagesse et son impartialité, était parvenu à cicatriser quelques blessures et à rétablir une apparence d'ordre et de tranquillité. Il resta à l'écart jusqu'au retour de Louis XVIII, en 1814.

Cette même année, il reçut, en récompense de ses services, la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Aux élections de 1820, le collége du département de la Haute-Vienne lui confia la mission de soutenir, par ses votes et par sa parole, la cause du trône et de la légitimité.

Aux élections de 1824, ce mandat lui fut continué au collége de Saint-Junien.

Enfin, en 1827, les suffrages du collége départemental de la Haute-Vienne le ramenèrent dans l'enceinte parlementaire.

Peu de députés, à cette époque où la France s'abandonnait à l'espoir d'un meilleur avenir, ont aussi dignement représenté les intérêts du pays que le comte de Montbron. Dévoué à l'auguste maison de Bourbon et ayant adopté franchement et sans arrière-pensée la charte constitutionnelle que nous devions à la sagesse du roi législateur, on le vit constamment suivre la bannière royale légitime et constitutionnelle, et rester fidèle aux principes religieux et monarchiques et aux sentiments de justice et de considération qu'il avait pratiqués toute sa vie. Apportant à la tribune les fruits de son expérience et de ses consciencieuses études, ses discours, réunissant à une profonde raison, la clarté, la précision et une élégance soutenue, furent toujours écoutés avec un intérêt marqué. Voici l'énumération de ses travaux législatifs que le *Moniteur* nous a conservée, et que tous ceux qui

prennent part aux affaires publiques feront bien de consulter.

A la session de 1821, séance du 10 mars, il appuya la pétition du baron de Landemont, suppliant la chambre de s'occuper du sort des émigrés, dont un grand nombre languissait dans la plus grande misère, et commença par déclarer qu'il était personnellement désintéressé dans la question, attendu qu'il s'agissait de secours et qu'il n'en avait pas besoin. On y remarque le passage suivant plein de verve et d'esprit :

« Comme on recommence à parler d'aristo-
» crates il n'est point hors de propos de jeter un
» coup-d'œil sur ceux que l'on appelle ainsi ; le
» noble de province vivait sous-lieutenant, et s'il
» vivait longtemps, bien longtemps, il mourait
» capitaine, ou bien retiré dans son rustique
» manoir, qu'il aurait volontiers appelé son châ-
» teau s'il avait pu prononcer ce mot sans rire,
» il jouissait de ses priviléges. A ce mot, nous sa-
» vons qu'il faut frémir d'indignation. Que faisait
» donc cet individu classé par Buffon, comme
» autre chose, sous le nom de gentilhomme à liè-
» vre. Ce petit tyran, objet de l'envie et de la
» haine des philosophes, avait l'odieux privilége
» de placer une girouette sur sa maison pour sa-
» voir d'où venait le vent qu'il sentait déjà trop

» bien dans son intérieur, il avait le droit d'éle-
» ver des pigeons et d'appeler braconniers ceux
» qui se permettaient le plaisir de la chasse sans
» le partager avec lui, *inde iræ.* Si le souvenir
» de ses aïeux, quand il en avait, et cela com-
» mençait à devenir bien rare (*on rit*), si le sou-
» venir de ses aïeux lui inspirait quelque ambi-
» tion, il allait à Paris, supporter, lui tout seul,
» le mépris des courtisans toujours prêts à se con-
» soler d'une bassesse par une impertinence. Je
» dis, *lui tout seul*, car dès lors, ces mêmes cour-
» tisans se montraient affables avec les gens de
» lettres, les baladins, les savants et surtout avec
» les banquiers, fussent-ils israélites. (*On rit.*)
» Ordinairement il n'obtenait rien, et reve-
» nait un peu frondeur, comme vous voyez.
» Tout le monde sait que Platon, ayant défini
» l'homme un animal à deux pieds sans plumes,
» Diogène lança au milieu de l'académie un coq
» plumé en disant : *Voilà l'homme de Platon!*
» Nouveau Diogène, je viens d'exposer à vos
» regards, l'aristocrate des orateurs de l'oppo-
» sition. » (*Nouveau mouvement.*)

A la session de 1822, il parla aussi sur le règle-
ment et, intervenant dans la discusion du projet
de loi relatif à la répression des délits de la
presse, il insista pour que ces mêmes délits fus-
sent dans les attributions des juges ordinaires,

et il parla également sur le budget des affaires étrangères et sur la loi des douanes.

A la session de 1824, séance du 5 mai, il appuya, dans les termes suivants, l'amendement de M. Dutertre, au projet de loi relatif au remboursement ou à la réduction de l'intérêt des rentes cinq pour cent :

« Messieurs, je me propose de voter l'adop-
» tion de la loi, même au scrutin secret, qui,
» pour le dire en passant, devrait toujours être
» l'image fidèle du vote à visage découvert. Mais
» en me déterminant pour la loi, ma conscience
» attendait impatiemment l'occasion d'en adoucir
» la rigueur envers l'indigence. Je suppose la
» même intention au ministère ; mais une telle
» exception dérangeant un peu l'économie de la
» loi, le ministère était obligé d'attendre pour
» cela votre compassion. Comme vous, il s'ap-
» plaudira d'avoir éclairci cet atmosphère de ma-
» lédictions dans laquelle nous vivons depuis
» plusieurs semaines. Condamnés sans retour
» par les salons de la capitale, vous pouvez en-
» core être absous par tout le reste de la popula-
» tion de Paris, comme vous l'êtes par la popu-
» lation entière des provinces. Hier, des voix
» éloquentes ont ému votre sensibilité : si vous
» eussiez voté dans le même instant, l'humanité
» triomphait et vous fermiez la bouche à nos plus

» ardents détracteurs, à ceux qui seraient tentés » de dire que nous n'avons que des chiffres dans » le cœur. Une assemblée impopulaire ne sau- » rait plus faire le bien : tout celui qu'elle vou- » drait opérer, semble découler d'une source » empoisonnée; et toute la prévoyance du lé- » gislateur échoue quelquefois devant une seule » prévention des peuples.

» En vain dira-t-on qu'une exception en fa- » veur des rentiers indigents blesse le droit civil, » quand il serait bien vrai que la justice des » hommes fut autre chose qu'une ancienne in- » justice; ce qui est juste en arithmétique peut » cesser de l'être aux yeux de la haute adminis- » tration. Caresser le peuple alors qu'il se mon- » tre menaçant est le fait d'un despote faible et » timide; aller au devant des vœux du peuple » quand on le voit soumis et fidèle, est le carac- » tère d'un gouvernement équitable, doux et » prévoyant. On nous dit sans cesse que tous les » intérêts sont représentés ici. Oui, tous, excepté » ceux de l'indigence, à moins que vous ne les » trouviez suffisamment représentés par la cha- » rité. Daignez donc en montrer aujourd'hui, » Messieurs, en ne traitant pas les propriétés » mobilières comme des valeurs abstraites qui ne » devraient pas nourrir des propriétaires. Lors- » que vous demandez au riche la cinquième par-

» tie de son revenu, vous ne lui demandez en ef-
» fet qu'une portion de son superflu. Mais quand
» vous exigez ce même cinquième de l'homme
» qui jouit d'un revenu de 300 fr., vous lui arra-
» chez une portion de son pain, vous décimez
» son sang. Vous ne direz point, Messieurs, que
» c'est ici de la philanthropie moderne, et vous
» saurez vous défendre de l'impression dange-
» reuse de certains mots à qui le caprice de la
» mode a su donner une acception défavorable.
» Vous sentirez, Messieurs, qu'à l'aide de cette
» prévention, les esprits ironiques et les cœurs
» froids qui mettent si souvent en commun leur
» impuissance, parviendraient à proscrire les
» sentiments les plus généreux. Je vote pour l'a-
» mendement de M. Dutertre. »

Dans la même session, il appuya également la pétition des propriétaires de Grenoble, demandant l'augmentation des droits d'entrée sur les arbres étrangers, ne pouvant en soutenir la concurrence au prix qu'ils payaient actuellement, et se prononça contre la loi sur la septennalité.

M. de Montbron fit partie de plusieurs commissions, et entre autres de celle chargée de la discussion d'un projet de loi sur la propriété littéraire.

Il cessa ses fonctions législatives à la dissolution de la chambre qui, en 1830, dans sa fa-

meuse adresse, avait prétendu refuser au roi de choisir ses ministres.

Il présida trois fois un des colléges électoraux de la Haute-Vienne, en 1815, 1816 et 1830. En 1816 il s'était présenté comme candidat à la députation nationale, mais n'avait pu réunir le nombre de suffrages nécessaires.

Il exerça, pendant une grande partie de la restauration, les fonctions de membre du conseil-général de la Haute-Vienne, dans lesquelles il ne négligea aucune occasion d'être utile et agréable aux habitants de cette intéressante portion de la France dont il connaissait parfaitement les vœux et les besoins.

M. de Montbron est auteur du roman héroïque des *Scandinaves*, ouvrage plein d'élégance et de beaux détails. Il publia, en 1819, un *essai sur la littérature des Hébreux*, qui prouve une grande connaissance de la langue hébraïque et des livres saints (1). Les nouvelles juives qui se trouvent à la suite de cet essai, comme pour délasser d'une dissertation sérieuse, sont écrites de fort bon goût; il y a, dans celle qui porte le nom de *Néhemie*, des choses véritablement sublimes.

Il est également auteur de six nouvelles, dont

(1) M. le comte de Montbron a fait une étude longue et suivie de la langue hébraïque et a traduit littéralement une grande partie de la Bible et des commentaires de Schulle ns,

une a été lue dans quelques cercles de Paris.

Toute la vie du noble comte a été consacrée à l'étude : il a fait dans sa vieillesse une immense quantité de paysages à l'aquarelle, paysages connus et fort appréciés dans plusieurs cercles de Paris. Il s'est également, et avec succès, fort occupé d'histoire naturelle, et est même parvenu à former une précieuse et importante collections de plantes et d'animaux. On lui devra probablement l'introduction des alpagas et l'histoire de ces curieux animaux multipliés chez lui seulement, jusqu'à cette époque.

Depuis 1830 il n'a cessé d'écrire dans les feuilles légitimistes de son département et des départements voisins, et trois fois il a été le candidat légitimiste de son arrondissement avec le suffrage de tous ses co-religionnaires politiques.

En résumé, le comte de Montbron comme orateur et comme écrivain, mérite d'être placé à un rang élevé parmi nos contemporains.

Invariable dans ses principes politiques, depuis la révolution de juillet, il est resté dans sa retraite faisant des vœux sincères pour le bonheur de sa patrie qu'il voyait de nouveau lancée dans les hasards d'une révolution.

M. Auguste Cherade de Montbron, son fils, ne laisse point ternir l'éclat de son nom.

C. DE VIVEROLLES.

M. HENDSCH (Nicolas-Guillaume-Henri),

MARÉCHAL DE CAMP, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DU MÉRITE MILITAIRE.

Il naquit à Puderbach, près Dierdof, principauté de Wied Runkel, le 17 décembre 1779, d'une famille ancienne et justement aimée et honorée. Son père, Nicolas-Bruno Hendsch, exerçait dans cette commune les fonctions de ministre évangélique.

Le jeune Hendsch, destiné dès son enfance à la carrière des armes, entra au service de Hollande, régiment de Hesse-Darmstad, comme soldat, le 25 février 1794, et dès son début assista au siége de Grave, s'y fit remarquer par son courage et son sangfroid, et y fut fait prisonnier le 28 décembre 1794. Le 2 septembre de l'année suivante, rendu à son régiment, il y était incorporé dans le troisième bataillon de la troisième demi-brigade, où il fut promu caporal le 30 janvier 1796.

En 1797, embarqué en rade du Texel, sous les ordres de l'amiral de Winter, et nommé sergent, il partagea les glorieuses vicissitudes de cette expédition, et assista à la bataille navale livrée aux Anglais par l'illustre chef de la flotte hollandaise, le 11 octobre de cette même année.

Deux ans après, le sergent Hendsch servait en

Frise sous les ordres du général français Brune, et développait les qualités précieuses qui devaient plus tard l'élever aux premiers degrés de la hiérarchie militaire.

En 1800, il fit partie de l'armée gallo-batave, commandée par le général Augereau, et fut enfin, après huit années de services, nommé lieutenant en second au même régiment, le 12 janvier 1802. Il reçut une nouvelle récompense de ses services par sa nomination au grade de lieutenant-adjudant le 22 mai 1804; fut employé à l'armée du Nord, qui avait pour chef le connétable prince Louis, frère de l'Empereur, en 1805: et à la grande armée, d'abord sous le même chef qui était passé roi de Hollande; puis, sous les généraux Brune et prince de Ponte-Corvo, en 1806, 1807 et 1808.

Le 5 juin de cette dernière année, il passa comme lieutenant en premier, aide adjudant-major au 8e régiment d'infanterie de ligne.

Il fit la célèbre campagne de 1809 à la grande armée, sous le commandement du roi de Westphalie, et le 21 juin de cette même année, entra avec le grade de capitaine adjudant-major dans la légion des vélites, également au service de Hollande. Le 29 août suivant, le général Morio Delisle, aide-de-camp du roi de Hollande, dont il avait fixé l'attention par son calme impertubable au milieu des dangers, et par son activité et son dévouement, l'attacha à sa personne comme aide-de-camp et

l'honora constamment de sa confiance et de son amitié (1).

La réunion de la Hollande à la France, en 1810, fit passer le capitaine aide-de-camp Hendsch sous les drapeaux de la France, et il sut y associer son nom à la gloire de nos armes et s'acquérir des titres à la reconnaissance de sa patrie d'adoption.

Entré avec le grade de capitaine adjudant-major au 127e régiment de ligne, le 16 août 1811, il resta dans cette position jusqu'au 6 avril 1812, qu'il passa avec ce même grade au régiment d'Illyrie.

Il fit la désastreuse campagne de Russie de 1812, et le 28 décembre de cette même année devint l'aide-de-camp du général de division comte Durutte.

Il prit part aux meurtrières affaires de la campagne de 1813, reçut le 14 juin la décoration de la Légion-d'Honneur, qui alors n'était le prix que d'actions d'éclat, et fut promu, le 12 octobre suivant, par l'Empereur en personne, au grade de chef de bataillon (2) au 35e régiment d'infanterie

(1) M. le général Morio Delisle avait été colonel du régiment dont faisait partie le capitaine Hendsch. En ayant fait la connaissance et ayant su l'apprécier sous tous les rapports, il s'empressa, dès qu'il fut nommé général, de le demander pour aide-de-camp.

(2) Ce fut à la revue que l'Empereur passa du septième corps qu'il nomma M. Hendsch chef de bataillon. — Une seule place se trouvait vacante; M. le général en chef Ré-

légère, il continua à donner des preuves de son intrépidité et reçut une blessure grave à Freiburg, en Saxe, le 21 du même mois.

Sous la première restauration, le chef de bataillon Hendsch fut employé au 80e régiment de ligne, l'ancien 96e, et après la fameuse journée de Waterloo, il fut mis en non activité par suite du licenciement de l'armée.

Le 20 mars 1816, répondant à l'appel qu'avait fait à son expérience le gouvernement qui, bien qu'établi par l'étranger, avait senti la nécessité de se rendre indépendant en composant une nouvelle armée, il entra comme major dans la légion du Tarn; peu de jours auparavant une ordonnance royale l'avait naturalisé Français.

M. Hendsch, dans ce corps, qui devint en 1820 le 57e de ligne, se montra toujours animé d'un noble sentiment de patriotisme et d'orgueil national, et du désir de voir la France en mesure de frapper d'impuissance le mauvais vouloir de l'étranger.

Le 25 avril 1821, il reçut la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur, et le 15 août 1823, il fut promu lieutenant-colonel dans le même régiment auquel il avait toujours donné d'utiles exemples.

gnier voulant faire récompenser les services du brave capitaine Hendsch, le présenta à l'Empereur, qui, après l'avoir interrogé sur ses services et son âge, le proclama chef de bataillon.

Le gouvernement nouveau que la France venait de choisir en 1830, et qui ne négligeait rien pour donner à l'armée une organisation capable de faire face aux dangers du dedans et du dehors, éleva M. Hendsch au grade de colonel et lui donna le commandement du 42e régiment de ligne.

Il tint successivement garnison avec ce corps à Lyon, en Vendée, à Paris, à Amiens, à Strasbourg et à Verdun, le fit admirer par sa belle tenue, son attachement inviolable aux règles de la discipline, et contribua sur tous les points à maintenir l'ordre et la paix contre les factions armées. C'est dans l'accomplissement de cette rude et glorieuse tâche qu'il fut blessé à la jambe gauche, à Paris, le 6 juin 1832.

Le 12 du même mois, en témoignage de sa vive satisfaction, le roi lui donna la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur, et la lui remit en personne à la revue qu'il passa du régiment à Versailles, le même jour (1).

Enfin, le 11 novembre 1837, c'est-à-dire après quarante-trois années de service, il fut promu maréchal-de-camp, et peu après il fut investi du com-

(1) Dans l'intérêt de son régiment et afin de pouvoir assister à la revue que le roi allait passer, M. le colonel Hendsch risqua une plus longue convalescence. Le chirurgien-major lui ayant pensé la jambe, on le monta sur son cheval, le roi témoigna au brave colonel son contentement et lui accorda avec empressement, pour son régiment, toutes les décorations et tous les avancements qu'il avait réclamés.

mandement militaire du département de l'Hérault.

Il passa ensuite, en la même qualité, dans les départements de la Loire et de la Nièvre, et dans ces diverses circonscriptions, il se concilia les vives sympathies des populations par l'aménité de son caractère et son zèle pour leurs intérêts.

M. le général Hendsch est aujourd'hui placé dans la deuxième section du cadre de l'état-major-général de l'armée.

L. VALTER.

RICHARD (Fleury-François),

PEINTRE.

Fleury Richard naquit à Lyon le 25 février 1777 ; son père était bourgeois de cette ville et conseiller rapporteur du point d'honneur, charge qui, comme on sait, donnait le droit de porter l'épée. Par sa mère il appartenait à la famille de Chabry, sculpteur assez distingué et descendant de Coustou et de Coysevon, les sculpteurs les plus célèbres de leur temps. Il passa les premières années de sa jeunesse au collége de l'Oratoire, s'occupant moins d'étudier le latin que de barbouiller ses cahiers de figures et de paysages. On conjectura qu'il réussirait mieux dans le dessin que dans les langues mortes et les sciences. Dès-lors, on fit prendre cette direction à ses travaux, et l'on décida qu'on en ferait un dessinateur dans une fabrique d'étoffes.

Tel était l'avenir modeste auquel il se préparait, quand survint la fatale catastrophe du 29 mai 1793, qui fut suivie du siége de Lyon, signal de tous les malheurs de cette ville. Son père ayant eu ses biens séquestrés à la suite de cet événement et

ne sachant que faire de lui, l'envoya à Paris, où la protection de ses amis lui fit avoir un modeste emploi dans la commission des secours publics ; il fut chargé, pendant un an, d'enregistrer les demandes des filles-mères qui avaient donné des enfants à la république. Cette occupation, ennuyeuse pour son âge, pourvoyait suffisamment à ses besoins et lui laissait du loisir pour visiter le Musée, qui se formait alors. Il esquissait aussi par-ci par-là quelques paysages, aidé du conseil de Dunouy, peintre distingué qu'il avait connu à Lyon.

La tempête révolutionnaire s'étant calmée, ses parents le rappelèrent auprès d'eux. De cette époque datent ses relations avec Grobon, moins jeune que lui de quelques années, et qui peignait ces charmantes études qui devaient bientôt lui valoir un brillant succès au salon. La vue de ces ouvrages éveilla en lui un vague instinct de gloire ; mais ce n'est qu'en 1796 qu'il obtint de sa famille de revenir à Paris, où il entra dans l'atelier de David, dont il suivit les leçons avec ardeur. De retour au foyer paternel, après quelques études fortes et sérieuses, il y entreprit, à la suite de divers essais, un tableau de six pieds, dont le sujet, tiré de l'histoire du Bas-Empire, se trouvait en rapport avec les Cryptes de Sainte-Irénée, qui lui servaient de fond et dont il avait fait son atelier. Si M. Richard eût à cette époque livré cet ouvrage au public, sa dimension, la manière large dont il était conçu et exécuté, l'eussent peut-être éloigné du genre trop fini

qu'on lui a reproché dans la suite ; mais une critique trop sévère le détermina malheureusement à y renoncer. Cependant, ne voulant pas que son travail fut perdu, il tira parti de sa composition en la réduisant à des proportions moins vastes ; Constantin fnt transformé en Sainte Blandine, et cette bluette parut au salon de 1801, où elle ne passa pas inaperçue.

Fatigué de l'inondation toujours croissante des Grecs et des Romains, il tenta de s'ouvrir une voie nouvelle ; il étudia les fastes poétiques de la chevalerie, fit sa lecture favorite des manuscrits et des chroniques du vieux temps, et les châteaux, les monuments, les meubles gothiques devinrent, de sa part, l'objet de minutieuses investigations qui n'ont eu depuis que beaucoup trop d'imitateurs.

Dans une de ses visites à l'abbaye de Saint-Denis, cherchant à déchiffrer les épitaphes et les devises des tombeaux de nos anciens rois, il est frappé des sentiments contenus dans ce peu de mots :

Rien ne m'est plus.
Plus ne m'est rien.

Et le voilà y trouvant aussitôt le motif d'une belle toile, de sa *Valentine de Milan*, qui obtint un magnifique succès au salon suivant. Enhardi par ces deux débuts, il se lance courageusement dans la carrière.

Charles VII partant pour aller combattre les Anglais, avait tracé avec la pointe de son épée ses

adieux à Agnès Sorel sur le pavé de sa chambre :

Gente Agnès, qui tant loin m'évance,
Dans le mien cuer demorera
Plus que l'Anglais en nostre France.

François I[er] montrait à sa sœur, la docte reine de Navarre, le distique suivant qu'il avait écrit sur une vitre avec un diamant :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie.

Enfin le perroquet chanté si gracieusement par Gresset, occupait les esprits dans un siècle qui avait vu disparaître les ordres monastiques ; et tout le monde se rappelait que

Sœur Rosalie, au retour de matines,
Plus d'une fois lui porta des pralines.

M. Richard exposa au salon de l'an XII, au milieu des applaudissements des connaisseurs et des éloges de la critique, *Charles VII, François I[er] et Vert-Vert*. Il y ajouta un *Intérieur d'atelier de peintre*, qui n'est pas non plus sans mérite. Ces tableaux, acquis par un amateur, furent rachetés par l'impératrice Joséphine au prix de mille écus chacun, et placés dans la galerie de la Malmaison.

Successivement *Saint-Louis, Bayard consacrant ses armes à la Vierge*, et *Jacques Molay allant à la mort* y trouvèrent place, ainsi que le joli sujet d'*Henri IV et Gabrielle*, où l'on voit le Béarnais jeter des confitures à Bellegarde qui s'est caché sous le lit de la noble dame, en disant : il faut que tout le monde vive. Nommé peintre de l'impératrice, il

en obtint une commande annuelle de deux tableaux pour une galerie particulière qui devait être exclusivement consacrée à ses œuvres.

Parmi les divers ouvrages produits par M. Richard, à cette époque, nous ne saurions passer sous silence *Henri IV* (son corps est exposé à l'entrée du caveau dans le passage des chapelles souterraines de Saint-Denis); *Mademoiselle de la Vallière, surprise par Louis XIV; Madame de la Vallière, carmélite; un Chevalier se préparant au combat; la Communion de Marie-Stuart; la Mort de saint Paul, premier ermite; Gil-Blas chez le chanoine Sédillo* (il écoute les avis de dame Hyacinthe sur la manière dont il doit se conduire).

La duchesse de Montmorency répondant à l'envoyé du cardinal de Richelieu : « Dites à son éminence que vous avez trouvé la veuve de Montmorency pleurant encore après vingt ans sur le tombeau de son époux. » Un autre petit tableau représentant *Jeanne d'Arc consultant l'Érmite de Vaucouleur*. Ces deux tableaux qui d'abord furent placés au Luxembourg, ont été portés depuis aux Tuileries ou à Saint-Cloud.

Les événements de 1814 ayant enlevé aux arts leur généreuse protectrice, M. Richard, à l'arrivée du comte d'Artois à Lyon, se vit compris dans la distribution de croix qui eut lieu dans cette circonstance (1); il fut nommé peintre du prince, titre

(1) Son Altesse Royale lui commanda même alors un ta-

qu'il échangea contre celui de peintre ordinaire du roi lors de l'avénement de Charles X à la couronne.

Il avait été appelé en 1818 à la chaire de professeur de peinture à l'école des beaux-arts de Lyon. C'est sous ses auspices que se sont développés deux talents distingués de notre époque, MM. Biard et Jacquaud. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1823; et, dans cet intervalle, exposa divers tableaux, tels que *Tanneguy du Chatel sauvant le Dauphin en* 1418 et l'emportant à la Bastille dont il est gouverneur. *Michel Montaigne visitant le Tasse dans sa prison* et *la Mort du prince de Talmont*, tué sous les murs de Pavie.

A cette époque, M. Richard fut nommé chevalier de Saint-Michel. depuis lors il produisit encore un beau point de *Vue de la Chartreuse de Saint-Bruno* et *Louis de la Trémoille* rentrant dans son château après la mort du prince de Talmont, son fils. Le célébre peintre lyonnais n'avait alors que quarante-six ans, il était dans la force de l'âge et du talent; il était beaucoup trop tôt pour déposer ses pinceaux.

Après vingt ans d'un repos auquel l'a contraint la faiblesse de sa santé, en 1844, M. Richard fut frappé d'une attaque de paralysie; cette crise nerveuse, tout en affaiblissant ses organes physiques,

bleau dont M. Richard trouva le sujet dans un *Trait de bienfaisance de Madame Elisabeth* faisant distribuer du lait et des aumônes dans son château de Montreuil.

sembla donner une nouvelle énergie à ses facultés, et malgré la faiblesse de sa main, il entreprit alors de terminer le tableau de *Comminge et Adélaïde*, commencé il y avait vingt années, et il l'envoya au salon de 1845. Ce tableau est le dernier ouvrage que nous devons au pinceau de l'estimable artiste dont nous esquissons la vie. Certes, il ne le cède pas à ceux qui l'ont précédé. Voici, du reste, en quels termes le *Moniteur* du 27 avril 1845 rend compte de cette œuvre :

« En s'arrêtant quelques minutes devant ce ta-
» bleau (*le Comminge* de Richard Fleury), sur le
» premier plan duquel on voit deux religieux enca-
» puchonnés, l'un assis sur un banc de pierre, et
» l'autre se dirigeant vers un cimetière entouré
» d'arcades; on éprouve d'autant plus d'intérêt
» que ces figures silencieuses sont celles des deux
» amants dont le nom a été immortalisé par le beau
» roman de Tincin (*le comte de Comminge*), et par
» un drame sépulcral d'Arnaud de Baculard. Le
» comte, entièrement livré au douloureux souve-
» nir de son Adélaïde, qu'il ne croit pas si près de
» lui, se rend au cimetière pour y creuser la fosse
» où il voudrait déjà être enseveli. Adélaïde, reçue
» dans le couvent sous le faux nom de frère Ar-
» sène, regarde son amant avec un profond atten-
» drissement mais sans oser se faire connaître, et,
» tristement heureuse de se voir renfermée dans le
» même asile.

« Elle s'enivre encore du plaisir d'être aimée. »

» On voit qu'en s'emparant de cette situation, » calme en apparance, l'artiste n'a pas osé nous » représenter l'affreuse catastrophe qui doit en » être la suite. J'approuve cette prudente réserve: » une scène comme celle d'Adélaïde mourant sur » un lit de cendre. dans les bras de l'inconsolable » Comminge, et, au grand scandale des autres re» ligieux, eût exigé une force d'expression que ne » comportait peut-être pas un genre de talent plus » porté à la mélancolie qu'au grand pathétique.

» Le tableau de M. Richard Fleury nous donne, » au surplus, une juste idée du séjour si lugubre» ment paisible, où un désespoir amoureux con» duisit l'abbé de Rancé, et qu'un poète a si bien » caractérisé par ces vers :

« Tombeaux anticipés qu'habite le silence
» Et que le repentir dispute à l'innocence. »

» La figure d'Adélaïde respire à la fois la pudeur, » l'amour et la pitié, et le fond du tableau, plus » éclairé que le premier plan, annonce que le pa» triarche de l'école lyonnaise n'a rien perdu de » son talent pour les effets du clair-obscur et les » illusions de la perspective. »

M. Richard est associé correspondant de l'académie des beaux-arts de l'Institut de France, et membre des académies de Lyon, Anvers et Genève.

En 1814, M. Fleury Richard avait épousé l'une de ses élèves, fille unique d'un riche banquier de Lyon, excellente et fort belle personne, qui, par

la noblesse et l'énergie de son caractère, les charmes de son esprit, a répandu sur l'existence de l'honorable artiste, tout le bonheur domestique qu'il est donné à l'homme d'espérer et d'obtenir.

Nous ne croyons pouvoir mieux terminer cette notice d'un de nos plus honorables artistes, que par le portrait qu'a tracé de lui, à l'époque où il fut nommé peintre de l'impératrice Joséphine, une femme aussi distinguée, à cette époque, par son esprit que par sa beauté.

« Fleury Richard a des manières aimables, attachantes même, parce qu'elles ont l'air de la sincérité et de venir du cœur, personne n'écoute avec plus d'attention et ne répond avec plus de grâces ; on est charmé de l'entendre, ses paroles disposent toujours à le croire, doué du plus précieux talent, source de gloire et d'espérance, il n'y trouve souvent que des sujets de peines, tant la délicatesse de son jugement le rend sévère sur ses propres ouvrages, tandis qu'il n'est rempli que d'indulgence pour ceux des autres. Son caractère, naturellement mélancolique, le porte à une sorte de timidité et de crainte qui nuisent quelquefois à son repos sans être fâcheux à ses amis, qui n'en éprouvent jamais que bonté et empressement. Les affections de Fleury sont douces, peut-être un peu fugitives, il a pourtant besoin d'être aimé et d'aimer ; mais il aime de cet amour bienveillant qui est plutôt une préfé-

rence qu'une passion ; les passions ébranleraient » trop son âme, plus faite pour se laisser entraîner » à des goûts aimables qu'à supporter la lutte des » sensations fortes et vives. C'est même un de ses » moyens de plaire que cette facilité qu'il a de pa- » raître recevoir et accorder tout ce que le senti- » ment a d'affectueux.

» La physionomie de Fleury a de l'expression ; » son regard a du charme ; il porte même l'em- » preinte du sentiment, et le ferait d'abord naître. » Cependant il ne faut pas s'y méprendre, il ne » tient pas toujours tout ce qu'il semble promet- » tre, l'on demeure quelquefois surpris de la con- » tradiction qui se trouve entre ce regard et ce qui » vient du cœur ; au reste, cette remarque est sans » doute l'erreur de l'imagination de l'observateur, » car Fleury n'a jamais, je crois, l'intention de » tromper, c'est à l'ensemble de tous ses traits, à » la tournure de sa personne qu'il faut attribuer ce » jeu de la nature dont il n'est point coupable vo- » lontairement.

» Fleury a des amis dont il est aimé et qu'il sait » aimer ; il a peut-être plus d'amies encore qui sa- » vent le distinguer ; son inclination le porte à cul- » tiver de préférence la société des femmes, on di- » rait que dans la douceur de leur commerce il » trouve plus à satisfaire les besoins de son âme, » pourtant il est toujours bien placé dans celle des » hommes, où il peut paraître avec tous les avan- » tages de l'esprit et d'une instruction éclairée,

» l'amitié est, dit-il, le sentiment chéri de son
» cœur; mais je crois qu'il se le persuade encore
» plus qu'il ne doit le sentir; la mobilité de son
» imagination, l'enthousiasme de son caractère
» devant nécessairement le détourner de ce qui est
» trop uniforme. Quoiqu'il en soit, Fleury sait
» réunir tous les moyens de plaire, les petites im-
» perfections ou contradictions que l'on peut re-
» marquer dans sa personne n'y semblent placés
» que pour en faire mieux ressortir tout ce qui s'y
» montre d'agréable, c'est ainsi que le bien tire
» quelquefois un plus brillant éclat des erreurs qui
» lui sont opposées. Je conclus donc à penser que
» l'on peut toujours de Fleury rechercher la bonté
» du cœur, la grâce de l'esprit, la pureté du goût et
» la perfection du talent; se garantir peut-être
» d'en apprécier trop vivement le mérite, se bor-
» ner à l'admiration, comme au sentiment qu'il
» doit toujours inspirer, et celui qui ne donnera
» jamais de mécompte. »

EUGENE DÉ MONGLAVE.

PHELIPPEAUX (LE COLONEL),

COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR ET CHEVALIER DE SAINT-LOUIS, ETC.

M. PHELIPPEAUX (*Jacques-Antoine*), est né à Cellettes, près Blois (Loir-et-Cher), le 10 octobre 1784. Il fut élève du collége de Pontlevoy (ancienne école militaire), et y fit son cours complet d'études, avec application et succès, de 1795 à 1803.

Destiné par son père à la carrière des armes, il entra au service, comme jeune soldat, dans le 105e régiment de ligne, qu'il rejoignit au Neuf-Brisack, en septembre 1805, au moment où le septième corps (maréchal Augereau), dont le régiment faisait partie, passait le Rhin pour entrer en Allemagne.

Le jeune Phelippeaux fut fait caporal-fourrier dès son arrivée au régiment, et successivement il fut nommé sergent, sergent-major, adjudant sous-officier, sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, dans le même régiment (le 105e), qu'il n'a pas quitté un seul jour, depuis le mois de septembre 1805 jusqu'au mois d'octobre 1815, époque du licenciement de l'armée.

Mis en disponibilité, ses opinions politiques très prononcées (c'est-à-dire son attachement à l'Empereur et son vote électoral) le firent maintenir dans cette position pendant douze ans; la révolution de juillet le trouva capitaine et décoré depuis dix-sept ans.

Nommé le 15 août 1830, officier d'ordonnance du maréchal-de-camp, commandant le département d'Indre-et-Loire, il fut fait chef de bataillon au 32e de ligne en 1831; lieutenant-colonel du 1er léger en 1837, et colonel du 21e léger en 1841; décoré sur le champ de bataille en 1814, il fut créé chevalier de Saint-Louis en 1829, officier de la Légion-d'honneur en 1832, et enfin commandeur de cet ordre en 1843.

Le colonel Phelippeaux a fait les campagnes de l'empire, et celle de 1831 en Belgique.

Il a été blessé plusieurs fois, et notamment à Arcis-sur-Aube en 1814, où son régiment faisait partie de ces deux divisions d'infanterie venues en poste d'Espagne en Champagne, et qui débutèrent si brillamment à Montereau, Montmirail, Champaubert, Vauxchamp, Arcis-sur-Aube et Bar-sur-Aube, sous les ordres du maréchal Oudinot. M. Phelippeaux était alors capitaine de grenadiers. A Waterloo, une balle lui traversa la main droite en entrant l'un des premiers, avec ses grenadiers (premier corps, maréchal Ney), dans la redoute de la *Haye-Sainte*, défendue par un bataillon des gardes anglaises hanovriennes.

Au camp de Plelan, au mois d'août 1843, dans une manœuvre commandée par son altesse royale monseigneur le duc de Nemours, le colonel Phelippeaux fit une chute de cheval qui lui cassa le radius du bras droit.

Le colonel Phelippeaux qui a toujours aimé passionnément son état et qui en a rempli tous les devoirs avec zèle, fermeté et la plus grande obéissance, a dû tous ses grades et ses décorations à son mérite personnel; son caractère conciliant et qui a toujours aimé à obliger, lui a valu l'estime de ses supérieurs et l'amitié de ses camarades; et s'il est une récompense qui ait dû le plus flatter cet officier supérieur, c'est la visite qu'a bien voulu lui faire, à sa tente, son altesse royale monseigneur le duc de Nemours, pour lui témoigner tous ses regrets de l'accident qui lui était arrivé.

Comme il avait servi l'empire, M. Phelippeaux a servi avec le même zèle et le même dévouement le gouvernement de juillet; partout il a usé de son influence pour faire des amis au roi et à sa famille, et notamment en Vendée, où, pendant un séjour de six années, 1831, 1832 et 1833 comme chef de bataillon au 32e, et 1841, 1842 et 1843 comme colonel du 21e léger, il a été assez heureux pour mériter, en quittant ce pays, les regrets des personnes de toutes les opinions et les plus élevées par leur position sociale.

Nous pouvons ajouter que les adieux que lui ont faits les officiers, sous-officiers et soldats de son

régiment, le 10 février 1845, à sa dernière revue, sont des faits qui attestent encore tout ce que nous venons de dire sur la vie militaire de cet officier supérieur.

Le colonel Phelippeaux a été admis par ordonnance royale du 22 janvier 1845, à la pension de retraite, dont il jouit honorablement à Cellettes, son lieu de naissance (1).

H. DE MONTFÉAL.

(1) La famille des Phelippeaux est l'une des plus anciennes du Blaisois; son origine remonte à Guillaume Phelippeaux, sieur de Rangy, bourgeois de Blois, vivant en 1468.

La branche aînée de cette famille qui compte parmi ses membres les Phelippeaux, comte de Saint-Florentin, de Pont-Chartrain, duc de la Vrillière et comte de Maurepas, s'est éteinte en la personne de ce dernier ministre (sous Louis XVI). M. de Maurepas se voyant mourir sans enfants mâles, fit offrir à M. Phelippeaux, père du colonel dont nous venons de retracer la vie, une lieutenance de dragons pour rentrer dans la famille. Cette offre ne put être acceptée; M. Phelippeaux étant fils unique.

Le colonel d'artillerie, Phelippeaux qui défendait Saint-Jean-d'Acre, et qui y mourut garçon, après le siége, était aussi d'une branche cadette de cette famille.

MOUGINS DE ROQUEFORT (JEAN-JOSEPH),

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Il naquit à Grasse (Var), d'une famille ancienne, le 1er février 1742. Reçu, jeune encore, avocat au parlement d'Aix, il sut prendre une position honorable dans les rangs de ce barreau qui a donné au pays des jurisconsultes et des hommes-d'état célèbres. Après une assez longue postulation, il céda au vœu de ses concitoyens qui l'appelaient à Grasse, où il fut élu en 1786, maire et premier consul de la ville. Par une exception rare à cette époque, il obtint les honneurs de la réélection en 1787 et 1788, quoique les règlements limitassent à un an la durée des fonctions municipales. Délégué pendant son administration pour représenter la ville de Grasse aux états de la province qui se tenaient à Aix, il fit éclater, dans l'accomplissement de ce mandat, un patriotisme qui devait bientôt le rendre l'objet de la confiance publique pour une mission plus importante. Lors de la convocation des états-généraux de 1789, les sénéchaussées de Draguignan, Grasse et Castellane le nommèrent député, ainsi que son frère, curé de Grasse. Durant la session de cette assemblée, dont il fut secrétaire en 1790, il prit une part active à ses travaux, notamment dans les discussions qui avaient trait à l'administration et à l'ordre judiciaire. Eclairé par

l'étude et la pratique des affaires, apte aux luttes de la parole, il prononça plusieurs discours remarquables : nous rappellerons entre autres ceux sur l'organisation des municipalités, l'établissement des jurés en matière criminelle, l'institution et la durée des fonctions de juges, l'ambulance des sections du tribunal de cassation, le droit de tester et la peine de mort. Dans ce dernier discours, que l'on trouve dans divers recueils, l'orateur s'attache surtout à combatre les *idées étranges* de Robespierre qui demandait alors l'abrogation de la peine capitale. M. Mougins de Roquefort siégeait encore à l'assemblée constituante lorsque les suffrages des électeurs l'appelèrent aux fonctions de président du tribunal de Grasse. Mais après la clôture de la session, ses principes monarchiques ne lui permirent pas de conserver longtemps ce poste. Arrêté comme *suspect*, sous le régime de la terreur, par ordre des représentants du peuple qui avaient été envoyés en mission à Nice, il fut détenu pendant plusieurs mois dans les prisons de Grasse et de Draguignan, et transféré ensuite à Paris, à la conciergerie et à la maison du Plessis. Sa famille étant parvenue à obtenir sa liberté, il s'éloigna de la scène politique pour se consacrer exclusivement à l'exercice de sa première profession, et ne consentit à accepter de nouveau des fonctions judiciaires qu'avec le rétablissement de l'ordre en France. Nommé en l'an VIII président du tribunal civil de l'arrondissement de Grasse, il préféra cette place, qu'il a occupée longtemps, à une position plus brillante

que le souvenir de ses services législatifs lui avait fait offrir. Il est mort à Grasse en 1822, octogénaire, entouré de l'affection de sa famille et de nombreux amis qui avaient su apprécier en lui la rare réunion des vertus publiques et privées.

M. Mougins de Roquefort a laissé trois fils qui se sont montrés fidèles aux enseignements et aux traditions du foyer domestique. L'aîné, conseiller-doyen à la cour royale d'Aix, chevalier de la Légion-d'Honneur, a été enlevé à ses fonctions dans un âge qui pouvait lui permettre d'offrir encore pendant quelques années l'exemple de toutes les qualités qui constituent le bon magistrat. M. le premier président de la cour royale d'Aix a payé un juste tribut à sa mémoire dans une séance solennelle de la cour du 4 décembre 1845, par des paroles qui ont trouvé de nombreux échos. Le second fils de M. Mougins de Roquefort s'est acquis dans la magistrature consulaire des titres à l'estime de ses concitoyens qui l'ont élu plusieurs fois président du tribunal de commerce de Grasse. Le plus jeune, avocat, membre du conseil général du Var, a rempli avec distinction, sous la restauration, les fonctions de maire de Grasse, et a été décoré, en cette qualité, de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Il est à la tête du barreau de cette ville, et il y jouit d'une confiance et d'une considération bien méritées.

J. Duverger.

TABLETTES NECROLOGIQUES.

Nécrologie du mois d'Octobre 1846.

Le comte ELZÉAR DE SABRAN, officier de la Légion-d'Honneur.
L'abbé DE QUÉLEN DE VILLEGLÉ, quatre-vingt-cinq ans, membre du chapitre de Saint-Denis.
Marquis D'HARCOURT.
Abbé DE SCORBIAC, vicaire-général de Bordeaux.
Comte EUGÈNE DESPIÉS.
Abbé POULET, directeur de la maison de Saint-Vincent, à Senlis.
Général CAVALIER, maréchal-de-camp en retraite.
Archevêque DE MUNICH.
Paul DE CHATEAUDOUBLE, ancien sous-préfet de Toulon.
DE VIGNE, chef d'escadron en retraite.
BILLAUD, architecte de la galerie Colbert.
Baron DAVILLIER, pair de France.
Comte FERRI PISANI, conseiller-d'état honoraire, ancien ministre du roi Joseph, à Naples.
BIDAULT, membre de l'Institut, doyen des peintres de paysage.
OUVRARD, célèbre munitionnaire et financier.

Nécrologie du mois de Novembre 1846.

Vicomtesse DE MAC-CARTHY, née DE CORIOLIS D'ESPINOUSSE.
FOX, ancien ministre anglais.
WALDECK-BOURDINHON, maréchal-de-camp.
Marquis CASTELDORIUS, grand d'Espagne.
Marquis D'ANDELARRE, colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem.

James MARSH, célèbre chimiste anglais.
GUYON DE JAGNY, ancien capitaine adjudant-major.
GENOUX, député de Vesoul.
JOLY DE BAMMEVILLE, receveur des finances à Châlons-sur-Saône.
Amiral DUPERRÉ, pair de France.
ADAM (Edmond), procureur du Roi au Fort-Royal.
BONNET (Jean), ex-officier, mort à cent-deux ans.

Nécrologie du mois de Décembre 1846.

DE BEAUSIRE (Auguste), ancien capitaine d'artillerie.
Abbé LELEU, préfet apostolique des Missions dans le Levant.
SOULIÉ (Charles), ancien procureur du Roi à Villefranche.
DENAMPS, conseiller à la cour royale de Lyon.
Vincent DE SAINT-BONNET, avocat-général à Lyon.
Baron D'ALBOU, chevalier de l'ordre de Malte, de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.
CHARDON, président du tribunal civil d'Auxerre.
Prince Victor DE ROHAN GUÉMÉNÉE, duc de Montbazon.
HUBERT, consul de France à Stettin (Prusse).
TRONCHON (André), ancien député de l'Oise.
Duchesse DE SAN FERNANDO.
GAY DE TARADEL, capitaine de vaisseau.
CARDENIER, colonel retraité.

J. B

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DEUXIÈME TOME DU DOUZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU 2e TOME DU 12e VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

Contenues dans le douzième volume (tomes I et II).

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES DU DOUZIÈME VOLUME
(TOMES I ET II).

NOTICES

PUBLIÉES PAR LA

REVUE GÉNÉRALE BIOGRAPHIQUE

ET NÉCROLOGIQUE,

Depuis sa fondation, en 1841, jusqu'en 1846 inclusivement.

RÉDACTEUR EN CHEF : Mr E. PASCALLET.

1841.

Gérard (le maréchal comte).
Affre (Monseigneur l'archevêque).
Pajol (le général comte).
Tastu (Madame Amable).
Lenormand (de l'Istitut).
Jules Janin.
Rotschild (maison).
Odilon Barrot.
Jouffroy (de l'Institut).
Molitor (le maréchal comte).
Mayer-d'Almbert (chef d'institution).
Fesenzac (le duc de).
Possoz (maire).
Dubouchage (le vicomte).
Sourd (le général baron).
Besuchet (le docteur).
Pérignon (les barons).
Matter (inspecteur-gén. des études).
Taylor (le baron).
Virey (le docteur).
Orfila (le docteur).
Arnal (artiste dramatique).
Reinaud (de l'Institut).
Gourgaud (le lieut.-général baron).
Augustin Thierry (de l'Institut).
Dupin aîné.
D'Aure (le vicomte).
Michel Chevalier.
Ricord (le docteur).
La Bédoyère (les comtes de).
Guizot.
Barante (le baron de).
Maucomble (le général vicomte de).
Leblanc (Urbain), médecin vétérinaire.

1842.

Molé (le comte).
Montmorency (maison de).
Decan de Châtouville (maire).
Ligier (artiste dramatique).
Arlincourt (M. le vicomte d').
Wolff (le lieutenant-général baron).
Ladoucette (le baron de).
Noailles (maison de).
Tocqueville (Alexis de).
Noailles (le duc de).
Salm-Dyck (Madame la princesse Constance de).
Girardin (Emile de).
Verhuell (le vice-amiral comte).
Reschid-Pacha.
Leroy-d'Etiolles (le docteur).
Dogueran (le lieut.-général baron).
Dutilh (député)
Grouchy (le maréchal marquis de).
Passy (Antoine).
Salvandy (le comte de).
Galbois (le lieutenant-général baron).
Kalkbrenner (artiste-musicien).
Dutens (de l'Institut).
Préval (le général vicomte de).

1843.

Marie-Christine de Bourbon (Sa Majesté la reine).
Saint-Mars (le lieutenant-général vicomte de).
Toreno (le comte de).
Lariboissière (le comte de).
Krosnowsky (le comte A. de Tabasz).

Larochefoucauld (maison de).
Marmier (le duc de).
Molé (Joseph)
Joly (le général).
Tupinier (le baron).
Giraudeau de Saint-Cervais(le doct.).
Lamartine (Alphonse de).
Liszt (Frantz).
Roy (le comte).
Chevalier (l'ingénieur).
Dreux-Brézé (le marquis de).
Dreux-Brézé (le vicomte de).
Mackau (le vice-amiral baron de).
Larochefoucauld - Doudeauville (le duc de).
Dalmatie (le maréchal Soult, duc de).
Theïs (le baron de).
Bailly de Merlieux.
Guyard de Chalembert (Mademoiselle).
Caylus (maison de).
Amoros (le colonel).
Martinez de la Rosa.
Teste (Jean-Baptiste).
Ségalas (le docteur).
Dambray (le chancelier).
Pillet-Will (le comte).
Jobert de Lamballe (le docteur).
Castellane (maison de).
Didelot (magistrat-député).
Voyer-d'Argenson (maison de).

1844.

Boissy-d'Anglas (le baron).
Bottin (éditeur).
Valori (maison de).
Pons d'Asnières (prince de).
Ligne (maison de).
Walcher (statuaire).
Chastellux (maison de).
Estancelin (député).
Tiphaine (commissaire-général de la navigation).
Cassin (Eugène).
Gaudichaud-Beaupré (de l'Institut).
Gaujal (le baron de).
Bonneval-Bonneval (maison de).
Mignet (de l'Institut).
Héron de Villefosse (le baron), inspecteur-général des mines.
Védel (maison de).
Védel (le lieut.-général comte de).
Rostan (le docteur).
Carlier (le capitaine).
Laville-Gontier (le comte de).
Mengin (maison de)
Berthier (le maréchal, prince de Wagram).
Piorry (le docteur).
Lepayen de Flacourt (homme de lettres).
Duprez (artiste lyrique).
Lisfranc (le docteur).
Berlier (le conventionnel).
Caizergues (magistrat, anc. député).
Dupont (le lieut.-général comte).
Nau de Champlouis (le baron).
Lemercier (le baron).
Lefebvre-Léopold (le baron).
Seillière (le baron).

1845.

Auzoux (le docteur)
Maison (le maréchal marquis).
Mosbourg (le comte de).
Dizé (chimiste).
Castellane (le lieutenant - général comte de).
Houdetot (le comte de).
Lezay de Marnézia (le comte de).
Voysin de Gartempe (le baron).
Fririon (le général baron).
Chemineau (le lieut.-général baron).
Bejarry (Amédée de).
Clément-Porterat (le capitaine).
Fréteau de Pény (le baron de).
Barroilhet (artiste lyrique).
Bourgeois (le général baron).
Strub (le colonel).
Delessert (Gabriel), préfet de police, pair de France.
Remy (le baron).
Sonnaz (Madame la comtesse de).
Raikem (ancien ministre, président de la Chambre des Représentants de Belgique).
Piat (le général baron).
Baltus (le général baron).
Plançon (le major).
Passy (Hyppolite).
Reynaud (chef de bataillon).
Saint-Cricq (le comte).
Mettemberg (le docteur).
Paillet (député, avocat).
Steuben (artiste peintre).
Albert (Madame) artiste dramatique.
Bonnafoux (baron de).
Delabarre fils (le docteur).
Ségalas (Madame Anaïs).
Gossart (maire).
Barbanègre (chef d'escadron).
Costaz (le baron Louis).
Costaz (Claude-Anthelme).
Mazan (le contre-amiral marquis de).
D'Espinoy (le colonel Emmanuel).

1846.

Notices publiées en supplément.

FIN DE LA LISTE DES NOTICES

Publiées dans la Collection des six premières années (1841-1846) *de la* **Revue générale biographique et nécrologique**.

Paris. — Imprimerie de E. B. DELANCHY, faubourg Montmartre, 11.

